



Programme de prévention

Hygiène du milieu

Ville de Saint-Sauveur

2025

Table des matières

1	Principes généraux	6
2	Lois et règlements	7
3	Responsabilités générales	9
4	Politiques	11
4.1	Politique en santé et sécurité du travail	11
4.2	Politique sur l'alcool et les drogues au travail	12
4.3	Politique contre la violence	12
4.4	Politique contre le harcèlement en milieu de travail	16
4.5	Politique des mesures disciplinaires	16
5	Gestion de la prévention	17
5.1	Hiérarchie des moyens de prévention	17
5.2	Analyse de risque et priorisation des actions	18
5.3	Accueil des nouveaux travailleurs	19
5.4	Engagement des entrepreneurs externes	20
5.5	Comité santé sécurité	20
5.6	Comité santé sécurité	21
5.7	Représentant santé sécurité	21
5.8	Agent de liaison	21
5.9	Déclaration de risque par les travailleurs	21
5.10	Refus de travail	21
5.11	Retrait préventif	22
5.12	Formation	22
5.13	Pause-sécurité	22
5.14	Inspection du milieu de travail	23
5.15	Analyse sécuritaire de tâche	23
5.16	Mesures disciplinaires	23
5.17	Retrait préventif	24
5.18	Refus de travail	24
5.19	Calendrier annuel des activités	24
5.20	Tableau de suivi des activités	25
5.21	Plan d'action annuel direction	25
5.22	Programme de santé	25
5.23	Listes des matières dangereuses et des contaminants	26
5.24	Programme de santé	26
5.25	Programme de protection respiratoire	26
5.26	Programme d'entretien préventif	26
6	Premiers soins et mesures d'urgence	27
6.1	Plan des mesures d'urgence	27
6.2	Procédures d'évacuation	27
6.3	Issues de secours	27
6.4	Secouristes	28
6.5	Trousses de premiers soins	28
6.6	Extincteur portatif	28
6.7	Détecteur de fumée	28
6.8	Détecteur de monoxyde de carbone	28
6.9	Douche oculaire	29
6.10	Numéros d'urgence	29
7	Accidents de travail	30
7.1	Procédure à suivre pour les travailleurs	31
7.2	Procédure à suivre par les gestionnaires	32
7.3	Procédure en cas d'accident de la route	34
7.4	Registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins	34
7.5	Déclaration, enquête et analyse d'accident ou d'incident	35
7.6	Procédure d'assignation temporaire	36

8 Équipements de protection individuelle (EPI)	37
9 Fiches de prévention par risque.....	40
Air comprimé - Nettoyage (Soufflette) 4	41
Air - Contaminant - Moisissures 2.....	43
Air - Contaminant (Silice cristalline) 4.....	45
Air - Contrôle des contaminants – Aspiration / Ventilation 4	48
Air - Contrôle des contaminants – Protection respiratoire 4.....	50
Air - Monoxyde de carbone et Oxyde d'azote 4	56
Allergie - Piqûre insectes 4.....	58
Animaux - Maladie (Maladie de Lyme) 3.....	60
Animaux - Maladie (Virus du Nil occidental) 3.....	62
Animaux - Maladies (Rage) 4.....	63
Animaux - Maladies (Zoonoses) 3.....	65
Animaux domestiques 3	67
Animaux en milieu naturel 3.....	69
Bouteilles de gaz 4	71
Bruit 3.....	73
Chaleur / Coup de chaleur 4.....	77
Chantier - Risques des visiteurs 4.....	83
Chute de hauteur – Général 4	85
Chute de hauteur – Garde-corps 4.....	87
Chute de hauteur – Ligne d'avertissement 4.....	91
Chute de hauteur – Limitation de déplacement du travailleur 4.....	95
Chute de hauteur – EPI arrêt de chute (harnais) 4.....	98
Chute de même niveau 3.....	104
Chute de même niveau – Extérieur 3	106
Circulation - Signaleur de chantier 4	108
Circulation - Signaleur routier 4	110
Circulation - Signalisation routière 4.....	116
Circulation – Stationnement 3.....	125
Circulation - Travail près d'un chemin public 4.....	127
Circulation – Plan de circulation 4	129
Circulation - Véhicule / Équipement lourd - Manœuvre de recul - Chantier 4.....	132
Circulation - Véhicule / Équipement lourd – Piétons 4	134
Compresseur 2	138
Coupure - Arête vive / Verre brisé 2.....	140
Coupure – Couteau à lame rétractable 2	142
Déneigement – Manuel Pelletage 3	144
Déneigement – Manuel Souffleuse 4	146
Déneigement – Général 5.....	148
Déneigement - Épandage abrasifs 5.....	151
Déneigement – Souffleuse 5	153
Déneigement - Surveillant au déneigement 5	155
Déneigement - Transport et Dépôt de neige usée 5	157
Échafaudage - Général 4.....	159
Échafaudage sur cadre métallique et mobile 4	161
Échelle 4	166
Escabeau 4.....	169
Électricité - Cadenassage / Contrôle des énergies 4	172
Électricité - Installations / Appareils 3.....	178
Électricité - Génératrice portative 4	182
Empilage / Rangement – Bureau 3	184
Entreposage / Empilage 4	185
Entreposage - Palettier 4.....	187
Entretien / Aménagement des lieux 2.....	197
Entretien / Aménagement des lieux - Installations sanitaires 2.....	199
Entretien espaces verts - Outils manuels 3.....	200
Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Général) 4.....	202
Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Abattage arbre) 4.....	204

Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Ébranchage) 4	206
Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Tronçonnage) 4	207
Ergonomie de bureau 2	209
Ergonomie - Général 3	213
Ergonomie - Manutention de charges 3	218
Espace clos 5	225
Froid 4	227
Levage de charge - Chariot élévateur 4	229
Levage de charge - Palan / Portique / Pont roulant 5	233
Levage de charge – Élingage 4	237
Levage de travailleur - Nacelle chariot élévateur 4	239
Levage de travailleur - Plateforme élévatrice 4	242
Levage de véhicule au sol – Cric / Vérin 4	245
Lignes électriques aériennes 5	247
Mesures d'urgence - Douche oculaire 4	252
Mesures d'urgence – Extincteur portatif 4	261
Orage 4	266
Outil / Machine - Sécurité générale 5	268
Outil - Utilisation sécuritaire 4	270
Outil à combustion 3	272
Outil électrique 4	274
Outil manuel 1	276
Outil pneumatique 4	278
Outil - Meuleuse d'établi (Touret à meuler) 4	280
Outil - Meuleuse portative 4	282
Outil - Perceuse à colonne 4	284
Outil - Perceuse Manuelle 3	286
Outil - Scie à béton (Découpeuse à disque) 4	288
Outil - Scie à onglet 4	290
Outil - Scie circulaire portative 4	292
Outil - Scie circulaire sur table (Banc de scie) 4	294
Outil - Scie à ruban horizontale (Métal) 4	296
Outil - Scie à ruban verticale (Bois) 5	298
Patinoire – Travail sur la glace 3	300
Patinoire – Surfaceuse 3	302
Plantes toxiques 2	304
Produits dangereux - SIMDUT 2015 4	306
Produits dangereux – Renversement d'essence / Diesel 4	318
Risque biologique - Général 4	320
Risque biologique – Préposé Eaux et Travaux publics 4	326
Risque biologique – Tétanos 4	333
Risques psychosociaux - Agression / Clientèle difficile 2	335
Risques psychosociaux - Événement potentiellement traumatique (ÉPT) 4	337
Risques psychosociaux - Harcèlement / Incivilité 3	344
Santé psychologique 3	346
Risques psychosociaux - Violence 3	348
Risques psychosociaux - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel 3	350
Soudage – Arc électrique 4	352
Soudage / Oxycoupage 4	354
Travail à chaud 4	356
Tranchée et excavation 4	362
Travail seul dans un lieu isolé 5	369
Travail sous un équipement 4	371
Véhicule / Équipement lourd hydraulique 5	373
Véhicule Classe 1, 2 ou 3 4	376
Véhicule Classe 1, 2 ou 3 - Arrimage charges 3	378
Véhicule Classe 1, 2 ou 3 - Arrimage engin 3	382
Véhicule Classes 1-2-3-5 4	386
10 ANNEXES	388

Programme de cadenassage	389
Programme d'entrée en espace clos	389
Programme de protection respiratoire	389
Programme de santé.....	389

1 Principes généraux

Introduction

Le programme de prévention est un outil de gestion servant à identifier les risques à la santé et à la sécurité du travail, de manière à les contrôler et ainsi réduire leur incidence sur le milieu de travail.

La mise en place du programme de prévention souligne l'engagement de la direction envers le bien-être de ses travailleurs, de ses sous-traitants et de sa clientèle et répond à ses obligations légales.

Il appartient à tous les travailleurs de connaître, d'appliquer et de respecter ce programme de prévention. Ce dernier a été conçu dans le but d'éliminer les risques d'accidents et d'incidents sur le lieu de travail ou à tout le moins, les diminuer.

En cas de manquement au programme de prévention établi, l'organisation se réserve le droit d'émettre un avis disciplinaire, conformément à la procédure disciplinaire prévue. Pour les mêmes raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout contrat avec un sous-traitant.

But

La Ville de Saint-Sauveur a conçu ce programme de prévention afin de se conformer à ses obligations légales et de maintenir un milieu de travail sécuritaire. Ce document précise les risques propres aux établissements et les méthodes de travail sécuritaires adoptées pour prévenir tout risque d'accident sur le lieu de travail. Ce programme cherche également à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en éliminant les risques à la source et à sensibiliser les travailleurs.

Portée

Le programme de prévention s'applique à tous les membres de la direction et aux travailleurs de la Ville, à ses sous-contractants ainsi qu'à toute personne pénétrant sur les lieux de travail sous la gouverne de la Ville.

Coordination du programme

La mise en œuvre de ce programme de prévention sera coordonnée par madame Julie Lapointe.

Révision du programme de prévention

La direction et le comité santé sécurité évaluent l'efficacité du programme de prévention et y apportent les modifications nécessaires:

- Lorsque les conditions relatives aux risques sont modifiées;
- L'évaluation de l'efficacité du programme se fait au moyen des données recueillies auprès de diverses sources, telles que :
 - La nature des conditions de travail et des tâches accomplies;
 - Les rapports d'inspection et les évaluations du milieu de travail;
 - L'examen du registre des premiers soins et premiers secours et des rapports d'enquête et analyse d'accident;
 - L'intervention d'un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
 - Les recommandations du comité de santé et de sécurité.

2 Lois et règlements

Voici quelques lois et règlements s'appliquant à la santé sécurité du travail :

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

- Est une loi d'ordre public
- A pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs
- Établit les mécanismes de participation des travailleurs et de leurs associations, ainsi que des employeurs et leurs associations à la réalisation de cet objet
- Articles 236 et 237 :
- Établissement des montants des constats d'infraction qui peuvent être émis par la CNESST
- Article 241:
- Lorsqu'une personne morale a commis une infraction, tout administrateur, dirigeant, employé ou représentant de cette personne morale qui a prescrit ou autorisé l'accomplissement de l'acte ou de l'omission qui constitue l'infraction ou qui y a consenti est réputé avoir participé à l'infraction et est passible de la même peine qu'une personne physique, que la personne morale ait ou non été poursuivie ou déclarée coupable.
- Plus de 50 règlements sont édictés par cette loi, notamment :
 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
 - Code de sécurité des travaux de construction (CSTC)
 - Règlement sur les normes minimales de premiers secours et premiers soins (RNMPSPS)
 - Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (RICPD)

Loi concernant le droit criminel (Code criminel)

- A pour objet la défense de la personne
- Article 217.1 :

Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche, ou est habilité à le faire, de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui
- Article 219.1 :

Est coupable de négligence criminelle quiconque :

 - a) Soit en faisant quelque chose
 - b) Soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir

Montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou la sécurité d'autrui

Définition de Insouciance déréglée et téméraire :

Montre un écart marqué et important par rapport à ce que ferait une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.
- Article 220 et 221
Pénalités pour négligence criminelle

PÉNALITÉS NÉGLIGENCE CRIMINELLE		
Articles code criminel	Personne morale	Personne physique
Article 220 Négligence criminelle causant la mort	Amende sans limite maximale	Peine maximale d'emprisonnement à perpétuité
Article 221 Négligence criminelle causant des lésions corporelles	Amende sans limite maximale	Peine maximale de 10 ans d'emprisonnement

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

- A pour objet de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles;
- Elle modifie notamment la LATMP et la LSST et plusieurs règlements qui en découlent.

Code de sécurité routière (CSR)

- Régit l'utilisation des véhicules sur les chemins publics et, dans les cas mentionnés, sur certains chemins et terrains privés ainsi que la circulation des piétons, des cyclistes et autres usagers de la route.
- Article 497
- Sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

Tome V du MTQ (abonnement requis aux publications du Québec pour y accéder)

- Présente l'ensemble des normes du ministère du Transport relatives à la signalisation des routes et des voies cyclables
- Normalise également la signalisation pendant les travaux sur les chemins publics.

Loi sur les accidents et les maladies professionnelles (LATMP)

- A pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent pour les bénéficiaires.
- Plus de 50 règlements sont édictés par cette loi, notamment :
 - Le règlement sur les maladies professionnelles (RMP)
 - Le règlement sur le barème des dommages corporels (RBDC)

3 Responsabilités générales

Direction générale

- Faire la promotion de son engagement en matière de santé et sécurité;
- Inclure les principes de santé et de sécurité du travail à toutes les étapes de réalisation du travail en misant sur une gestion intégrée de la santé et sécurité du travail;
- Nommer des responsables et s'assurer du bon suivi des activités de santé et de sécurité dans le milieu de travail;
- Assurer un milieu de travail sain;
- Prendre les mesures correctives nécessaires;
- Déterminer et faire connaître les priorités de l'organisation en matière de santé et de sécurité en collaboration avec le comité de santé et sécurité;
- Mettre en œuvre la procédure disciplinaire en cas de manquement aux procédures de travail.

Directeur / Contremaître / Gestionnaire

- S'assurer de la collaboration des sous-traitants en qui a trait aux questions de santé et de sécurité du travail;
- Former et informer les travailleurs concernant les méthodes et les procédures de travail sécuritaires ainsi que de l'utilisation des équipements de protection individuelle requis;
- Assurer un milieu de travail sain;
- Prendre les mesures correctives nécessaires;
- Mettre en œuvre la procédure disciplinaire en cas de manquement;
- Encadrer les travailleurs et s'assurer que ces derniers appliquent des méthodes de travail sécuritaires;
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes dans le cadre de son travail.

Comité de santé et sécurité

- Faire des recommandations relatives au programme de prévention;
- Participer à l'évaluation des risques;
- Choisir les équipements de protection individuelle requis;
- Participer, lorsque requis, à l'élaboration des programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité qui répondent aux besoins de l'organisation;
- Évaluer les rapports d'enquête et analyse d'un accident;
- Mener l'inspection du milieu de travail.

Représentant SST

- Mener l'inspection du milieu de travail
- Recenser et signaler les risques pouvant provoquer des lésions professionnelles
- Faire des recommandations, par écrit, au comité santé sécurité
- Porter plainte à la CNESST

Travailleur

- Prendre connaissance du programme de prévention;
- Mettre en pratique les consignes sécuritaires prévues au programme de prévention;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles; signaler tout risque identifié à son supérieur immédiat
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes dans le cadre de son travail.

Entrepreneur

- Prendre connaissance du programme de prévention;
- Mettre en pratique les consignes sécuritaires prévues au programme de prévention;
- S'engager par écrit à respecter le programme de prévention;
- Fournir un programme de prévention conforme aux normes s'il effectue des tâches occasionnant des risques distincts de ceux présents sur le lieu de travail en temps normal;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pouvant être occasionnés par ses travaux;
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes lors de l'exécution de ses tâches.

4 Politiques

4.1 Politique en santé et sécurité du travail

Énoncé de principe

Considérant que la santé et la sécurité du travail (SST) sont des éléments fondamentaux de notre concept d'amélioration continue de la qualité, la direction de la Ville désire signifier sa volonté d'éliminer ou de contrôler les risques d'accidents du travail et/ou des maladies professionnelles, et d'assurer le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire afin de conserver à son emploi un personnel qualifié.

La direction de la Ville entend intégrer les valeurs associées à la santé et à sécurité du travail à tous les niveaux, c'est-à-dire dans l'organisation même du travail, dans la gestion des ressources humaines, dans l'entretien des équipements, dans l'achat des matières et, enfin, dans les relations avec les sous-traitants.

Rôles et responsabilités générales

La direction s'engage à planifier et à diriger les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de SST et à fournir les moyens raisonnables à la poursuite de ces objectifs.

La direction s'assure de l'atteinte des objectifs en matière de SST et soutient les intervenants dans la planification et la mise en œuvre des activités de SST.

Le supérieur immédiat favorise, chez les travailleurs dont il est responsable, la mise en pratique des objectifs de SST par tout moyen qu'il juge raisonnable.

Le travailleur respecte les règles de sécurité, accomplit ses fonctions de façon à ne pas s'exposer ou exposer ses collègues de travail à un risque d'accident et participe aux activités de prévention.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour faire de notre établissement un lieu de travail où vous-même et vos collègues pourrez travailler en toute sécurité.

La santé et la sécurité, c'est l'affaire et la responsabilité de chacun !

Direction (signature)

4.2 Politique sur l'alcool et les drogues au travail

Consultez les politiques

[Lien Politique relative à l'usage de drogues, alcool et de médicaments sur les lieux de travail](#)

[Lien Procédure à suivre en cas de capacités affaiblies](#)

4.3 Politique contre la violence

La Ville s'engage à fournir un environnement de travail exempt de violence, afin que la sécurité et la dignité de chaque employé soient respectées.

De ce fait, aucun comportement allant à l'encontre de la présente politique et des lois qui s'appliquent ne sera toléré. Cette politique vise tous les niveaux hiérarchiques, les fournisseurs, les clients et toutes autres personnes avec lesquelles la Ville fait affaire. Il est de la responsabilité des employés et de la direction de maintenir un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous.

La présente politique s'applique sur les lieux de travail ou à tout autre endroit où des activités professionnelles ont lieu. Elle permet également d'établir le processus d'intervention à appliquer lorsqu'une plainte est déposée ou signalée à l'employeur ou à ses représentants.

Violence en milieu de travail

La violence en milieu de travail peut prendre plusieurs formes. Elle peut être physique ou psychologique et elle inclut la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

La **violence physique** se manifeste par l'emploi de force physique envers une ou plusieurs personnes pouvant causer un préjudice physique, sexuel ou psychologique. (p. ex., coups de poing, bousculade, gifles, étranglement).

La **violence psychologique** se manifeste par des propos ou des actions qui peuvent être répétés ou non, et ce, envers une ou plusieurs personnes. Ces comportements entraînent de l'humiliation, une offense ou de la détresse (p. ex., critiques répétées, manipulation, menaces, dénigrement).

La **violence conjugale** se manifeste entre deux individus qui sont liés, ou qui ont été liés par le passé, dans une relation amoureuse, intime ou conjugale. Ce type de violence implique souvent une dynamique de contrôle.

La **violence familiale** se produit lorsqu'un individu a un comportement abusif afin de contrôler ou de faire du tort à un membre de sa famille ou à une personne qu'il fréquente. Elle peut se manifester par différentes formes de maltraitance physique et psychologique, ou par de la négligence.

La **violence à caractère sexuel** est un comportement non désiré à connotation sexuelle pouvant se manifester physiquement, verbalement ou par tout autre comportement fondé sur le sexe portant ainsi atteinte à la dignité de femmes et d'hommes.

Responsabilités de l'employeur

La Ville doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun employé ne subisse de violence au travail. Toute personne ayant connaissance d'une situation de violence dans le milieu de travail doit informer la personne-ressource citée dans la présente politique ou la direction afin qu'elle puisse agir.

La direction doit prendre les mesures appropriées à l'endroit de toute personne faisant preuve de violence au travail envers un autre employé.

Le nom du plaignant ne sera pas divulgué ni les circonstances entourant la plainte, sauf si cela est nécessaire dans le cadre de l'enquête, afin de prendre des mesures correctives ou de faire respecter la loi.

Droits et responsabilités des employés

Vous avez le droit de travailler dans un milieu de travail exempt de violence.

Vous avez la responsabilité de travailler de façon professionnelle et de résoudre les problèmes sans avoir recours à la violence. Si vous êtes incapable de résoudre un problème, parlez-en à votre gestionnaire.

En tant qu'employé, vous avez le devoir de signaler à votre gestionnaire tout incident de violence qui se produit dans le milieu de travail et coopérer à l'enquête qui pourrait en découler.

Toute personne qui fournit des renseignements dans le cadre d'une enquête ou qui prend part au processus doit préserver la confidentialité de ces informations à moins que leur divulgation soit nécessaire.

Un employé qui est victime de violence en milieu de travail, y compris de la violence dans sa vie personnelle susceptible d'avoir des répercussions dans le milieu de travail, est encouragé à en parler à l'une des personnes-ressources citées dans la présente politique. Les mesures appropriées seront prises afin d'assurer sa sécurité et celles de ses collègues de travail.

Procédure de signalement

- 1- Signalez tout incident de violence. Tous les renseignements sur l'incident seront consignés par écrit.
- 2- Le gestionnaire doit signaler tous les incidents à la personne responsable de la politique.
- 3- Lorsque vous croyez être victime de violence, si vous êtes à l'aise de le faire, parlez immédiatement à la personne ou aux personnes dont les gestes, le comportement ou les remarques vous offensent. Informez la personne de façon claire et ferme que son comportement offensant doit cesser. Notez la date, l'heure, l'endroit, les détails de l'incident ainsi que le nom des témoins s'il y a lieu et envoyez une copie du document au responsable de la présente politique.
- 4- Dans le cas où votre intervention ne permet pas de mettre fin au comportement ou si vous n'êtes pas à l'aise de parler directement à la personne concernée, demander conseil à votre gestionnaire ou au responsable de la présente politique. Cela vaut également si vous êtes témoin d'une situation qui pourrait affecter un autre employé.

- 5- Une rencontre sera faite avec votre gestionnaire et le responsable de la politique. À la suite de cette rencontre, une première évaluation de la situation sera faite afin de déterminer s'il y a bien eu une infraction à la présente politique et si une enquête officielle est requise.
- 6- À la suite de l'évaluation initiale, si le résultat permet de conclure que la plainte ne justifie pas de mener une enquête, des recommandations seront faites afin de régler rapidement la situation de façon informelle, par exemple, au moyen d'une discussion entre les deux personnes concernées ou d'une séance de médiation.

Processus d'enquête

Si l'évaluation d'une plainte permet de conclure qu'une enquête est requise, le gestionnaire et le responsable de la politique doivent respecter les éléments mentionnés ci-dessous.

- 1- Il est de la responsabilité du gestionnaire et du responsable de la politique de respecter le processus d'enquête prévu.
- 2- Les employés visés doivent coopérer à l'enquête et fournir les renseignements détaillés sur l'incident vécu ou dont ils ont été témoins.
- 3- Le gestionnaire et le responsable de la politique devront présenter les conclusions de l'enquête à la direction.

Enquête

Une enquête sera entreprise rapidement et sera menée de façon exhaustive.

Elle sera juste et impartiale afin d'assurer un traitement équitable de la plainte autant pour le plaignant que pour la personne mise en cause. Elle prendra en compte les intérêts des parties concernées et saura préserver la confidentialité des renseignements fournis.

L'enquête vise à chercher les faits et les preuves; c'est pourquoi des entrevues pourraient être nécessaires.

Fausse plainte et mesures disciplinaires

Mesures disciplinaires

Dans le cas où la plainte est fondée, des mesures disciplinaires seront prises envers la ou les personnes fautives en fonction de la gravité de la situation dénoncée. Ces mesures peuvent aller jusqu'au congédiement.

Fausse plaintes

Dans le cas où la Ville a des motifs raisonnables de croire qu'une fausse plainte a été déposée, une enquête sera alors ouverte afin d'établir le caractère vexatoire, frivole ou de mauvaise foi de la plainte. Par la suite, l'imposition de mesures disciplinaires sera faite en fonction des circonstances entourant la plainte et du préjudice causé à la personne faisant l'objet de la plainte. En fonction de la gravité établie, une sanction pouvant aller jusqu'au congédiement pourrait être appliquée.

Les responsables de l'application de la présente politique sont :

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Formulaire de signalement

Ce formulaire doit être utilisé afin de signaler tout comportement qui va à l'encontre de la **Politique de prévention de la violence**.

Nom du plaignant :	
Lieu de travail du plaignant :	
Identité de la personne visée par la plainte :	
Date de l'incident ou des incidents allégués :	
Heure de l'incident ou des incidents :	
Lieux de l'incident ou des incidents :	
Identité de la personne à qui l'incident a été signalé :	

Description détaillée de l'incident ou des incidents : Veuillez fournir le plus de détails possible (gestes, contacts physiques, etc.)

Identité des témoins de l'incident ou des incidents :	

Par la présente, je confirme que les informations fournies sont exactes et de bonne foi. J'accepte que ces informations soient divulguées aux personnes impliquées dans la gestion et l'enquête de cette plainte.

Signature du plaignant :	Signature du responsable de la politique :
Date :	Date :

Ressources

SOS Violence conjugale 24/7	1-800-363-9010	https://sosviolenceconjugale.ca/fr
Info-aide violence sexuelle	1-888-933-9007	https://infoaideviolencesexuelle.ca/
Aide aux hommes en difficultés conjugales	514-384-6296	https://www.serviceaideconjoint.org/fr/
Liste des organismes pour l'aide aux hommes en difficulté		https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/organismes-aide-hommes-en-difficulte
Aide et ressources pour les Autochtones		https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/aide-ressources-autochtones

4.4 Politique contre le harcèlement en milieu de travail

[Lien Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail](#)

4.5 Politique des mesures disciplinaires

[Lien Politique des mesures disciplinaires](#)

5 Gestion de la prévention

5.1 Hiérarchie des moyens de prévention

Lorsque les risques ont été identifiés et analysés, il faut choisir les correctifs à mettre en place.

Il faut tenter d'éliminer le risque à la source.

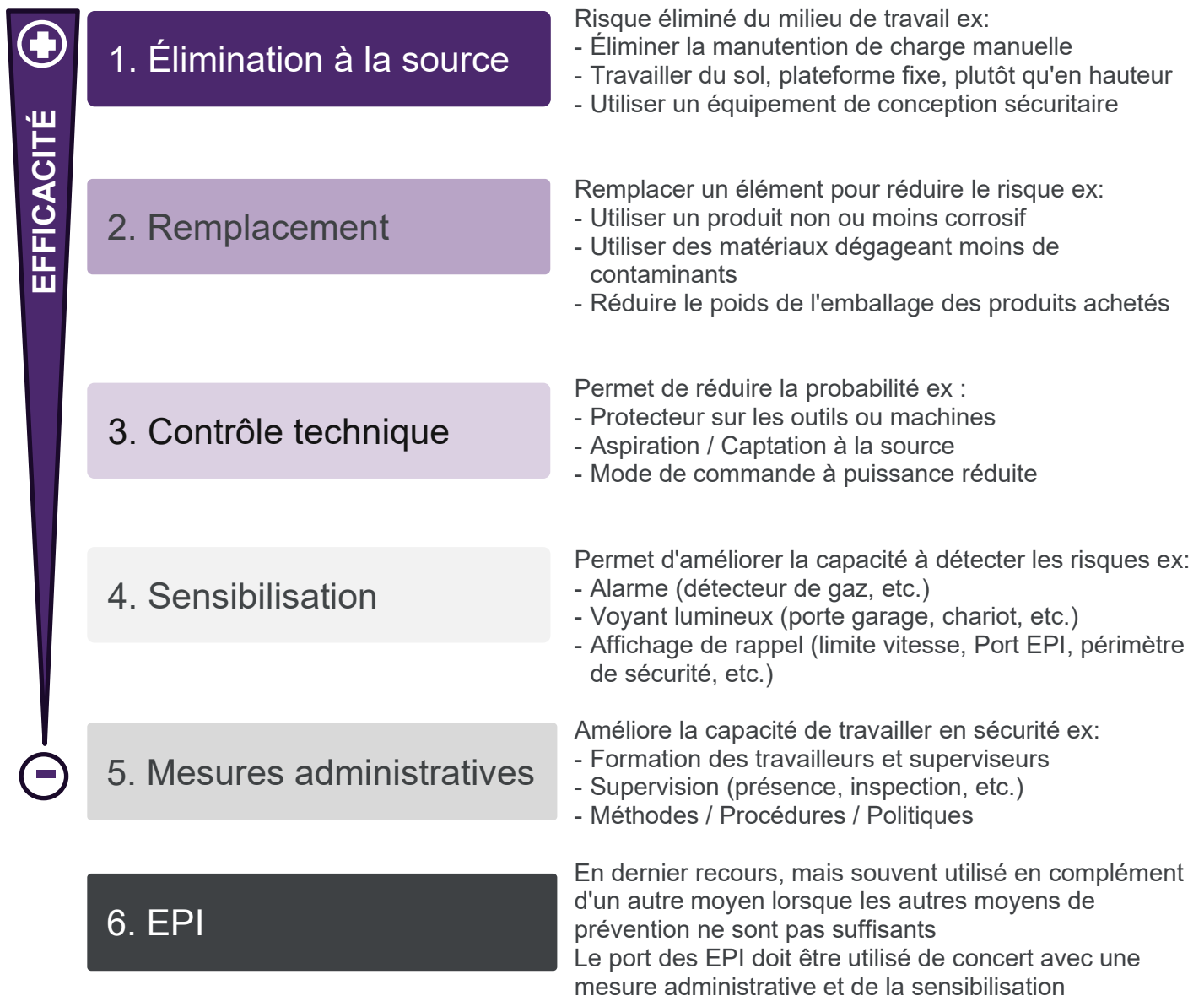
Lorsque ce n'est pas possible, il faut appliquer les mesures correctives en suivant la hiérarchie.

Il faut s'assurer que les mesures respectent minimalement la réglementation.

On doit mettre au moins 2 mesures correctives en place pour chaque risque lorsqu'on n'élimine pas les risques à la source

Il faut mettre des moyens de contrôle pour maintenir les mesures préventives

[Lien hiérarchie des mesures de prévention - CNESST](#)



5.2 Analyse de risque et priorisation des actions

Voici une méthode permettant d'analyser les risques et de prioriser les correctifs au plan d'action

Cette méthode a été utilisée pour établir la priorité indiquée sur les fiches de prévention du présent programme de prévention

Évaluation du niveau de risque	Gravité Faible Premiers soins Lésion superficielle	Gravité Modérée Soins médicaux Atteinte temporaire	Gravité Élevée Amputation / Décès Atteinte permanente
Probabilité Faible Présence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Rare à 1 x jour / occasionnelle	Risque corrigé Contrôle des correctifs suffisant	2 Faible	4 Élevé
Probabilité Élevée Absence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Plusieurs fois par jour / Constante	1 Très faible	3 Modéré	5 Très élevé

5.3 Accueil des nouveaux travailleurs

Lien Fiche d'accueil SST et engagement du nouveau travailleur / de la nouvelle travailleuse

But

Cette procédure vise à faciliter l'intégration sécuritaire des nouveaux travailleurs de l'organisation, en réduisant les risques d'accident reliés à la méconnaissance du milieu de travail et des risques qui y sont associés.

Portée

Cette procédure s'applique en totalité, à tous les nouveaux travailleurs de la Ville, aux étudiants embauchés pour la période estivale, ainsi qu'aux entrepreneurs externes, peu importe leur poste

Accueil

Dès la première journée de travail, un responsable de l'organisation (soit le supérieur immédiat ou une autre personne nommée par la direction) doit être désigné pour rencontrer et accueillir le nouveau travailleur.

Information – sécurité du travail

Lors de cette rencontre, le responsable doit faire connaître au nouveau travailleur :

- La structure de l'organisation en matière de santé et de sécurité du travail (ex : programme de prévention, comité SST, premiers secours, plan d'urgence, inspection);
- Les procédures à suivre en cas d'accident (ex : déclaration de l'accident, enquête, assignation temporaire);
- Les équipements de protection individuelle requis pour son travail ainsi que les modes d'utilisation et d'entretien préconisés pour ces équipements.

Visite des lieux

Le responsable doit faire visiter les lieux au nouveau travailleur. Lors de cette visite, les points suivants doivent être abordés :

- Présentation des collègues, supérieur immédiat, représentant santé sécurité, membres du comité;
- Premiers soins (localisation des trousse de premiers secours, du registre de premiers soins, nom des secouristes, emplacement et fonctionnement des douches oculaires, etc.);
- Mesures d'urgence (sorties de secours, extincteurs, point de rassemblement, procédure évacuation, etc.);
- Identification des risques propres au poste de travail du travailleur, des mesures de prévention en vigueur et des comportements attendus;
- Localisation des équipements de protection individuelle.

Évaluation – besoins de formation

Les besoins de formation du nouveau travailleur ou du travailleur muté devront être identifiés en tenant compte des connaissances requises pour assurer l'exécution sécuritaire de ses tâches.

Exemples de formation à planifier (en fonction des tâches du nouveau travailleur) :

- Principes d'utilisation d'équipements de levage;
- Procédure de travail en hauteur.

Formation

Selon les risques reliés au poste de travail, il est primordial que la personne reçoive une formation appropriée avant d'entreprendre seule ses nouvelles tâches.

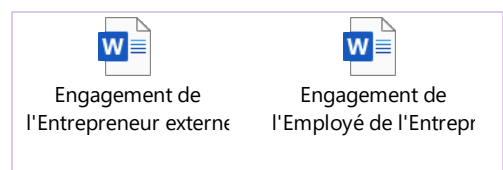
Il appartient à l'organisation de déterminer le contenu de la formation, les critères d'évaluation des acquis et la durée de la période d'entraînement requise.

Planification

Considérant l'importance d'avoir, au sein de l'organisation, des travailleurs compétents qui effectuent leur travail de façon sécuritaire, leur intégration sera planifiée de façon adéquate et professionnelle.

La Ville a prévu une période de temps appropriée afin que le travailleur intègre l'information et la formation reçues avant d'effectuer son nouveau travail de façon sécuritaire. Une évaluation des acquis en matière de santé et de sécurité du travail est souhaitable après quelques semaines d'exécution des nouvelles tâches.

5.4 Engagement des entrepreneurs externes



Règles spécifiques pour l'entrepreneur externe

L'entrepreneur s'engage (avant le début des travaux) à fournir un certificat de conformité émis par la CNESST quant à ses obligations légales.

Tout entrepreneur ou son représentant doit se présenter à la réception de l'organisation.

L'entrepreneur ou son représentant doit remplir le registre des visiteurs et demander le responsable de la maintenance (qui l'accompagnera durant les travaux).

L'entrepreneur reconnaît que ses employés ont les qualifications et la formation requise pour effectuer le travail à la Ville.

L'entrepreneur ou son représentant reconnaît posséder son propre programme de prévention et s'engage à le mettre en application ainsi que celui de la Ville.

5.5 Comité santé sécurité

Lien Rôle et responsabilités des membres du CSS

Un comité santé sécurité est formé pour chaque établissement de plus de 20 travailleurs.

Un comité multiétablissements est formé pour les établissements dont les activités sont de même nature.

5.6 Comité santé sécurité

Un comité santé sécurité est formé pour chaque établissement de 20 travailleurs ou plus.

Un comité multi établissements est formé pour les établissements dont les activités sont de même nature, dont la distance les séparant et l'accès aux bâtiments permettent au comité, au représentant et aux agents de liaison d'exercer leurs fonctions adéquatement.

- Identifier et analyser les risques
- Proposer des mesures pour corriger et contrôler les risques à l'employeur
- Fait la promotion de la santé sécurité

5.7 Représentant santé sécurité

Un représentant santé et sécurité doit être nommé pour chaque établissement comptant plus 20 travailleurs ou plus.

Le représentant est nommé par l'association syndicale ou est élu par vote des travailleurs.

5.8 Agent de liaison

Un agent de liaison doit être nommé dans chaque établissement comptant moins de 20 travailleurs. Ce sont les travailleurs qui votent pour élire l'agent de liaison.

5.9 Déclaration de risque par les travailleurs

Lien Formulaire Déclaration d'une situation dangereuse

Considérant l'importance d'impliquer les travailleurs dans l'identification des risques et des correctifs à apporter, un formulaire est utilisé afin que les travailleurs puissent déclarer les risques qu'ils identifient et proposer des solutions.

Ils seront également invités à le faire lors des pauses sécurité ou en s'adressant à leur supérieur immédiat ou à un membre du comité santé sécurité.

5.10 Refus de travail

Si un travailleur croit qu'une tâche est dangereuse pour lui ou pour une autre personne

Le travailleur doit :

- Aviser immédiatement son supérieur immédiat ou le représentant de l'employeur
- Expliquer pourquoi il considère que la tâche présente un danger
- Demeurer disponible sur les lieux de travail pour exécuter d'autres tâches

L'employeur et le travailleur ou son représentant (représentant à la santé sécurité, représentant syndical ou la personne désignée par le travailleur qui exerce son droit de refus) doivent proposer des mesures et apporter les correctifs pour résoudre le problème ensemble.

Si aucune solution satisfaisante pour le travailleur et l'employeur n'est trouvée, ils peuvent demander l'intervention d'un inspecteur de la CNESST. L'inspecteur détermine si le danger justifie le refus de faire la tâche.

La décision de l'inspecteur entre en vigueur immédiatement et doit être respectée même si l'employeur ou le travailleur ne sont pas d'accord et décide de demander une révision administrative à la CNESST.

5.11 Retrait préventif

La travailleuse enceinte ou qui allaite peut avoir droit à un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou à d'autres tâches est impossible. Cette mesure fait partie du programme : Pour une maternité sans danger. Elle permet à la travailleuse enceinte ou qui allaite d'arrêter de travailler et de recevoir des indemnités de remplacement de revenu.

Le retrait préventif peut être accordé lorsqu'il est impossible pour l'employeur :

- D'éliminer à la source les dangers présents dans le milieu de travail et attestés dans le protocole ou le rapport médicoenvironnemental joint au Certificat visant l'affectation ou le retrait préventif de la travailleuse
- D'adapter le poste de travail ou de modifier certaines tâches de la travailleuse
- D'offrir à la travailleuse une affectation à d'autres tâches qu'elle est en mesure d'accomplir, immédiatement ou plus tard, et qui ne comportent pas de tels dangers.

5.12 Formation

Un programme de formation est utilisé afin s'assurer que les travailleurs ont reçu les formations requises leur permettant d'effectuer leurs tâches de manière sécuritaires.

5.13 Pause-sécurité

Lien Capsule SST

Les gestionnaires effectuent des pauses sécurité afin de :

- Rappeler les règles, procédures et méthodes de travail sécuritaire;
- Signaler un danger et planifier les travaux de manière sécuritaire avant une tâche;
- Corriger la situation lorsque les règles, procédures et méthodes de travail ne sont pas respectées;
- Présenter de nouvelles procédures, règles, méthodes, etc.
- Répondre à des questionnements et préoccupations des travailleurs

5.14 Inspection du milieu de travail

[Lien Inspection chantier](#)

[Lien Inspection établissement](#)

Des inspections du milieu de travail doivent être effectuées par les responsables des services afin de :

- Identifier des situations à risque;
- Vérifier le respect des procédures / méthodes de travail et règles de sécurité;
- Corriger immédiatement ce qui peut l'être;
- Noter les correctifs à apporter, un suivi doit être effectué;
- Assurer le maintien des correctifs apportés antérieurement.

La collaboration, avec le représentant en santé sécurité, le comité santé sécurité et les travailleurs, est encouragée lors des inspections.

5.15 Analyse sécuritaire de tâche



Analyse sécuritaire
de tâche.docx



IDENTIFIER -
CORRIGER - CONTRÔ

L'analyse sécuritaire de tâche est utile afin d'identifier les risques, les prioriser, déterminer les mesures permettant de corriger et contrôler les risques.

On doit effectuer l'analyse sécuritaire de tâche en deux occasions :

- Avant d'effectuer une tâche à risque
- Périodiquement, au moins annuellement

Afin de :

- Établir le plan d'action annuel
- Élaborer des :
 - Fiches de prévention
 - Règles et directives
 - Méthodes de travail
 - Procédures de travail
- Identifier et implanter des :
 - Mesures correctives
 - Mesures de contrôle

5.16 Mesures disciplinaires

Objectif : Assurer un environnement de travail sécuritaire.

Portée : Tous les employés et gestionnaires de l'entreprise.

Obligation : Comme il est de son devoir et son obligation légale de le faire, l'employeur imposera une mesure disciplinaire dans les situations où les règles ou les méthodes de travail sécuritaire n'auront pas été respectées.

Le but d'une mesure disciplinaire est de modifier un comportement présentant potentiellement un risque pour la santé ou l'intégrité du travailleur ou d'une autre personne afin d'assurer la sécurité de tous.

La sévérité de la mesure disciplinaire appliquée est déterminée en fonction de la gravité du risque auquel le travailleur s'est exposé ou a exposé une autre personne.

Une gradation des sanctions, pouvant aller jusqu'au congédiement, sera appliquée.

5.17 Retrait préventif

La travailleuse enceinte ou qui allaite peut avoir droit à un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou à d'autres tâches est impossible. Cette mesure fait partie du programme : Pour une maternité sans danger. Elle permet à la travailleuse enceinte ou qui allaite d'arrêter de travailler et de recevoir des indemnités de remplacement de revenu.

Le retrait préventif peut être accordé lorsqu'il est impossible pour l'employeur :

- D'éliminer à la source les dangers présents dans le milieu de travail et attestés dans le protocole ou le rapport médicoenvironnemental joint au Certificat visant l'affectation ou le retrait préventif de la travailleuse
- D'adapter le poste de travail ou de modifier certaines tâches de la travailleuse
- D'offrir à la travailleuse une affectation à d'autres tâches qu'elle est en mesure d'accomplir, immédiatement ou plus tard, et qui ne comportent pas de tels dangers.

5.18 Refus de travail

Lien procédure

Si un travailleur croit qu'une tâche est dangereuse pour lui ou pour une autre personne

Le travailleur doit :

- Aviser immédiatement son supérieur immédiat ou le représentant de l'employeur
- Expliquer pourquoi il considère que la tâche présente un danger
- Demeurer disponible sur les lieux de travail pour exécuter d'autres tâches

L'employeur et le travailleur ou son représentant (représentant à la santé sécurité, représentant syndical ou la personne désignée par le travailleur qui exerce son droit de refus) doivent proposer des mesures et apporter les correctifs pour résoudre le problème ensemble.

Si aucune solution satisfaisante pour le travailleur et l'employeur n'est trouvée, ils peuvent demander l'intervention d'un inspecteur de la CNESST. L'inspecteur détermine si le danger justifie le refus de faire la tâche.

La décision de l'inspecteur entre en vigueur immédiatement et doit être respectée même si l'employeur ou le travailleur ne sont pas d'accord et décide de demander une révision administrative à la CNESST.

5.19 Calendrier annuel des activités

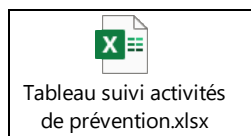


Calendrier annuel
des activités.docx

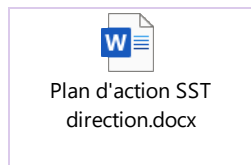
Un calendrier annuel des activités constitue un aide-mémoire. Il est élaboré, maintenu à jour et respecté par les gestionnaires des services.

Le calendrier doit être personnalisé et maintenu à jour.

5.20 Tableau de suivi des activités



5.21 Plan d'action annuel direction



L'employeur, avec le support des gestionnaires, du comité santé sécurité, du (des) représentant(s) santé sécurité et de l'(les) agent(s) de liaison et des travailleurs, doit établir un plan d'action de manière à prioriser les actions nécessaires à corriger et contrôler les risques.

Le plan d'action permet de :

- Lister et prioriser les risques identifiés
- Déterminer le ou les correctifs à apporter ainsi que les moyens de contrôle
- Nommer le responsable et l'échéancier
- Indiquer le niveau d'avancement si désiré

5.22 Programme de santé

Si des travailleurs sont exposés à des risques qui peuvent nuire à la santé des travailleurs tels :

- Amiante
- Silice cristalline
- Bruit
- Risques ergonomiques
- Risque chimiques
- Risque biologiques
- Risques psychosociaux

L'employeur doit inclure ces risques à son programme de prévention et son plan d'action le cas échéant.

Des programmes de santé établis par la CNESST et le ministère de la santé et des services sociaux sont disponibles, pour chacun de ces risques, sur le site de la CNESST.

[Lien Programmes de santé CNESST](#)

Vous pouvez également contacter le CSSS de votre région pour de l'assistance.

5.23 Listes des matières dangereuses et des contaminants

Lien Liste des produits dangereux

L'employeur dresse la liste des matières dangereuses et des contaminants qui peuvent être émis auxquels sont exposés les travailleurs.

La liste doit être maintenue à jour et utilisée afin de s'assurer que les fiches de données de sécurité sont à jour.

Les responsables des achats doivent ajouter les nouveaux produits achetés et retirer les produits qui ne sont plus présents sur les lieux. Un inventaire doit être effectué régulièrement. Vous pouvez utiliser la fiche de prévention : Produits dangereux de ce programme.

5.24 Programme de santé

L'employeur établit le programme des examens de santé qui sont nécessaires au suivi de la santé des travailleurs en tenant compte des matières dangereuses et des contaminants auxquels sont exposés les travailleurs.

Vous pouvez contacter le CSSS de votre région pour de l'assistance.

5.25 Programme de protection respiratoire

Un programme de protection respiratoire a été élaboré et est mis en application.

5.26 Programme d'entretien préventif



Calendrier Entretien
Préventif.docx

Les systèmes et équipements doivent être entretenus régulièrement et vérifiés selon les exigences du fabricant ou au besoin.

Un calendrier, des fiches d'inspection et d'entretien doivent être élaborés conformément aux manuels des fabricants, et constituent le registre d'entretien.

Le registre d'entretien doit être mis à jour au besoin et conservé. Tout document relatif à la conformité doit être conservé avec le registre d'entretien.

6 Premiers soins et mesures d'urgence

6.1 Plan des mesures d'urgence

Un plan des mesures d'urgence est élaboré et disponible en ligne

[Intégrer le lien Plan des mesures d'urgence](#)

6.2 Procédures d'évacuation

Des procédures sont en place afin d'évacuer le personnel en cas d'urgence.

- Des responsables sont nommés et formés
 - Responsable de secteur
 - Responsable de la prise de présence au point de rassemblement
 - Coordonnateur
- Un point de rassemblement est identifié sur les plans d'évacuation, à l'écart de la circulation, des véhicules d'urgence ou de tout autre danger
- Les travailleurs doivent se rendre immédiatement au point de rassemblement en cas d'évacuation
- Le responsable de la prise de présences s'assure que tous les travailleurs sont présents et avise le coordonnateur s'il manque un employé, qui lui informe les pompiers
- Il est interdit de retourner à l'intérieur du bâtiment avant que les pompiers l'autorisent
- Le coordonnateur recevra l'autorisation des pompiers de réintégrer le bâtiment et transmettra l'autorisation aux responsables et employés
- Le coordonnateur informera les responsables et les employés du lieu où ils peuvent se rendre pendant l'évacuation en fonction du temps prévu de l'évacuation, de la température, etc.

6.3 Issues de secours

- Les issues de secours doivent :
 - Être visibles et signalées par une affiche éclairée ou illuminée
 - Ne jamais être obstruées, être dégagées sur 1 100 mm, incluant les couloirs qui y mènent
 - Ouvrir vers l'extérieur
 - S'ouvrir seulement en poussant la porte : jamais verrouillées, aucun loquet à tirer ou pousser
- Le nombre d'issues de secours et la distance entre les issues dépendent de la superficie et du niveau de risque du bâtiment. Les exigences sont établies selon le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies.
- Les principales exigences sont :
 - Une aire de plancher doit avoir au moins deux issues donnant sur l'extérieur (CNB art. 3.4.2.1)
 - La distance à parcourir pour atteindre une issue doit être d'au plus 30 m si l'établissement n'est pas entièrement protégé par des gicleurs et 45 m s'il est entièrement protégé par des gicleurs
 - S'il s'agit d'un établissement industriel à risque élevé, la distance maximale est 25 m (CNB art. 3.4.2.5.1)
- Le Code national de prévention des incendies et les normes NFPA, auxquelles il réfère, doivent aussi être respectés. Vous pouvez consulter le service de prévention des incendies de la ville.

[Lien Élaborer un plan de sécurité Multiprévention](#) (consulter l'annexe 2 du document)

6.4 Secouristes

- L'employeur assure la présence de secouriste durant les heures de travail à raison d'au moins 1 secouriste par quart de travail pour 50 travailleurs ou moins et d'un secouriste supplémentaire par tranche de 100 travailleurs.
- La liste des secouristes est maintenue à jour et disponible sur les tableaux d'affichage dans chaque établissement.

6.5 Trousses de premiers soins

[Lien Informations types et format des troussees](#)

- Des troussees de premiers soins sont disponibles dans chaque établissement.
- L'emplacement est identifié par une croix.
- Des troussees de premiers soins sont disponibles dans chaque véhicule.
- Le contenu des troussees est complet, propre, en bon état et renouvelé au besoin.
- Le matériel contenu dans les troussees dépend des risques présents dans le milieu de travail.

[Lien Trousse de premiers soins CNESTT](#)

[Lien Accès à la norme CSA Z1220-17 – Contenu des troussees](#)

6.6 Extincteur portatif

- Des extincteurs qui conviennent aux types d'incendies pouvant survenir sont disponibles dans chaque établissement :
- Les extincteurs sont accrochés aux murs aux endroits à risque
- Des extincteurs doivent être apportés lors de travaux mobiles
- Les extincteurs sont inspectés par une firme spécialisée annuellement ou si anomalie détectée
- Des vérifications mensuelles sont effectuées pour vérifier :

6.7 Détecteur de fumée

- Consulter une firme spécialisée détenant une licence d'entrepreneur en système d'alarme incendie et autres les licences de sous-catégories prévues au code si requis pour installer un ou des détecteurs de fumée conformes aux exigences de la norme CAN/ULC – S536 et du Code de sécurité chapitre bâtiment .
- Tester les détecteurs et assurer leur bon fonctionnement mensuellement
- Faire inspecter les détecteurs par une firme spécialisée annuellement; obtenir et conserver un rapport d'inspection.
- Inclure au programme d'entretien préventif

6.8 Détecteur de monoxyde de carbone

- Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel si vous utilisez des appareils, équipements à combustion, outils, chauffage, etc. Consulter la fiche de prévention

6.9 Douche oculaire

Des douches oculaires conformes sont installées à proximité des lieux où sont utilisés ou manipulés des produits corrosifs ou toxiques (accessible en 10 secondes)

Des bouteilles de rinçage oculaire sont disponibles près des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques si la douche oculaire n'est pas accessible immédiatement, les 10 à 15 premières secondes étant décisives pour éviter des blessures et conséquences graves aux yeux.

L'employeur informe les travailleurs de l'emplacement des douches et de la manière de les utiliser.

Les douches et bouteilles sont inspectées et entretenues conformément aux normes et au manuel du fabricant ou les directives sur l'étiquette le cas échéant.

6.10 Numéros d'urgence

[Lien Liste des secouristes et numéros d'urgence](#)

Nom	N° de téléphone	Motif (s)
Urgence Santé	911	Présence d'un blessé grave
Service incendie	911	Incendie, explosion, fuite de gaz, déversement d'un produit, vérification du plan d'urgence
Police locale	911	Incendie, explosion, alerte à la bombe, fuite de gaz, déversement d'un produit, agression, vol
Info-Santé	811	Information sur la santé, malaise non urgent
CNESST	1-844-838-0808	Décès, plusieurs blessés ou blessés graves, plainte ou refus d'un travailleur, informations
Répertoire toxicologique de la CNESST	1-888-330-6374	Information sur un produit dangereux
Centre antipoison	1-800-463-5060	Intoxication de travailleurs par un produit
Canutec	1-613-996-6666	Fuite de gaz, déversement de produit (transport)
Urgence Environnement	1-866-694-5454	Information sur l'environnement

7 Accidents de travail

But

L'objectif de cette procédure est d'établir un mode interne de fonctionnement concernant les premiers soins, la consignation de tous les accidents et incidents, ainsi que leur enquête et leur analyse, et ce, dans un but d'identification des causes et de mise en place de mesures préventives.

Définitions

Accident : événement imprévu et soudain, attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (art. 2 LATMP).

Incident (également appelé « passer-près ») : événement imprévu et soudain, attribuable à toute cause, avec ou sans perte matérielle, qui aurait pu entraîner une lésion professionnelle (accident).

Mesure corrective : correctif qu'on peut réaliser immédiatement pour éviter, à court terme, la répétition d'un accident ou d'un incident.

Mesure préventive : correctif qu'on doit apporter ou mettre en place afin d'éviter, à long terme, la répétition d'un accident ou d'un incident.

Obligations

Premiers secours : lorsque le travailleur victime d'un accident nécessite des premiers soins, un secouriste certifié doit être disponible pour les lui administrer.

Pour tout événement ayant entraîné une blessure, incluant une blessure mineure, le secouriste en poste ou le supérieur immédiat consigne les détails de l'événement dans un registre prévu à cet effet.

7.1 Procédure à suivre pour les travailleurs

- 1) Avertir le supérieur immédiat ou son remplaçant (sur place), et ce, dès que l'accident se produit, afin de recevoir, si nécessaire, les premiers soins
Important : Seuls les premiers soins recommandés par le manuel de secourisme seront fournis. De plus, pour votre protection, aucun médicament ne vous sera donné.

- 2) Remplir le registre immédiatement
 - Si une douleur est ressentie
 - Suite à une blessure même mineure
 - Que vous repreniez ou non votre travail le jour même ou le lendemain
- 3) Retourner à son poste travail normal si votre condition le permet
- 4) Au besoin, se rendre dans un centre de soin
- 5) Si nécessaire, la direction assurera votre transport à l'hôpital
- 6) Apporter un formulaire d'assignation temporaire à faire remplir par le médecin

Si la douleur apparaît ou s'accroît après votre départ du travail et que vous devez consulter le médecin, contacter votre supérieur immédiat pour avoir un formulaire d'assignation temporaire à remettre au médecin

- 7) Rapporter tout document destiné à l'employeur sans délai suite à chaque visite médicale
 - Rapport médical
 - Formulaire d'assignation temporaire
 - Tout autre document

Important:

Vous devez rapporter le rapport médical ainsi que le formulaire d'assignation temporaire (acceptée ou refusée) suite à chaque rencontre avec le médecin et le présenter immédiatement aux ressources humaines, ou à votre supérieur immédiat, après la rencontre afin de faire le suivi de l'évolution de votre lésion.

Si le médecin autorise l'assignation temporaire, vous devez en informer immédiatement les ressources humaines ou votre supérieur immédiat.

- 8) Vous devez informer le service des ressources humaines, sans délai, de la date de consolidation fixée par votre médecin traitant.
- 9) L'enquête et analyse sera faite rapidement pour déterminer les causes et apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter que l'événement ne se reproduise. La présence du travailleur accidenté est requise, si possible.
- 10) Votre présence sera également requise à certains moments afin de faire un suivi de votre dossier.

7.2 Procédure à suivre par les gestionnaires

[Lien Procédure Déclaration, enquête et analyse des accidents du travail](#)

LE JOUR DE L'ACCIDENT

1. L'employeur s'assure que le travailleur reçoit les premiers soins requis et assure son transport vers un établissement de soins au besoin
2. L'employeur fait remplir le registre des accidents au travailleur, l'employeur le remplit si le travailleur n'est pas en mesure d'écrire (il écrit textuellement ce que le travailleur lui dit et écrit au "Je")
3. Le supérieur immédiat effectuer l'enquête et analyse d'accident;
note : si le travailleur n'est pas en mesure de répondre aux questions, le supérieur immédiat recueille les informations sur les lieux, les circonstances et les témoignages des témoins
4. L'employeur remet un formulaire d'assignation temporaire au travailleur avant la première consultation médicale ou dès que possible. Personnaliser les tâches suggérées. [Cliquez ici pour obtenir le formulaire d'assignation temporaire](#)

SI LE TRAVAILLEUR N'EST PAS EN MESURE DE REPRENDRE SON EMPLOI HABITUEL LE JOUR OUVRABLE SUIVANT LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT

5. L'employeur obtient l'attestation médicale CNESST du travailleur
6. L'employeur avise la mutuelle de prévention de la nouvelle réclamation en utilisant l'[Outil de déclaration en ligne](#) de la mutuelle pour transmettre toute l'information et les documents à son conseiller en gestion de la mutuelle. Vous aurez besoin de votre numéro de client pour accéder à l'outil. Votre numéro de client est inscrit sur votre facture ou sur la première page de votre programme de prévention
7. Si la réclamation ne répond pas aux critères d'admissibilité de la loi applicable, le conseiller en gestion de la mutuelle avise l'employeur et rédige une lettre d'opposition qui sera soumise à l'employeur pour approbation. L'employeur ou le conseiller en gestion de la mutuelle envoient ensuite la lettre à la CNESST selon l'entente convenue
8. L'employeur doit verser 100 % du salaire régulier au travailleur pour la journée de l'accident, si le travailleur n'a pas été en mesure de compléter sa journée. Ce montant est non remboursable par la CNESST
9. L'employeur calcule et verse 90 % du salaire net au travailleur pour la période obligatoire des 14 premiers jours pour les journées où le travailleur aurait normalement travaillé. Ce montant sera remboursé par la CNESST :
 - Guide de calcul des 14 premiers jours : [cliquez ici](#)
10. L'employeur remplit le formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement (ADR)*:
 - Remplir le formulaire *ADR* en ligne sur le site Web de la CNESST : [cliquez ici](#)
 - Télécharger une version PDF de l'*ADR* : [cliquez ici](#)

Notes :

L'employeur transmet l'ADR à la Commission, dans les 2 jours suivant le retour au travail ou, au plus tard, dans les 2 jours suivant la fin des 14 premiers jours.

Les journées travaillées en assignation temporaire dans les 14 premiers jours doivent être payées comme si le travailleur accomplissait son travail normal (habituel) et ne doivent pas être incluses dans le calcul du montant à verser pour les 14 premiers jours (90% du salaire net).

11. L'employeur informe le travailleur qu'il doit remplir le formulaire *Réclamation du travailleur (RTR)* : [Lien vers le formulaire RTR](#) et l'assiste au besoin
12. L'employeur doit s'assurer de fournir un formulaire d'assignation temporaire au travailleur avant chaque consultation médicale afin que son médecin puisse mettre à jour les recommandations concernant le retour au travail. Au besoin, l'employeur demande l'aide du conseiller en gestion de la mutuelle pour préparer un formulaire d'assignation temporaire et/ou le transmettre au médecin en cas de situations particulières.
Pour plus d'information, voici deux capsules créées par la CNESST sur l'assignation temporaire : [L'assignation temporaire - YouTube](#) et [L'assignation temporaire et sa démarche - YouTube](#)
13. L'employeur fait le suivi avec le travailleur pour que ce dernier lui transmette ses rapports médicaux et formulaires d'assignation temporaire au fur et à mesure qu'il a des rendez-vous. L'employeur transmet une copie de ces documents au conseiller en gestion de la mutuelle au fur et à mesure. Le conseiller en gestion fait des recommandations sur les actions à prendre pour faire évoluer favorablement le dossier. Au besoin, l'employeur doit envoyer les documents pertinents à la CNESST également pour permettre à la CNESST de faire un suivi adéquat du dossier.
14. Au besoin, l'employeur et le conseiller en gestion de la mutuelle communiquent avec la CNESST pour transmettre de l'information et/ou demander un suivi.

CONSEILLER EN GESTION DE LA MUTUELLE

15. Le conseiller en gestion de la mutuelle s'occupe de toutes les démarches nécessaires en cas de contestation d'une décision de la CNESST.
16. Le conseiller en gestion de la mutuelle est également responsable de prendre le rendez-vous en expertise médicale s'il y a lieu, de préparer le dossier médical à soumettre au médecin expert; l'employeur s'occupe de transmettre l'avis de convocation au travailleur pour s'assurer de sa présence au rendez-vous.
17. Si une demande au Bureau d'évaluation médicale (BEM) est requise, le conseiller en gestion de la mutuelle s'occupe de faire les démarches nécessaires.
18. Le conseiller en gestion de la mutuelle cible les opportunités de demande de partage de coûts et rédige les demandes à la CNESST.
19. Le conseiller en gestion de la mutuelle fait les demandes de suspension des indemnités à la CNESST si la situation le requiert (absence en assignation temporaire, absence en expertise médicale, etc.).
20. Le conseiller en gestion de la mutuelle s'assure que la CNESST prend les actions requises pour faire évoluer le dossier favorablement et intervient auprès de la CNESST tout au long du dossier.
21. Le conseiller en gestion de la mutuelle agit comme vigie dans le dossier et s'assure que toutes les actions médicales/légales et administratives sont faites au moment opportun afin que la stratégie globale dans le dossier permette de minimiser les coûts imputés.
22. Nous vous invitons à consulter notre site Web et notre Circuit SST. En tant que membre de la mutuelle, vous avez accès à des formations gratuites et à du contenu exclusif.

RETOUR AU TRAVAIL

Si un formulaire ADR a été transmis à la CNESST et que l'absence du travailleur s'est prolongée au-delà des 14 premiers jours, l'employeur doit aviser la CNESST le jour où le travailleur réintègre son emploi régulier ou revient en assignation temporaire.

7.3 Procédure en cas d'accident de la route

[Lien Procédure à suivre en cas d'accident de la route](#)

7.4 Registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins



Registre des
accidents.docx

La Ville consigne dans un registre tous les accidents qui surviennent au travail et les informations relatives aux premiers soins dispensés.

Ce formulaire doit être rempli, par le travailleur, lorsqu'un travailleur subit une blessure mineure ou majeure ou qu'il ressent une douleur, qu'il puisse ou non reprendre son travail le jour même ou le lendemain.

Si le travailleur n'est pas en mesure d'écrire lui-même, son supérieur immédiat pourra remplir le registre en inscrivant ce que le travailleur lui dit.

À la suite de la collecte des faits entourant l'accident et à leur analyse, si des mesures correctives peuvent être apportées, la direction est responsable de les mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

En plus de répondre à une obligation légale, le registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins est un important outil de prévention. La direction devrait l'examiner afin de dégager les priorités d'intervention en prévention pour l'organisation.

7.5 Déclaration, enquête et analyse d'accident ou d'incident

Lien Formulaire Déclaration d'accident du travail



Enquête et analyse
d'accident.docx

QUOI ?

Idéalement, effectuer enquête et analyse d'accident pour

- Les accidents qui entraînent une blessure
- Les accidents mineurs
- Les incidents ayant causé des dommages matériels significatifs
- Les passé proche

QUI ?

- Le supérieur immédiat prend en charge l'enquête et analyse de l'accident
- Les ressources humaines peuvent le supporter
- Si possible, le travailleur concerné
- Le comité santé sécurité et le représentant en santé sécurité peuvent étudier les rapports et formuler des recommandations

QUAND ?

- Dans les plus brefs délais
- Idéalement au plus tard 24 heures après l'événement.

OÙ ?

- Sur les lieux de l'évènement

Correctifs

1. Identifier toutes les causes de l'accident / incident, se demander pourquoi
2. Identifier les mesures correctives nécessaires
3. Identifier les mesures de contrôle nécessaires afin de maintenir les mesures correctives en place
N.B. : Évaluer les activités de prévention en place afin de s'assurer d'implanter ou améliorer les mesures correctives et de contrôle si requis
4. Transmettre une copie du rapport aux personnes responsables des décisions concernant les correctifs
5. Transmettre une copie du rapport aux comités santé sécurité
6. Décider des mesures correctives et de contrôle à mettre en place en considérant l'enquête et analyse d'accident et les modifier au besoin
7. Désigner les responsables de la mise en œuvre des mesures correctives et de contrôle
8. Établir un échéancier
9. Informer les personnes concernées des correctifs mis en place
10. La direction doit s'assurer que les échéanciers sont respectés
11. La direction doit s'assurer que les mesures de contrôles sont efficaces et maintenues

7.6 Procédure d'assignation temporaire



Formulaire
assignation temporaire

La Ville favorise le retour au travail à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, dans un poste qui favorisera le rétablissement du travailleur et maintiendra un lien sain entre le travailleur, ses collègues et l'employeur.

1. Les formulaires d'assignation temporaire devraient être disponibles en tout temps pour les travailleurs
2. Le travailleur doit remettre le formulaire et le questionnaire à son médecin traitant lors de sa consultation afin de le faire remplir par ce dernier;
3. Le formulaire et le questionnaire sont retournés par le travailleur au service des ressources humaines immédiatement après sa consultation médicale ou, si cela est impossible, dans un délai de 24 heures.
4. Dès que le travailleur est assigné temporairement à un travail, le travailleur et l'employeur doivent, en tout temps, respecter les limitations ou les restrictions émises par son médecin traitant afin de favoriser sa réadaptation.
5. Le supérieur immédiat s'engage à respecter les restrictions du travailleur dans l'attribution des tâches à accomplir.
6. Pendant toute la durée de l'assignation temporaire, la Ville versera au travailleur le salaire et les avantages liés à l'emploi que le travailleur occupait lorsque s'est manifestée sa lésion professionnelle.

8 Équipements de protection individuelle (EPI)

[Lien Directive Port des équipements de protection individuelle](#)
[Lien Liste des EPI requis selon la tâche](#)



Tableau équipements
de protection individu

Les équipements de protection individuelle protègent les travailleurs en réduisant leur exposition aux risques.

Ils sont utilisés en dernier recours lorsque le danger ne peut être éliminé ou réduit pas d'autres moyens.

Les équipements de protection individuelle sont fournis par l'employeur dès l'embauche.

Les équipements de protection individuelle requis sont déterminés :

- En effectuant l'analyse de tâche
- En consultant :
 - Le comité SST
 - Le manuel du fabricant des outils et équipements
 - Les fiches de données de sécurité des produits
 - La réglementation
 - La documentation des organismes spécialisés tels que les ASP (Associations sectorielles paritaires), l'IRSST et la CNESST.
 - Le comité santé sécurité du travail revise le choix des EPI
 - Les signalements et suggestions des travailleurs

L'employeur doit :

- Identifier les EPI requis
- Informer les travailleurs de l'importance et l'obligation de les utiliser, la manière de les entreposer, les entretenir, les inspecter, les ajuster
- S'assurer de la conformité des EPI
- Avoir un programme d'inspection et d'entretien
- Apporter les correctifs au besoin :
 - Remplacer les EPI défectueux ou non adaptés suite à un signalement, une inspection ou un incident/accident
 - Effectuer des rappels aux travailleurs
 - Imposer une mesure disciplinaire si les EPI ne sont pas portés ou pas adéquatement, pas entretenus et entreposés de manière sécuritaire

Le travailleur doit :

- Porter , utiliser, entreposer et entretenir les EPI fournis par l'employeur.
- Signaler tout bris, défectuosité ou problème avec les EPI à son supérieur immédiat

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une partie du corps à : • Une blessure • Un trauma • Un contaminant • Un risque biologique • Autres risques	• Trouble musculosquelettique • Blessure • Brûlure • Handicap • Amputation • Cécité • Infection • Contamination • Maladies • Décès	• Inspecter, porter, entretenir et entreposer les EPI conformément aux instructions du fabricant et du programme de protection respiratoire • Remplacer tout EPI défectueux et le signaler à votre supérieur immédiat PROTECTION DE LA TÊTE • Porter un casque, conforme à la norme CAN/CSA Z94.1 en tout temps sur un chantier PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE • Porter une protection oculaire ou faciale, selon le risque, conforme à la norme CAN/CSA-Z94.3 lorsque les yeux ou le visage sont exposés à la projection de particules ou de matières dangereuses, à une chaleur ou un rayonnement (incluant le soleil) ou tout autre risque. PROTECTION AUDITIVE • Porter une protection auditive conforme à la norme ACNOR Z94.2 (établissement) ou CSA Z94.2 (chantier) qui atténue le bruit en deçà des limites permises, lors de l'exposition à des bruits excédant les normes. PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES • Porter une protection respiratoire certifiée NIOSH lors de l'exposition à : • Une concentration d'oxygène inférieure à 19.5% ou supérieure à 23% • Des gaz, des fumées, des vapeurs, des poussières ou des brouillards au-delà des limites prévues à l'annexe I du RSST • Les cartouches n'offrent pas de protection contre les isocyanates, le port d'un masque à adduction est obligatoire • Tenir un registre des utilisations ou remplacer les cartouches au délai le plus court prévu dans la chartre PROTECTION DES MAINS • Porter une protection pour la manutention d'objets présentant des arêtes vives, une surface abrasive ou en cas de contact avec des substances dangereuses. • Interdit lorsqu'il y a un risque d'entraînement sauf en cas d'engelure. Dans ce cas, ils doivent permettre une bonne prise et s'enlever facilement. PROTECTION DES PIEDS • Porter des chaussures de protection conformes à la norme CAN/CSA-Z195 lorsque les pieds sont exposés à des blessures. • Porter des chaussures fermées à talon plat lors des tâches où la stabilité et un bon équilibre sont requis ou si des objets légers peuvent tomber sur les pieds

		PROTECTION DES AUTRES PARTIES DU CORPS • Porter des EPI appropriés à la nature du travail ex : cagoule, jambières, manchettes, etc. • Protéger la peau contre les rayons solaires (vêtement long, crème solaire) PROTECTION CONTRE LES CHUTES • Porter un harnais relié à un système d'ancrage et une liaison d'arrêt de chute conformes lorsqu'il est impossible de travailler à partir du sol ou d'une plateforme de travail, ou de limiter le déplacement ou d'utiliser un moyen de protection collective; lors d'un risque de chute : • De plus de 3 m sauf lors de l'utilisation d'un moyen d'accès • Dans un liquide ou une substance dangereuse • Sur une pièce en mouvement • Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger • D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient ou lors de la manutention d'une charge VÊTEMENT DE SÉCURITÉ HAUTE VISIBILITÉ • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité conforme à la norme CSA Z96 : • Orange classe 2 niveau 2 : Sur un chantier • Jaune-vert fluo classe 2 niveau 2 : Signaleur de chantier • Jaune-vert fluo classe 3 niveau 2 : Signaleur routier • Orange ou jaune-vert fluo Classe 2 niveau 2: Tout endroit, autre qu'un chantier, où un véhicule automoteur circule à pourrait heurter un travailleur • En plus des critères ci-haut mentionnés, s'il y a un risque d'entraînement par un véhicule, un équipement, une pièce en mouvement, le vêtement doit avoir une capacité d'arrachage (velcro ou autre) VÊTEMENT DE FLOTTAISON • Porter un vêtement de flottaison ou un gilet de sauvetage, approuvé par Transport Canada ou par un organisme reconnu par Transport Canada) si vous êtes exposé à une chute dans un l'eau, au-dessus ou à moins de 2 m d'un plan d'eau de 1,2 m de profondeur sur plus de 2m de largeur ou dont le débit peut entraîner une personne
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les EPI requis avec le comité santé sécurité • Fournir les EPI requis et conformes • Informer les travailleurs de l'importance et l'obligation de porter les EPI • Informer les travailleurs quant au port, l'ajustement, l'entretien l'inspection et l'entreposage des EPI		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter afin d'assurer le port des EPI • Inspection périodique des EPI

9 Fiches de prévention par risque

La méthode suivante a été utilisée pour établir la priorité d'intervention requise afin d'apporter les correctifs.

La cote d'évaluation du risque est indiquée au haut du côté droit de chaque fiche de prévention, vous pouvez la modifier afin de l'adapter à la réalité de votre environnement.

Des exemples de mesures de prévention, de mesures correctives et moyens de contrôle sont également indiqués sur chaque fiche.

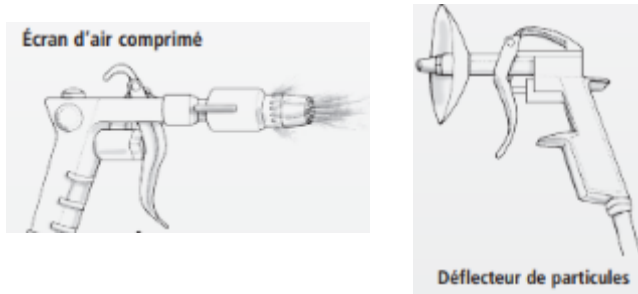
La direction, les représentants de l'employeur et les travailleurs doivent adapter ces mesures à la réalité et les bonifier au besoin.

Des liens vers des documents sont disponibles sur les fiches et vous fourniront un complément important d'information.

Évaluation du niveau de risque	Gravité Faible Premiers soins Lésion superficielle	Gravité Modérée Soins médicaux Atteinte temporaire	Gravité Élevée Amputation / Décès Atteinte permanente
Probabilité Faible Présence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Rare à 1 x jour / occasionnelle	Risque corrigé Contrôle des correctifs suffisant	2 Faible	4 Élevé
Probabilité Élevée Absence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Plusieurs fois par jour / Constante	1 Très faible	3 Modéré	5 Très élevé

Air comprimé - Nettoyage (Soufflette)

4

Nettoyer par aspiration pas avec la soufflette	Enrouleur boyau	Protection contre les particules
 Source APSAM	 Source APSAM	 Source Multiprévention

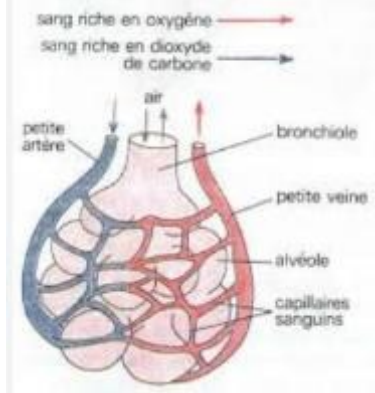
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation de l'air comprimé Nettoyage des surfaces et outils	• Chute de même niveau • Frappé par le boyau (bris) • Bruit (compresseur et outils) • Vibrations (outils) • Trouble musculosquelettique • Contaminer par la poussière / contaminants dans • Les yeux • La bouche • Le nez • Les oreilles • La peau • Les voies respiratoires • Déloger un œil de son orbite • Provoquer une rupture de l'œsophage • Perforer un tympan • Embolie (bulle d'air dans le sang)	• Nettoyer par aspiration ou avec un balai ou une brosse plutôt que par jet d'air si possible • Note : Si les poussières sont combustibles, utiliser un aspirateur certifié • Inspecter les boyaux et la soufflette avant de l'utiliser • Ne jamais utiliser l'air comprimé pour se nettoyer ou nettoyer une autre personne • Ne pas utiliser l'air comprimé pour nettoyer des poussières combustibles sauf si aucun autre moyen ne peut être employé • S'assurer qu'il n'y a aucune source d'ignition à proximité si les poussières à nettoyer sont combustibles • Ne jamais envoyer le jet d'air vers une partie du corps • Utiliser une rallonge pour atteindre les endroits difficiles à atteindre • Ne pas utiliser si le boyau, les raccords ou la soufflette sont endommagés • Boyau fissuré, déformé, endommagé • Raccord endommagé ou lâche ou remplacé par un raccord non adéquat • Soufflette déformée ou perforée • Soufflette qui souffle de l'air même lorsque la gâchette est relâchée • Laisser les dispositifs de protection contre les particules en place • Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat, cesser l'utilisation et identifier la soufflette comme défectueuse Lien Réduire le risque utilisation jet air comprimé Multiprévention

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir un aspirateur, un balai ou une brosse pour nettoyer les équipements si possibles - Note : Si les poussières sont combustibles, fournir un aspirateur certifié assurant la protection contre les risques liés à la poussière combustible • Installer un système d'enrouleur-dérouleur ou un support pour éviter que les boyaux ne soient au sol • Limiter la pression d'air à la sortie de l'embout des soufflettes lorsqu'il est bloqué, à 200kPa (29 lb/po2) • Fournir des soufflettes qui laisse l'air s'échapper par une ou d'autres orifices lorsque l'embout est bloqué • Fournir des dispositifs pour protéger contre les particules • Élaborer des règles de travail sécuritaires / interdire l'utilisation de l'air comprimé pour se nettoyer • Identifier la tuyauterie où circule l'air quant à la nature de leur contenu • Protéger la tuyauterie où circule l'air comprimé contre tout choc • Munir la tuyauterie flexible où circule l'air comprimé d'un des dispositifs suivant (en cas d'assemblage par section) : • Collets situés de part et d'autre de l'accouplement et reliés par un lien de retenue • Dispositif d'autoverrouillage • Accouplement muni d'un dispositif de blocage • Installer des régulateurs de pression pour les outils pneumatiques et utiliser des conduits d'une résistance suffisante • Idéalement, installer des raccords pneumatiques à déconnexion en 2 temps (purge de l'air comprimé)	• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques de l'utilisation de l'air comprimé et des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les procédures ne sont pas respectées. • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaires • Effectuer les inspections, réparations et entretiens des équipements et véhicules conformément au manuel du fabricant • Vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la soupape de sûreté qui purge le surplus de pression dans le réservoir du compresseur • Purger périodiquement l'eau du réservoir du compresseur pour éviter la production de rouille qui affaiblirait les parois • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Moisissures visibles	Moisissures cachées	Enlèvement moisissures
		
Source Immotech	Source JPG Architecte	Source Groupe Solroc

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux en forêt Travaux et réparation de bâtiment Exposition à des moisissures visibles ou invisibles Exposition à du carton ou du gypse qui ont été mouillés Exposition à d'autres surfaces qui n'ont pas été asséchées : Tuiles de plafond Arrière des plinthes / moulures Dessous de tapis Isolant Bois de structure Etc.	• Irritation voies respiratoires • Allergie • Infections • Asthme • Symptômes: • Toux • Sécrétions abondantes • Congestion nasale • Irritation des yeux, du nez et de la gorge • Respiration sifflante et difficile • Augmentation de la fréquence et de la gravité des crises d'asthme • Maux de tête • Fatigue chronique	• Respecter les directives de la fiche Air – Contrôle des contaminants • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Lors des inspections ou l'entrée dans un lieu potentiellement contaminé, porter les EPI requis • Masque N95 jetable • Survêtement Tyvek avec cagoule • Gants en nitrile • Lunettes de sécurité • Retirer et jeter les survêtements et les gants immédiatement après la tâche • Laver les mains après avoir retiré les EPI • Signaler toute infiltration d'eau, présence de moisissures ou odeur de moisissure à votre supérieur immédiat Lien Guide Évaluation et élimination des champignons Santé publique Lien Section moisissures - APSAM

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux moisissures • Informer les travailleurs à signaler toute présence de moisissure ou de symptômes • Former les travailleurs aux méthodes d'inspection et de nettoyage sécuritaires pour effectuer le nettoyage et le retrait de matériaux contaminés sur des petites surfaces (1m carré ou moins) • Faire appel à une firme spécialisée pour les surfaces plus grandes • Fournir et assurer le port des EPI requis • Contrôler le niveau d'humidité des locaux • Effectuer une inspection afin de détecter des moisissures • Présence visible • Odeur • Les matériaux non poreux (plastique, vitre, métal) peuvent être nettoyés • Les matériaux semi-poreux (bois, ciment, etc.) peuvent être nettoyés s'ils sont encore structurellement en bon état. • Retirer tout matériau poreux (carton, gypse, tuile de plafond, isolant, etc.) qui a été mouillé ou qui présente des signes de moisissures doit être enlevé et jeté. • L'enlèvement ou le nettoyage doit s'effectuer jusqu'à 15 cm autour des parties mouillées ou affectées. • Nettoyer avec une solution qui élimine les moisissures et qui génère le moins de poussière ou de brouillard possible. • Nettoyer les surfaces et matériaux adjacents aux aires contaminées avec un aspirateur à filtre à haute efficacité • Si un problème de moisissure se présente, trouver la cause afin de la corriger	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

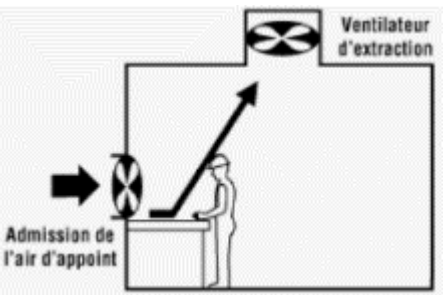
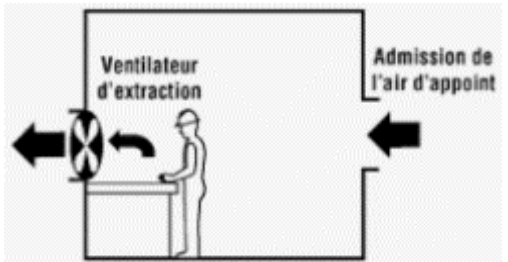
Aucun contrôle des poussières	Filtres P100 certifiés NIOSH	Empêche l'oxygénation du sang dans les poumons
 Source Direction de la santé publique		 Source École Bayard

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Épandage de sable ou lignage en poudre de terrain de jeu Sciage, perçage, meulage, ponçage, bouchardage, cassage au marteau piqueur, forage en milieu confiné, etc. de matériaux susceptible de contenir de la silice cristalline Matériaux susceptibles de contenir de la silice cristalline Ardoise Asphalte Béton Brique Céramique Ciment	• Essoufflement • Asthme • Déficience pulmonaire • Problèmes cardiaques • Tuberculose • Emphysème • Silicose • Cancer du poumon • Décès Voir les liens vers les vidéos ci-contre	• Respecter les directives de la fiche Air – Contrôle des contaminants • Effectuer les travaux uniquement si vous êtes formé et autorisé à le faire par l'employeur • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Délimiter l'aire de travail • Interdit de pénétrer dans l'aire de travail sans protection respiratoire conforme • Utiliser une des méthodes de contrôle des poussières (voir le tableau) • Inspecter et porter la protection respiratoire requise (voir tableau) • Effectuer le test d'étanchéité chaque fois que le demi-masque est porté • Être fraîchement rasé pour assurer l'étanchéité du masque • Porter les autres EPI requis • Nettoyage de l'aire de travail avant de quitter par : • Un procédé humide • Un aspirateur avec filtre à haute efficacité • Jamais par un jet d'air comprimé ou balayage à sec • Survêtement ou vêtements de travail

Fibrociment Granit Granulat Grès Composé à joint Gypse Sable et silice (sablage et décapage) Etc.		- Retirer les survêtements ou les vêtements de travail avant de quitter l'aire de travail nettoyée - Les placer dans un sac fermé fourni par l'employeur - Les nettoyer avec un chiffon humide ou un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité - Humidifier et placer les débris de matériaux pouvant contenir de la silice cristalline susceptibles de se disperser dans l'air - Lors des travaux dans un bâtiment, placer les débris humidifiés dans des boîtes fermées clairement identifiées - Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Connaissiez-vous la silice cristalline CNESST Lien Guide des bonnes pratiques granit et quartz Lien Vidéo maladie Silicose Lien vidéo Effets de la Silice cristalline Worksafe BC
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Remplacer les matériaux contenant de la silice par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible - Élaborer le programme de formation (voir les éléments dans le tableau à la page suivante) - Élaborer un programme de protection respiratoire - Fournir les équipements permettant le contrôle des poussières (voir le tableau à la page suivante) - Si une cabine fermée pour isoler l'opérateur est utilisée, s'assurer qu'elle respecte la réglementation (voir les caractéristiques de la cabine au tableau de la page suivante) : - Fournir une protection respiratoire avec un facteur de protection 10 et filtres 100 ou plus performant selon la concentration de silice dans l'air - Procéder un essai d'ajustement qualitatif ou quantitatif à tous les 2 ans pour tous les travailleurs - Fournir un sac pour y déposer le survêtement ou les vêtements de travail dans l'aire de travail avant de les nettoyer - Fournir les équipements requis pour : - Délimiter l'aire de travail - Nettoyer l'aire de travail et les vêtements de travail - Entreposer les débris		- Accueil nouveaux travailleurs - Former les travailleurs et les informer des procédures de travail et du programme de protection respiratoire - Suivi calendrier des tests d'ajustement - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme - Appliquer le programme de protection respiratoire - Inspection, entretenir et effectuer l'entretien préventif des appareils de contrôle des poussières conformément au manuel du fabricant. - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

SILICE CRISTALLINE

Mesures de contrôle des poussières	- Mettre en place au moins 1 des mesures suivantes : - Système d'aspiration à la source avec filtre à haute efficacité - Apport d'eau pour humidifier les poussières fines - Isolation des travailleurs de la source d'émission des poussières - Confinement de la source d'émission des poussières de manière à ne pas y exposer les travailleurs
Protection respiratoire	- EN PLUS d'au moins une des mesures a) ou b), le port d'un demi-masque (facteur de protection 10) avec filtre 100 ou haute efficacité est obligatoire Sauf si : - L'employeur démontre que le niveau d'exposition des travailleurs aux poussières de silice cristalline est inférieur aux valeurs d'expositions admissibles de l'annexe I du RSST (Règlement sur la santé et la sécurité du travail) - Une des méthodes de contrôle des poussières c) ou d) est utilisée
Contenu de la formation	- Matériaux susceptibles de contenir de la silice cristalline - Travaux exposant les travailleurs à la silice cristalline - Effet de la silice cristalline sur la santé (voir les liens vers les vidéos) - Méthodes de travail sécuritaires - Utilisation et entretien des équipements de contrôle des poussières (utiliser le manuel du fabricant) - Port et entretien des protections individuelles et collectives (utiliser le programme de protection respiratoire)
Caractéristiques de la cabine fermée de l'opérateur	- L'air admis dans la cabine est filtré par un filtre à haute efficacité - Pression positive y est maintenue - Chauffage ou climatisation - Joint des portes et fenêtre maintenus en bon état pour assurer l'étanchéité

Contaminants aspirés à la source	Mauvaise installation	Meilleure installation
 Source CNESST	 Source IRSST	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant le travailleur à des contaminants dans l'air	• Inflammation • Explosion • Corrosion • Asphyxie • Brûlures • Intoxication • Sensibilisation respiratoire • Asthme professionnel • Atteinte à des organes du corps • Cancer • Mutation génétique • Maladies diverses	• Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Ne pas fumer et éviter toute source d'ignition dans un lieu où des gaz ou vapeurs inflammables sont susceptibles d'être présents • Délimiter la zone de travail où le contaminant peut être présent • Activer les systèmes d'aspiration ou de ventilation avant de débuter les travaux s'ils ne sont pas automatiques • Ne pas désactiver l'aspiration ou la ventilation si elle est automatique • Se positionner de manière à ne pas se trouver entre la source de contaminant et la ventilation d'extraction • Positionner le système d'aspiration ou de ventilation de manière à ne pas orienter le contaminant vers la zone respiratoire du travailleur • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz • Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Ne pas apporter les vêtements contaminés hors de l'aire de travail • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Appareils respiratoire - Port de l'appareil CCHST Lien Protection respiratoire IRSST Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Remplacer les matières dangereuses qui sont sources de gaz, de fumée, de vapeurs, de poussières ou de brouillards par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition de l'annexe 1 du RSST et ne jamais exposer un travailleur à une concentration d'oxygène inférieure à 19,5% • Confiner la source de contamination • Procédé d'abattement des poussières • Installation de la ventilation conforme aux normes • Système d'évacuation des contaminants conformes aux normes • Réduire l'exposition des produits ayant un effet démontré ou soupçonné cancérigène et des isocyanates ou diisocyanates, au minimum, même si elles demeurent à l'intérieur des normes prévues à l'annexe I du RSST • Installer un ou plusieurs détecteurs de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux alarmes • Informer les travailleurs des risques reliés aux contaminants auxquels ils sont exposés • Dans le cas de contaminants cancérigènes ou contenant des isocyanates, l'air aspiré doit être dirigé directement à l'extérieur, il ne doit pas recirculer dans le système de ventilation et l'établissement • Fournir les EPI requis et certifiés NIOSH lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène ou des isocyanates	• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Suivi calendrier des tests d'ajustement • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Interdire et ne tolérer sur les lieux de travail aucun appareil de protection respiratoire autonome ou à adduction d'air comprimé muni d'un mécanisme automatique ayant pour fonction de couper ou restreindre l'alimentation d'air dans la partie faciale • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'entretien et le nettoyage des conduits de ventilation • Effectuer le nettoyage des surfaces régulièrement • Effectuer l'étalonnage, l'inspection et les entretiens des détecteurs de gaz • Si la concentration des gaz, fumées, vapeurs, poussières ou brouillards sont susceptibles de dépasser les normes, les mesurer au moins 1 fois par année et chaque fois qu'il y a un changement de procédé conserver registre 5 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

N 95 jetable	Demi-masque filtres P 100 ou cartouche	Masque à adduction d'air
		 Source Auto Prévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant le travailleur à des contaminants dans l'air	• Inflammation • Explosion • Corrosion • Asphyxie • Brûlures • Intoxication • Sensibilisation respiratoire • Asthme professionnel • Atteinte à des organes du corps • Cancer • Mutation génétique • Maladies diverses	• Effectuer un essai d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans • Activer la ventilation ou l'aspiration à la source, la protection respiratoire est complémentaire • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Participer au test d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans • Porter le masque à adduction d'air si vous êtes exposé à un produit cancérigène ou à des isocyanates les cartouches n'offrent pas de protection contre les isocyanates • Porter le masque et les cartouches ou filtres appropriés lorsque vous êtes exposé à d'autres contaminants • Ne pas substituer un filtre ou une cartouche à celle qui est requise • Remplacer les cartouches lorsque l'indicateur de fin de service l'indique • Rien ne doit entraver le contact de la peau et du masque : barbe, cheveux, branches de lunettes, etc. • Inspecter la protection respiratoire • Effectuer le test d'étanchéité rapide chaque fois que le demi-masque est porté • Délimiter la zone de travail où le contaminant peut être présent • Connaître et respecter le programme de protection respiratoire pour la sélection, le port, l'inspection et l'entretien des protections respiratoires • Retirer les EPI immédiatement lorsque la tâche est terminée • Ne pas apporter les vêtements contaminés dans le véhicule ou à la maison • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz

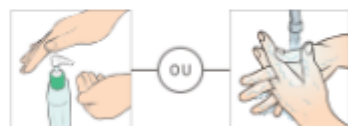
		• Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Appareils respiratoire - Port de l'appareil CCHST Lien Protection respiratoire IRSST Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Remplacer les matières dangereuses qui sont sources de gaz, de fumée, de vapeurs, de poussières ou de brouillards par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition de l'annexe 1 du RSST et ne jamais exposer un travailleur à une concentration d'oxygène inférieure à 19,5% • Confiner la source de contamination • Procédé d'abattement des poussières • Installation de la ventilation conforme aux normes • Système d'évacuation des contaminants conformes aux normes • Réduire l'exposition des produits ayant un effet démontré ou soupçonné cancérigène et des isocyanates ou diisocyanates, au minimum, même si elles demeurent à l'intérieur des normes prévues à l'annexe I du RSST • Installer un ou plusieurs détecteurs de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux alarmes • Informer les travailleurs des risques reliés aux contaminants auxquels ils sont exposés • Élaborer un programme de protection respiratoire (PPR) • L'air comprimé des appareils à adduction ou autonome et les systèmes de production doivent être conformes aux normes • Fournir les EPI requis et certifiés NIOSH lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène ou des isocyanates • Procéder à des essais d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans		• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail et du PPR • Suivi calendrier des tests d'ajustement • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Interdire et ne tolérer sur les lieux de travail aucun appareil de protection respiratoire autonome ou à adduction d'air comprimé muni d'un mécanisme automatique ayant pour fonction de couper ou restreindre l'alimentation d'air dans la partie faciale • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Appliquer le programme de protection respiratoire • Effectuer les analyses d'air comprimé tous les 6 mois (sauf pour les systèmes d'alimentation à air ambiant) • Consigner les résultats des analyses dans un registre conservé 5 ans • Effectuer l'entretien des systèmes de production d'air comprimé respirable selon le manuel du fabricant • Consigner les entretiens : date, lieu et nom de la personne qui a effectué l'entretien, dans un registre et conserver 5 ans • Si la concentration des gaz, fumées, vapeurs, poussières ou brouillards sont susceptibles de dépasser les normes, les mesurer au moins 1 fois par année et chaque fois qu'il y a un changement de procédé conserver registre 5 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE

OU

APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.

ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



4 MASQUE

OU

APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASSTAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales

asstas.qc.ca

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ DU DEMI-MASQUE

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA PRESSION À VIDE

- Bloquer l'admission d'air
- Inspirer doucement
- Le masque doit s'affaisser (s'écraser) légèrement sur le visage
- Retenir son souffle pendant au moins 5 secondes
- Le masque doit rester affaissé sur le visage
- Si le masque ne s'affaisse pas ou ne reste pas affaissé,
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA SURPRESSION

- Boucher la soupape d'expiration
- Expirer doucement
- L'appareil devrait prendre un peu d'expansion
- L'appareil devrait demeurer en expansion pendant 5 secondes sans fuite d'air
- Si le masque ne prend pas d'expansion ou s'il ne demeure pas en expansion pendant 5 secondes
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test

CCHST



Source

METTRE ET RETIRER UN MASQUE N95

METTRE LE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée :

Placer le N95 dans le creux de la main

Laisser prendre les courroies (modèle type coquille)

Placer le N95 sous la menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez

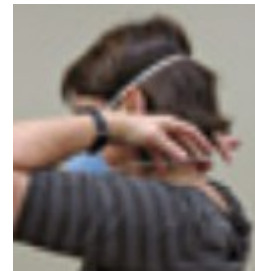
Passer d'abord la courroie supérieure par-dessus la tête

Passer ensuite à courroie inférieure par-dessus la tête; la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux

Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes

Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache

S'il y a une pince nasale, modeler la section nasale à la forme du nez en utilisant le majeur et l'index des deux mains



Source ASSTSAS

RETIRER LE N95

Après avoir quitté la zone contaminée :

Suivre la séquence recommandée par votre établissement pour le retrait des EPI

Éviter de toucher au filtre du N95

Passer la courroie inférieure par-dessus la tête

Passer la courroie supérieure par-dessus la tête

Tenir le masque par la courroie supérieure et le jeter



Source ASSTSAS

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ MASQUE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée

Si le résultat à l'un de ces 2 tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans la zone potentiellement contaminée

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION NÉGATIVE

Le masque doit être posé directement sur la peau. Il ne doit y avoir aucun obstacle entre le masque et la

Placer les mains sur le N95 sans l'écraser

Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage

Sinon, repositionner le N95 et reprendre l'essai



TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION POSITIVE

Après avoir fait le test d'étanchéité à pression négative

Expirer l'air inhalé dans le N95

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait bomber légèrement

Sinon, c'est que l'air s'échappe donc que le masque n'est pas étanche

Repositionner le N95 et refaire le test



Affiche et étiquettes de rappel	Sources de CO *autres que les véhicules)	Protections jetables ou à cartouches inefficaces
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches en présence d'outils, appareils ou équipements à moteur à combustion	• Intoxication • Atteinte au système nerveux central (intoxication forte concentration ou exposition fréquente à de plus petites concentrations) • Symptômes • Yeux irrités • Maux de tête • Nausée • Étourdissement • Trouble de la vision • Somnolence • Confusion • Vomissements • Convulsions • Perte de conscience • Coma	• Utiliser les outils, appareils et équipements à combustion à l'extérieur lorsque cela est possible sinon : • Assurer une bonne ventilation • Utiliser les systèmes d'évacuation de gaz disponibles • Laisser les portes ouvertes lorsque possible • Respecter les limites d'exposition au monoxyde de carbone 35 ppm pour 8h, 175 ppm sur 15 minutes maximum 4 fois par jour et espacées de 60 minutes. • En cas d'alarme • 35 PPM ventiler et aérer, si le taux ne diminue pas, évacuer • 175 PPM démarrer la ventilation et évacuer jusqu'au retour à - de 35 ppm • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz • Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Arrêter les véhicules, outils, appareils, équipements • Démarrer la ventilation si elle n'est pas déjà démarrée • Se diriger à l'extérieur • Attendre que les concentrations soient revenues sous la limite d'exposition avant de réintégrer les lieux • Reconnaître les symptômes

	• Décès	• En présence de symptômes, se diriger à l'extérieur et demander l'assistance médicale • Ne pas porter de protection respiratoire jetable ou à cartouches, ils n'ont aucune efficacité contre le monoxyde de carbone, il ne peut être filtré • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Monoxyde de carbone AutoPrévention Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention Lien Vidéo Moyens de contrôle du monoxyde de carbone Auto Prévention Lien Prévention des intoxications au monoxyde de carbone ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du monoxyde de carbone • Fournir et favoriser l'utilisation d'outils, appareils et équipements électriques plutôt qu'à combustion • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition au monoxyde de carbone 35 ppm pour 8h, 175 ppm sur 15 minutes maximum 4 fois par jour et espacées de 60 minutes. • Installation ou amélioration de la ventilation • Favoriser un système d'évacuation des gaz d'échappement par aspiration et évacuation à l'extérieur plutôt qu'un boyau relié au pot d'échappement et à une ouverture dans la porte de garage, cette installation peut provoquer des fuites du monoxyde de gaz • Inspection et entretien des outils, appareils et équipements à combustion • Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel à 150 mm du sol et si vous faites l'entretien de véhicule au diesel, un détecteur d'oxyde d'azote à 300 mm du plafond • Former les travailleurs à l'utilisation du détecteur de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux 2 niveaux d'alarme • Faire étalonner s'ils le requièrent à la fréquence prévue au manuel du fabricant • Apposer des affiches aux postes de travail et des étiquettes sur les équipements sources de CO		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements, de la ventilation, des détecteurs de gaz et des systèmes d'évacuation conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Insecte piqueur (venin)	Nid	Exemple d'auto-injecteur
 Source CNESST	 Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à l'extérieur Exposition aux piqûres • Abeille • Guêpe • Bourdon • Frelon	• Réaction allergique aux piqûres d'insectes • Décès • Symptômes d'allergie à une piqûre d'insecte : • Éruption cutanée / urticaire (en dehors de la zone de piqûre) • Gonflement rapide du visage, de la langue, des paupières, de la gorge et des voies respiratoires • Difficulté à parler et/ou à respirer / détresse respiratoire / respiration sifflante • Vomissement et/ou diarrhée • Douleur abdominale • Étourdissements / chute de tension • État de choc / évanouissement / arrêt cardiaque	• Avoir en votre possession votre médication prescrite, valide, si vous vous savez allergique aux piqûres d'insectes • Informer votre employeur de votre allergie • Informer vos confrères de l'endroit où vous conservez votre médication PRÉVENTION • Porter des gants de travail • Porter des vêtements longs de couleur claire; éviter les couleurs vives, dont le jaune et le rouge et les motifs colorés • Nouer les cheveux (pour éviter que les insectes ne s'y empêtrent) • Ne pas utiliser de produits parfumés (savon, lotion, parfum) • Mettre des couvercles sur les contenants des breuvages • Faire une inspection visuelle des lieux avant d'effectuer les travaux pour voir des nids ou la présence de plusieurs insectes : autour des bâtiments, sous les corniches, dans les arbres, les bosquets, les haies, dans des troncs d'arbre, sous les terrasses et dans le sol • Ne pas s'approcher d'un nid, ne pas faire de gestes brusques, s'éloigner en reculant doucement, ne pas courir et avertir son supérieur immédiat afin qu'il fasse détruire ou déplacer le nid • Fuir si vous avez endommagé un nid, se réfugier dans un abri hermétique si possible EN CAS DE PIQÛRE

		• Connaître et reconnaître les symptômes • S'il est encore enfoncé dans la peau, retirer le dard en grattant de côté (ne pas appuyer sur le dard) s'il est encore sur la peau, il continue à injecter du venin pendant 1 minute • Que vous vous sachiez allergique ou non, avertir votre employeur ou un confrère dès que vous êtes piqué par un insecte • Si vous vous savez allergique, prendre votre médication ET appeler le 911(même si vous avez pris votre médication) • Si vous ne vous savez pas allergique, surveiller les symptômes, si un ou des symptômes apparaissent, appeler le 911. • Si vous subissez plusieurs piqûres, appeler le 911 (le venin peut causer la mort) • Administration de l'épinéphrine : • En l'absence d'un premier répondant, ou d'un ambulancier, les secouristes en milieu de travail peuvent administrer la médication, • Sinon, maintenant, une personne peut administrer l'épinéphrine à une autre personne à l'aide d'un dispositif auto-injecteur si elle croit qu'elle fait une réaction anaphylactique Lien Gare aux insectes piqueurs CNEST Lien Travailler en sécurité en présence d'insectes piqueurs CCHST Lien Premiers soins - Utiliser un auto-injecteur d'épinéphrine CCHST Lien Piqûres d'abeilles de guêpes ou de bourdons CNEST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Faire détruire les nids repérés sur les lieux de travail • Élaborer des procédures de travail pour éviter le contact avec les insectes • Informer les travailleurs des risques de piqûre et des méthodes de travail • Identifier les travailleurs allergiques et exiger qu'ils aient leur épinéphrine avec eux en tout temps • Assigner les travailleurs allergiques à d'autres tâches et favoriser le travail d'équipe pour les autres • Fournir des moyens de communication efficaces		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les procédures ne sont pas respectées. • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et des mesures d'urgence • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Animaux - Maladie (Maladie de Lyme)

3

Taille d'une tique du chevreuil	Retrait de la tique	Site de la piqûre	Cercle rouge autour
			
Source APSSAP	Source APSSAP	Source APSSAP	Source APSSAP

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence de tiques du chevreuil - En contact avec des végétaux - En forêt ou dans un boisé - Dans les hautes herbes - Sur la pelouse - Sur les rongeurs	- Maladie de Lyme - Symptômes et effets : - Symptômes 3 à 30 jours après la piqûre - Rougeur de 5 cm ou plus sur la peau à l'endroit de la piqûre pendant au moins 48 heures - Fatigue - Fièvre - Courbatures - Maux de tête importants - Douleur à la nuque - Paralysie du visage - Engourdissement d'un membre - Si la maladie n'est pas traitée : - Problèmes articulaires - Problèmes cardiaques - Problèmes neurologiques	- La tique reste sur la peau après la piqûre pendant des jours - Retirer la tique de la peau dans les 24 heures suivant la piqûre diminue le risque de développer la maladie - La bactérie responsable de la maladie est dans l'abdomen de la tique et non sa tête PRÉVENTION - Porter des vêtements longs et de couleur claire - Entrer le bas des pantalons dans vos chaussettes ou vos bottes (chaussures fermées) - Entrer le chandail dans vos pantalons - Attacher et relever les cheveux - Porter un chapeau - Utiliser un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine sur les parties exposées (sauf le visage) - Examiner sa peau après une activité exposant aux tiques - Retirer la tique le plus rapidement possible demander à une autre personne ou utiliser un miroir - Prendre une douche ou un bain le plus rapidement possible cela retire les tiques qui ne sont pas solidement fixées - Examiner vos vêtements et accessoires pour éviter de transporter les tiques - Laver les vêtements à l'eau chaude pendant 40 minutes puis les mettre à la sècheuse à température élevée pendant 60 minutes

		RETRAIT DE LA TIQUE • Saisir la tique à l'aide d'une pince sans presser l'abdomen (cela augmente la transmission de la bactérie) • Tirer la tique doucement de façon continue sans la tourner ou l'écraser; si la tête reste en place, la retirer délicatement, si vous n'y arrivez pas, laisser la tête en place • Laver la peau puis les mains à l'eau et au savon Consulter un médecin ou appeler Info-Santé 811 dans l'une ou plusieurs de ces situations : • Vous présentez un ou plusieurs autres symptômes de la maladie dans les jours, les semaines ou les mois suivants l'exposition • Vous n'avez pas de symptômes, mais la tique a été attachée pendant plus de 24 heures • Si possible apporter la tique dans un contenant hermétique • Mentionner : • La partie du corps piquée • La date et le lieu où vous étiez • Dans certaines régions, un traitement préventif pourrait être administré moins de 72 heures après avoir retiré la tique <u>Lien Maladie de Lyme CNESST</u> <u>Lien Vidéo CSSS</u> <u>Lien Maladie de Lyme Vidéo Gouvernement du Québec</u> <u>Lien Ce qu'il faut savoir sur la maladie de Lyme CNESST</u> <u>Lien Description détaillée et photos de la tique INSPQ</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux piqûres de tiques et à la maladie de Lyme • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Insectes piqueurs transmetteurs du Virus



Source APSSAP



Source Santé publique Ottawa

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence d'insectes	• Virus du Nil occidental • Symptômes et effets : • Fièvre • Maux de tête • Fatigue • Courbatures • Troubles gastro-intestinaux • Gonflement des ganglions	• Assécher les plans d'eau stagnante • Chaudières • Barils • Couvrir les poubelles • Porter des vêtements longs et de couleur claire • Porter des chaussures fermées • Entrer le bas des pantalons dans vos chaussettes ou vos bottes • Entrer le chandail dans vos pantalons • Porter un chapeau • Utiliser un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine sur les parties exposées (sauf le visage) • Consulter le médecin en cas de symptôme
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés aux piqûres d'insectes et au Virus du Nil occidental • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Animaux les plus susceptibles d'être porteurs de la rage, mais tous les animaux peuvent être porteurs



Source APSSAP



Source Gouvernement Québec



Source APSSAP



Source MFFP gouvernement du Québec

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence - De mammifères présentant des symptômes - De mammifères ne présentant pas de symptômes (peuvent transmettre la rage 10 jours avant l'apparition des symptômes) - D'objets en contact avec la salive d'un animal porteur de la rage	- Virus qui s'attaque au système nerveux des mammifères - Maladie mortelle Chez l'humain : - Symptômes généraux (jusqu'à 10 jours avant les symptômes neurologiques) : - Fièvre - Frissons - Sensation de malaise comme un début de rhume - Maux de tête - Fatigue - Insomnie - Perte d'appétit - Anxiété - Irritabilité	- Connaître et respecter la fiche Animaux maladie (Zoonoses) - Signaler la présence d'un animal que vous soupçonnez être atteint de la rage au 1-877-346-6763 MODE DE TRANSMISSION : - Morsure / Griffure par un animal infecté (sauvage ou domestique) - Contact de la salive d'un animal infecté avec les yeux, les muqueuses (nez et bouche) ou une plaie <u>Pas</u> par le sang, l'urine ou les déjections, mais éviter tout contact en raison des autres maladies - Période d'incubation 2 semaines à 1 an, généralement entre 20 et 90 jours SIGNES DE LA MALADIE CHEZ LES ANIMAUX SAUVAGES - Agressivité et excitation extrême - Attaque d'autres animaux et humains - Mord ses propres pattes ou la plaie - Animal qui craint habituellement les humains cessent d'avoir peur - Animal nocturne devient actif le jour - Paralysie partielle ou complète / démarche chancelante - Chauve-souris : paralysée au sol ou entre en contact avec objets - Abattement ou fatigue soudaine / isolement - Salivation excessive

	• Symptômes neurologiques • Douleur, engourdissement, démangeaison à l'endroit de la morsure ou griffure • Faiblesse de la partie du corps affectée • Tremblement de la partie du corps affectée • Spasmes musculaires • Difficultés à respirer et avaler • Confusion • Hallucinations • Agitation, agressivité • Peur de l'eau • Faiblesse musculaire • Paralyse grave • Coma • Difficultés ou incapacité à parler • Décès	• Hyperréactivité et sensibilité au toucher, aux sons ou à la lumière PRÉVENTION • Ne jamais toucher une chauve-souris morte ou vivante • Porter des gants, lunettes et masque N95 pour toucher un animal mort et les objets et surfaces autour • Se laver les mains avec du savon après avoir touché un animal • Ne pas approcher ou toucher un animal inconnu, errant ou sauvage PREMIERS SOINS EN CAS DE CONTACT, MORSURE OU GRIFFURE • Laver toute plaie à grande eau et au savon pendant 10 à 15 minutes • Pour les muqueuses yeux, nez, bouche, rincez à l'eau sans savon pendant plusieurs minutes • En cas de tout contact avec une <u>chauve-souris</u> (même si vous ne pensez pas avoir été mordu), laver immédiatement la plaie à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes et <u>consulter un médecin immédiatement</u>. CONSULTATION • Si vous avez été mordu, griffé ou si vous pensez avoir été en contact avec le virus de la rage, contacter immédiatement Info-Santé 811. • Si vous avez eu un contact avec une chauve-souris, même si vous ne pensez pas avoir été mordu, consulter un médecin immédiatement • Le vaccin doit être administré dans les 24 heures après la transmission. • Ne pas attendre d'avoir des symptômes, il sera trop tard <u>Lien Rage chez l'humain Gouvernement du Québec</u> <u>Lien Rage chez les animaux Gouvernement du Québec</u> <u>Lien Attention Chauve-souris et si elle avait la rage</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Informer les travailleurs des risques d'exposition à la rage, des mesures de prévention et des premiers soins		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques, des symptômes, des modes de transmission des maladies et des premiers soins • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Hantavirus - Histoplasmose - Rage



Source CNESST



Source APSSAP

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence • D'animaux morts ou vivants • Des fluides des animaux • De poussières de leurs déjections • D'insectes piqueurs • Contact avec la terre humide ou de la boue • Contact avec de l'eau en milieu naturel Manipulation d'objets susceptibles de contenir des d'animaux ou leurs déjections • Feuilles mortes • Rebuts	• Zoonose (maladie transmissible de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) • Tétanos (bactérie dans le sol, les déjections) • Rage (morsure, griffure raton laveur, moufette, renard ou tout contact avec une chauve-souris) • Hantavirus (contact avec souris, déjections, poussières de déjections, fluides) • Histoplasmose • Plusieurs autres • Symptômes et effets : • Fièvre • Frissons • Maux de tête • Toux sèche • Éruptions cutanées	• Ne pas approcher un animal sauvage vivant MODES DE TRANSMISSION : • Contact de contaminants avec les muqueuses (projection ou se frotter les yeux, le nez avec les mains contaminées) • Inhalation de poussières ou de gouttelettes • Ingestion (contact d'un objet ou des mains contaminés avec la bouche ou ingestion d'eau ou d'un aliment contaminé) • Contact du contaminant avec une plaie (blessure ou égratignure) • Piqûre / Morsure / griffure PRÉVENTION : • Maintenir à jour son carnet de vaccination (si possible) • Ne pas manger, boire ou fumer pendant ou après le contact avec les animaux ou leurs traces. • Couvrir toute plaie non cicatrisée par des pansements occlusifs bien fermés de chaque côté et les recouvrir (gants, vêtement long, etc.) • Porter des vêtements longs, ne pas exposer la peau • Porter les EPI pour toutes les tâches à risque incluant le nettoyage des traces laissées par les animaux ou la désinfection des lieux • Enlever les saletés visibles à l'aide de lingettes désinfectantes • Retirer les EPI selon la méthode sécuritaire • Déposer les lingettes et les EPI jetables dans un sac de plastique scellé et les éliminer

	• Douleur / engourdissement • Contractions musculaires • Enfllement des ganglions • Malaise respiratoire grave • Coma • Décès	• Nettoyer les EPI réutilisables en essuyant toutes les surfaces avec un chiffon imbibé de désinfectant • Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir retiré les gants (ou avec du gel désinfectant si l'eau n'est pas disponible) se laver les mains avec de l'eau et du savon dès que possible • Utiliser les outils, cages et appareils de contention fournis • Signaler tout risque, bris à votre supérieur immédiat PREMIERS SOINS : • Laver et désinfecter immédiatement toute blessure légère ne nécessitant pas l'intervention d'un médecin (égratignure, coupure, piqure). • En cas de morsure, de contact avec une muqueuse, ou de tout contact avec une chauve-souris, consulter la fiche Animaux (maladie rage). • Consulter un médecin si tout malaise inhabituel apparaît ou persiste ou revient régulièrement (diarrhée, fièvre, autre); l'informer que vous avez été en contact avec un animal Lien Risques reliés au travail à l'extérieur et en milieux naturels APSSAP Lien Hantavirus CCHST Lien Histoplasmosse CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Fournir les outils, cages et appareils de contention requis et s'assurer de leur utilisation • Si les rongeurs ont eu accès aux systèmes de ventilation de chauffage ou de refroidissement : • Faire appel à un exterminateur et à un professionnel en système de ventilation qualifié pour faire nettoyer et désinfecter le système • Pour les zones contaminées par des quantités importantes d'excréments de rongeurs, faire appel à une firme spécialisée pour le nettoyage, car le port d'une protection respiratoire à adduction sera requis.		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques, des symptômes, des modes de transmission des maladies et des premiers soins • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Attaque	Posture sécuritaire non agressive	Posture sécuritaire danger immédiat
 Source APSSAP	 Source APSAM	 Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence d'animaux vivants	- Morsure - Saignement - Fracture - Infection - Zoonose (maladies transmissibles de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) * Voir les fiches - Animaux maladie (Zoonose) - Animaux (maladie rage) - Animaux (maladie tétanos)	- La plupart des attaques viennent des animaux domestiques; surtout le chien - Les chiens peuvent mordre : - S'ils ont peur; bruit fort, gestes brusques, etc. - S'ils perçoivent moins bien les expressions du visage; éviter de porter une casquette, un foulard, des lunettes foncées - Si on approche par derrière; sont surpris ou réveillés brusquement - S'ils ne peuvent fuir; attaché ou dans un enclos ou dans un coin - S'ils protègent leurs petits - S'ils sentent que leur maître est stressé ou agressé INTERVENTION - Consulter le registre de présence d'animaux par adresse et demander une correction du registre au besoin; préciser si l'animal est agressif - Éliminer le danger à la source en convoquant le citoyen au bureau plutôt que de se rendre à son domicile si possible - Stationner le plus près possible du lieu de l'intervention et laisser les portes déverrouillées pour pouvoir vous y réfugier rapidement - Observer le terrain afin de localiser un animal non attaché - Ne pas approcher ou toucher un animal même si le propriétaire dit qu'il ne mord pas

		• Ne pas s'approcher d'un chien attaché, il ne peut se sauver s'il a peur • Ne pas avancer vers un chien en liberté et ne faire aucun mouvement brusque • S'assurer que le chien vous a vu, parler à voix haute (sans crier) • Si le propriétaire est présent, demande de tenir son chien en laisse • Savoir reconnaître un signe de malaise ou d'agressivité chez un chien (consulter le lien Prévention des agressions canines de l'APSAM) • En tout temps, se retirer si ce n'est pas sécuritaire • En présence d'un chien en liberté, adopter la posture sécuritaire non agressive • En cas de danger immédiat, adopter la posture sécuritaire danger immédiat (cela ne pousse pas un chien à vous attaquer) CHEZ UN CITOYEN • Si possible, prendre rendez-vous au préalable et exiger que l'animal soit dans une cage ou dans une pièce fermée ou en laisse pendant la visite • Si le citoyen refuse, reporter la visite si vous jugez qu'il y a un danger • À l'intérieur, si possible rester près de la porte Lien Prévention des agressions canines APSAM Lien Agression canine : Méthodes de travail sécuritaires
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les citoyens pour qui il y a déjà eu des signalements • Fournir, aux travailleurs, un registre des animaux présents chez les citoyens		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

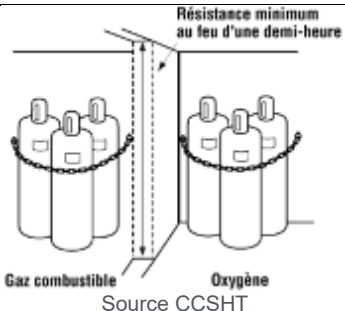
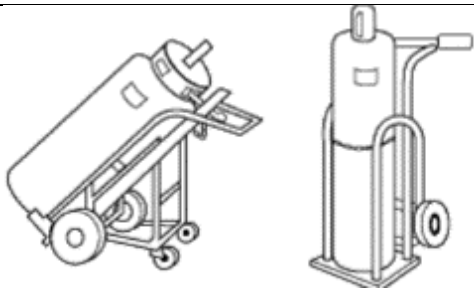
Coyote	Ours	Répulsif
		
Source Radio Canada	Source APSSAP	Source Parc Canada

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en milieux naturels en présence d'animaux vivants	- Attaque - Morsure - Griffure - Saignement - Fracture - Infection - Chute - Zoonose (maladies transmissibles de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) * Voir la fiche Animaux (zoonoses)	- Ne pas nourrir les animaux sauvages, ne pas jeter de nourriture au sol - Entreposer la nourriture et les ordures hors de leur portée et dans des contenants hermétiques pour minimiser les odeurs - Éviter de travailler en milieu naturel à l'aube et au crépuscule - Éviter de travailler seul - Faire du bruit pour éviter de surprendre un animal (klaxon, sirènes, etc.) - Rester vigilant particulièrement - Près des cours d'eau - Près de sources de nourriture pour les ours telles que les petits fruits - Les animaux sauvages ont tendance à fuir l'humain sauf s'ils : - Sont nourris par les humains - S'ils sont en train de manger - Sont atteints de la rage - Sont trop faibles ou soufflants pour fuir - Se sentent traqués sans possibilité de fuir - Protègent leurs petits - En cas de rencontre : - Rester calme et évaluer la situation

		• S'il est loin, ne pas s'approcher de lui ou de ses petits • Reculer lentement en gardant un contact visuel • Ne pas courir, il vous prendra pour une proie • Éviter de lui bloquer une voie de sortie • Éviter de le fixer dans les yeux, il peut le percevoir comme une menace • Ne pas se pencher, au contraire essayer de paraître grand • Si l'animal se dresse sur ses pattes arrière, ce n'est pas une attaque, il cherche à mieux percevoir une odeur ou un son • Si l'animal vous suit de manière insistante, confiante et en marchant rapidement • Lui faire face et se montrer imposant • Parler fort, ne pas crier • Agiter les bras au-dessus de la tête • Utiliser un objet pour frapper le sol et les arbres pour faire du bruit • Ne pas grimper à un arbre s'il s'agit d'un animal sachant grimper • Ne pas lui tourner le dos et ne pas courir (à moins de pouvoir vous réfugier dans un abri très rapidement) • Si l'animal vous attaque : • Utiliser des dispositifs de défense • Répulsif à la capsaïcine (poivre de cayenne) si vous savez l'utiliser • Sirène, klaxon, cartouche imitant arme à feu • Se défendre en le frappant avec des objets, au museau et aux yeux Lien Risques liés au travail à l'extérieur et en milieux naturels APSSAP Lien Abattage manuel CNESST pages 56 et 57
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les dispositifs de défense (sonores, répulsifs) former les travailleurs à leur utilisation		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Tenir de registre d'inventaire, d'emprunt et d'utilisation des répulsifs • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Bouteilles de gaz

4

Pictogramme gaz comprimé	Séparation coupe-feu	Chariot sécuritaire
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Entreposage, manipulation de bouteilles de gaz	• Chute d'une bouteille • Fuite (sous forme gaz ou liquide) • Incendie • Explosion • Brûlure • Trouble musculosquelettique • Brûlure • Intoxication • Décès	• Entreposer les bouteilles : • Debout, les soupapes dirigées vers le haut (incluant les vides) • Dans un endroit ventilé ou aéré • À l'écart de toute forme de chaleur de plus de 50°C • À l'écart d'huiles, de graisses ou des poussières • À l'écart des escaliers, ascenseurs, issus de secours • Protégées des risques de choc • Munie d'un capuchon protecteur de la soupape (si pas raccordée) • Solidement fixées • Conformément à leur fiche de données de sécurité • Séparer les matières comburantes et inflammables par : • Distance de 6 mètres ou • Mur coupe-feu d'une résistance de ½ heure et d'une hauteur de 1,5 m • Entreposer les bouteilles de gaz propane à l'extérieur dans une cage grillagée et verrouillée • Ne jamais considérer une bouteille comme étant vide, il reste toujours du gaz à l'intérieur (sauf si elle a été purgée), ne pas les : • Traîner au sol • Secouer • Frapper / heurter

		• Déplacer les bouteilles sans les soulever par le bouchon ou le collier protecteur de la soupape (sauf s'il a été conçu à cet effet) • Fixer les bouteilles debout dans le chariot lorsqu'elles sont utilisées • Ne pas utiliser et retourner les bouteilles en mauvais état : • Rouille • Fissure • Bosse • Utiliser uniquement des bouteilles munies d'une étiquette lisible • Il est interdit de fumer dans les aires d'entreposage ou d'utilisation des bonbonnes • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux bouteilles de gaz • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Aménager l'aire d'entreposage conformément à la réglementation et au type de gaz • Afficher l'interdiction de fumer sur les lieux où sont rangées les bouteilles de gaz • Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspection périodique des équipements • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Échelle des décibels	Sources de bruit au travail	EPI
Source Tout roule IRP Auto	Source Decilo Source Conseils Outillage	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant les travailleurs à un bruit supérieur à 85 décibels pour 8 heures ou à un niveau inférieur, pour une période donnée, consulter l'article 137 du RSST (Règlement sur la santé et la sécurité du travail)	• Stress • Fatigue • Irritabilité • Réduction de la concentration • Maux de tête • Perturbation du sommeil • Problèmes digestifs • Tension musculaire • Augmentation de la tension artérielle • Augmentation du rythme cardiaque • Acouphène • Perte auditive • Exposition à des dangers, car on ne les entend pas (alarmes sonores, véhicules)	• Maintenir les enceintes d'insonorisation en place • Porter les EPI • Si le niveau de bruit est supérieur à la norme • Si l'employeur l'exige • Si les personnes présentes doivent élever la voix • Pendant toute la durée de l'exposition au bruit • Port des EPI • Se laver les mains et Insérer les bouchons jetables selon la méthode enseignée • Retirer et jeter les bouchons jetables après chaque utilisation • Désinfecter les protections auditives régulièrement • Ne pas écouter de musique pendant les opérations bruyantes • Ne pas laisser une machine ou un outil en marche lorsqu'ils ne sont pas utilisés • Respecter les directives de rotation des tâches • Prendre des pauses dans des endroits non bruyants • Arrêter les machines / outils / équipements qui ne sont pas utilisés • Utiliser du matériel bien entretenu • Inspecter, identifier, remiser et signaler le matériel défectueux à votre supérieur immédiat Lien Guide dur la sélection et l'utilisation des protecteurs auditifs CNESST

		Lien Exposition au bruit CNESST Lien Guide Identification du risque et mesurage CNESST Lien Vidéo Comment mettre des bouchons
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés au bruit • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Identifier les situations à risque de dépasser les valeurs limites Voir le tableau à la page suivante référant au site de la CNESST • Dans les 30 jours après l'identification de la situation à risque, effectuer une des actions suivantes : • Faire mesurer le niveau de bruit par un professionnel • Débuter la mise en œuvre d'un moyen raisonnable pour éliminer ou réduire le bruit à la source ou respecter les valeurs limites • Remplacer / réparer la machine ou l'équipement • Encoffrement d'une machine, insonorisation d'un local • Isolement du poste de travail • Réduire le temps d'exposition • Le rapport d'un mesurage doit être affiché au plus tard 15 jours après sa réception. • Réévaluer chaque situation tous les 5 ans ou si une situation change • Conserver les résultats des tests dans un registre pendant 10 ans • Dans le cas où le niveau de bruit ne peut être réduit en deçà des limites de la réglementation : • Fournir les équipements de protection individuelle conformes • Enseigner méthode pour insérer les bouchons jetables • Enseigner les mesures d'hygiène reliées à l'utilisation de bouchons réutilisables • Entretien des EPI réutilisables • Favoriser la rotation des tâches de manière à limiter l'exposition des travailleurs au bruit		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le port des EPI • Inspecter les dispositifs d'insonorisation périodiquement • Effectuer l'entretien préventif des machines et outils de manière à maintenir le bruit à son niveau le plus bas • Mesure du bruit périodiquement s'il est susceptible de dépasser les limites permises • Politique d'achat de matériel moins bruyant • Apposer des affiches rappelant l'obligation du port des EPI • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Test de communication dans le bruit

Identifier les situations à risque de dépasser les valeurs limites

Deux éléments sont évalués :

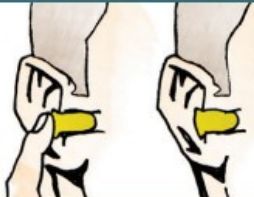
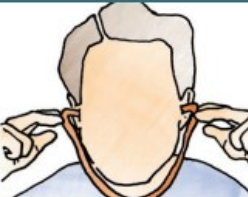
- Difficulté de tenir une conversation, à une distance de 1 mètre, sans devoir crier
- Présence d'événements bruyant très intenses tels que des bruits impulsionnels, même si de courte durée ou rare

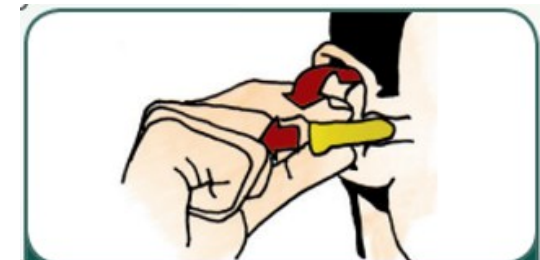
Instructions :

- Faire participer les travailleurs exposés aux situations potentiellement à risque
- Effectuer l'évaluation une journée type de travail (pas plus ni moins bruyante que la normale)
- Situer le résultat en fonction des colonnes 1 et 2 du tableau
- Apporter les correctifs en fonction du résultat.

À quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à un bruit si intense qu'il est difficile de tenir une conversation à un mètre de distance (ex. : devoir crier) ?	Y a-t-il présence d'événements bruyants importants ?	Résultat	Interprétation
Souvent (plus de la moitié du temps)	AVEC ou SANS la présence d'événements bruyants importants	Dépassement certain des VLE	Mettre en place des moyens de correction
Parfois	AVEC ou SANS la présence d'événements bruyants importants	Dépassement possible des VLE	Mettre en place des moyens de correction ou effectuer une évaluation détaillée afin d'identifier plus précisément le dépassement des VLE
Jamais	AVEC la présence d'événements bruyants importants		
	SANS la présence d'événements bruyants importants	Aucun dépassement des VLE ou dépassement peu probable	Évaluer de nouveau lorsque des changements à la situation de travail ont une incidence sur le risque d'exposition au bruit

Directive pour l'ajustement des bouchons d'oreille

Mousse à rouler	Utilisations multiples	À arceau
		
		
1. Avec les mains propres, rouler tout le bouchon d'oreille dans un cylindre le plus mince que possible et sans pli.	1. En tenant la tige du bouchon, passer une main derrière la tête et tirer doucement le dessus de l'oreille vers le haut et vers l'extérieur.	1. Placer l'arceau sous le menton ou derrière la tête. Utiliser les mains pour pousser les petits bouchons bien dans le conduit auditif avec un mouvement vers l'intérieur.
		
2. Passer une main derrière la tête et tirer l'oreille vers l'extérieur et vers le haut. Insérer le bouchon d'oreille bien dans le conduit auditif.	2. Insérer le bouchon d'oreille jusqu'au point où vous sentez l'étanchéité.	2. Comme le montre l'illustration, les niveaux de protection sont améliorés en tirant l'oreille vers le haut et vers l'extérieur lors de l'ajustement.
		
3. S'ils sont correctement insérés, les bouts des bouchons d'oreille ne devraient pas être visibles pour quelqu'un qui vous regarde en face.	3. S'il est correctement inséré, seulement le bout de la tige du bouchon d'oreille peut être visible pour quelqu'un qui vous regarde en face.	3. Dans un environnement bruyant, pousser l'arceau légèrement vers l'intérieur avec le bout des doigts. On ne devrait pas remarquer une différence notable au niveau de bruit.



Enlèvement

Pour l'enlever correctement, tourner doucement le bouchon d'oreille tout en le retirant lentement.

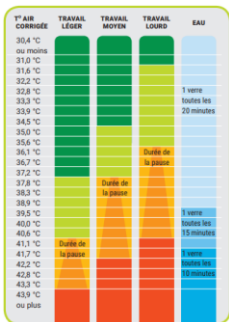


Vérification acoustique

En présence d'un bruit constant, avec les bouchons d'oreille insérés, mettre les mains en coupe étroite sur les oreilles et les lâcher tour à tour. Avec des bouchons d'oreille correctement ajustés, le bruit devrait paraître quasi du même niveau, que les oreilles soient couvertes ou non.

Chaleur / Coup de chaleur

4

Risque de coup de chaleur	Calcul du temps de repos	Important s'hydrater
 Source CNESST	 Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à la chaleur, au soleil à une chaleur radiante En particulier lorsque le travailleur n'est pas encore acclimaté : - Lors des premières chaleurs de l'été - Lorsque le travailleur n'a pas encore travaillé : - pendant au moins 2 heures continues - Pendant 5 des 7 derniers jours - Dans les mêmes conditions - Après 4 jours non exposé aux mêmes conditions	- Augmentation de la température du corps - Augmentation irrémédiable de la température du corps - Fatigue - Maux de tête - Déshydratation - Crampes musculaires - Coup de chaleur - Décès Note : Le coup de chaleur survient lorsque le corps n'est plus en mesure d'éliminer la chaleur La température interne augmente entraînant le dysfonctionnement du cerveau et d'autres organes.	- Porter des vêtements légers et clairs couvrant la peau - Se couvrir la tête pour la protéger du soleil - Boire un verre d'eau au rythme indiqué dans la zone bleue du tableau, ne pas attendre d'avoir soif - Ajuster le rythme de travail - Prendre des pauses plus fréquentes à l'ombre ou dans un endroit frais - Savoir reconnaître et être attentif aux symptômes - Redoubler de prudence si : - Vous prenez des médicaments - Si vous avez souffert ou souffrez de diarrhée, fièvre ou vomissements, car vous êtes peut-être déjà partiellement déshydraté - En début de saison ou au retour de vacances lorsque vous n'êtes pas acclimaté à la chaleur - Informez votre supérieur immédiat si vous jugez qu'il y a un risque lié à la chaleur - Rapporter tout comportement anormal ou inhabituel d'un collègue PREMIERS SYMPTÔMES - Étourdissement, vertiges, fatigue inhabituelle - Mal de tête, vue de points noirs, frissons, nausées PREMIERS SOINS REQUIS IMMÉDIATEMENT - Appeler les secouristes et informer votre supérieur immédiat

	Si les soins sont prodigués trop tard, il n'est pas possible de sauver la personne.	• Amener le travailleur dans un endroit frais ou à l'ombre • Lui faire boire de l'eau fraîche, mais pas glacée; petite quantité à la fois • Rester avec lui au moins 30 minutes SYMPTÔMES PLUS GRAVES • Confusion / Propos incohérents, perte d'équilibre, Perte de conscience PREMIERS SOINS IMMÉDIATEMENT • Appeler les secouristes et 911, c'est une question de vie ou de mort • Transporter la personne dans un endroit frais • Asperger son corps d'eau et faire le plus de ventilation possible • Donner de l'eau en petite quantité <u>si la personne est consciente et lucide</u> • Rester avec lui jusqu'à l'évacuation par les services d'urgence <u>Travailler à la chaleur... Attention! CNESST</u> <u>Fiche complémentaire à l'intention des employeurs CNESST</u> <u>Planification des travaux en prévision des vagues de chaleur CNESST</u> <u>Contrainte thermique due à la chaleur en milieu de travail IRSST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du travail à la chaleur et des mesures de prévention • Fournir l'eau en quantité suffisante et rappeler aux travailleurs d'en boire (voir le guide CNESST) • Planifier les mesures à prendre lors du travail exposant les travailleurs à la chaleur • Modifier les horaires • Travail en équipe de 2 minimum • Zones de repos à l'ombre ou endroit frais • Quantité d'eau ou breuvage vs nombre de travailleurs • Glacière, bouteilles isolantes • Calculer la température en tenant compte : • Taux d'humidité, travail au soleil, chaleur radiante • Vêtements, survêtements, protection respiratoire, etc. • Accorder des pauses plus fréquentes et plus longues dans un endroit frais; en fonction de la température calculée et du type de travail à accomplir Travail lourd, moyen, léger • Consulter le guide de la CNESST "<u>Travailler à la chaleur... Attention</u>" et l'annexe V du RSST pour vous aider à déterminer la durée requise des pauses et l'aide-mémoire de la CNESST (voir les pages suivantes)		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison, au début des journées chaudes et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Avant les journées chaudes, effectuer le plan d'action et vérifier l'acclimatation des travailleurs • Pendant les journées chaudes, appliquer les mesures de la zone verte, jaune ou rouge • S'assurer que les travailleurs ont accès à de l'eau potable et leur rappeler d'en boire conformément à la zone bleue du tableau • Interrompre immédiatement le travail d'une personne qui présente des symptômes ou un signe de malaise attribuable à la chaleur et appeler le secouriste. • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES À LA TEMPÉRATURE ET AU TYPE DE TRAVAIL

Consulter le guide [Lien Travailler à la chaleur ... Attention CNESST et l'annexe V du RSST](#)

Ouf! Quelle chaleur! Vous suiez abondamment et vous voulez savoir si le risque de subir un coup de chaleur est élevé?

Voici un outil qui vous permettra d'évaluer rapidement le niveau de risque auquel vous êtes exposé.

1 Pour commencer, calculez la température de l'air corrigée.

(A) Prenez la température de l'air à l'ombre.

(B) Corrigez la température en fonction de l'humidité relative.

20 %... retranchez 2 °C	60 %... ajoutez 5 °C
25 %... retranchez 1 °C	65 %... ajoutez 5,7 °C
30 %... pas d'ajustement	70 %... ajoutez 6,4 °C
35 %... ajoutez 0,9 °C	75 %... ajoutez 7,1 °C
40 %... ajoutez 1,8 °C	80 %... ajoutez 7,7 °C
45 %... ajoutez 2,7 °C	85 %... ajoutez 8,3 °C
50 %... ajoutez 3,5 °C	90 %... ajoutez 8,9 °C
55 %... ajoutez 4,3 °C	

(C) Corrigez la température en fonction de l'ensoleillement.

Lorsque la température de l'air et l'humidité sont mesurées sur les lieux de travail :

Si vous êtes exposé aux rayons directs du soleil	ajoutez 4,5 °C
Si vous travaillez sous un ciel nuageux ou à l'ombre	ajoutez 2 °C
Si vous travaillez à l'intérieur, sans source de chaleur radiante	pas d'ajustement

Lorsque la température de l'air et l'humidité sont obtenues du service météorologique régional :

Si vous êtes exposé aux rayons directs du soleil	ajoutez 6 °C
Si vous travaillez sous un ciel nuageux ou à l'ombre	ajoutez 3,5 °C

(D) Corrigez la température en fonction de votre habillement.

Si vous portez une combinaison en coton (survêtement)	ajoutez 4,4 °C

Si vous portez un vêtement imperméable, le facteur de correction est plus élevé que 4,4 °C et le risque est plus grand! Soyez très vigilant!

2 Votre calcul (A+B+C+D) est fait? Trouvez le résultat dans le tableau.

S'il se situe entre deux chiffres, prenez le plus élevé.

3 Déterminez le type de travail accompli pendant une période d'une heure.

Le tableau vous propose trois types de travail : léger (ex. : faire fonctionner une machine), moyen (ex. : se déplacer en faisant des efforts de poussée et de levée), lourd (ex. : travailler au pic et à la pelle).

4 Trouvez le niveau de risque auquel vous êtes exposé. Il est représenté par une couleur : vert, jaune ou rouge.

T° AIR CORRIGÉE	TRAVAIL LÉGER	TRAVAIL MOYEN	TRAVAIL LOURD	EAU
30,4 °C ou moins	Vert	Vert	Vert	Vert
31,0 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
31,6 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
32,2 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
32,8 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
33,3 °C	Vert	Vert	Vert	1 verre toutes les 20 minutes
33,9 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
34,5 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
35,0 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
35,6 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
36,1 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
36,7 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
37,2 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
37,8 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
38,3 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
38,9 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
39,5 °C	Vert	Vert	Vert	1 verre toutes les 15 minutes
40,0 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
40,6 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
41,1 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
41,7 °C	Vert	Vert	Vert	1 verre toutes les 10 minutes
42,2 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
42,8 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
43,3 °C	Vert	Vert	Vert	Vert
43,9 °C ou plus	Vert	Vert	Vert	Vert

Tableau adapté du document *A Guide to Heat Stress in Agriculture*, EPA-OSHA, mai 1993.

Dans ce tableau, la zone orangée indique que la durée des pauses prises chaque heure augmente en fonction de la température de l'air corrigée. La durée de la pause peut être moins élevée si elle est prise dans un endroit frais ou climatisé.

LA ZONE VERTE indique que le risque est faible. Mais attention! Vous et votre employeur devez quand même prendre certaines précautions.

LA ZONE VERT PÂLE indique que le risque est plus grand. Avec votre employeur, déterminez les mesures temporaires à prendre pour rendre vos conditions de travail sécuritaires.

LA ZONE JAUNE indique que le risque est de plus en plus grand. Vous et votre employeur devez prendre différentes mesures de prévention pour rendre les conditions de travail sécuritaires. Soyez vigilant!

LA ZONE ROUGE indique que le risque est très élevé. Votre employeur doit appliquer des mesures de prévention qui vous permettront de poursuivre vos activités en toute sécurité. Soyez TRÈS vigilant!

Aide-mémoire pour vous aider à planifier les travaux à la chaleur



LA PLANIFICATION DES TRAVAUX EN PRÉVISION DES VAGUES DE CHALEUR

Achat ou vérification des articles suivants

- ☐ Ventilateur
- ☐ Glacière/Cruche isolante
- ☐ Abri(s)

Sélection et planification des activités

- ☐ Le plan de travail en fonction de la température
- ☐ L'horaire de travail et les pauses
- ☐ Les activités reportables plus tard
- ☐ Les modifications au rythme de travail
- ☐ Les tâches et les responsables (évaluation du WBGT, récupération du matériel, premiers secours...)
- ☐ La formation des travailleurs au sujet des contraintes thermiques
- ☐ Les cas à prévoir
- ☐ Les nouveaux travailleurs
- ☐ Le port de survêtements pour des tâches

Les activités lors d'une vague de chaleur

- ☐ Installation de l'équipement (abris, cruche d'eau à l'ombre, ventilateur)
- ☐ Désignation des zones de repos à l'ombre, ou dans un endroit frais ou climatisé
- ☐ Contrôle périodique de la température par le WBGT ou la TAC
- ☐ Rappel en cours de journée (signes, symptômes, procédure, premiers secours pour un coup de chaleur)
- ☐ Quantité suffisante d'eau
On évalue que pour une journée de 8 heures, un travailleur nécessitera entre 6 et 12 litres d'eau selon la température

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

CNESST

Extrait du guide de la CNESST [Planification des travaux en prévision des vagues de chaleur CNESST](#)

Mesures préventives en fonction des zones

Zone verte – Risque faible

Avant les journées chaudes :

1. Préparer un plan d'action décrivant les mesures à prendre
2. S'organiser pour pouvoir dispenser les premiers secours rapidement (communication, secouriste, etc.)
3. Informer les travailleurs et les superviseurs des risques, des symptômes à surveiller et des mesures à prendre

Pendant les journées chaudes :

1. Rappeler les mesures préventives aux travailleurs et aux superviseurs
2. Évaluer le risque plusieurs fois par jour
3. Fournir de l'eau fraîches en quantité suffisante aux travailleurs, s'assurer qu'ils y ont accès et en boivent
4. Interrompre immédiatement le travail d'une personne qui présente des symptômes ou un signe de malaise attribuable à la chaleur, dans ce cas, prévenir les secouristes et revoir les mesures de prévention

Zone vert pâle – Risque plus grand travailleurs non acclimatés à la chaleur

Attention aux travailleurs non acclimatés

Habituellement, on considère qu'un travailleur n'est pas suffisamment acclimaté s'il s'agit de ses premières journées d'exposition à la chaleur; si c'est le début d'une vague de chaleur, s'il revient de vacances ou d'un congé de maladie ou s'il est nouvellement embauché.

Il faut 5 à 7 jours pour qu'un travailleur soit acclimaté à la chaleur, à condition qu'il accomplisse une tâche dont les exigences sont les mêmes et que les conditions thermiques restent constantes. Après cette période d'acclimatation de 5 jours, les mesures de la zone vert foncé devraient suffire à rendre le travail sécuritaire.

L'acclimatation à la chaleur commence à se perdre dès que les conditions thermiques sont intermittentes. Une perte significative de l'acclimatation est constatée après 4 jours.

En plus des mesures de la zone verte, il est alors nécessaire de reprendre le processus d'acclimatation :

1. Resserrer la surveillance pour reconnaître rapidement les symptômes et les signes de malaise
2. Mettre en application une ou plusieurs mesures de prévention suivantes :
 - Ajuster le rythme de travail
 - Modifier les horaires de travail de manière à effectuer les tâches plus exigeantes lorsque la température est plus fraîche
 - Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches physiques non essentielles

Zone jaune – Risque de plus en plus grand

Pour être en mesure de poursuivre les activités, des mesures doivent être prises pour rendre les conditions de travail sécuritaires. Commencer par appliquer les mesures indiquées aux points 1 à 7 de la zone jaune et les mesures de la zone vert pâle au besoin, puis réévaluer la situation.

Le risque doit se situer dans les zones vertes, sinon vous devez aussi appliquer la mesure du point 8 ici-bas.

1. Attribuer un travail plus léger
2. Aménager des zones de travail et de repos à l'ombre, dans un endroit frais ou climatisé
3. Faire une rotation des tâches
4. Favoriser le travail en équipe
5. Fournir des aides mécaniques à la manutention
6. Utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs si la température n'est pas trop élevée
7. Évacuer la chaleur et la vapeur d'eau des bâtiments au moyen d'un système de ventilation et isoler les sources de chaleur radiante
8. Accorder des pauses aux travailleurs toutes les heures et leur interdire de travailler isolés

Note :

Les pauses doivent être de plus en plus longue à mesure que la température de l'air corrigée (TAC) augmente. La pause peut être écourtée si elle est prise à l'ombre ou dans un endroit frais.

Zone rouge – Risque très élevé et plus grand pour les travailleurs non acclimatés

Lorsque le risque est très élevé, la mise en place de mesures préventives devient trop limitante (ex : temps de travail extrêmement court et période de pause très longue), il est alors préférable d'interrompre le travail.

Pour être en mesure de poursuivre les activités, les conditions de travail doivent être rendues sécuritaire immédiatement.

Le risque doit se situer dans les zones vertes si les travailleurs ne prennent pas de pauses, ou dans la zone jaune s'ils prennent une ou des pauses toutes les heures

Zone bleue – Quantité d'eau à boire

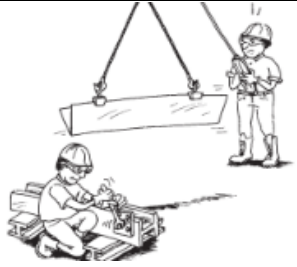
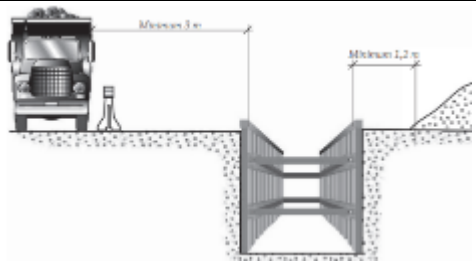
Entre 30,4°C et 39,5°C = 1 verre d'eau / 20 minutes

Entre 39,5°C et 41,7°C = 1 verre d'eau / 15 minutes

41,7°C et plus = 1 verre d'eau / 10 minutes

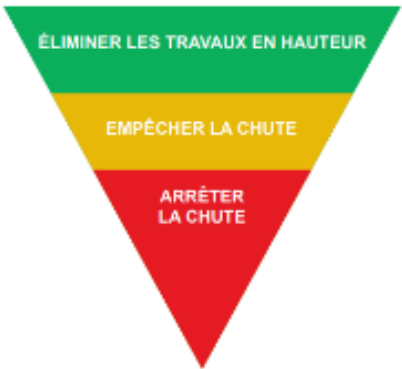
Ne jamais boire plus de 1,5 litres par heure, un verre = 250 ml

Source : Travailler à la chaleur - IRSST

Chute de même niveau	Collision avec un véhicule	Chute d'objets sur un travailleur	Chute ensevelissement tranchée
			
Source Portail Constructo	Source ASP Construction	Source ASP Multiprvention	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Visite de chantier	- Chutes de hauteur - Garde-corps manquant ou d'une résistance insuffisante - Ligne d'avertissement non conforme ou trop près du vide - Chute de même niveau - Distraction - Surface glissante - Obstacles cachés par la neige, bâche ou autre objet - Chute d'une échelle escabeau - Utilisation inadéquate - Grade ou état non conforme - Chute ou ensevelissement tranchée excavation - Chute du bord - Effondrement - Chute ou effondrement échafaudage - Surcharge, mauvais état, assemblage inadéquat - Chute / Collision avec objet - Charge soulevée ou déplacée - Collision avec un équipement ou un véhicule - Angles morts - Choc électrique	- Porter les équipements de protection individuelle requis (casque, bottes, dossard, masque si requis, lunettes si requis, etc.) - Chute de hauteur - Travailler à partir du sol, utiliser un drone si possible - Rester à l'abri de garde-corps ou être attaché pour empêcher ou arrêter la chute - Chute de même niveau - Repérer et éviter les surfaces glissantes, les aspérités, les fils, les objets au sol - Chute, renversement d'une échelle ou un escabeau - Utiliser conformément à la fiche Échelle escabeau - Ne pas passer sous une échelle ou un escabeau - Chute ou ensevelissement tranchée excavation - Respecter les distances d'approche - N'entrer dans un creusement que si elle est étançonnée ou conforme - Chute ou effondrement échafaudage - Être protégé des chutes par des garde-corps ou en étant attaché - Ne pas monter ou se tenir sur ou près d'un échafaudage qui n'est pas assemblé ou amarré conformément - Chute / Collision avec un objet - Rester à distance de piles instables et les signaler - Ne pas circuler ou se tenir sous une charge soulevée ou sous une partie d'équipement

	• Lignes électriques • Fil dénudé • Panneau sans couvercle (accès aux barres omnibus) • Génératrice portative • Connexions exposées • Orage • Contact pièce en mouvement • Courroies, engrenages, lames, projections, etc. • Outils, machinerie • Contaminants • Silice cristalline • Amiante • Monoxyde de carbone • Uréthane (isocyanates) • Solvant • Plomb, etc. • Risques biologiques • Moisissures • Piqûres insectes • Défections d'animaux • Tétanos • Bioaérosols • Eaux usées, etc. • Contrainte thermique • Coup de chaleur • Exposition au froid • Bruit • Outils, équipements, machinerie • Certains procédés • Espace clos	• Respecter les périmètres de sécurité autour des échelles, escabeaux, plateformes, échafaudage, • S'il n'y a pas de périmètre établi, rester à une distance sécuritaire • Collision avec un équipement ou un véhicule (particulièrement lors manœuvre de recul) • Ne jamais circuler derrière un véhicule • Demeurer à au moins 3 mètres des véhicules, en dehors des angles morts • Établir le contact visuel avec l'opérateur ou le chauffeur avant de s'approcher • Choc électrique • Rester à distance de toute source électrique non protégée • Se mettre à l'abri dans un immeuble ou un véhicule fermé en cas d'orage • Contact avec une pièce en mouvement • Rester à une distance sécuritaire des outils et machines utilisés et hors de la trajectoire de projections possibles • Contaminants • Éviter d'entrer dans la zone exposée si possible • S'assurer d'une bonne ventilation en plus de porter les EPI requis • Risques biologiques • Éviter d'entrer dans la zone exposée si possible • Porter les EPI requis • Contrainte thermique • Porter des vêtements adéquats (chaleur / froid) • S'hydrater se rafraîchir / se réchauffer • Se réchauffer, éviter de transpirer (froid) • Connaître et reconnaître les symptômes et les premiers soins • Bruit • Éviter de s'exposer en s'éloignant des sources • Porter les EPI selon les risques présents • Espace clos • Interdit d'y pénétrer sans être formé et respecter le programme
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR	
• Aménager les lieux de manière sécuritaire • Former les travailleurs concernés et leurs supérieurs immédiats • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter, incluant les piétons • Informer les travailleurs des mesures en cas d'urgence • Fournir et assurer le port des EPI requis	• Accueil à l'arrivée au chantier • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer du respect des méthodes de travail • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents	

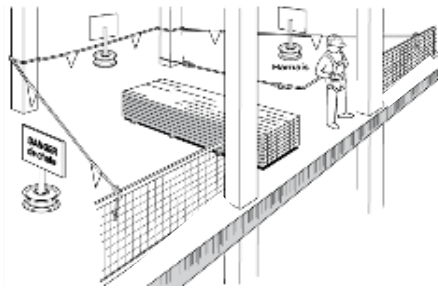
Hiérarchie des moyens	Tolérance zéro CNESST	Travailler à partir du sol
 Source IRSST	 Source CNESST	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement - Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Effectuer du travail en hauteur seulement si vous avez été formé et autorisé à le faire par l'employeur - Respecter la hiérarchie des moyens de protection - Travailler à partir du sol ex : montage d'un toit au sol et levage avec une grue, utilisation de drone pour inspection, etc. - Travailler d'une surface où il n'y a pas de risque de chute utiliser ex : ceinturé de garde-corps - Installer un garde-corps conforme - Utiliser un système de limitation de déplacement conforme - Installer un filet de sécurité conforme - Porter un harnais relié à un système d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes - Fermer les ouvertures de plancher par un couvercle temporaire fixé et résistant à 50 lb/pi2 et ne pas y entreposer de charge ni y circuler avec un équipement Si c'est impossible, installer un garde-corps conforme SAUVETAGE - En cas de chute suspendu à un harnais ou dans un filet de sécurité, le maître d'œuvre et les employeurs doivent assurer le sauvetage du travailleur

		- Le sauvetage du travailleur doit s'effectuer en 15 minutes ou moins pour éviter le traumatisme de suspension (syndrome du harnais): - l'accumulation de sang dans les jambes - Manque d'oxygène au cerveau, aux reins et autres organes vitaux - Lésions graves et même mortelles <u>Lien Tolérance zéro Danger de chute de plus de 3 mètres - CNESST</u> <u>Exemple plan de sauvetage ASP Construction</u> <u>Procédure sauvetage montage charpente métallique - CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Informer les travailleurs des risques et conséquences de chute - Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire - Aménager les lieux et modifier la position de travail de manière à éliminer les risques de chute si possible - Si ce n'est pas possible, installer un filet de sécurité - En dernier recours, fournir et assurer le port de systèmes d'arrêt de chute conformes SAUVETAGE EN CHANTIER Sous la responsabilité du maître d'œuvre, en collaboration avec les employeur - Élaborer une procédure de sauvetage, permettant d'effectuer le sauvetage en moins de 15 minutes, lors de travaux avant tout travail nécessitant un harnais ou un filet de sécurité - Prioriser l'utilisation d'appareils de levage de personne (plateforme élévatrice) - Dispenser la formation de procédure de sauvetage adapté à la complexité du sauvetage à effectuer - Effectuer des exercices de sauvetage avant les travaux puis aux 6 mois - Assurer la disponibilité des équipements requis - Assurer la présence d'un intervenant en sauvetage ayant reçu la formation requise soit présent lors de travaux à risque de chute - Pour les sauvetages en appui sur corde, l'équipement doit être conforme aux normes NFPA 2500, ANSI Z359.4 ou aux articles 2.10.12 et 2.10.15 du CSTC et être disponibles en permanence sur le chantier		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e - Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements - Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur qualifié (détenant une certification) - Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents - Maintenir le plan de sauvetage adapté à la complexité du sauvetage potentiel

Chute de hauteur – Garde-corps

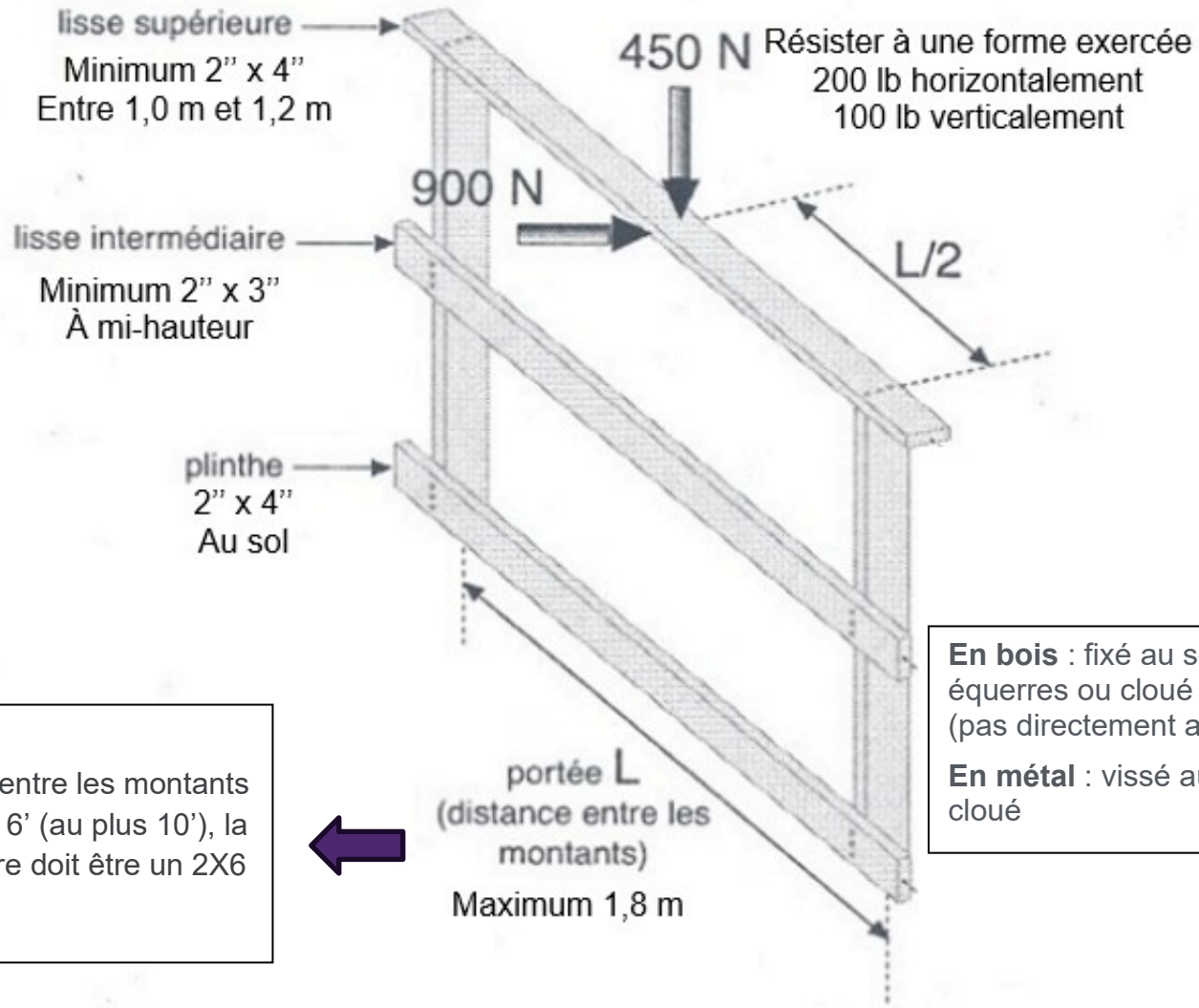
4

Barrière éclose	Résistance insuffisante	Retrait d'un garde-corps
		
	Source IRSST	Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Installer le garde-corps, d'une résistance suffisante, à maximum 300 mm de la bordure du vide - Respecter la charge maximale indiquée sur les plancher ou les couvercles d'ouverture de plancher - Construire ou installer un garde-corps conforme et résistant : - Consulter les 2 schémas aux pages suivantes - À toute autre force supplémentaire qui pourrait être exercée INTERDICTION Interdit d'installer un garde-corps comme moyen de protection sur une surface de travail dont la pente est supérieure à 19° (4/12) DANS LE CAS OÙ UN GARDE-CORPS DOIT ÊTRE RETIRÉ OU UNE BARRIÈRE OUVERTE - Idéalement installer une barrière éclose - Délimiter l'aire de travail, pour empêcher l'accès aux travailleurs qui n'y travaillent pas, par : - Une barrière continue ou des tréteaux d'une hauteur minimale de 0,7 m à une distance de 0,9m à 1,2m - Une ligne d'avertissement conforme à l'article 354.1 RSST et 2.9.4.1 CSTC

		• Consulter la fiche de prévention Chute de hauteur – Ligne d'avertissement • Les travailleurs qui pénètrent dans le périmètre doivent : • Utiliser un système de limitation de déplacement de manière à ne pas être exposé à une chute ou, si ce n'est pas possible, • Porter un harnais relié à un point d'ancrage résistant à 4047 lb (moindre si approuvé par un ingénieur) par une liaison d'arrêt de chute conforme et • Respecter les directives de la fiche Chute de hauteur – Limitation de déplacement ou Harnais Lien Systèmes d'ancrage de garde-corps toits plats ASP Construction Lien Planifier le travail en hauteur ASP Construction Lien vidéo Garde-corps CNEST Lien Déneigement toit CNEST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des méthodes de construction et d'installation de garde-corps conforme • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Veiller à l'installation des garde-corps conformes en bordure du vide • S'il n'est pas possible d'installer un garde-corps ou s'il doit être retiré ou une barrière ouverte, fournir et assurer le port d'un équipement • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 CSTC et • Fournir les barrières ou tréteaux ou lignes d'avertissement conformes à l'article 354.1 du RSST • Prévoir et assurer le sauvetage en moins de 15 minutes en cas de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur détenant une certification • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

GARDE-CORPS



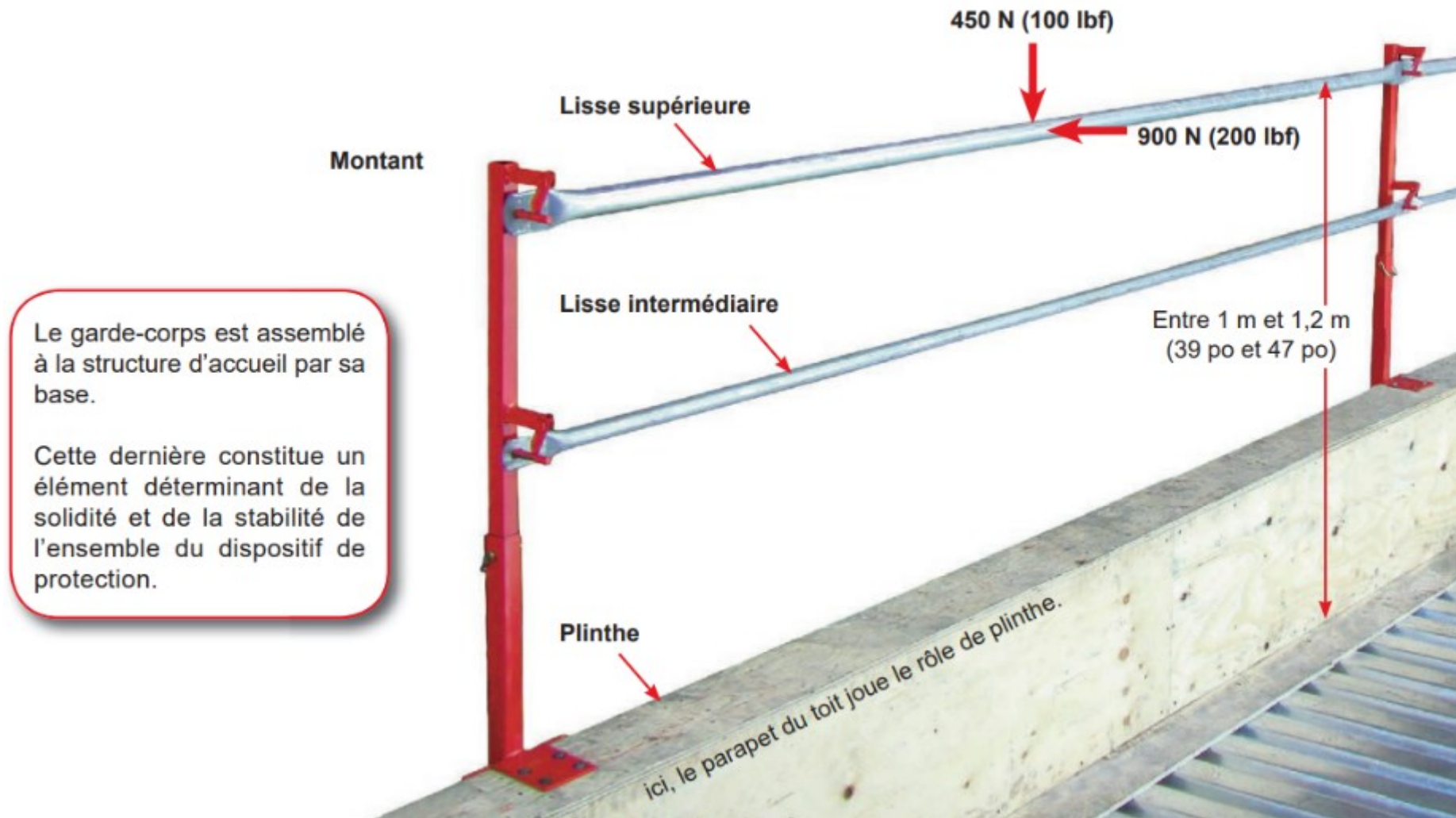
Note :

Si la distance entre les montants est de plus de 6' (au plus 10'), la lisse supérieure doit être un 2X6 posé à plat

En bois : fixé au sol avec des équerres ou cloué à la structure (pas directement au plancher)

En métal : vissé au sol et non cloué

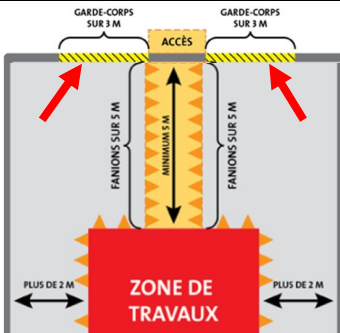
GARDE-CORPS



Source ASP Construction

Chute de hauteur – Ligne d'avertissement

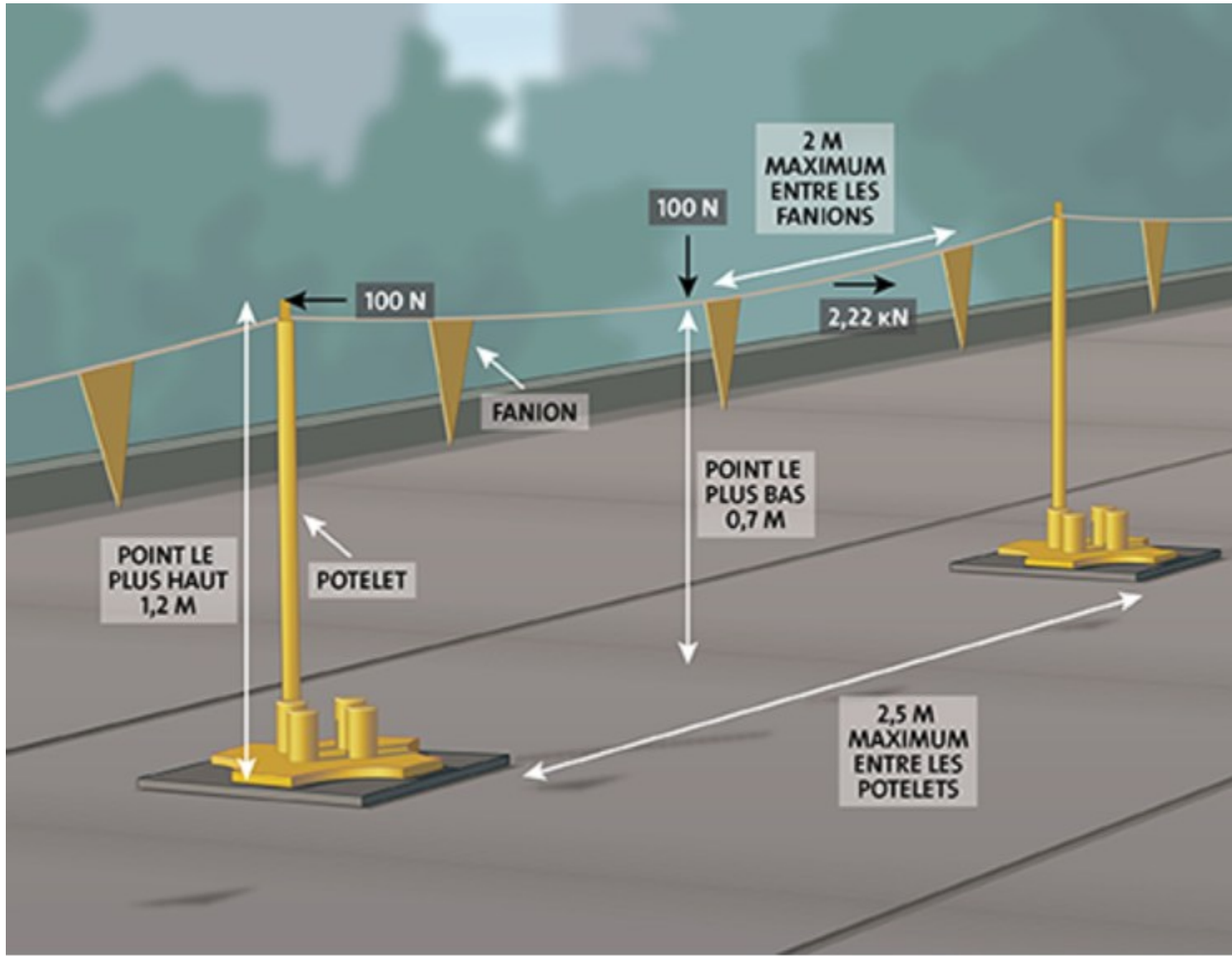
4

Travailleur à l'intérieur de la zone à risque	Garde-corps chaque côté du point d'accès	Aire de travail délimitée
		
Source CNESST	Source CNESST	Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Respecter la charge maximale indiquée autorisée sur les planchers et les couvercles d'ouverture de plancher - Une ligne d'avertissement peut être installée pour délimiter l'aire de travail - Lors de travaux de pontage, de toiture ou sur une toiture sur une surface ayant une pente égale ou inférieure à 15° (3/12) - Si un garde-corps doit être retirée temporairement LIGNE D'AVERTISSEMENT CONFORME - Une ligne d'avertissement conforme à l'article 354.1 RSST et 2.9.4.1 CSTC - Est continue sur tous les côtés de l'aire délimitée - Placée à 2m ou plus du vide - Hauteur entre 0,7 m à son point le plus bas et 1,2 m à son point plus haut - Potelets distancés de 2,5 m maximum - Constituée d'une bande rigide, un câble ou une chaîne résistant à une force de traction de 2,22 kN (500 lb), - Munie de fanions de matériaux à haute visibilité à un intervalle max 2m - Résistant à une charge de 100N (22 lb) horizontalement à son point le plus élevé ou verticalement à son centre entre 2 potelets - Une poussée sur la ligne ne doit pas entraîner l'affaissement des potelets

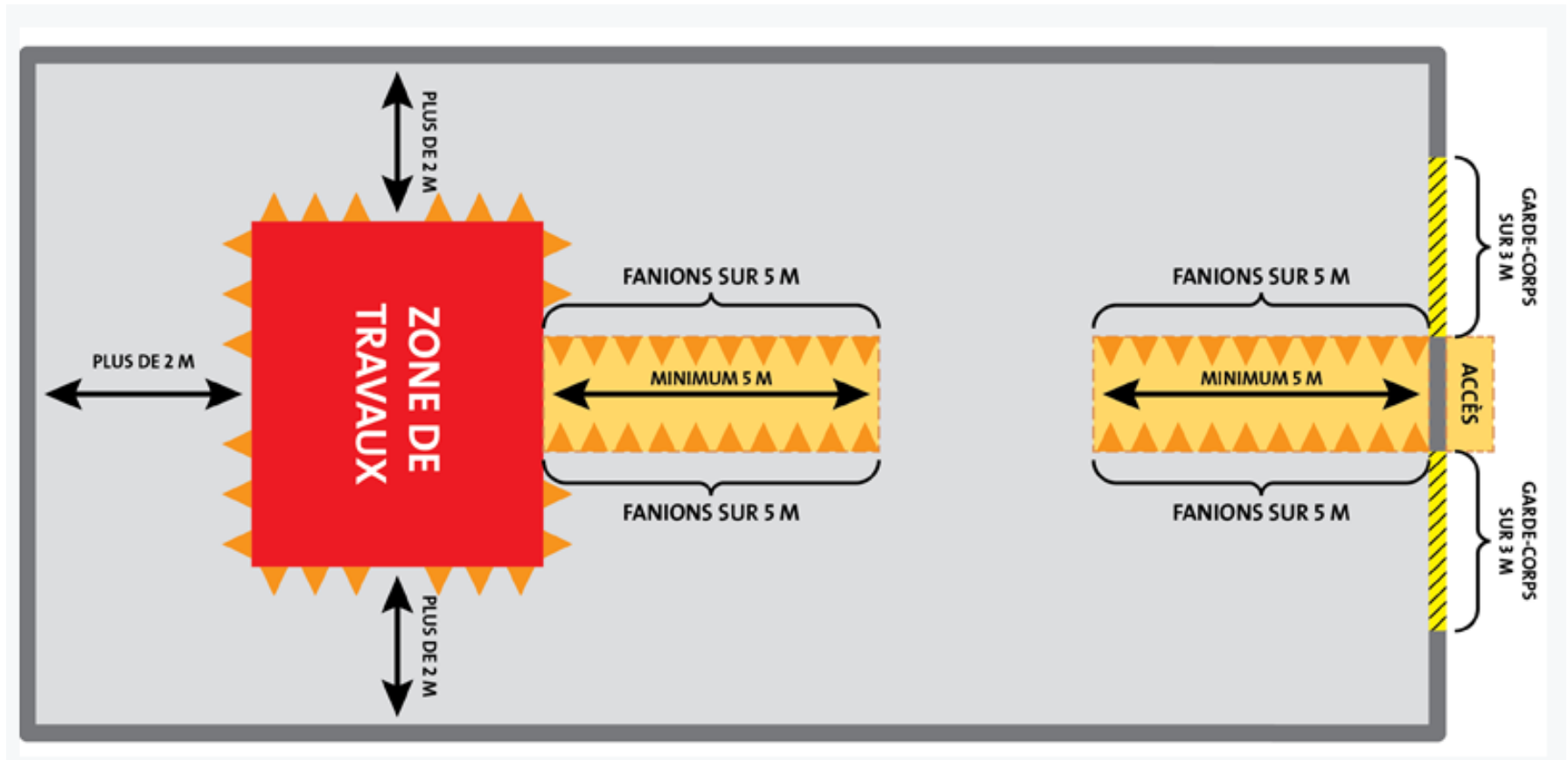
		• Un chemin de 2 lignes d'avertissement parallèles d'une longueur minimale de 5 m doit relier tout point d'accès, aire d'entreposage ou aire de levage à l'aire de travail ou orienter vers l'aire de travail • Un garde-corps conforme doit être installé de chaque côté du point d'accès sur une distance de 3 m • Les travailleurs qui pénètrent dans l'aire comprise entre les lignes d'avertissement et le vide, doivent : • Utiliser un système de limitation de déplacement de manière à ne pas être exposé à une chute ou • Porter un harnais relié à un point d'ancrage résistant à 4047 lb (moindre si approuvé par un ingénieur) par une liaison d'arrêt de chute conforme et • Respecter les directives de la fiche Chute de hauteur - Harnais Lien Ligne d'avertissement CNESST Lien Dénéigement toit CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute • Informer les travailleurs des méthodes de construction et d'installation de lignes d'avertissement conforme • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Si un garde-corps doit être retiré ou une barrière ouverte, fournir et assurer le port d'un équipement • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 CSTC et • Fournir les barrières ou tréteaux ou lignes d'avertissement conformes à l'article 354.1 du RSST • Assurer le respect des directives de la fiche Chute hauteur – Risque de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur détenant une certification • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

LIGNE D'AVERTISSEMENT



Source CNESST

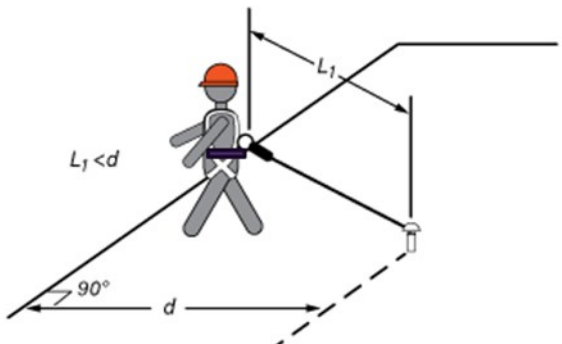
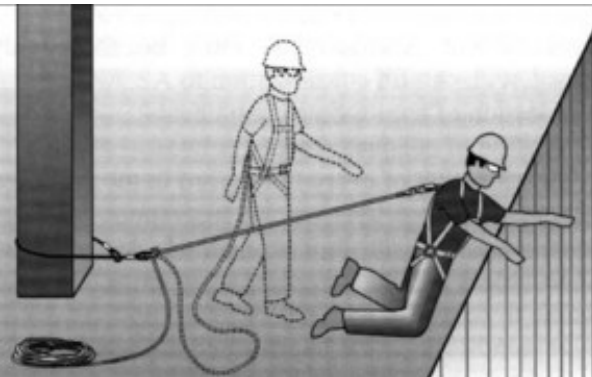
LIGNE D'AVERTISSEMENT



Source CNESST

Chute de hauteur – Limitation de déplacement du travailleur

4

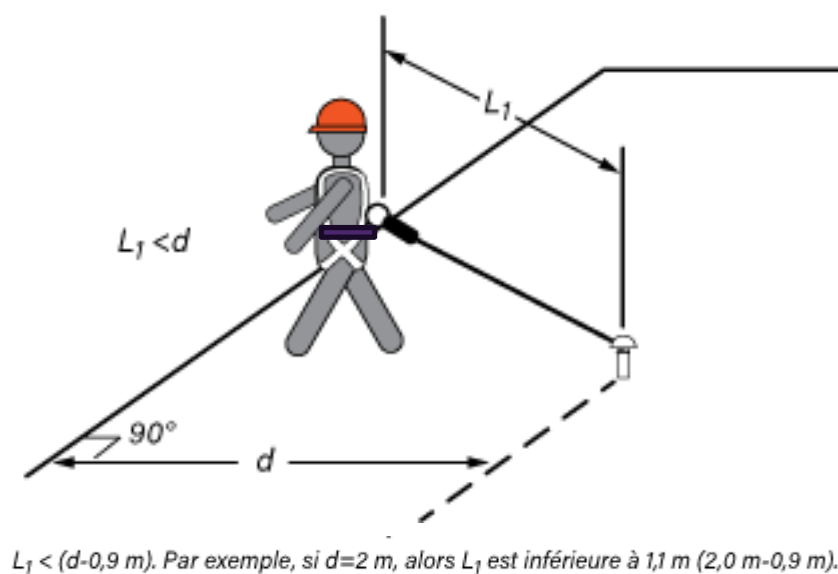
Limitation de déplacement	Attention de respecter la distance de 0,90 m	Relié à un ancrage
 Source CCHST	 Source IHSA	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement - Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Utiliser le système de limitation de déplacement lorsque : - Le risque de chute en bordure du vide ou d'une surface fragile n'a pu être éliminé - Un garde-corps ne peut pas être installé - Inspecter les composantes du système de limitation avant utilisation - Ne pas utiliser le système s'il vous permet de vous approcher à moins de 0,9 m du vide - Ne pas se détacher pour effectuer un geste ou une tâche - Le système de limitation de déplacement doit inclure - Un harnais ou une ceinture de sécurité CSA Z259.1 - Une liaison d'arrêt de chute avec ou sans absorbeur d'énergie - Un point d'ancrage temporaire d'une résistance d'au moins 8kN (1799 lb) - Le système - Doit empêcher le travailleur de s'approcher à moins de 0,9 m du bord du vide à partir de l'anneau dorsal du harnais ou de la ceinture - Ne doit pas être utilisé sur les surfaces en pente supérieure à 15° (3/12)

		• Si le point d'ancrage ne résiste pas à 4047 lb, un marquage doit indiquer que l'équipement est réservé à la limitation de déplacement • Le système peut être conformes à d'autres paramètres s'il est installé conformément aux plans et devis d'un ingénieur et qu'il est conforme à la norme Conception des systèmes actifs de protection contre le chutes CSA Z259-16 • Signaler toute défectuosité ou problème à votre supérieur immédiat Lien Système de limitation de déplacement CNEST Lien Système de retenue CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute • Rédiger une procédure de travail • Informer les travailleurs de la procédure et des méthodes d'utilisation du système de limitation de déplacement • Délimiter les aires de travail où le système de limitation de déplacement est obligatoire • Afficher la procédure • Aménager les lieux afin d'assurer que : • Un point ou des points d'ancrage d'une résistance suffisante sont installés • La longueur des longes empêche les travailleurs de s'approcher à moins de 0,9 m du vide • Aménager les système pour permettre le déplacement latéral si requis (la longe devra pouvoir se déplacer latéralement en maintenant la distance de 0,90 m) • Fournir et assurer le port d'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉQUIPEMENT LIMITATION DE DÉPLACEMENT

POUR SURFACE DE NIVEAU SEULEMENT (MOINS DE 5% D'INCLINAISON)

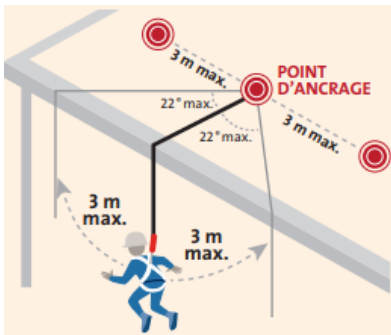
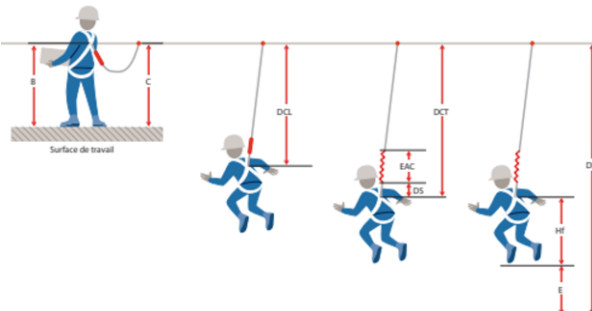


Source CCHST

Équipement	Spécificité	Normes
Harnais ou Ceinture	Relié par liaison d'arrêt de chute	CSA Z259.10 CSA Z259.1
Force maximale exercée sur le travailleur	S'il porte une ceinture 1,8 kN S'il porte un harnais 6kN	
Cordon d'assujettissement de limitation	Longueur qui empêche le travailleur d'atteindre une extrémité ou une ouverture non protégée	
Connecteurs (mousqueton, crochet à ressort, anneau en D)	Autoverrouillant	
Corde de sécurité	1 seul travailleur Résiste à déformation et longueur qui empêche le travailleur d'atteindre une extrémité ou une ouverture non protégée	
Ancrage et connecteur d'ancrage	1 seul travailleur 8kN 1799 lb	CSAZ259.16

Chute de hauteur – EPI arrêt de chute (harnais)

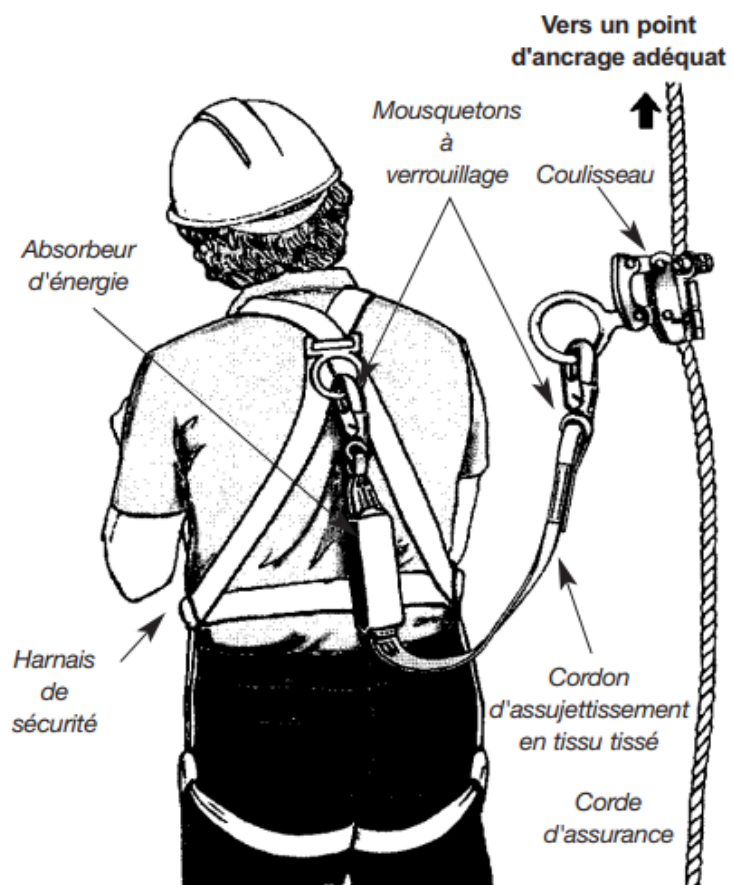
4

Risque de heurter un obstacle	L'angle ne doit pas être supérieur à 30 degrés	Hauteur de l'ancrage pour dégagement
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement - Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Effectuer du travail en hauteur seulement si vous avez été formé et autorisé à le faire par l'employeur - Consulter la fiche technique des équipements d'arrêt de chute; sélectionner des équipements adaptés aux tâches à effectuer ex : soudage et découpage, produits dangereux - S'assurer que les éléments de la liaison d'arrêt de chute ne sont pas exposés à une arête vive - Ne pas écrire sur un équipement d'arrêt de chute - Ne jamais réutiliser un équipement d'arrêt de chute qui a été déployé - Utiliser un harnais du bon type - Inspecter le harnais et la liaison d'arrêt de chute avant utilisation - Utiliser un harnais de bonne taille, bien l' ajusté et le relié au point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute - La liaison d'arrêt de chute inclus minimalement : 1 cordon d'assujettissement et 1 seul absorbeur d'énergie - La liaison d'arrêt de chute peut aussi comprendre 1 Enrouleur-dérouleur, 1 corde d'assurance horizontale ou verticale, 1 coulisseau, 1 connecteur - Utiliser un seul absorbeur d'énergie; attention, certains enrouleurs-dérouleurs ont un absorbeur d'énergie intégré, à vérifier; si l'enrouleur-dérouleur intègre un absorbeur d'énergie, ne pas en porter un 2e

		• S'attacher à un point d'ancrage • résistant minimalement à 4047 lb • d'une hauteur suffisante pour ne pas atteindre le sol en cas de chute • Ne pas distancer les ancrages de plus de 3 m (effet pendule) • Ne pas s'éloigner latéralement de l'ancrage de plus d'un angle de 22 degrés pour éviter l'effet pendule ou d'atteindre le sol en cas de chute • Ajuster son coulisseau au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ancrage • Travailler à la chaîne pour déplacer les matériaux, outils, etc. • Un seul travailleur par corde d'assurance verticale et par ancrage (sauf ligne d'assurance horizontale) • Ne pas utiliser le système d'arrêt de chute pour se maintenir en place, utiliser un moyen de positionnement tel un madrier sur équerres, une longe ou courroie de positionnement, une corde de suspension ou une plateforme Lien Harnais de sécurité ASP Construction Lien Liaison d'arrêt de chute ASP Construction Lien Ancrage CNEST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux et modifier la position de travail de manière à éliminer les risques de chute si possible • Informer les travailleurs des risques de chute • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Informer les travailleurs de la manière d'inspecter, ajuster et entretenir les équipements d'arrêt de chute • Fournir et assurer le port : • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 et 2-10.15 CSTC et • Fournir des lignes de vie horizontales si les distances sont grandes pour éviter l'effet pendule en cas de chute • Prévoir et assurer le sauvetage en moins de 15 minutes en cas de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur qualifié (détenant une certification) • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉQUIPEMENT D'ARRÊT DE CHUTE

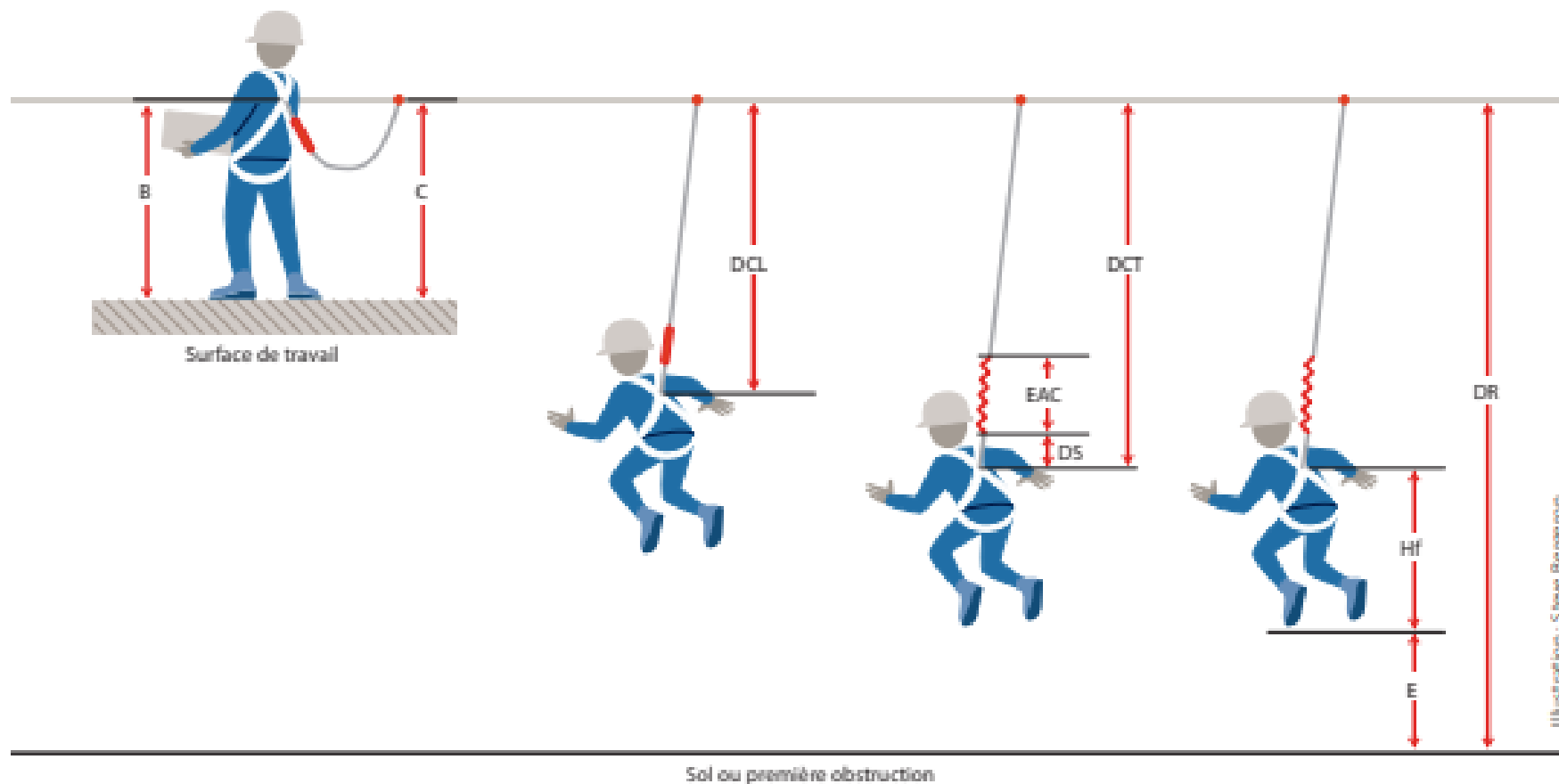


SYSTÈME ANTICHUTE

Équipement	Spécificité	Normes
Harnais	Relié par liaison d'arrêt de chute	CSA Z259.10
Liaison d'arrêt de chute :	Limite la chute à 1,8 m ou à la force maximale de 6 kN	CSA Z259.11
Absorbeur d'énergie et Cordon d'assujettissement	Longueur maximale 2 m 1 seul absorbeur d'énergie	CSA Z259.11
Enrouleur-dérouleur	Attention certains incluent un absorbeur n'énergie	CSA Z259.2.2
Connecteurs (mousqueton, crochet à ressort, anneau en D)	Autoverrouillant	CSA Z259.12
Coulisseau	ADP (anti-panique)	CSA Z259.2.5
Corde d'assurance verticale	1 seul travailleur Longueur moins de 90 m	CSA Z259.2.5
Ancrage	Ponctuel : Résistance 18 kN (4047 lb) L'anneau en D du harnais ne doit pas pouvoir être décalé de plus de 3 m (angle 22°) 1 seule personne à la fois Attaché à une structure d'une résistance suffisante (chantier) Conforme à l'article 2.10.15 CSTC	CSA Z259.16

Image Soi

CALCUL DU DÉGAGEMENT REQUIS EN CAS DE CHUTE



ÉTAPE 1

Calculer la distance de chute libre (DCL)

DCL = Longueur de la longe (L)
+ Hauteur de l'anneau dorsal (B)
- Hauteur de l'ancrage (C)

DCL = 1,2 + 1,2 - 1,2 = 1,2 m

ÉTAPE 2

Calculer la distance de chute totale (DCT)

DCT = DCL (Distance de chute libre)
+ EAC (Déploiement de l'absorbeur d'énergie)
+ DS (Glissement de l'anneau dorsal)

DCT = 1,2 + 1 + 0,3 = 2,5 m

ÉTAPE 3

Calculer le dégagement minimal requis (DR)

DR = DCT + E + Hf
+ E (Distance de sécurité)
+ Hf (Hauteur entre les pieds et l'anneau en D)

DR = 2,5 + 0,6 + 1,5 = 4,6 m

Classes de harnais		
Classe	Utilisation	Illustration
A Arrêt de chute	• Classe obligatoire lorsqu'utilisé comme moyen d'arrêt de chute sur un chantier • Supporte le corps pendant une chute et après l'arrêt de la chute • Avec anneau dorsal à ajuster entre les omoplates	
D Suspension et descente contrôlée	• Permet une suspension et une descente contrôlée • Offre une retenue lors de la descente • Peut être combiné avec classe A ou P	
E Accès limité	• Permet de passer dans un emplacement dont l'accès est limité • Utilisé pour descendre dans un espace clos	
L Travail dans une échelle	• À utiliser avec un système de limitation de chute (ex : arrêt de chute par un coulisseau sur une corde d'assurance ou un rail)	
P Maintien en position de travail	• Permet de se maintenir en position lors du travail en hauteur • Permet de garder les mains libres • Combiné avec classe A pour le travail en hauteur	
R Résistant aux arcs électriques	• En Kevlar et Nomex, résiste à la chaleur des flammes et d'arc électrique • Pièces métalliques isolées pour réduire à conductivité et limiter les brûlures • Boucles traitées pour résister à la chaleur • Combiné avec classe A	

FRÉQUENCE DES INSPECTIONS

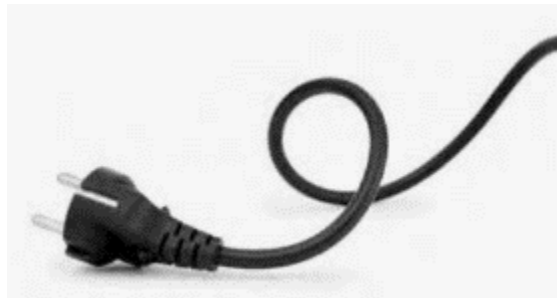
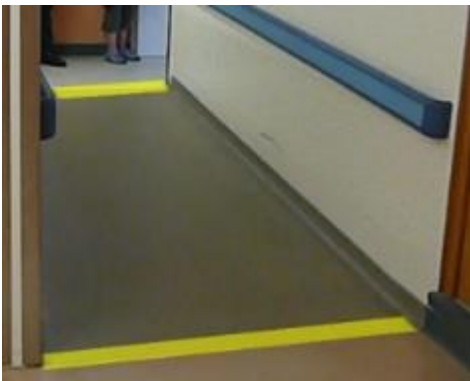
ÉQUIPEMENTS	INSPECTION*				
	Avant chaque utilisation	Tous les ans par un inspecteur qualifié	Par un ingénieur	Selon le nombre d'heures d'utilisation par un inspecteur qualifié	Tous les deux ans par le fabricant
Harnais de sécurité	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Absorbeur d'énergie	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Cordon d'assujettissement	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Coulisseaux et ligne de vie verticale	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Enrouleur-dérouleur SRL, SRL-R, SRL-LE, SRL-LE-R	✓	n/a	n/a	✓	✓
Système d'ingénierie, ligne de vie horizontale, rail et ancrage	n/a	n/a	✓	n/a	n/a

IMPORTANT :

Respecter les recommandations du fabricant quant à la fréquence et aux critères d'inspection

Chute de même niveau

3

Fils recouverts	Dénivellation du sol indiquée	Plancher glissant
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source Prévention au travail CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Circulation dans les aires de travail • Plancher mouillé • Dénivellation du sol • Sol en mauvais état • Marche endommagée • Escalier encombré • Tapis gondolé • Objets/rebuts au sol Travail à son poste • Courroie de sac au sol • Fils ordinateur • Fils électriques • Tiroir filière ouvert	• Glissade • Chute de même niveau • Trébucher • Heurter sur un objet • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Commotion cérébrale	• Garder le plancher, les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers : • En bon état Dégagés • Non glissant • Ramasser tout objet ou dégât dès immédiatement • Jeter tout rebut immédiatement • Nettoyer le sol régulièrement lors de tâche produisant des poussières, rebuts, liquides, etc. • Utiliser le panneau d'avertissement de plancher mouillé et nettoyer tout renversement sur-le-champ • Attacher, recouvrir ou remonter les fils sous ou autour des bureaux • Ranger les sacs de manière à ce que les courroies ne causent pas de chute • Garder le bas des échelles, escabeaux dégagés • Emprunter les voies de circulation prévues et/ou aménagées • S'assurer d'avoir la vue dégagée sur la voie de circulation à emprunter • Ne pas transporter des objets plein les bras • Utiliser un chariot chargé de manière à ne pas obstruer la vue • Apposer un couvercle sur le contenant de liquides lors des déplacements • Porter des chaussures adaptées aux tâches et à l'environnement

		• Porter des crampons si requis • Porter les EPI requis • Signaler toute situation à risque à votre supérieur immédiat Lien Prévention chute de même niveau CNESST Lien Prévention chute de plain-pied APSSAP
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute de même niveau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Revêtement de sol non glissant • Tapis, bollard dans les entrées • Repères visuels pour signaler les dénivelés • Fils recouverts ou accrochés qui assurent un dégagement • Utiliser des moyens pour réduire l'accumulation d'eau, de neige, de gadoue, de glace au sol • Fournir et veiller à l'utilisation de panneaux d'avertissement de plancher mouillé/glissant • Assurer la présence de poubelles et contenants de recyclage en quantité suffisante • Garder les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers et les aires extérieures : • Dégagés • Non glissant même par l'usure ou l'humidité • En bon état (sans trou, dénivellation non indiquée, tapis relevé, etc.) • D'une largeur d'au moins 600 mm (voies de circulation et entre les postes de travail) • D'une largeur d'au moins 1100 mm (voie menant aux issues de secours à l'intérieur) • Sans ouverture, à moins d'être ceinturé d'un garde-corps ou d'un couvercle conforme • Espace libre d'au moins 2 m entre le sol et le plafond, sinon signal visuel et/ou protection • Bien éclairés • Fournir les EPI requis et s'assurer qu'ils sont portés		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles • Inspection périodique des lieux • Programme d'entretien des lieux incluant • Le stationnement • La cour • Les moyens d'accès • L'état des tapis de protection • L'état du sol (utiliser les produits appropriés pour l'entretien) • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Chute de même niveau – Extérieur

3

Surfaces glacées	Sol en mauvais état	Obstacles cachés / environnement inconnu
		
Source Journal Métro	Source CNESST	Source APSSAP

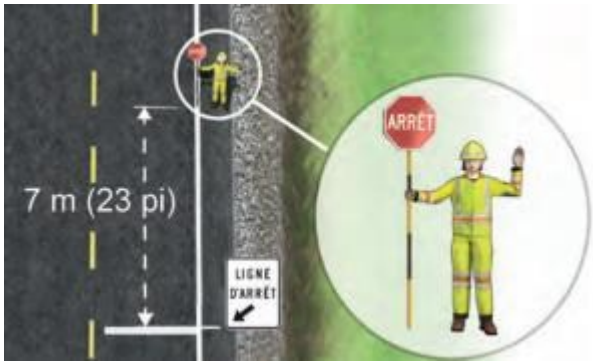
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches à l'extérieur • Sol mouillé, enneigé, glacé • Dénivellation du sol • Sol en mauvais état • Objets/rebuts/outils au sol • Pentes • Obstacles cachés • Boue • Glace • Trous • Branches • Racines • Roches • Dénivellation brusque • Obscurité • Éblouissement par le soleil	• Glissade • Chute de même niveau • Trébucher • Heurter sur un objet • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Commotion cérébrale	GÉNÉRAL • Ne pas transporter des objets plein les bras utiliser des appareils de transport • Porter des chaussures adaptées aux tâches et à l'environnement • Porter les EPI requis • Reporter / déplacer une intervention si le milieu est non sécuritaire • Ne pas circuler dans des voies de circulation sous des objets, équipements / pièce d'équipement et section de bâtiment où il y a un risque de chute d'objet, de matériaux, de glace, etc. • Signaler toute situation à risque à votre supérieur immédiat À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT • Garder les surfaces: • Dégagées / Dénéigées / Déglacées • Non glissantes • Emprunter les voies de circulation prévues, aménagées et éclairées • Garder le bas des échelles, escabeaux dégagés • S'assurer d'avoir la vue dégagée sur la voie de circulation à emprunter • Monter et descendre des véhicules face au véhicule et s'assurer d'avoir 3 points d'appui en tout temps PARCS / SENTIERS / CHAMPS / TERRAINS NATURELS • Prendre connaissance et partager les informations sur les environnements • Effectuer une visite de reconnaissance au besoin

		• Apporter les équipements requis • Éviter les travaux lorsque les conditions climatiques représentent un risque • Effectuer les travaux à la clarté, utiliser un éclairage d'appoint au besoin • Rester vigilant et attentif au chemin à emprunter • Ralentir si le terrain est accidenté ou recouvert • Dégager le chemin à emprunter Lien Prévention chute de même niveau CNESST Lien Prévention chute de plain-pied APSSAP Lien Chute de même niveau APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute de même niveau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Garder les drains / bouches d'égout débouchés et déglacés • Détourner l'égouttement de l'eau du toit des aires de circulation ou de pause des travailleurs • Repères visuels pour signaler les dénivelés / trous, etc. • Utiliser des moyens pour réduire l'accumulation d'eau, de neige, de gadoue, de glace au sol • S'assurer d'installer des mains courantes aux escaliers • Garder les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers et les aires à l'extérieure des établissements : • Dégagés et aplanies • En bon état (sans trou, dénivellation non indiquée, etc.) • Bien éclairés • Non glissant, déneigées, déglacées, épandage d'abrasif • Éclairer les aires autour des établissements • Planifier les travaux pendant les heures de clarté • Fournir et veiller au port de chaussures adaptées à la tâche et à l'environnement / des crampons • Fournir les EPI requis et s'assurer qu'ils sont portés		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles • Programme d'entretien et nommer des responsables pour les aires non attribuées par contrat • Inspection et entretien des équipements requis pour le travail extérieur • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Veste classe 2 niveau 2	Signaux manuels	Guide des signaux manuels
 Source ASP Construction	 Arrêt complet du véhicule Avancer Reculer Distance à parcourir Source CNESST	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Guidage des véhicules lors des manœuvres de recul sur un chantier, hors des aires de recul	- Être heurté par un véhicule - Être écrasé par un véhicule - Blessures diverses	Le signaleur qui guide lors des manœuvres de recul sur un chantier doit : - Avoir suivi et réussi le cours de signaleur de chantier dispensé par un instructeur autorisé par l'ASP Construction - Prendre connaissance du plan de circulation le cas échéant - Identifier les sources de danger sur le chantier - Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité jaune-vert fluo de classe 2 niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 - Utiliser le code de signaux manuels lorsque le véhicule recule d'une distance de moins de 10 m - Utiliser un moyen de télécommunication bidirectionnelle lorsque le véhicule recule d'une distance de 10 m et plus - Demeurer - Hors de la trajectoire du véhicule en tout temps - Hors des angles morts des véhicules - Demeurer visible par le conducteur du véhicule Hors d'un chantier, un travailleur qui n'a pas suivi la formation peut guider lors des manœuvres de recul d'un véhicule, mais il doit également : - Utiliser le code de signaux manuels convenu (je vous suggère d'utiliser les signaux des signaleurs de chantier)

		• Demeurer • Hors de la trajectoire du véhicule en tout temps • Hors des angles morts des véhicules • Demeurer visible par le conducteur du véhicule <u>Lien Signaux manuels du signaleur de chantier ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques lors des manœuvres de recul des véhicules • Dispenser la formation Signaleur de chantier aux travailleurs qui devront guider des véhicules lors des manœuvres de recul sur un chantier • Informer les travailleurs et chauffeurs des signaux à utiliser lors des manœuvres de recul • Fournir les EPI requis aux travailleurs		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Signaleur à au moins 7m derrière la ligne d'arrêt	Barrière de contrôle circulation	Panneau du signaleur routier recto verso
 Source ASP Construction	 Source Ver-Mac	 Ordre d'arrêter Ordre de ralentir Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Signalisation sur les chantiers ou aux abords de chantiers routiers ou lors de travaux sur la voie publique	• Être heurté par un véhicule • Être écrasé par un véhicule • Blessures diverses • Décès • Froid • Chaleur • Radiation du soleil • Piqûres d'insectes Consulter les fiches sur ces risques	Le signaleur routier doit : • Avoir suivi et réussi le cours de signaleur routier dispensé par un instructeur autorisé par l'ASP Construction • Avoir suivi le renouvellement de la formation à chaque 3 ans • Porter les EPI requis • Porter l'habit du signaleur : vêtement de sécurité de classe 3 (couvrant la plus grande surface du corps) niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 • Tissu opaque jaune-vert fluo • Bandes orange fluorescentes largeur 50 mm • Bandes rétroréfléchissantes gris très pâle • Manches d'une longueur d'au moins 50% de la longueur entre le bas de la veste et l'épaule • Porter un casque conforme jaune-vert fluo avec bande rétroréfléchissante blanche de 15 à 25 mm tout autour • Utiliser le panneau du signaleur "ARRÊT" / "LENTEMENT" pour arrêter et faire repartir les véhicules • Utiliser le drapeau pour faire ralentir ou pour orienter la circulation sur le chantier

		• Utiliser les équipements de communication fournis • Signaler une seule direction (dans une intersection, être au moins 2) • Prendre connaissance du plan de circulation le cas échéant • Identifier les sources de danger sur le chantier et les zones de refuge en cas de danger • Se positionner : • Hors de la voie ouverte à la circulation et de la trajectoire des véhicules • Visible à la distance prévue au tableau 4.3 – 1 (voir page suivante) • Face à la circulation, ne jamais tourner le dos • À environ 7 m derrière la ligne d'arrêt • De manière à voir arriver la circulation • De manière à pouvoir communiquer efficacement ses signaux aux véhicules • De manière à pouvoir se retrancher rapidement dans la zone de refuge • Opérer la barrière de contrôle de la circulation à distance en se tenant hors des voies de circulation ou dans le véhicule si la barrière est montée sur le véhicule, que le véhicule est hors de la voie de circulation ouverte et que le signaleur voit adéquatement l'approche qu'il contrôle. Lien Aide-mémoire signaleur routier ASP Construction Lien Intervention sécuritaire du signaleur routier CNESST Lien Aide-mémoire positionnement signaleur routier - CNESST Lien Aide-mémoire barrière contrôle de la circulation – Transport Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fermer la route et faire emprunter un détour lorsque possible • Favoriser l'utilisation de la barrière de contrôle de la circulation ou des feux de circulation avec minuterie lorsque possible • Informer les travailleurs des risques lors des tâches de signalisation routière • Dispenser la formation Signaleur routier, par un instructeur autorisé par l'ASP Construction, aux travailleurs qui devront effectuer cette tâche • Renouveler la formation aux 3 ans • Fournir les EPI et équipements requis aux travailleurs • Fournir les équipements requis • Fournir les équipements de communication requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

UTILISATION DU SIGNALEUR

Signaleur obligatoire	• Si véhicules doivent s'arrêter ou ralentir à proximité d'une aire de travail • Circulation sur une seule voie en alternance • Une pente ou une courbe empêche les usagers de la route de juger si la voie en sens inverse est libre • Lors des travaux entre le coucher et le lever du soleil, le signaleur doit être éclairé (sans l'aveugler) de façon à être visible à la section indiquée au tableau 4.3-1 (ici-bas) Note : peut être remplacé par des feux de circulation ou utiliser la barrière de contrôle de la circulation (activée par un signaleur positionné à l'abri de la circulation) lorsque cela est possible Note : Il doit y avoir un minimum de deux signaleur dans une intersection. Note : Si des feux de circulation contrôlent habituellement la circulation, ils doivent être mis en mode clignotant rouge
Signaleur non obligatoire	• Aire de travail est de moins de 25 m et que l'une des conditions suivantes est respectée • Vitesse 50 km/h et maximum et 5 véhicules par minute dans les 2 sens * • Vitesse entre 60 km/h et 70 km/h et 3 véhicules par minute dans les 2 sens * * Dans ce cas, un panneau cédez le passage à la circulation venant en sens inverse doit être installé et il doit être possible aux conducteurs de voir si la voie est dégagée avant de s'y engager
Signaleur interdit	• Route où la vitesse est de 70 km/h à moins de 100 km/h; le signaleur à pied d'œuvre doit être remplacé par un des moyens suivants : • Feux de circulation pour travaux • Chemin de détour • Barrière de contrôle de la circulation • Le signaleur doit voir en tout temps la circulation en approche et au niveau de la barrière • Présence d'un signaleur interdite, même avec une barrière de contrôle de circulation, en tout temps • Vitesse 100 km/h et autoroutes

Tableau 4.3-1

Distance minimale de visibilité d'arrêt

Vitesse de base (km/h)	40	50	60	70	80	90	100	110
Distance minimale de visibilité d'arrêt (m)	50	65	85	105	130	160	185	220

La vitesse de base = vitesse indiquée sur le panneau à fond blanc "Limite de vitesse" plus 10 km/h

Source d'information Tome V du MTQ

UTILISATION PANNEAU DU SIGNALEUR / DRAPEAU / BÂTON LUMINEUX

Panneau du signaleur routier	Utilisé pour : • Ralentir ou arrêter la circulation à l'approche de l'aire de travail Inscription : • Lentement au recto • Arrêt au verso Support : • Au moins 1,3m
Drapeau	Peut être utilisé uniquement pour : • Diriger la circulation dans ou près d'une intersection où il y a • Un feu de circulation • Un panneau Arrêt • Donner l'ordre de ralentir DANS la zone d'activité (non aux extrémités de la zone) • Uniquement lorsque la circulation se fait en alternance • Faire ralentir la circulation lors des travaux d'arpentage • Contrôler la circulation en situation d'urgence Caractéristiques : • Au moins 0,65 x 0,5 m • 2 bandes fluorescentes jaune-vert • Au moins 50 mm de largeur • En diagonale • Munies d'une bande rétroréfléchissante de couleur grise d'au moins 15 mm de largeur
Bâton lumineux	Peut être utilisé: • Avec le panneau du signaleur routier indiquant Arrêt • Pour indiquer l'endroit où le véhicule doit s'arrêter lorsque le véhicule qui s'approche est presque arrêté • Avec le panneau du signaleur routier indiquant Lentement • Pour indiquer de ralentir ou de poursuivre sa route lorsque le véhicule est en approche • En remplacement du drapeau lorsque l'aire de travail est près d'une intersection : • Pour diriger la circulation dans l'obscurité Caractéristiques : • Rouge • Muni d'une poignée • Longueur maximale 550 mm • Ne doit pas clignoter

Barrière du contrôle de la circulation (barrière du signaleur)

[Lien Aide-mémoire barrière contrôle de la circulation – Transport Québec](#)

Peut être utilisée :

- Pour arrêter et faire circuler les usagers de la route
 - Pour indiquer l'endroit où le véhicule doit s'arrêter lorsque le véhicule qui s'approche est presque arrêté

Contrôle

- Doit être contrôlée à distance par un signaleur routier placé en dehors des voies de circulation
- Le signaleur doit être en mesure de voir la circulation approcher en tout temps
- La barrière ne doit pas être programmée pour fonctionner de façon automatique
- En cas de défaillance, le signaleur reprend la gestion de la circulation

Installation :

- Doit être installée à l'emplacement prévu pour le signaleur routier
- Sur un support mobile ou à l'arrière d'un véhicule
- Sans empiéter sur la voie de circulation ouverte
- Conformément au dessin normalisé approprié
- Repères visuels doivent être installés en amont de la barrière figure 4.34-4
- Les signaux lumineux (gyrophares, feux de détresse, flèches de signalisation lumineuses) doivent être éteints/masqués pour ne pas nuire à la visibilité de la barrière
- Ne doit pas être utilisée pour contrôler la circulation à une intersection ou à moins de 100 m d'une intersection normalement contrôlée par des feux de circulation

Fonctionnement :

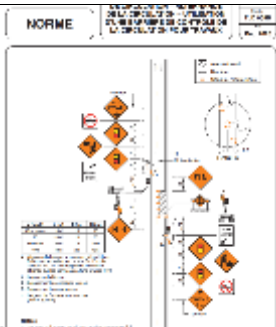
- Lorsque le feu jaune clignotant est actionné, la barrière est levée et l'utilisateur de la route doit circuler lentement
- Lorsque le feu rouge est actionné, la barrière s'abaisse en exposant le drapeau et l'utilisateur de la route doit s'arrêter à la ligne d'arrêt

Caractéristiques :

- Barrière qui s'élève et s'abaisse :
 - Hauteur de 100mm
 - Bandes rouges ≥ 120 mm de largeur et blanches ≥ 84 mm de largeur
 - Drapeau orange au moins 0,65m x 0,50 m muni de 2 bandes fluorescentes
 - Obstrue au moins 80% de la voie de circulation qu'elle contrôle
- La hauteur de la barrière abaissée à partir du sol se situe entre 1,2m et 1,5m
- La barrière doit être visible en tout temps par les usagers de la route
- Les feux bicolores jaune et rouge ont un diamètre d'au moins 200mm, sont munis d'une visière antiéblouissement.
- Le feu jaune clignote lorsqu'il est activé
- Le bas de la tête des feux bicolores est à au moins 1,5m à partir du sol

Véhicule escorte	Peut être utilisé : • Lorsque la circulation routière doit être dirigée dans la zone de travaux, le véhicule escorte doit être privilégié Panneau “Circulation avec véhicule escorte” ou un panneau à message variable doit être installé : • En amont de la zone de travaux et • Au début de l'aire de travail à l'endroit où les usagers doivent attendre le véhicule escorte Signaleur routier ou barrière de contrôle routier (contrôlée par un signaleur) : • Doit être présent à chaque extrémité de l'aire de travail Caractéristiques : • Équipé d'un gyrophare conforme aux exigences de la section 4.36 Gyrophare • Équipé d'une panneau “Suivez ce véhicule” (T-165) de 1200mm x 600mm • Panneau T165 installé à l'arrière du véhicule escorte à la hauteur de l'attache-remorque

Source d'information Tome V du MTQ et Aide-mémoire Transport Québec

Utilisation de la flèche lumineuse	Feux circulation chantier	Dessin normalisé
- Voie de droite fermée - Voie de gauche fermée - Voie du centre fermée Source images flèches Tome V MTQ	 Source images feux Tome V MTQ	 Source Tome V MTQ

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux sur le chemin public Installation / retrait des dispositifs de signalisation routière	- Chutes d'un véhicule - Chute d'une pile de dispositifs - Projection d'objets sur la voie - Être heurté par un véhicule - Être écrasé par un véhicule - Blessures musculosquelettiques - Blessures diverses - Décès	- Appliquer et respecter le Tome V du MTQ pour tous les travaux - Sur 1 ou plusieurs voies du chemin public - Jusqu'à 3 m à l'extérieur (sauf si bordure de ciment) - Jusqu'à une hauteur de 5,5 m - Une voie laissée ouverte à la circulation doit - Avoir une largeur minimale de 3 m sans entrave - Être carrossable - Aucun véhicule, machinerie ou outil dans l'espace créé par le biseau - Respecter la procédure d'installation et retrait de la signalisation - Porter les EPI requis - Porter la veste haute visibilité orange Classe 2 Niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 - Demeurer à l'intérieur de l'aire de travail sécurisée lorsqu'il y en a une - Demeurer à l'abri du véhicule de protection stationné entre la circulation et vous; ne pas circuler derrière le véhicule de sécurité - Informez votre supérieur immédiat si la procédure d'installation ou de retrait n'est pas sécuritaire - Informez votre supérieur immédiat de tout bris ou défectuosité <u>Lien Plan d'action procédure signalisation des travaux routiers APSAM</u>

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fermer la route et faire emprunter un détour lorsque possible • Favoriser l'utilisation de la barrière de contrôle de la circulation ou des feux de circulation avec minuterie lorsque possible • Utiliser la barrière de contrôle de la circulation ou des feux de circulation sur les routes dont la limite de vitesse est supérieure à 70 km/h (obligatoire) • Informer les travailleurs des risques reliés aux travaux sur le chemin public et à l'installation et au retrait de la signalisation routière • Dispenser la formation signalisation routière aux travailleurs concernés • Rédiger et diffuser une procédure d'installation et de retrait de la signalisation routière • Fournir les EPI requis • Fournir les équipements requis • Fournir les dispositifs de signalisation requis	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodiquement et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

TYPES DE TRAVAUX	
TTCD Travaux très courte durée	• 30 minutes et moins, excluant temps installation
TCD Travaux courte durée	• Plus de 30 minutes et moins de 24 heures
TLD Travaux longue durée	• Plus de 24 heures
TLD - U Travaux longue durée en milieu urbain	• Plus de 24 heures • En milieu urbain, limite de vitesse 70 km et moins
TM Travaux mobiles	• Travaux en toujours en mouvement, sans arrêt même court • Travaux lents : 5 à 20 km/h • Travaux rapides : 20 à 60 km/h *Note : Ne pas confondre le TM avec les TTCD s'il y a un arrêt ce sont des TTCD

SIGNALISATION REQUISE PAR TYPE DE TRAVAUX

TTCD - P	Vitesse moins 70 km/h	• Véhicule de protection, entre travailleurs et circulation, muni : • Gyrophare • Flèche lumineuse (facultative dans l'accotement, mais recommandée)	
	Vitesse entre 70 et 90 km/h	• Véhicule de protection, entre travailleurs et circulation, muni : • Gyrophare • Flèche lumineuse (facultative dans l'accotement, mais recommandée) • Panneau annonçant travaux	
	Vitesse plus de 90 km/h et autoroute	• Véhicule de protection, entre travailleurs et circulation, muni : • Gyrophare et flèche lumineuse • Véhicule d'accompagnement (derrière véhicule avec flèche) muni : • Atténuateur d'impact	
TTCD - I	Vitesse moins de 90 km/h	• Véhicule de protection, entre travailleurs et circulation, muni : • Gyrophare	
	Vitesse 90 km/h et plus	• Véhicule de protection, entre travailleurs et circulation, muni : • Gyrophare et flèche lumineuse	
TCD	Dans toutes les situations	• Signalisation conforme au dessin normalisé applicable : • Panneaux, Biseau, etc. • La flèche lumineuse sur véhicule : • Peut être utilisée au lieu des panneaux de travaux en amont sur un chemin où la vitesse est de 70 km/h ou moins • Obligatoire sur autoroute et route 90 km/h et plus (Facultative sur un chemin où il circule 3 véhicules ou moins /minute)	
TLD et TLD - U	Dans toutes les situations Milieu urbain limite 70 km/h et moins	• Signalisation conforme au dessin normalisé applicable : • Panneaux, Biseau, etc. • La flèche lumineuse sur véhicule : • Peut être utilisée au lieu des panneaux de travaux en amont sur un chemin où la vitesse est de 70 km/h ou moins • Consulter les dessins normalisés TLD - U	
TM	Vitesse moins de 70 km/h	• Travaux Lents 5 à 20 km/h : • Gyrophare	• Travaux Rapides 20 à 60 km/h : • Gyrophare
	Vitesse de 70 à 90 km/h	• Travaux Lents : 5 à 20 km/h : • Gyrophare et flèche lumineuse	• Travaux Rapides 20 à 60 km/h : • Gyrophare
	Vitesse plus de 90 km/h et autoroutes	• Travaux Lents : 5 à 20 km/h : • Gyrophare et flèche lumineuse • Véhicule d'accompagnement	• Travaux Rapides 20 à 60 km/h : • Gyrophare et flèche lumineuse

UTILISATION

Gyrophare	Le gyrophare doit être allumé • Lors des travaux de très courte durée TTCD • Lors des travaux mobiles TM • Lors des travaux pour lesquels aucune signalisation n'est nécessaire (tableau suivant) • Lorsque le véhicule sur lequel il est fixé : • Peut nuire à la circulation • Circule à une vitesse égale ou inférieure à la vitesse maximale affichée • Circule à une vitesse inférieure à la vitesse minimale affichée • Accompagne un véhicule dont les manœuvres peuvent nuire à la circulation • Est localisé sur l'accotement pendant que des travailleurs effectuent des travaux à 3 m et plus des voies de circulation
Flèche lumineuse	Les flèches lumineuses doivent être utilisées • Lors de travaux de très courte durée prévisibles et programmables TTCD - P • Lors de travaux de très courte durée imprévisibles et non-programmables TTCD-i, facultatives, recommandées • Lors de travaux de très courte durée imprévisibles et non-programmables TTCD-i, obligatoire si 90 km et + • Pour signaler la fermeture d'une voie en raison de travaux sur la route • Lors des travaux mobiles TM • Facultative, mais recommandée lors des travaux de très courte durée TTCD, dans l'accotement • Peut remplacer les panneaux de travaux en amont lors des travaux de courte durée TCD et travaux de longue durée en milieu urbain limite 70 km/h ou moins TLD - U La flèche avec 1 pointe allumée est utilisée • Sur une voie, pour indiquer aux automobilistes d'emprunter une voie dans la même direction, restée ouverte à la circulation La flèche avec 2 pointes allumées est utilisée • Sur une voie, pour indiquer aux automobilistes d'emprunter la voie à gauche ou la voie à droite qui sont restées ouvertes à la circulation La barre centrale sans pointe est utilisée • Sur une voie où les automobilistes ont une vue dégagée sur la voie en sens inverse, pour indiquer aux automobilistes d'utiliser une voie en contresens • Si les automobilistes n'ont pas la vue dégagée (pente, courbe, autre), des signaleurs ou des feux de circulation sont obligatoires)
Feux de circulation	La circulation peut être contrôlée à l'aide de feux de circulation • Aux abords d'une aire de travail lorsque la circulation doit se faire en alternance • Feux synchronisés (feu rouge la communication entre les feux est rompue) • Avec minuterie • Prévoir un intervalle au feu rouge assez long pour libérer la voie de circulation

Source d'information Tome V du MTQ

SIGNALISATION NON OBLIGATOIRE

Activités

- Pour la tonte de gazon
 - Manuelle (travailleur doit porter dossard)
 - Mécanisée (gyrophare sur la machine motorisée)

Endroits

- À l'extérieur des bordures surélevées d'une chaussée
 - Trottoirs
 - Bordures de ciment
 - À plus de 3 m d'une voie de circulation d'un chemin public
 - Dans une ruelle urbaine sans désignation
 - Dans espace de stationnement signalé par : (mais biseau et barrière requis)
 - Marquage
 - Panneaux
 - Parcomètre
 - En bordure chemin public de plus de 9m lorsque simultanément :
 - Il dessert milieu résidentiel
 - Y circulent en moyenne maximum 240 véhicules par heure
 - Distance de visibilité du chantier est au moins égale à la distance indiquée au tableau 4.3 – 1 Tome V Chapitre 4 du MTQ
 - Nombre de voies est maintenu
- IMPORTANT :** Pour les espaces de stationnement en bordure des chemins de plus de 9m de largeur ci-haut mentionnés, il faut installer :
- Un biseau
 - Une barrière
 - Délimitation de l'aire de travail

Tableau 4.3 – 1

Distance minimale de visibilité d'arrêt

Vitesse de base (km/h)	40	50	60	70	80	90	100	110
Distance minimale de visibilité d'arrêt (m)	50	65	85	105	130	160	185	220

La vitesse de base = vitesse indiquée sur le panneau à fond blanc "Limite de vitesse" plus 10 km/h

Source d'information Tome V du MTQ

PROCÉDURE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Nom :	Date :

1. Planification				
Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
À préparer avant les travaux				
Déterminer travaux à effectuer				
Zone de travaux sécurisée assez grande pour les travaux sans empiéter sur la voie ouverte				
Déterminer dessin normalisé applicable				
Adapter dessin normalisé en fonction des lieux				
Déterminer si rue fermée / détour				
Voie ouverte au moins 3 m de largeur carrossable				
Informar les services d'urgence				
Si rue sans issue fermée, prévoir voie d'accès pour véhicules d'urgence				
Limiter la vitesse				
Limitation taille véhicules qui pourront circuler				
Planifier les travaux à un moment de la journée où il y a le moins de circulation				
Préparer les équipements requis (véhicules, panneaux, etc.)				
Formation des travailleurs				
Sécurité générale de chantier (ASP Construction)				
Signaleur de chantier				
Signaleur routier (aux 3 ans)				
Installation / Retrait signalisation routière				
Information des travailleurs				
Dessin normalisé				
Procédure installation retrait signalisation				
Règles				
Toujours rester dans la zone sécurisée				
Pendant l'installation de la signalisation, toujours faire face à la circulation				
Aucun véhicule ou piétons dans le biseau				
Ne jamais reculer ou circuler en contresens sur une voie ouverte à la circulation (sauf si circulation arrêtée par signaleur ou feux de circulation)				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				

PROCÉDURE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Nom :	Date :

2. Inspection pendant les travaux				
Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Installation signalisation				
Sous la protection d'un véhicule avec gyrophare et flèche				
Travailleurs font face à la circulation				
Port EPI				
Étapes respectées - Signalisation en sens inverse si applicable - Panneaux de la partie la plus éloignée vers l'aire de travail - Biseau - Barrière et/ou flèche lumineuse - Repères visuels bordure aire de travail - Panneau fin de travaux (travaux longue durée)				
Pendant les travaux				
Signalisation conforme au dessin normalisé applicable				
Travailleurs formés à l'installation et retrait de signalisation				
Signaleur(s) routier(s) formé(s) 1 par sens				
Signaleur de chantier formé (manœuvres recul)				
Chemin ouvert à la circulation				
Largeur 3 m minimum voie ouverte				
Aucun empiètement des travaux dans les voies ouvertes à la circulation				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				
Règles				
Aucun travailleur sur les voies ouvertes à la circulation				
Aucune marche arrière ou circulation en contresens sur une voie ouverte à la circulation (sauf si circulation arrêtée par signaleur ou feux de circulation)				
Aucun véhicule ou piéton dans le biseau				
Retrait signalisation				
Sous la protection d'un véhicule avec gyrophare et flèche				
Travailleurs font face à la circulation				
Travailleurs				
Étapes respectées - Repères visuels qui ferment l'aire de travail en partant de la fin vers le biseau - Barrière et/ou la flèche lumineuse - Biseau - Panneau flèche oblique - Autres panneaux en partant de la partie la plus éloignée vers l'aire de travail - Dispositifs voie en sens inverse				

PROCÉDURE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Procédure installation / retrait dispositifs de signalisation
En tout temps
• Travailleurs font face à la circulation • Travailleurs portent les EPI
Détour
Installer les panneaux de détour le cas échéant
Installation signalisation
Note : Si une signalisation est requise sur la voie en sens opposée à la voie entravée, débiter par la mise en place des dispositifs sur la voie opposée
Sous la protection d'un véhicule avec gyrophare et flèche : Installer : • Panneaux les plus éloignées vers l'aire de travail • Installer barrière et/ou flèche • Repères visuels du biseau • Repères visuels en bordure de l'aire de travail • Panneau de fin de travaux (travaux de longue durée)
Retrait signalisation
Note : Si une signalisation est requise sur la voie en sens opposée à la voie entravée, terminer par le retrait des dispositifs sur la voie opposée
Sous la protection d'un véhicule avec gyrophare et flèche : Retirer : • Repères visuels qui ferment l'aire de travail en partant de la fin vers le biseau • Barrière et/ou la flèche lumineuse • Biseau • Panneau flèche oblique • Autres panneaux en partant de la partie la plus éloignée vers l'aire de travail • Dispositifs voie en sens inverse
Voie libérée lors de travaux de longue durée
Si les panneaux doivent être masqués lorsque la voie est libérée en fin de journée ou lors d'interruption de travaux de longue durée, effectuer le masquage et la démasquage sous la protection d'un véhicule avec gyrophare et flèche

Céder le passage aux piétons	État du sol	Port du dossard
 Source Courtoisie.org	 Source CCHST	

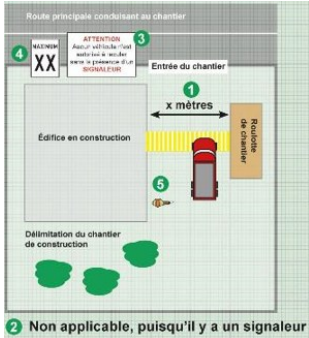
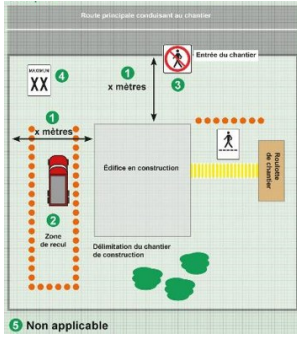
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Circulation dans un stationnement À bord d'un véhicule À pied En utilisant un équipement mobile	- Être heurté par un véhicule - Être écrasé par un véhicule - Glissade - Blessures diverses	PIÉTONS - Rester visible pour les conducteurs - Rester hors de la trajectoire et des angles morts des véhicules - Ne pas prendre pour acquis qu'un automobiliste vous a vu, établir le contact visuel et s'assurer que l'automobiliste cède le passage avant de traverser une voie - Ne pas circuler derrière un véhicule qui recule ou en marche - Ne pas courir CONDUCTEUR - Porter des chaussures appropriées - Respecter la limite de vitesse et/ou conduire lentement - Céder le passage aux piétons TRAVAUX - Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité orange fluo ou jaune-vert fluo de classe 2 niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 lorsque vous effectuez des travaux dans le stationnement Le orange est plus visible le jour et le jaune-vert fluo est plus visible à la nuit - Porter les EPI requis

		- Utiliser les équipements de communication fournis SIGNALEUR - Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité jaune-vert fluo de classe 2 niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 ou l'habit du signaleur si requis selon la situation - Respecter les fiches Signaleur de chantier ou Signaleur routier si requis selon la situation - Hors d'un chantier, un travailleur qui n'a pas suivi la formation de signaleur de chantier peut guider lors des manœuvres de recul d'un véhicule, mais il doit également : - Utiliser le code de signaux manuels convenu (je vous suggère d'utiliser les signaux des signaleurs de chantier) TOUS - Rester vigilant aux mouvements des véhicules et des piétons - Garder le sol dégagé - Signaler tout risque à votre supérieur immédiat
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Informers les travailleurs des risques lors des déplacements ou des travaux dans les aires de stationnement - Informers les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire - Garder les surfaces dégagées, non glissantes et en bon état - Grilles d'égout - Fissures, trous - Eau, huile, glace, neige - Si des butoirs sont nécessaires, le peindre en jaune et les garder déneigés et visibles - Signaler tous les obstacles - Installer des poubelles si requises - Tailler les végétaux afin de ne pas obstruer la vue aux intersections - Limiter la vitesse dans le stationnement si requis - Fournir et assurer le port des EPI requis aux travailleurs		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspection pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le bon état des lieux - Maintenir la signalisation en place et en bon état - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Rester face à la circulation	Un policier et un travailleur heurtés par un véhicule	Brigadier heurté par une automobiliste
	 Source TVA Nouvelles	 Source La Presse .ca

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux sur ou en bordure de la route	• Collision ou écrasement par un usager de la route ou un véhicule effectuant les travaux • Froid • Chaleur • Bruit • Projection d'objet	Lors de travaux • Sur la voie publique • Jusqu'à une hauteur de 5 m au-dessus de la voie • Jusqu'à 3 m à l'extérieur de la voie (sauf si bordure de ciment) • Fermer les voies en appliquant le Tome V du MTQ Lors de travaux près de la voie publique • À l'extérieur d'une bordure de ciment • Dans une ruelle urbaine sans désignation • Pour la tonte de gazon manuelle • Pour la tonte de gazon mécanisée (gyrophare sur le véhicule) • Se positionner de manière à ne pas être exposé à une collision avec un véhicule pendant les travaux • Miroir des véhicules (particulièrement les camions) • Si l'accès au camion est nécessaire pour se procurer les outils, les matériaux, accéder par le côté ou sous la protection d'un autre véhicule (respecter le dessin normalisé du tome V applicable) En tout temps • Travailler face à la circulation de manière à voir les véhicules • Rester vigilant à la circulation

		• Éviter toute distraction telle que le téléphone cellulaire • Demeurer à l'abri du véhicule de protection stationné entre la circulation et vous le cas échéant • Porter les EPI requis dont : • Veste haute visibilité orange Classe 2 Niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 • Veste haute visibilité jaune-vert fluo Classe 2 Niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 pour les brigadiers • Lunettes de sécurité • Traverser la rue aux intersections • Respecter la fiche Circulation – Signalisation routière • Respecter la fiche Chaleur / Coup de chaleur • Respecter la fiche Froid • Informer votre supérieur immédiat de tout bris, défectuosité ou risque
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du travail sur ou près de voies de circulation • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Fournir les EPI • S'assurer que les postes sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

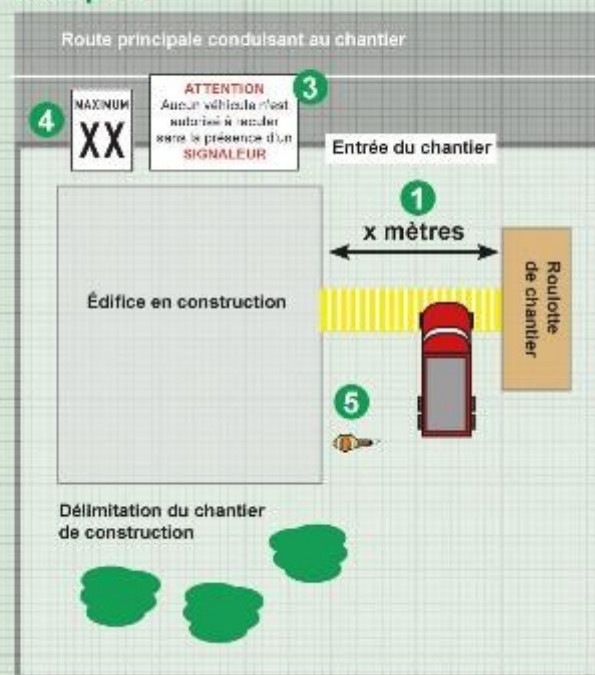
Risque d'être écrasé	Angle mort pilier A	Vêtements de sécurité
 2 Non applicable, puisqu'il y a un signaleur Source CNESST	 6 Non applicable Source CNESST	 Source SAAQ

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition d'un piéton à un véhicule / équipement Manœuvres de recul des véhicules et équipements Obligatoire si 10 travailleurs ou travailleurs simultanément sur le chantier	- Collision entre véhicule - Collision avec un piéton - Collision avec un équipement tel échafaudage, échelle - Effondrement / Renversement - Chute de travailleurs - Chute d'objets sur un travailleur - Collision avec un réservoir - Explosion - Incendie - Stress - Conflits - Stress post-traumatique - Fractures - Trauma - Handicap - Brûlure	- Respecter les directives de la fiches de prévention : "Circulation – Véhicule / Équipement lourd – Manœuvre de recul (Chantier ou établissement)" - Respecter les directives de la fiche de prévention "Circulation – Véhicule / Équipement lourd – Piétons" - Respecter les directives du plan de circulation - Redoubler d'attention : - Au lever et au coucher du soleil - Lors de pluie ou neige forte - Si de la poussière est soulevée - Porter des lunettes pour éviter l'éblouissement CHAUFFEURS / OPÉRATEURS - Respecter les directives du plan de circulation - Respecter l'aire de recul - S'il n'y a pas d'aire de recul, attendre l'assistance d'un signaleur de chantier - Garder les vitres et rétroviseurs propres et bien ajustés - Stationner les véhicules de manière à ne pas avoir à effectuer des manœuvres de recul - Interdiction d'utiliser le cellulaire au volant même lorsque le véhicule est arrêté PIÉTONS - Respecter les règles de circulation, les voies et traverses piétonnières

	• Décès	• Interdit de circuler dans les aires de recul, dans des aires de travail réservées aux véhicules et équipements • Circuler face aux véhicules et équipements Lien Angles morts véhicules lourds Soyez vigilant SAAQ Lien Dangers critiques associés aux véhicules en mouvement Hydro Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux et planifier les travaux de manière à éviter ou limiter les manœuvres de recul et la cohabitation des véhicules automoteurs et piétons • Si 10 travailleurs et plus seront présents, élaborer un plan de circulation en y indiquant : • La localisation et les dimensions des voies de circulation • La localisation des aires de recul le cas échéant • La signalisation • Les limitations de vitesse • Le positionnement des signaleurs de chantier ou routiers • Assurer la présence d'un signaleur de chantier formé au besoin • Fournir les moyens de télécommunication bidirectionnelle si le véhicule recule d'une distance de 10 m et plus • Aménager les lieux : • Voies de circulation, passages pour piétons • Signalisation, miroirs au besoin • Barrière d'éloignement des travailleurs vs les voies de circulation des véhicules à la sortie des édifices • Protéger les échafaudages, équipements de levage, les réservoirs de produits dangereux, etc. • Rédiger et diffuser des règles de circulation pour les chauffeurs, opérateurs et piétons • Former les travailleurs et les informer des règles à respecter et des modifications au plan le cas échéant • Afficher le plan de circulation à la vue des travailleurs, opérateurs et chauffeurs • Afficher l'illustration des angles morts des véhicules • Fournir EPI requis (veste haute visibilité)		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer des inspections écrites à des moments opportuns • S'assurer que seuls les travailleurs autorisés accèdent et utilisent les véhicules • Inspecter les EPI, les remplacer au besoin et assurer leur port • Garder le plan à jour en fonction de l'avancement des travaux • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

EXEMPLES DE PLANS DE CIRCULATION

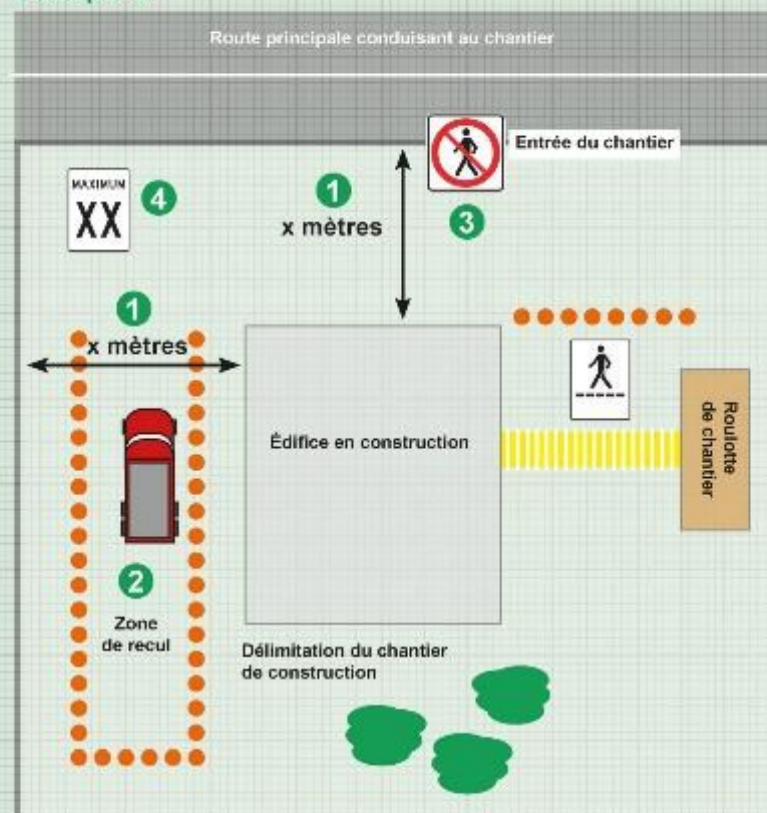
Exemple 1



2 Non applicable, puisqu'il y a un signaleur

- 1 la localisation et les dimensions des voies de circulation
- 2 la localisation des aires de recul, le cas échéant
- 3 la signalisation
- 4 les vitesses maximales permises
- 5 le positionnement d'un signaleur de chantier ou routier.

Exemple 2



5 Non applicable

Légende :  Signaleur  Cône



Libérer la trajectoire du véhicule	Signaux	Jamais derrière le camion
 Source APSSAP	 Source ASP Construction	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Marche arrière avec un véhicule ou un équipement lourd dont le conducteur a la vue obstruée	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Écrasement • Décès	• Dégager tout objet et ne jamais se positionner dans la trajectoire du véhicule ou de l'équipement lourd • Pour toute manœuvre avec l'aide d'un travailleur ou d'un signaleur, le chauffeur ou l'opérateur doit : • Connaître et respecter les signaux du signaleur • Arrêter l'équipement dès que le signaleur est hors de vue SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION • Pour tous les véhicules d'une capacité nominale de 2250 kg et plus et engin de terrassement dont le conducteur a la vue obstruée, effectuer les manœuvres de recul : • Dans une aire de recul balisée où il est interdit de circuler à pied • À l'aide d'un signaleur de chantier formé Lien Signaux pour les manœuvres de recul – ASP Construction Lien Vidéo Manœuvres de recul ASP Construction Lien Prévenir Aussi ASP Construction

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éliminer ou limiter au minimum les manœuvres de recul • Établir un plan de circulation lorsqu'il y a plus de 10 travailleurs sur un chantier • Établir une aire de recul balisée au besoin • Établir la règle que les manœuvres de recul doivent être effectuées dans une aire de recul ou à l'aide d'un signaleur formé • Établir un code de signaux manuels et former les travailleurs pour les distances de moins de 10m • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des équipements lourds • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Dispenser la formation "Signaleur de chantier" aux signaleurs • Fournir un moyen de communication bidirectionnel pour la distance de 10m et plus • Fournir et assurer le port des EPI requis • Vérifier la validité des permis de conduire 2 fois par année	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des équipements selon le manuel du fabricant • S'assurer que les alarmes de recul sont fonctionnelles • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Risque d'être écrasé	Angle mort pilier A	Vêtements de sécurité
 Source CNESST	 Source SAAQ	Signaleur chantier  Classe 2 Travailleur chantier  Classe 2 Signaleur routier  Classe 3 Source images ASP Construction

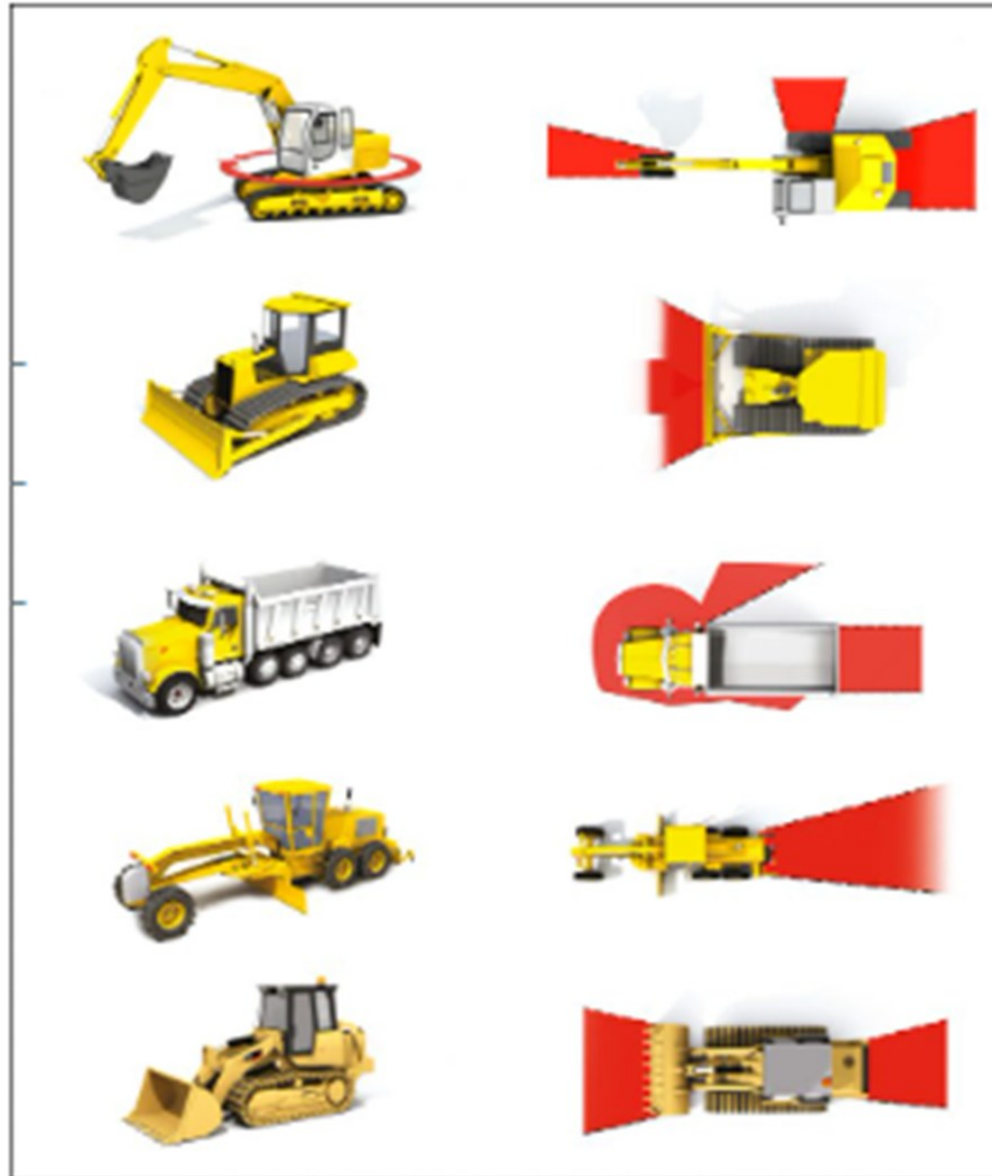
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un équipement lourd Exposition d'un piéton à un véhicule / équipement lourd	• Collision • Être écrasé par le véhicule • Fractures • Trauma • Handicap • Décès	En raison des angles morts, de la hauteur des véhicules et équipements lourds, il est très difficile pour les chauffeurs et opérateurs de voir les piétons. • Ne pas circuler dans des aires de travail réservées aux véhicules et équipements • Délimiter des aires de travail piétons et respecter les règles et voies de circulation • Circuler face aux véhicules et équipements • Si le piéton doit pénétrer la zone où des véhicules / équipements lourds sont en marche ou en mouvement, avant d'accéder à la zone de travail : • Le piéton établit un contact visuel avec le chauffeur / opérateur pour lui signifier son besoin d'accéder à la zone de travail • Le chauffeur / opérateur confirme qu'il a compris l'intention du piéton et immobilise l'équipement et dépose les parties mobiles au sol le cas échéant • Le chauffeur / opérateur garde le véhicule / équipement immobilisé tant que le piéton est dans la zone de travail • Le piéton approche toujours perpendiculairement au véhicule / équipement en maintenant le contact visuel avec le chauffeur / opérateur • Le piéton ne circule jamais parallèlement à un véhicule / équipement ni dans les angles morts • Le piéton, lorsqu'il a terminé sa tâche, signifie au chauffeur / opérateur il quitte la zone de travail • Le chauffeur / opérateur confirme qu'il a compris • Le piéton quitte en restant bien à vue du chauffeur / opérateur, donc sans circuler dans les angles morts du véhicule / équipement

		• Connaître et rester à l'écart des angles morts des véhicules et équipements • Ne jamais circuler derrière un véhicule ou un équipement en marche • Respecter une distance de 3 mètres du rayon d'action d'une pièce mobile en pleine extension • Ne jamais se trouver de chaque côté à moins de 2 fois la longueur de la benne lors du déversement du chargement d'un camion-benne (le camion est à risque de basculer) • Ne jamais se placer ou circuler sous une pièce d'équipement ou une charge • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité : • Orange : Sur un chantier ou en établissement (classe 2) niveau 2 • Jaune-vert fluo : Signaleur de chantier ou travailleur établissement (classe 2) ou routier (classe 3) niveau 2 • Orange ou jaune-vert fluo : Tout endroit, autre qu'un chantier, et où un véhicule automoteur pourrait vous heurter : le orange est plus visible le jour tandis que le jaune vert fluo est plus visible à la nuit • Porter des vêtements qui n'obstruent pas la vue ex : capuchon, favoriser plutôt une tuque et un cache-cou • Interdit d'utiliser des appareils qui pourraient vous distraire ou vous couper de l'environnement : écouteurs (même un seul), cellulaire, tablette, etc. autant pour le chauffeur / opérateur que le piéton et ce même pendant les périodes d'attente Lien Angles morts véhicules lourds Soyez vigilant SAAQ Lien Dangers critiques associés aux véhicules en mouvement Hydro Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à la cohabitation des piétons et des équipements lourds • Aménager des voies de circulation, passages pour piétons, signalisation, miroirs au besoin, barrière d'éloignement des travailleurs vs les voies de circulation des véhicules à la sortie des édifices, etc. • Rédiger et diffuser des règles de circulation • Établir un code de signaux manuels pour les manœuvres de recul et informer les travailleurs • Former les travailleurs et les informer des règles à respecter • Afficher des illustrations des angles morts par véhicule et équipement et de la visibilité d'un chauffeur • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer des inspections écrites à des moments critiques • S'assurer que seuls les travailleurs formés et autorisés travaillent à proximité des aires de travail où des véhicules / équipements circulent ou manœuvrent • S'assurer que seuls les travailleurs autorisés accèdent et utilisent les véhicules • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Angles morts camions



Source SAAQ



Source ASP Construction

Compresseur	Zones d'entraînement	Important : port protection auditive
	 Source SKF	 Source Affichage SST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche à proximité des compresseurs Intervention mineure sur le compresseur	• Entraînement d'un membre entre les poulies et la courroie • Entraînement d'un vêtement entre les poulies et la courroie • Amputation • Étranglement • Décès	• Intervenir sur le compresseur uniquement si vous êtes formés et autorisés à le faire • S'assurer que le protecteur des poulies et courroies sont entièrement protégées par un protecteur empêchant l'accès direct et indirect • Respecter la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies lors de toute intervention sur le compresseur telles : • Toute tâche requérant de retirer le protecteur ou lors de l'ajout d'huile • Interventions mineures que vous êtes autorisés à effectuer telles : • Resserrer les connexions • Inspecter les tuyaux et raccords • Nettoyer ou remplacer les filtres • Lubrification • Ne pas effectuer les tâches complexes ou à risques qui doivent être effectuées par un technicien professionnel • Lors des activités à proximité des compresseurs : • Porter une protection auditive • Porter des vêtements ajustés

		• Ne porter aucun bijou (sauf bracelet médical) • Retenir les barbes et les cheveux longs par une attache, un bonnet, un casque ou un filet • Signaler tout équipement défectueux ou manquant à votre supérieur immédiat (vibration, bruit inhabituel, fuite) • En cas de blessure, signaler l'accident et obtenir les premiers soins d'un secouriste pour éviter une infection Lien Guide sécurité des machines - CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux activités à proximité des compresseurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Informer les travailleurs des interventions simples qu'ils sont autorisés à effectuer et des interventions qui requièrent les services d'un technicien professionnel • Installer des protecteurs fixes empêchant l'accès direct ou indirect aux poulies et aux courroies • Fournir les équipements requis • Fournir les EPI requis et assurer le port		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter pour • Assurer la présence et l'état des protecteurs • Vérifier l'état des tuyaux, raccords et valves • Détecter les signes d'usure • Affichage de rappel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Coupure - Arête vive / Verre brisé

2

Contenant pour verre brisé	Gants anticoupure	Protégez vos mains
		 Source Affichage SST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec une arête vive Travail avec des objets tranchants Ramassage verre brisé	• Coupure • Introduction d'un corps étranger dans la blessure • Introduction d'un contaminant dans la blessure • Infection • Transmission de maladies	• Porter des gants anticoupure pour manipuler les objets tranchants ou comportant des arêtes vives. • Porter d'autres EPI si requis (jambières, manchettes, lunettes, etc.) • Utiliser les outils et équipements aidant à la manipulation (appareil de levage, ventouses, gabarits, etc.) • Utiliser un balai et un porte-poussière pour ramasser le verre brisé • Porter des gants anticoupure pour ramasser les gros morceaux • Jeter les objets et débris tranchants dans les contenants prévus à cet effet, sans sac • Signaler tout équipement défectueux ou manquant à votre supérieur immédiat et le remplacer • En cas de blessure, signaler l'accident et obtenir les premiers soins d'un secouriste pour éviter une infection Lien Remplacer une baie vitrée, c'est risqué APSAM

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec des objets tranchants ou comportant des arêtes vives • Informer les travailleurs des risques d'infection • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Fournir les EPI requis pour protéger les parties du corps exposées à des coupures • Fournir les équipements requis pour ramasser le verre brisé : • Gants anticoupure et autres EPI requis • Porte-poussière • Balai • Contenant rigide sans sac et identifié	• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Coupure – Couteau à lame rétractable

2

Rétraction automatique / lame cachée / Rétraction manuelle	Boîtier casse-lame	Aucun partie du corps dans la trajectoire
 Source Site de vente en ligne	 Source Site de vente en ligne	 Source MultiPrevention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un couteau à lame rétractable	- Coupure - Perte de mobilité d'un doigt - Projection de la lame	- Il est interdit d'utiliser un couteau à lame fixe non rétractable - Inspecter le couteau avant utilisation, remplacer la lame au besoin - Couper les objets sur une surface plane et stable - Si possible, utiliser un dispositif pour retenir la pièce à découper - Sortir seulement la longueur de lame requise - Couper en direction opposée à toute partie du corps - Ne pas appuyer trop fort, il vaut mieux repasser à plusieurs reprises - Utiliser un guide lorsque possible - Rétracter la lame complètement immédiatement après son utilisation si elle ne se rétracte pas automatiquement - Ne pas utiliser un couteau pour une tâche autre que celle pour laquelle il a été conçu ex : utiliser comme levier, comme tournevis, comme trouer avec la pointe, etc. - Ranger le couteau dans son étui, jamais directement dans votre poche - Transporter dans son étui, si impossible, le tenir vers le bas le long du corps - Utiliser dans un endroit bien éclairé - Si vous devez déposer le couteau en cours d'utilisation, le déposer au fond du plan de travail, lame en direction opposée à vous - Ne pas tenter de rattraper un couteau qui tombe, reculer et le ramasser au sol - Ne pas passer ou lancer un couteau à quelqu'un; plutôt le déposer sur le plan de travail où l'autre personne le prendra

		• Rester concentré, ne pas discuter, éviter toute distraction • Utiliser le boîtier "casse-lame" s'il est disponible • Jeter les lames brisées dans un contenant résistant à la perforation • Ne pas déposer un objet sur un couteau • Porter les EPI requis : Gant anticoupure et lunettes de sécurité pour casser la partie de lame émoussée • Signaler tout couteau défectueux à votre supérieur immédiat et le remplacer Lien Fiche technique couteau MultiPrevention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation de couteaux à lame rétractable • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Fournir des couteaux à lame rétractable en bon état et sécuritaires • Favoriser l'utilisation de couteaux à lame rétractable automatique • Interdire l'utiliser de couteaux à lame non rétractable • Fournir un étui pour chaque couteau • Remplacer tout couteau défectueux • Rédiger et diffuser une règle ou une méthode concernant le cassage des lames émoussée incluant de déposer les lames dans un contenant résistant à la perforation • Fournir des contenants identifiés pour recevoir les lames cassées • De préférence, utiliser un contenant casse-lame • Assurer un bon éclairage des lieux de travail		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Port dossard et plier les genoux	Pelle ergonomique	Ne pas lancer la neige à plus de 1,2 m de haut
		
Source Alliance Ergo Conseil	Source Groupe Ergo Ressources	Source L'express de Drummondville

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des entrées, accès	• Trouble musculosquelettique • Être heurté par un véhicule • Engelure / Gelure	• Utiliser une souffleuse plutôt que de pelleter lorsque possible • Respecter les directives de la fiche de prévention "Froid" • Consulter la fiche "Ergonomie et manutention de charge" • Effectuer un échauffement avant de pelleter • S'assurer que l'éclairage et la visibilité sont adéquats • Éviter de soulever la neige, plutôt la pousser • Utiliser une pelle dont la hauteur du manche se termine à la hauteur du torse • Utiliser les pelles de métal pour briser la glace, pas pour peller, elles sont trop lourdes • Utiliser un outil brise-glace pour la glace épaisse • Défaire les amoncellements compactés avant de pelleter pour éviter de soulever des charges trop lourdes ou que votre pelle heurte un bloc de glace • Garder les pieds écartés et orientés dans la direction du mouvement à effectuer • Forcer en pliant les genoux et utiliser les muscles des cuisses plutôt que ceux du dos • Placer les mains, sur le manche, à la distance équivalente à la largeur des épaules • Éviter • Les rotations du tronc • Les mouvements de grande amplitude vers l'avant, l'arrière, en hauteur

		• De lancer la neige à une hauteur de plus de 1,2 m (4 pi) • Adapter votre rythme pour éviter d'être essoufflé (vous devriez toujours être capable de parler en pelletant) • Prendre des pauses : 1 à 2 minutes toutes les 15 minutes ou plus si requis • Adapter votre rythme pour éviter u de transpirer (vous aurez plus froid si vous transpirez) • S'hydrater même si vous n'avez pas soif (protège contre le froid) • Porter plusieurs couches de vêtements afin de pouvoir retirer les vêtements mouillés • Porter les EPI requis (bottes de sécurité à crampons, dossard, etc.) • Rester vigilant aux véhicules • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Pelleter l'hiver quelques astuces pour éviter de se blesser OPPQ Lien Pelletage CCHST
		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
▪ Informer les travailleurs des risques reliés au pelletage manuel ▪ Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires ▪ Fournir équipements ergonomiques et efficaces • Pelle de 3 lb maximum • Ergonomique • Longueur appropriée • Pelle métal pour glace ou brise-glace ▪ Fournir les EPI requis		▪ Accueil nouveaux travailleurs ▪ Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées ▪ Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail ▪ Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Soufflage manuel	Désengager entraînement de la tarière	Travailleur se coince le pied dans une souffleuse
		
Source Meilleur au Québec	Source Yardworks	Source Zone 911, photo Steve Jolicoeur

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des entrées, stationnements, accès Utilisation d'une souffleuse manuelle	• Trouble musculosquelettique • Être heurté par un véhicule • Contact avec une pièce d'équipement en mouvement • Intoxication • Écrasement • Amputation	• Respecter les directives de la fiche de prévention "Froid" • L'utiliser seulement si vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Interdit de l'utiliser si vos facultés sont affaiblies (alcool, drogue, médicament, grande fatigue, etc.) • L'utiliser selon les instructions du fabricant • Comprendre les commandes et comment l'arrêter d'urgence avant de l'utiliser • L'utiliser lorsque l'éclairage et la visibilité sont adéquats • Utiliser uniquement des rallonges en bon état, avec 3 broches (1 mise à la terre) lors de l'utilisation d'une souffleuse munie d'un démarreur électrique • Vérifier le niveau d'huile et de carburant avant de la démarrer • Laisser le moteur refroidir avant d'effectuer le plein d'essence • Retirer le bouchon lentement pour relâcher la pression • Nettoyer le carburant renversé • Démarrer la souffleuse à essence à l'extérieur, pas dans un endroit clos • Porter des vêtements ajustés, aucun foulard, bijou ou autre pièce qui pourraient être entraînés dans les pièces mobiles • Porter les EPI requis (bottes de sécurité à crampons, dossard, etc.) • Retirer tout objet au sol • Établir un périmètre de sécurité et l'affichage si requis • Vérifier que personne ne se trouve à proximité avant de la démarrer • Désengager tous les embrayages avant de la démarrer

		• Rester vigilant aux piétons, véhicules, si trop près : • Désengager le mécanisme d'entraînement de la tarière • Demander à la personne de s'éloigner et attendre qu'elle se soit éloignée avant d'engager le mécanisme d'entraînement de la tarière • Faire avancer la souffleuse à vitesse de marche normale • Regarder derrière soi avant et pendant une manœuvre de marche arrière • Ne pas orienter la chute de neige vers des personnes • Surveillant du souffleur portant des chaussures adaptées et un dossard pour éloigner les piétons dans les aires récréatives ex : sentier, patinoires • Désengager le mécanisme d'entraînement lors des déplacements • Ne pas laisser la souffleuse fonctionner sans surveillance, retirer et garder la clé avant de s'éloigner • Ne pas contourner les dispositifs de sécurité • Ne pas démarrer ou arrêter dans une pente • Ne pas utiliser sur une pente raide ou perpendiculairement à une pente • Arrêter la souffleuse si un signe indique qu'un objet est coincé (vibrations, bruit) • Avant d'inspecter et dégager un objet de la tarière ou la chute : • Arrêter la souffleuse • Retirer et garder la clé • S'assurer que toutes les pièces sont immobilisées et refroidies • Déconnecter la bougie Ne jamais retirer les obstructions avec la main ou le pied, utiliser un outil Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Souffleuse CCHST
		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
▪ Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la souffleuse ▪ Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires ▪ Fournir des souffleuses d'une force suffisante ▪ Fournir les outils nécessaires au déblocage ▪ Fournir les panneaux d'affichage et matériel pour établir un périmètre de sécurité si requis ▪ Fournir les EPI requis	▪ Accueil nouveaux travailleurs ▪ Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées ▪ Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail ▪ Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant ▪ Assurer l'utilisation : dispositifs de signalisation, affiches prévues au plan de circulation et logistique ▪ Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents	

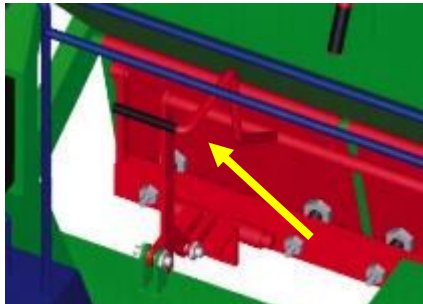
Déneigement	Panneau circulation lente	Renversement heurté poteau
		
Source APSAM	Source APSAM	Source Enbauce.com

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des routes et trottoirs Soufflage de la neige Surveillance au déneigement Transport de la neige Épandage d'abrasif	• Être heurté par un équipement ou un véhicule • Contact avec une pièce d'équipement en mouvement • Glissade et chute • Engelure / Gelure • Hypothermie • Trouble musculosquelettique • Coupure • Écrasement • Amputation • Décès	• Prendre connaissance des parcours, des caractéristiques et particularités avant les premières neiges • Effectuer l'inspection quotidienne de l'équipement au début du quart de travail • Utiliser et monter à bord uniquement des équipements pour lesquels vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Monter sur un véhicule automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied) • Monter et descendre en utilisant les 3 points d'appui • Garder les marchepieds dégagés (neige, glace, etc.) • Activer le gyrophare en tout temps et la flèche sur les routes à 2 voies dans même direction, de 70 km et plus lors travaux lents • Circuler à pied sans s'exposer à une zone dangereuse (angles morts, pièces en mouvement, etc.) • Effectuer le déblocage seulement si vous êtes formé et autorisé à le faire; seul l'opérateur de la souffleuse est autorisé à effectuer le déblocage de la souffleuse • Avant tout déblocage, réparation ou entretien ou avant de retirer un protecteur et d'accéder à une zone dangereuse, arrêter le moteur, soutenir la pièce au besoin pour empêcher un mouvement et appliquer la procédure de contrôle des énergies / cadénassage • Utiliser un objet pour effectuer le déblocage jamais une partie du corps • Porter les EPI requis, chaussures à crampons • Immobiliser l'équipement en cas de doute ou si le surveillant sort du champ de vision ou s'approche trop de l'équipement

		• Connaître et obéir aux signaux du surveillant au déneigement • Utiliser les appareils de communication • Maîtriser son fonctionnement et utiliser le langage commun • Vérifier son bon fonctionnement et le chargement des batteries • Respecter les règles de sécurité routière • Permis de conduire valide de la classe requise • Conduite avec faculté affaiblie par l'alcool, drogue, médicaments ou la fatigue • Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse • Pas de marche arrière sur la voie publique (exceptionnellement si inévitable, doit être fait sous la direction du surveillant au déneigement) • Pas de circulation à contresens • Reconnaître les symptômes d'exposition au monoxyde de carbone et signaler immédiatement à votre supérieur (consulter la fiche Air Monoxyde de carbone) • Signaler tout problème ou défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Thème déneigement APSAM Lien Déneigement sécuritaire, il est déjà temps de s'y préparer APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Établir une politique et les procédures de déneigement • Inspecter et préparer le parcours de déneigement avant le premier déneigement • Informer les travailleurs et sous-traitants des risques reliés au déneigement et des méthodes de travail • Informer les travailleurs et sous-traitants qu'ils doivent obéir aux directives du surveillant au déneigement • Informer les travailleurs des zones à risque élevé (intersections, commerces, écoles, etc.) • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Vérifier la validité du permis de conduire des chauffeurs et opérateurs • Fournir les EPI et équipements de communications • Fournir les ressources : dispositifs de signalisation, signaleur, surveillant, équipements, etc.		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Assurer le bon fonctionnement des équipements de communication • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

SIGNAUX

Arrêt immédiat En cas d'urgence ou de danger, le signaleur impose l'arrêt immédiat du véhicule par l'ordre « STOP » transmis par geste et doublé à la voix ou à l'aide de la radio 	Prise de commandement ou attention Maintenir le bras levé jusqu'au 2^e coup de klaxon du conducteur de camion 	Attendre 
Avancer 	Reculer 	
Aller vers la droite 	Aller vers la gauche 	

Épandage d'abrasif	Épandeur muni d'un tamis	Levier de vidange par l'extérieur
		
Source APSAM	Source APSAM	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Épandage d'abrasif Déblocage qui obstrue le cylindre Déblocage du distributeur pour vider la benne Nettoyage de la benne Vérification, réparation, entretien de la benne	• Trouble musculosquelettique • Être heurté par un équipement ou un véhicule • Contact avec une pièce d'équipement en mouvement • Entraînement et enroulement autour du rouleau broyeur et du cylindre de distribution • Coupure • Écrasement • Amputation • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Déneigement • Consulter le manuel du fabricant pour l'utilisation, la fixation, le retrait, la réparation et le remplacement des accessoires LORS DU CHARGEMENT DANS L'ÉPANDEUR • Le godet du chargeur ne doit jamais être au-dessus d'un travailleur ou de la cabine du camion épandeur • Le godet demeure au sol pendant l'attente de chargement ou quand on circule • Ne jamais monter sur le grillage de la benne pour défaire des mottes ou pour retirer celles demeurées sur la grille lors du chargement • Utiliser des plateformes mobiles munies de garde-corps pour accéder aux grilles • Laisser la grille en place pour filtrer le matériel lors du remplissage de la benne • Charger les bennes de manière à éviter que de la matière ne tombe du véhicule DÉBLOCAGE ET VIDANGE • Utiliser le levier pour effectuer la vidange ou évacuer une agglomération de matériel • Avant tout déblocage, réparation ou entretien ou avant de retirer un protecteur et d'accéder à une zone dangereuse, arrêter le moteur, soutenir la pièce au besoin pour empêcher un mouvement et appliquer la procédure de contrôle des énergies / cadenassage ou, au minimum, garder la clé du véhicule • Utiliser un objet pour effectuer le déblocage • Nettoyer la benne d'un épandeur à partir du sol, ne pas y monter

		• Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat <u>Lien Épandeur abrasifs pour trottoirs Fiche no 29 APSAM</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Respecter les mesures correctives de la fiche Dénégement • Informer les travailleurs des risques reliés à l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Former les travailleurs quant à leurs tâches • Fournir une benne : • Dont le fond est suffisamment incliné pour permettre l'écoulement des abrasifs, sans diminuer la stabilité de la benne • Munie d'un tamis (grille) qui : • Est muni d'un interverrouillage de catégorie 1 (si la benne n'est pas conçue ou modifiée pour améliorer l'écoulement et la vidange du matériel, le niveau d'interverrouillage doit être de catégorie 3) • Permet de filtrer les abrasifs, d'éliminer les blocs agglomérés et les grosses pierres • Résiste au poids du matériel lors du remplissage • Empêche l'accès aux rouleaux en mouvement en raison de la taille des ouvertures (ou muni d'un broyeur sans rotation) • Est conçu en deux parties (grilles) dont une sur charnières et munie d'une poignée • Muni d'un dispositif de vidange aussi grand que les ouvertures du tamis pour les pierres accumulées dans la benne ou la vidanger de l'extérieur sans danger et sans dérégler le dosage		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer les inspections, réparations et entretiens des équipements et véhicules conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Soufflage	Trop chargé déversement latéral	Arrêter le rouleau de la tarière
		
Source APSAM	Source Journal Metro	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Soufflage de la neige	- Être heurté par un équipement ou un véhicule - Contact avec une pièce d'équipement en mouvement - Trouble musculosquelettique - Hypothermie - Brûlure - Glissade - Chute du souffleur - Coupure - Écrasement - Amputation - Décès	- Respecter les obligations de la fiche Déneigement - Respecter les données de la fiche Signalisation routière section travaux mobiles - Utiliser la souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg uniquement en présence du surveillant au déneigement, circulant à pied, sur les rues où la vitesse permise est de 50km ou moins (sous réserve d'un règlement municipal) art. 497 Code sécurité routière - Installer le panneau T-50-9 sur les véhicules d'accompagnement - Garder le surveillant au déneigement à vue en tout temps sinon immobiliser le véhicule et arrêter le rouleau de la tarière - Utiliser les équipements de communication avec le surveillant - Arrêter le rouleau de la tarière - La souffleuse est en attente ou se déplace sans souffler de neige - Pour laisser passer les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite - Charger les bennes des camions de transport en évitant qu'une matière quelconque se détache du camion - Avant tout déblocage, réparation ou entretien ou avant de retirer un protecteur et d'accéder à une zone dangereuse, appliquer la méthode de contrôle des énergies - Déblocage de la tarière : - Déposer la tête de la souffleuse au sol et sans pression hydraulique - Mettre les commandes en position "neutre"

		• Activer le frein de sécurité • Positionner la chute et le tambour pour permettre d'accéder à l'ouverture • Appliquer la procédure de contrôle des énergies / cadenassage • Arrêter le moteur, sortir de la souffleuse, verrouiller la porte et garder la clé du véhicule • Utiliser une pelle ou un grattoir pour effectuer le déblocage, jamais les mains ou les pieds • Déblocage de la chute : • Mettre les commandes en position "neutre" • Activer le frein de sécurité • Appliquer la procédure de contrôle des énergies • Utiliser une pelle ou un grattoir pour effectuer le déblocage, jamais les mains ou les pieds • Ne jamais monter sur la souffleuse même si la chute est bloquée • Porter les EPI requis dossard CSA Z96 classe 2 Lien Déneiger sans prendre de risque APSAM Lien procédure cadenassage souffleuse IRSST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Prendre les mesures de la fiche "Déneigement" • Planifier les opérations de déneigement par soufflage • Informer les travailleurs et sous-traitants des risques reliés au déneigement par soufflage • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les ressources : dispositifs de signalisation, signaleur, surveillant, équipements, etc. • Assurer la présence d'un surveillant au déneigement lors de l'utilisation la souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg • Consulter la fiche Déneigement (Surveillant au déneigement) pour déterminer quand il doit être à pied et quand vous permettez qu'il soit à bord d'un véhicule		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Positionnement du surveillant	Piétons, objets, positionnement, gyrophare	Surveiller le remblai à souffler
		
Source APSAM	Source APSAM	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des routes et trottoirs Soufflage de la neige Surveillance au déneigement	• Être heurté par un équipement ou un véhicule • Contact avec une pièce d'équipement en mouvement • Trouble musculosquelettique • Engelure • Hypothermie • Glissade • Coupure • Écrasement • Amputation • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Déneigement • Connaître et effectuer les parcours du convoi de déneigement, identifier les caractéristiques et dangers • Ne jamais monter sur un marchepied d'un véhicule pour être transporté • Se positionner sur le trottoir ou entre le remblai et le trottoir à environ 12 m de la tarière sans s'exposer à une zone dangereuse (angles morts, pièces en mouvement, projections, trajectoire de véhicules et équipements, etc.) • Rester visible des opérateurs et chauffeurs en tout temps • Utiliser les équipements de communication avec le souffleur et le langage usuel • Utiliser les signaux visuels pour communiquer avec les autres membres de l'équipe • Faire arrêter la tarière lors : • Passage des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite • Anomalie pouvant compromettre la sécurité • Objets ou débris dans l'andain de neige à souffler • Vérifier le remblai à souffler et retirer les objets • Connaître l'emplacement du bouton d'arrêt d'urgence de la souffleuse et son mode d'emploi sécuritaire • Ne pas effectuer de déblocage, seul l'opérateur de la souffleuse est autorisé à le faire • Porter des vêtements chauds et les EPI requis dossard CSA Z96 classe 2

		- Assurer la sécurité des usagers de la route, arrêter la circulation au besoin - Demeurer hors de la trajectoire des véhicules - Contacter le 911 en cas de problème - Signaler toute défectuosité, risque ou problème avec un usager de la route ou un camionneur artisan à votre supérieur immédiat Lien Déneiger sans prendre de risque APSAM Lien procédure cadenassage souffleuse IRSST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Respecter les mesures de la fiche "Déneigement" - Informer le surveillant au déneigement des risques - Informer le surveillant des méthodes de travail et règles - Informer les sous-traitants et les camionneurs artisans d'obéir aux directives du surveillant au déneigement - Fournir les EPI et les équipements de communication - Assurer la présence d'un surveillant au déneigement circulant à pied, sur le chemin public (routes, trottoirs, voies cyclables aux abords des voies de circulation) où la vitesse permise est de 50km ou moins (sous réserve d'un règlement municipal) art. 497 Code sécurité routière, lors de l'utilisation la souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg du surveillant au déneigement - Considérer les éléments suivants avant de permettre au surveillant d'être en véhicule et exclure les situations à risque : - Moment de la journée - Présence d'enfants Lien Critères à considérer Gouvernement du Québec		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail - Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

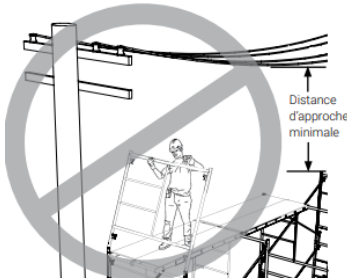
Déneigement - Transport et Dépôt de neige usée

5

Benne trop pleine, déversement latéral	Aucun équipement ou piéton à côté	Piéton enseveli; avalanche de la butte
		
Source APSAM	Source APSAM	Source L'hebdo journal

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des routes et trottoirs Soufflage de la neige Surveillance au déneigement Transport de la neige Épandage d'abrasif	• Trouble musculosquelettique • Être heurté par un équipement ou un véhicule • Contact avec une pièce d'équipement en mouvement • Intoxication • Coupure • Écrasement • Amputation • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Déneigement TRANSPORT • Activer les feux de position pendant que vous êtes dans le convoi • Ne jamais doubler un autre camion sur le site de chargement • Se placer derrière la souffleuse, garder une distance sécuritaire et changer de voie seulement lorsque le chargement du camion qui précède est terminé • Se positionner de manière à éviter que le tuyau d'échappement ne soit dirigé vers la cabine de la souffleuse • S'assurer qu'aucune matière ne tombe de la benne pendant le transport • Abaisser la benne basculante complètement avant de redémarrer après le déversement au lieu d'élimination de la neige AU SITE DE DÉPÔT • Suivre les voies de circulation et la limite de vitesse • Ne pas circuler près et parallèlement aux pentes des pentes et rester à minimum 5 à 10 m du bas des pentes • Rester dans le camion en tout temps • Vérifier l'intérieur de la benne dans un endroit sécuritaire à l'extérieur du site • Accéder à la benne par une échelle fixe • Ne jamais vérifier la benne par l'arrière • Aucun équipement ou piéton à au moins la distance correspondant à la hauteur de la benne complètement levée, lors du déchargement

		• Ne pas monter sur les amas de neige pour vérifier le site, utiliser un moyen sécuritaire (drone, caméra, ou à partir du sol) • Empiler la neige de manière à ce que l'angle de repos soit à 45° et ne jamais dépasser 60° • Ne pas découper et entailler les pentes, réduisant augmentant ainsi le risque d'avalanche • Facteurs de risque d'avalanche : • Surcharge de la neige : • Redoux et pluie : provoque une surcharge sur les couches inférieures • Verglas (glissement des neiges à venir) • Inclinaison de la pente • Hauteur de la pente • Orientation de la pente obligeant les opérateurs à souffler la neige face aux vents dominants Lien Thème déneigement APSAM Lien Avalanche sur les sites d'entreposage de neiges usées UQAM Lien Article travailleur enseveli L'hebdo journal Lien Avalanche sur les sites d'entreposage de neiges usées UQAM Lien Risque de renversement de camion-benne - Alltech
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Prendre les mesures de la fiche "Déneigement" • Aménager les sites de dépôt de manière sécuritaire et de manière à éviter les pratiques à risque de déclencher ou être exposé à une avalanche • Trajet des camions les faisant circulant parallèlement près des pentes • Découpe et entaille d'une pente, en raison du manque d'espace, réduisant ainsi sa résistance • Établir et diffuser un plan de circulation et de logistique : Arrivée, déchargement, empilement et départ • Informer les travailleurs et sous-traitants des risques au site de dépôt de neige usée et des règles à respecter • Munir les véhicules à benne basculante d'un avertisseur sonore et d'un témoin lumineux qui s'active automatiquement lorsque la benne n'est pas complètement abaissée		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail et de l'empilement de la neige • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Assurer l'utilisation : dispositifs de signalisation, affiches prévues au plan de circulation et logistique • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Renversement ou effondrement	Distance lignes électriques	Chute pendant l'assemblage / désassemblage
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Assemblage / désassemblage et utilisation d'un échafaudage	- Chute d'un travailleur - Chute de matériaux - Chute d'objet sur l'échafaudage - Renversement - Effondrement - Arc ou contact avec des lignes électriques - Fractures - Trauma crânien - Handicap - Brûlure - Électrisation / Électrocution - Décès	- Respecter les directives de la fiche de prévention "Lignes électriques" - Respecter les directives des fiches de prévention "Chute de hauteur EPI" et "Chute de hauteur garde-corps" - Assembler et utiliser l'échafaudage si vous êtes formé et autorisé par l'employeur ASSEMBLAGE / DÉSASSEMBLAGE - Évaluer les charges auxquelles seront soumis l'échafaudage et les planchers - Effectuer l'inspection des composantes de la structure et du plancher avant utilisation - Utiliser des composantes en bon état, conformes et compatibles (cadres, crochets des plateformes, madriers ou plateformes, etc.) - Installer l'échafaudage sur des sols et des assises stables, remanier le sol au besoin et mettre de niveau à l'aide de vérins - Effectuer l'assemblage et le désassemblage sous la surveillance d'une personne qualifiée ou faire assembler et installer par une personne qualifiée - Assembler et installer conformément au manuel du fabricant ou aux plans d'un ingénieur - Être protégé des chutes en tout temps pendant l'assemblage et le désassemblage - Amarrer au fur et à mesure de l'assemblage (lorsque requis) - Installer les garde-corps au fur et à mesure de l'assemblage - Interdit de laisser un échafaudage en cours de montage ou de démontage ou non sécuritaire (ex: sans garde-corps, ouvertures de plancher, non amarré, etc.) UTILISATION - Utiliser selon les instructions du fabricant - Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques - Être protégé des chutes en tout temps pendant les travaux, prioriser les garde-corps

		• Faire respecter le plan de circulation pour éviter qu'un véhicule heurte l'équipement • Ne pas utiliser pendant une tempête ou des vents violents • Retirer la neige, la glace ou épandre une matière antidérapante • Accéder par un moyen sécuritaire : échelle, escalier, bâtiment • Interdit d'installer une caisse, escabeau, échelle ou autre objet sur le plancher pour augmenter sa portée • Ne pas surcharger les planchers, respecter la capacité de l'échafaudage • Équilibrer les charges sur le plancher pour éviter la surcharge ponctuelle ou le renversement dû à un déséquilibre • Éviter de se trouver sous une section occupée par un autre travailleur ou sous des matériaux • Ne pas soulever ou déplacer des charges au-dessus des travailleurs • Utiliser des câbles de levage spécifiques pour les échafaudage TOILAGE • Respecter les plans d'un ingénieur et les conditions du CSTC ou du fabricant quant à l'exposition aux intempéries • Ne pas utiliser d'outils à combustion ou produisant des poussières à l'intérieur de l'enceinte • Aérer ou ventiler si du chauffage à combustion est utilisé (favoriser un chauffage électrique) • Utiliser un détecteur de monoxyde de carbone si des outils ou du chauffage à combustion sont utilisés • S'assurer qu'aucune pièce chaude ne soit en contact avec la toile • Assurer la présence d'un extincteur conforme à proximité de main <u>Lien Tolérance zéro Échafaudage CNESST</u> <u>Lien Échafaudage 8 consignes ASP Construction</u> <u>Lien inspection madriers CNESST</u> <u>Échafaudages, composant : Garde-corps CNESST</u> <u>Échafaudages, composant Plancher CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des échafaudages en bon état et adéquats pour les tâches à effectuer • Informer les travailleurs des risques • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Installer ou faire installer conformément aux plans du fabricant ou les plans d'un ingénieur lorsque requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Faire inspecter l'échafaudage aux fréquences requises par le manuel du fabricant et la réglementation • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Échafaudage sur cadre métallique et mobile

4

Garde-corps	Barre d'assurance horizontale	Stabilisateur pour élargir la base
		
Source ASP Construction	Source CNESST	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Assemblage / désassemblage et utilisation d'un échafaudage sur cadre métallique	• Chute d'un travailleur • Chute de matériaux • Chute d'objet sur l'échafaudage • Renversement • Effondrement • Arc ou contact avec des lignes électriques • Fractures • Trauma crânien • Handicap • Brûlure • Électrisation / Électrocution • Décès	• Respecter les directives de la fiche de prévention "Échafaudage – Général" • Respecter les directives de la fiche de prévention "Lignes électriques" • Respecter les directives des fiches de prévention "Chute de hauteur EPI" et "Chute de hauteur garde-corps" • Assembler et utiliser l'échafaudage si vous êtes formé et autorisé par l'employeur ASSEMBLAGE / DÉSASSEMBLAGE • Évaluer les charges auxquelles seront soumis l'échafaudage et les planchers • Si près d'une tranchée ou excavation, installer à la plus grande distance entre : • 1,2 mètre • La profondeur du creusement • Pour se protéger des chutes, s'attacher au bâtiment ou, si ce n'est pas possible, à une barre (ou câble) d'assurance horizontale pendant l'assemblage et le désassemblage UTILISATION • Utiliser selon les instructions du fabricant • Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques • Prioriser l'installation de garde-corps conformes plutôt que l'utilisation de harnais pour se protéger des chutes • Accéder par un moyen sécuritaire : échelle, escalier, bâtiment MOBILE • Dispositif de blocage des roues

		• Dispositif de blocage des roues en position de blocage pendant l'utilisation • Interdit de laisser les roues débloquées pour déplacer l'échafaudage plus rapidement • Ne pas déplacer l'échafaudage lorsqu'un travailleur sauf si : • Le travailleur a été averti du déplacement • La plus petite dimension de sa base est égale ou plus grande que sa hauteur Ex : un échafaudage de 30 po x 74 po ne peut être déplacé si sa hauteur excède 90 po TOILAGE • Respecter les directives de la fiche de prévention "Échafaudage – Général" <u>Lien Tolérance zéro Échafaudage CNESST</u> <u>Lien Échafaudage 8 consignes ASP Construction</u> <u>Lien Échafaudages sur cadres métalliques CNESST</u> <u>Lien inspection madriers CNESST</u> <u>Échafaudages, composant : Garde-corps CNESST</u> <u>Échafaudages, composant Plancher CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des échafaudages en bon état et adéquats pour les tâches à effectuer • Informer les travailleurs des risques • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Installer ou faire installer conformément aux plans du fabricant ou les plans d'un ingénieur lorsque requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Faire inspecter l'échafaudage par une personne expérimentée : tous les 3 mois, à la suite d'une défaillance, après un incident, après une interruption prolongée des travaux • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSTALLATION ÉCHAFAUDAGE SUR CADRE MÉTALLIQUE

Assises	• Vérifier la capacité portant du sol vs de la charge totale du l'échafaudage, les matériaux et les travailleurs; remanier le sol au besoin: • Gel/dégel • Érosion due à la pluie (protéger le sol de l'érosion) • Sol non compact • Dénivellation • Surface (glissante ou non) • Local aménagé sous le sol (stationnement ou autre), etc. • Tenir compte du type de sol pour déterminer les assises requises (boue, sol gelé / dégel lorsque la température se réchauffe, etc.) Installer l'échafaudage sur des sols et des assises d'une résistance suffisante • Au minimum des madriers 2X10 d'une longueur de 24 po • Interdit d'utiliser des rebuts, des blocs de béton, briques ou autres matériaux • Plaques d'appui en tout temps fixées au centre des soles (madriers) par des clous repliés positionnés dans 2 ouvertures de la plaque • Vérins ajustables si le sol est inégal • Laisser au moins 1/3 de la vis dans le vérin
Assemblage / Désassemblage	• Vérifier l'emplacement des lignes électriques • Inspecter les composantes : état, compatibles • Déformations • Rouilles • Bris ou mauvais fonctionnement des barrures • État des planchers • Installer toutes les composantes de sécurité de l'échafaudage • Barrures verticales (bananes) si • Plus de 2 cadres de hauteur ou si plus de 3m de haut • Monté sur des roues • Haubané ou ancré à un mur • Croisillons verticaux à toutes les alvéoles • Contreventement horizontal à tous les 3 étages • Verrouiller les roues des échafaudage mobiles • Installer l'échafaudage d'aplomb, maximum de dénivelé : • 12 mm (1/2 po) sur une hauteur de 3m • 19 mm (3/4 po) sur une hauteur de 6 m

	• 38 mm (1 ½ po) sur la hauteur de l'échafaudage • Se protéger des chutes en tout temps, incluant pendant le montage et le démontage • Garde-corps • Ancrage à la structure • Barre ou câble d'assurance horizontale sur l'échafaudage (en dernier recours) • Lors du désassemblage, ne pas lancer les composantes au sol pour éviter de les endommager ou de blesser des travailleurs
Amarrage	• Amarrer lorsque sa hauteur dépasse 3 fois la plus petite dimension latérale de sa base et conformément à l'article 3.9.10 du CSTC Note : il est possible d'élargir sa base en utilisant des stabilisateurs Important : Même si on élargit la base, on doit assurer l'amarrage dès que la hauteur dépasse 3 fois la plus petite dimension par rapport aux étages précédents même s'ils ne touchent pas le sol (refaire la calcul de trois fois la plus petite dimension à chaque étage) • S'assurer que la structure ou le bâtiment résiste aux charges induites par l'échafaudage • Les ancrages doivent • Être rigides • Pouvoir supporter les charges de l'échafaudage (minimum 225 N/m) de longueur du plancher de l'échafaudage (minimum 1 000 N) • Résister au vent • Résister aux charges latérales de traction et de compression appliquées • Utiliser • Étrésillons bloqués dans des ouvertures • Liaisons de l'intérieur du bâtiment • Éléments scellés dans la construction Échafaudage toilé ou avec filet • Respecter les instructions d'amarrage du fabricant ou celles d'un ingénieur • Pour les échafaudage de moins de 18 m de hauteur, les ancrages peuvent être conforme aux tableau 1 et 2 de l'annexe 0.2 du CSTC • En absence d'indications, installer les ancrages à des intervalles : • Verticalement : à un intervalle maximale de 3 fois la plus petite largeur de sa base • Horizontalement : minimum à tous les deux montants
Plancher	• Largeur minimale 470 mm (18 po) • Surface uniforme et non glissante • Inclinaison inférieure à 11° (1 sur 5) • Fixé pour éviter le basculement, le glissement ou d'être soulevé par le vent • Dépasse d'au moins 150 mm et d'au plus 300 mm de leurs supports

	• Gardé non glissant • Plateformes ou madriers estampillés Testé CSA S269.2M87, ou madriers bois d'œuvre 50 mm par 250 mm • De plus les madriers en bois d'œuvre doivent être estampillés par un organisme accrédité par la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre ex: S-P-F, 1, 477 GREEN, et être de qualité équivalente à l'épinette de catégorie 1 • D'une résistance suffisante (doubler au besoin) • Service léger : charge d'au plus 25 lb/pi² distribué uniformément sur la surface du plancher ex: travailleurs et leurs outils, aucun matériau • Service intermédiaire : charge entre 25 lb/pi² et 50 lb/pi² ex: travailleurs et leurs outils et une petite quantité de matériaux légers (correspond à la charge qui peut être soutenue par les madriers de bois d'œuvre estampillés) • Service intensif : charge entre 50 lb/pi² et 75 lb/pi² ex: des travailleurs, leurs outils et des matériaux empilés, pour les travaux de maçonnerie, si des madriers sont utilisés, doubler les madriers tout en respectant la charge permise des madriers et de l'échafaudage
Garde-corps	• Requis à partir du moment où les pieds du travailleur sont à plus de 3 m du sol ou s'il risque de tomber sur des objets ou du liquide • À l'arrière • Sur les côtés devant les ouvertures d'accès (ou mettre une porte) • Sur le devant (face à la surface de travail) si le plancher est à 350 mm (13 ½ po) ou plus; sinon les travailleurs doivent s'attacher • Lisse supérieure • Entre 1m et 1,2m • Minimum 38 mm x 140 mm installé à plat • Fixée solidement à l'intérieur des poteaux • Lisse intermédiaire • À mi-hauteur entre le plancher et la plateforme • Fixée à l'intérieur des poteaux • Plinthe • Minimum 90 mm x 100 mm • Fixée à l'intérieur des poteaux
Moyen d'accès	• Accéder par une échelle portative lorsque l'échafaudage a moins de 9 m • Accéder par un escalier lorsque l'échafaudage a plus de 18 m
Appareil de levage (palan)	• Tirer la corde à partir du sol • Charge maximale à soulever : 45 kg

Inclinaison 1/3 à 1/4 de la longueur de l'échelle	Section déployée <u>devant</u> la partie inférieure	3 points d'appui = mains vides
 Source CNESST	 Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR								
Utilisation d'une échelle ▪ Moyen d'accès ▪ Poste de travail	• Renversement ou glissement • Bris • Séparation des sections • Chute • Contact avec un composant électrique sous tension • Blessures diverses • Fracture • Trauma crânien • Handicap • Électrisation • Électrocution • Décès	• Respecter la fiche de prévention "Lignes électriques" si près des lignes électriques • Inspecter avant l'utilisation (voir les points clés à inspecter plus bas) • Utiliser les échelles : • Grade 1, 1AA et 1A : Bâtiment et industriel • Grade 2 : Commercial et agricole • Grade 3 : ne pas utiliser, pour usage domestique uniquement • En bon état • D'une résistance suffisante et adaptée à la tâche • Matériau non conducteur pour le travail près d'un circuit électrique à découvert • Installer sur une surface plane et stable et appuyée au sommet sur leurs 2 montants • Établir un périmètre de sécurité • Ne rien déposer à la base de l'échelle pour éviter les chutes de même niveau • Placer la partie déployable <u>devant</u> la partie fixe • Incliner l'échelle comme suit : Distance entre la base de l'échelle et le mur est égale à 1/3 à 1/4 de la hauteur du sol au point de contact avec le mur • Respecter la longueur de chevauchement entre la partie fixe et la partie déployée :<table><tr><td>Longueur de l'échelle</td><td>Chevauchement minimal</td></tr><tr><td>11 m (36 pi) ou moins</td><td>1 m (3 pi 3 po)</td></tr><tr><td>Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)</td><td>1,25 m (4 pi)</td></tr><tr><td>Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)</td><td>1,5 m (5 pi)</td></tr></table>	Longueur de l'échelle	Chevauchement minimal	11 m (36 pi) ou moins	1 m (3 pi 3 po)	Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)	1,25 m (4 pi)	Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)	1,5 m (5 pi)
Longueur de l'échelle	Chevauchement minimal									
11 m (36 pi) ou moins	1 m (3 pi 3 po)									
Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)	1,25 m (4 pi)									
Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)	1,5 m (5 pi)									

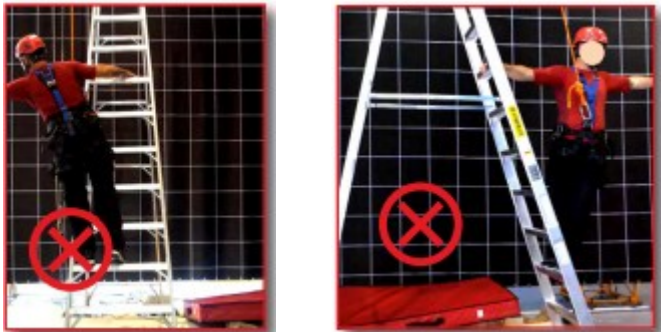
		• Une seule personne à la fois dans une échelle • Monter, descendre et demeurer face à l'échelle et <u>avoir les mains vides</u> pendant la montée et la descente (3 points d'appui en tout temps) • Garder le corps entre les deux montants et près de l'échelle • Ne pas utiliser sur une plateforme, échafaudage, nacelle, godet • Ne pas utiliser devant une porte pouvant être ouverte • Ne pas utiliser en cas de météo défavorable : vent, pluie, neige, verglas • Refermer l'échelles et la déplacer à l'horizontale ÉCHELLE UTILISÉE COMME POSTE DE TRAVAIL • Privilégier l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices, échafaudage, etc. • Se protéger des chutes si vos pieds sont à plus de 3m (9'10") du sol • Ne pas monter sur les 2 derniers échelons d'une échelle • Travailler dans l'échelle maximum 1 heure par jour ÉCHELLE UTILISÉE COMME MOYEN D'ACCÈS • Fixer solidement • La faire dépasser de 900 mm (3 barreaux) du palier supérieur • Espace libre d'au moins 150 mm à l'arrière des échelons • Espace suffisant à la base pour y accéder de manière sécuritaire <u>Lien Tolérance zéro CNESST Chute à partir d'une échelle</u> <u>Lien La sécurité avec les échelles portatives et les escabeaux CNESST</u> <u>Lien Critères de stabilité échelle et escabeau ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éviter le travail en hauteur en installant des plateformes lorsque possible. • Promouvoir l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices et échafaudages • Fournir des échelles et escabeaux • Du grade adéquat et en bon état • D'une hauteur et d'une résistance suffisantes • Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec un escabeau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les échelles et escabeaux périodiquement, les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Inspection préalable

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER (RSST, ART. 25.1,
« CONDITIONS D'UTILISATION »)

TYPES D'ÉQUIPEMENT/ACTIONS	ÉCHELLE PORTATIVE (SECTION UNIQUE)	ÉCHELLE À COULISSE	ÉCHELLE ARTICULÉE/ TRANSFORMABLE	ESCABEAU
Type de matériau (bois, aluminium ou autre) et état général de l'équipement (stabilité, déformation, etc.)	•	•	•	•
État de corrosion, bris, usure et solidité de l'échelle, des garde-corps, des têtes de boulon et des rivets	•	•	•	•
Assujettissement des barreaux et des montants	•	•	•	•
Serrage et fixation des barreaux	•	•	•	•
Absence d'arêtes vives sur les montants	•	•	•	•
Classe attribuée à l'équipement : classe... ²	•	•	•	•
Présence et lisibilité d'une étiquette d'identification	•	•	•	•
Présence, état et serrage des rivets, écrous, charnières et autres pièces métalliques	•	•	•	•
État des embouts et appuis antidérapants	•	•	•	•
État du cordage (corde, câble ou chaîne) et diamètre par rapport à la poulie utilisée		•		
État et fonctionnement des dispositifs de verrouillage (poulie, corde, rallonge, crochet ou dispositif antichute)		•	•	•
Lubrification de tous les dispositifs mobiles		•	•	•
Absence de contaminants (boue, neige, etc.) près des pièces mobiles et des articulations		•	•	•
Intégrité et fonctionnement des barres d'écartement et des butées, serrage du plateau				•
Présence et lisibilité d'une étiquette illustrant les différentes configurations			•	
> Consigner toute défectuosité dans un registre de maintenance. > Signaler la situation à votre gestionnaire ou à la personne responsable. > Condamner l'usage de l'équipement jusqu'à réparation.				

Source CNESST

Garder le corps entre les montants et près de l'escabeau	Escabeau avec plateforme	Écarter complètement les montants
 Source IRESST	Plateau pour y déposer des objets donc monter et descendre les mains vides  Source Site de vente	 Source CNSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un escabeau	• Basculement vers l'arrière • Renversement latéral • Bris • Chute • Contact avec un composant électrique sous tension • Blessures diverses • Fracture • Trauma crânien • Handicap • Électrisation • Électrocution • Décès	• Inspecter avant l'utilisation • Utiliser les escabeaux : • Grade 1, 1AA et 1A : Bâtiment et industriel • Grade 2 : Commercial et agricole • Grade 3 : ne pas utiliser, pour usage domestique uniquement • En bon état • D'une résistance suffisante et adaptée à la tâche • Matériau non conducteur pour le travail près d'un circuit électrique à découvert • Installer sur une surface plane et stable • Établir un périmètre de sécurité • Ne rien déposer à la base de l'escabeau • Ouvrir complètement les montants et verrouiller les barres d'écartement • Une seule personne à la fois dans un escabeau • Ne pas monter sur le dernier échelon, le palier ou la tablette d'un escabeau • Monter, descendre et demeurer face à l'escabeau et <u>avoir les mains vides</u> pendant la montée et la descente (3 points d'appui en tout temps) • Pour manipuler des charges, privilégier un escabeau à plateforme permettant de déposer la charge sur le plateau et ainsi monter ou redescendre les mains vides • Garder le corps entre les deux montants et près de l'escabeau • Se protéger des chutes si vos pieds sont à plus de 3m (9'10") du sol

		• Ne pas utiliser comme moyen d'accès, risque de le faire basculer • Ne pas utiliser sur une plateforme, échafaudage, nacelle, godet, etc. • Ne pas utiliser devant une porte pouvant être ouverte • Ne pas utiliser en cas de météo défavorable : vent, pluie, neige, verglas • Refermer l'escabeau pour le déplacer Lien Tolérance zéro CNESST Chute à partir d'une échelle Lien La sécurité avec les échelles portatives et les escabeaux CNESST Lien Échelles et escabeau ASP Construction Lien Critères de stabilité échelle et escabeau ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éviter le travail en hauteur en installant des plateformes lorsque possible. • Promouvoir l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices et échafaudages • Fournir des escabeaux • Du grade adéquat et en bon état • D'une hauteur et d'une résistance suffisantes • Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec un escabeau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les échelles et escabeaux périodiquement, les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Inspection préalable

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER (RSST, ART. 25.1,
« CONDITIONS D'UTILISATION »)

TYPES D'ÉQUIPEMENT/ACTIONS	ÉCHELLE PORTATIVE (SECTION UNIQUE)	ÉCHELLE À COULISSE	ÉCHELLE ARTICULÉE/ TRANSFORMABLE	ESCALEAU
Type de matériau (bois, aluminium ou autre) et état général de l'équipement (stabilité, déformation, etc.)	•	•	•	•
État de corrosion, bris, usure et solidité de l'échelle, des garde-corps, des têtes de boulon et des rivets	•	•	•	•
Assujettissement des barreaux et des montants	•	•	•	•
Serrage et fixation des barreaux	•	•	•	•
Absence d'arêtes vives sur les montants	•	•	•	•
Classe attribuée à l'équipement : classe... ²	•	•	•	•
Présence et lisibilité d'une étiquette d'identification	•	•	•	•
Présence, état et serrage des rivets, écrous, charnières et autres pièces métalliques	•	•	•	•
État des embouts et appuis antidérapants	•	•	•	•
État du cordage (corde, câble ou chaîne) et diamètre par rapport à la poulie utilisée		•		
État et fonctionnement des dispositifs de verrouillage (poulie, corde, rallonge, crochet ou dispositif antichute)		•	•	•
Lubrification de tous les dispositifs mobiles		•	•	•
Absence de contaminants (boue, neige, etc.) près des pièces mobiles et des articulations		•	•	•
Intégrité et fonctionnement des barres d'écartement et des butées, serrage du plateau				•
Présence et lisibilité d'une étiquette illustrant les différentes configurations			•	
> Consigner toute défectuosité dans un registre de maintenance. > Signaler la situation à votre gestionnaire ou à la personne responsable. > Condamner l'usage de l'équipement jusqu'à réparation.				

Source CNESST

Matériel de cadenassage	Morillons	Boîtes de cadenassage
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail sur installation électrique Travail dans une zone dangereuse Travail sous un équipement ou une pièce d'équipement • Montage • Installation • Ajustement • Inspection • Décoiçage • Réglage • Mise hors d'usage • Entretien • Désassemblage • Nettoyage • Maintenance • Remise à neuf • Réparation • Modification • Déblocage	• Électrisation • Électrocution • Mouvement d'une pièce ou d'une autre énergie • Coupure • Amputation • Écrasement • Brûlure chimique • Brûlure • Traumas • Décès	• Effectuer le cadenassage pour une tâche qui requière d'accéder à une zone dangereuse seulement si vous avez été formé et autorisé par l'employeur, sinon, ne pas effectuer la tâche • Respecter la directive Travail sous un équipement le cas échéant • Chaque personne exposée à la zone dangereuse doit apposer son cadenas sur le morillon sur l'équipement ou sur la boîte de cadenassage et conserver la clé • Effectuer le cadenassage pour les équipements mobiles aussi • Les boutons d'arrêt d'urgence ne remplacent pas le cadenassage • Les dispositifs de sécurité (verrouillage et autres) ne remplacent pas le cadenassage sauf, <u>pendant</u> les opérations, dans des situations exceptionnelles prévues à la norme CSA Z-460 (voir le tableau plus bas) • S'il est requis que l'équipement fonctionne pour effectuer une opération ex : recherche de défectuosité, réglage, etc., un mode de commande spécifique, rendant les autres modes de commande inopérants, doit être utilisé, conformément à l'article 188 du RSST (voir le tableau plus bas) • Respecter les directives du programme de cadenassage • Respecter toutes les étapes de la fiche de cadenassage • Contrôler toutes les sources d'énergie incluant ces énergies souvent oubliées : • Gravité • Énergie accumulée (ressorts, réservoirs sous pression, condensateur, etc.) • Énergie cinétique (mouvement d'un objet, balancement, vent, etc.) • Interdit de cadenasser pour une autre personne

		• Interdit de retirer le cadenas d'un autre travailleur • Interdit de couper le cadenas d'un autre travailleur, informer le supérieur immédiat qui se référera à la procédure prévue au programme de cadenassage • Porter les EPI requis selon les risques de la tâche • Avertir votre supérieur immédiat et ne pas effectuer la tâche dans les situations suivantes : • Incertitude ou incompréhension des directives d'une fiche de cadenassage et du programme de cadenassage • Absence d'une fiche pour un équipement • Absence / défectuosité d'un accessoire de cadenassage • Impossibilité de cadenasser un équipement • L'équipement démarre malgré le cadenassage lors de l'essai de démarrage • Toute autre situation imprévue qui diffère de la fiche de cadenassage Lien Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies CNESST Lien Guide Cadenassage - Multiprémonition Lien Cadenassage pour les équipements mobiles APSAM Lien Vidéo Cadenassage Napo Lien Vidéo Cadenassage équipement mobile Napo
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rédiger, maintenir à jour et rendre disponible aux travailleurs un programme et des procédures (fiches) de cadenassage pour chaque machine et équipement mobile • Informer les travailleurs des risques des pièces en mouvement ou de la remise en marche des sources d'énergie • Dispenser la formation aux travailleurs • Fournir le matériel de cadenassage et assurer son bon état et sa disponibilité • Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Valider la méthode de cadenassage d'un entrepreneur externe et l'autoriser par écrit à l'effectuer • Coordonner les opérations si plusieurs entrepreneurs effectuent des travaux		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire, incluant les activités des entrepreneurs externes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

**Accès à zone dangereuse
= Cadenassage**

3 Exceptions

On peut débrancher machine

Article 196 RSST

- Par 1 seul travailleur qui garde contrôle sur la fiche
- 1 seule source d'énergie
- Aucune énergie résiduelle

Besoins accès pendant opérations

Norme CSA Z460

Protecteurs et verrouillages :

- Difficilement contournables
- Mode de détection de défaillance provoque arrêt machine

Tâches doivent avoir la plupart des caractéristiques suivantes :

- Envergure mineure
- Fréquemment pendant la journée
- Activités cycliques prédéterminées
- Formation du personnel
- Par opérateur, réglage ou entretien
- Interrompt le moins possible les opérations

Besoins accès hors opérations et machines en fonction

Articles 196 et 188 du RSST

Pour tâches :

- Réglage, apprentissage, recherche de défaut, nettoyage

Doit avoir un mode de commande spécifique qui rend les autres modes inopérants :

- Par action maintenue
- Bimanuelle ou action sans danger
- Vitesse réduite
- Effort réduit
- Pas à Pas
- Par à-coup, etc.

Article 198 RSST

Pour toutes les autres situations, pour utiliser une méthode de contrôle des énergies autre que le cadenassage, l'employeur doit s'assurer d'appliquer une méthode offrant une sécurité équivalente en analysant par écrit :

- Les caractéristiques de la machine
- L'identification des risques pour la santé et la sécurité lors de l'utilisation
- L'estimation de la fréquence et de la gravité des lésions professionnelles potentielles pour chaque risque identifié
- La description des mesures de prévention pour chaque risque,
- L'estimation du niveau de réduction du risque ainsi obtenue
- L'évaluation des risques résiduels

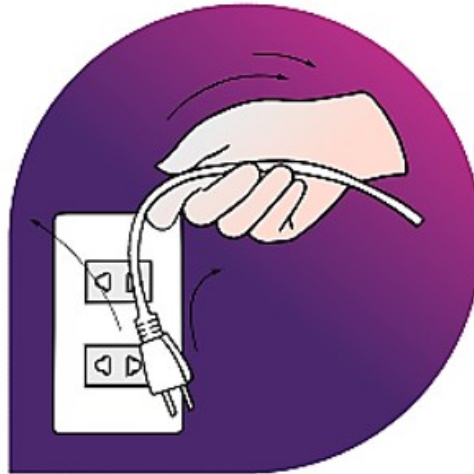
Contenu d'un programme de cadenassage

- Responsable, coordonnateur du programme
- Quand cadenasser
- Responsabilités des intervenants :
 - Direction
 - Superviseurs
 - Personnes autorisées à cadenasser
 - Entrepreneurs externes et sous-traitants
- Équipements de cadenassage
 - Poste de cadenassage
 - Registre ou utilisation des fiches à remplir
 - Contenu d'une fiche de cadenassage
 - Moraillon
 - Étiquettes
 - Cadenas : type, propriétaires, couleur
 - Boîte de cadenassage
- Définition et étapes de la procédure de cadenassage pour tous les types de cadenassage utilisés
 - Simple
 - Multiple
 - Mise hors d'usage ou longue durée
 - Par entrepreneurs externes et sous-traitants
 - Lors d'une rotation de personnel, changement de quart
- Définition et étapes de la procédure de coupage d'un cadenas
 - Cadenas oublié
 - Clé perdue
 - Décadenassage d'urgence
- Fiche manquante pour un équipement
- Procédure pour les équipements qui peuvent être débranchés d'une prise de courant
- Règles et interdictions
 - Retirer le cadenas d'un autre travailleur
 - Cadenasser ou décadenasser sans suivre la procédure
 - Cadenasser pour faire une plaisanterie
- Annexes :
 - Registre de cadenassage
 - Formulaire de coupage de cadenas
 - Formulaire d'autorisation de travail pour les sous-traitants
 - Affiche débranchement d'un équipement d'une prise de courant

Contenu d'une fiche de cadenassage

- Identification de la machine
 - Nom et codification
 - Photo
- Identification de la personne responsable de la méthode de contrôle d'énergie (responsable du cadenassage)
- Mention de prévenir les travailleurs concernés que l'équipement sera cadenasser
- Identification de chaque source d'énergie de la machine
- Identification et localisation de tout point de coupure de chaque source d'énergie de la machine : Coupe-circuit, Valve, Interrupteur, Sectionneur, Disjoncteur. Cales, etc.
- Le type et la quantité de matériel requis pour appliquer la méthode de cadenassage ex :
 - Nombre de morillons, de cadenas, de verrous pour valve, verrous pour disjoncteur, etc.
- Les étapes pour libérer l'énergie résiduelle ou emmagasinée
- Les étapes, dans l'ordre, permettant de contrôler les énergies, si c'est le cadenassage :
 - Désactivation et arrêt complet de la machine
 - Élimination ou contrôle de toute source d'énergie résiduelle ou emmagasinée
 - Cadenassage des points de coupure des sources d'énergie de la machine
 - Vérification que tous les dispositifs de sécurité qui pourrait causer l'arrêt de la machine ne sont pas activés (ce qui fausserait l'essai de démarrage) ex :
 - Bouton d'arrêt d'urgence enfoncé
 - Porte verrouillée ouverte
 - Objet ou individu appuyé sur un câble ou une barre d'arrêt d'urgence
 - Objet ou individu obstruant des faisceaux optiques, etc.
- Idéalement, mettre des photos des étapes
- Les étapes de l'essai de démarrage
 - Les étapes, dans l'ordre, pour démarrer l'équipement
- Idéalement mettre des photos des étapes
- Les étapes, dans l'ordre, du décadenassage après les travaux
 - Vérification que tous les protecteurs sont remis en place et les outils ramassés
 - Avertir les travailleurs que l'équipement sera remis en marche
 - Étapes de remise en marche
- Les équipements de protection individuelle requis
- La mention que si l'équipement démarre il faut décadenasser et recommencer et informer le supérieur immédiat
- Les mesures visant à assurer la continuité de l'application de la méthode de contrôle des énergies lors d'une rotation de personnel, notamment le transfert de matériel requis

Affiche procédure débranchement équipement



Il est permis de ne pas cadenasser seulement si :

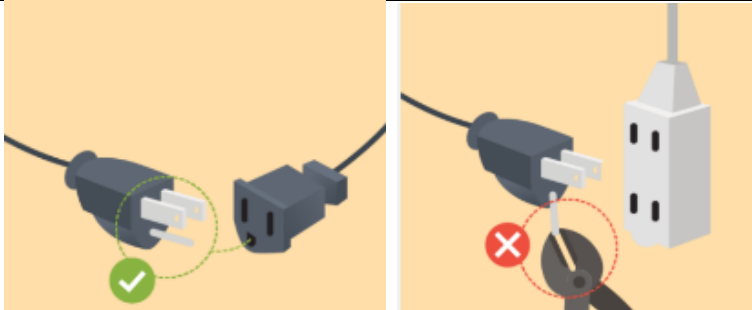
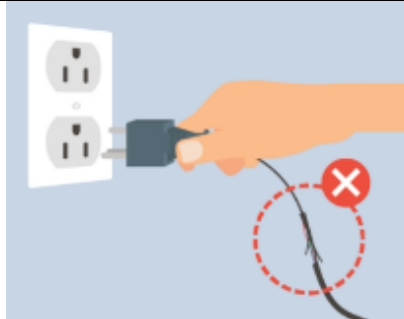
- Si l'équipement peut être débranché de la prise électrique
- Si l'appareil n'a qu'une seule source d'énergie = électrique
- S'il n'y a aucune énergie résiduelle
- Si vous êtes la seule personne qui sera exposée à la zone dangereuse
- Si vous pouvez garder le contrôle sur la fiche électrique en tout temps

Procédure :

Avant de retirer ou ouvrir un protecteur et s'exposer à une zone dangereuse :

- Débrancher l'équipement
- Ramener la fiche près de vous
- Garder le contrôle sur la fiche électrique en tout temps

Si cela n'est pas possible vous devez procéder au cadenassage

Fermer un sectionneur	Fiche avec et sans mise à la terre	Rallonge
		
Source : Multiprvention	Source : Hydro Québec	Source : Hydro Québec

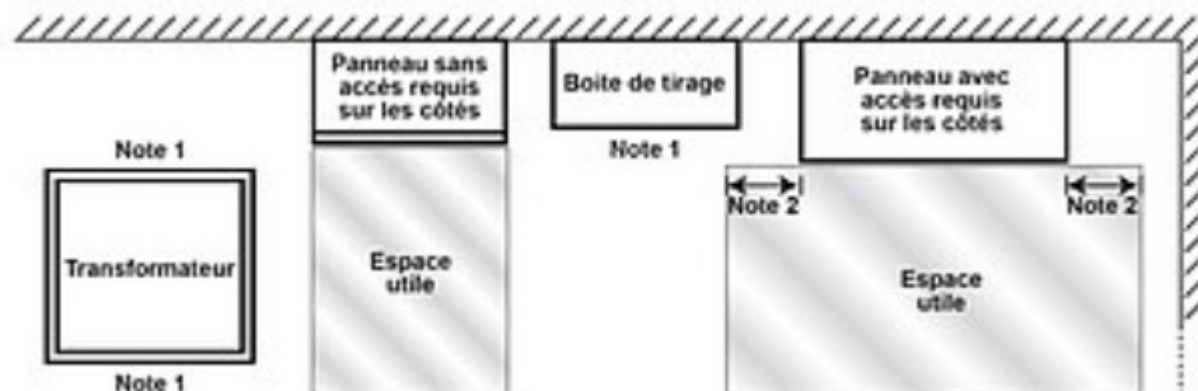
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Accès aux panneaux électrique Accès barres omnibus dans le panneau Accès à des composantes en mauvais état	• Incendie • Brûlure • Électrisation (choc)	APPAREIL / RALLONGES ÉLECTRIQUES • Utiliser uniquement des appareils et rallonges électriques en bon état et dont la fiche et le fil sont en bon état • Le plot de mise à la terre de la fiche n'a pas été coupé • Gaine du fil intact • Seuls les électriciens et détenteurs de certificat de qualification en électricité peuvent utiliser un multimètre • Si un appareil provoque une surcharge du disjoncteur, cesser de l'utiliser et aviser votre supérieur immédiat • Débrancher et ranger les rallonges électriques non utilisées • Ne pas tirer sur un fil pour le débrancher, tirer plutôt sur la fiche PANNEAUX / PRISES ÉLECTRIQUES • Refermer le couvercle étanche des prises électriques exposées aux intempéries • Garder un dégagement de 1 m libre devant les panneaux électriques et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, un dégagement de 20 cm de chaque côté (voir les schémas ici-bas) • Si appareil électrique doit être installé sous un panneau électrique, il ne doit pas excéder la profondeur du panneau de plus de 20 cm et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, la largeur ne doit pas excéder de plus de 20 cm la largeur du panneau (voir les schémas ici-bas) • Ne rien entreposer dans une salle électrique • Garder les portes des panneaux fermées

		• Ne jamais toucher ou entrer un objet dans une ouverture d'un disjoncteur manquant, les barres omnibus à l'arrière sont accessibles et alimentées; signaler l'absence d'une plaque de protection devant l'ouverture dans le panneau à votre supérieur immédiat • Ne jamais rester devant le panneau électrique pour arrêter ou remettre un disjoncteur en marche, vous pourriez être brûlé par un arc électrique, se placer à côté du panneau ou du sectionneur et tourner la tête en sens opposé • Ne procéder à aucune réparation ou modification d'un équipement ou une machine sous tension • Signaler tout danger ou défectuosité à votre supérieur immédiat INTERVENTION EN CAS D'URGENCE • Ne pas toucher la victime tant qu'on n'est pas assuré qu'elle n'est plus en contact avec la source de courant ou que le courant a été coupé • Appeler le 911 • Ne pas toucher, déplacer le fil ou l'objet sous tension • Établir un périmètre de sécurité • Lorsque le danger est écarté, le secouriste ou les services d'urgence donnent les premiers soins • Ne pas toucher les brûlures de la victime, les couvrir de compresses de gaze stériles sèches Lien Les dangers reliés à l'électricité APSAM Lien Manœuvrer un dispositif de sectionnement Multiprévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aucune ouverture laissée libre sans disjoncteur ou plaque de protection dans les panneaux électrique • Toute connexion électrique dans une boîte de jonction complètement fermée • Aucun entreposage dans le local électrique • Prise de courant avec disjoncteur différentiel de mise à la terre lorsque près d'une source de liquide • Recouvrir les prises de courant, exposées aux intempéries, d'un couvercle étanche • Retirer tout appareil, outil, accessoire électrique défectueux ou endommagé • Ne pas surcharger les circuits électriques		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques et procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les procédures de travail ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des procédures de travail sécuritaire • Inspection périodique des lieux • Faire respecter le dégagement requis des panneaux électriques et sectionneurs • Faire respecter 1100 mm vers l'issue de secours dans un local et 750 mm et plus entre les appareils Dégagement panneaux électrique – RBQ • Isoler et réparer toute défectuosité • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

1. Dégagement des panneaux électriques

Le dégagement requis devant un panneau électrique est de 1m

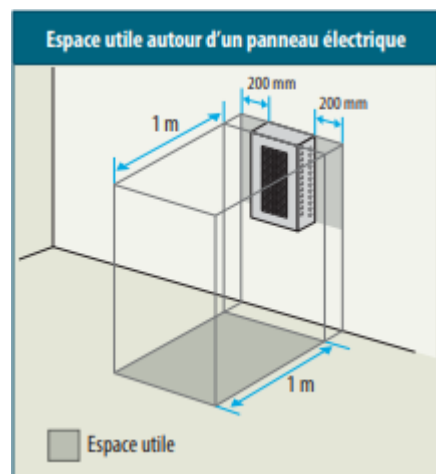
S'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, il doit y avoir un dégagement supplémentaire de 20 cm de chaque côté



Vue du dessus

Source RBQ

Dégagement panneaux électrique – RBQ



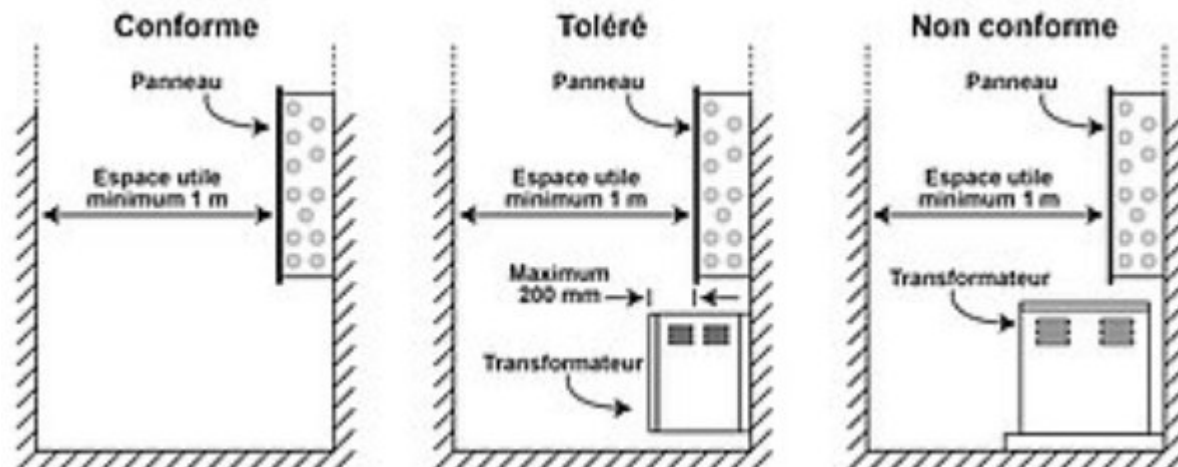
Vue de face

Source CMMTQ

Dégagement panneaux électriques – CMMTQ

2. Dégagement de panneaux électriques lors de l'installation d'un autre appareil

Un appareil électrique peut être installé sous un panneau électrique, mais il ne doit pas excéder la profondeur du panneau de plus de 20 cm et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, la largeur ne doit pas excéder de plus de 20 cm la largeur du panneau (voir les schémas ici-bas)



Vue de côté
Source RBQ

[Dégagement panneaux électrique – RBQ](#)

Génératrice	Essence trop près de la génératrice	Rallonge DDFT
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'une génératrice portable	• Incendie • Brûlure • Électrisation (choc) • Électrocution (décès) • Intoxication au CO • Bruit	APPAREIL / OUTIL ÉLECTRIQUE • Placer la génératrice dans un endroit : • Sec et protégé de la pluie • Bien aéré • Éloigné des ouvertures pouvant permettre au monoxyde de carbone de pénétrer dans un édifice • Garder un dégagement de 1 m à 1,5 m autour de la génératrice • Éloignée de matières inflammables ou combustibles • Conserver le carburant loin de la génératrice • Éteindre la génératrice et la laisser refroidir avant de remplir de réservoir de carburant • Se positionner dans un endroit sec et avoir les mains sèches pour la faire fonctionner • Utiliser des rallonges et des appareils dont le cordon d'alimentation est bon état • Utiliser des rallonges capables de porter le courant du circuit • Utiliser des rallonges avec disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT) • Utiliser une rallonge pour chaque appareil à brancher • Utiliser une génératrice qui a la capacité (kilowatts suffisants) pour les travaux • Démarrer la génératrice avant d'y brancher des appareils

		• Utiliser un détecteur de monoxyde de carbone lors du fonctionnement de la génératrice • Éloigner la génératrice du lieu de travail pour diminuer le bruit • Utiliser uniquement les génératrices en bon état et portant le sceau d'approbation d'un organisme reconnu • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Génératrices portatives APSAM Lien Utilisation sécuritaire d'une génératrice Croix-Rouge Canadienne
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation d'une génératrice. • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires. • Fournir des génératrices conformes et certifiées • Fournir des rallonges DDFT à utiliser avec les génératrices • Retirer toute génératrice défectueuse ou endommagée		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques et procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les procédures de travail ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des procédures de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

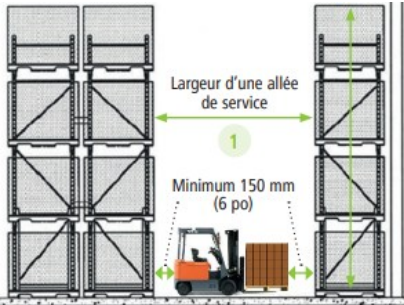
Empilage stable	Refermer les tiroirs	Entreposer dans des boîtes solides
 Source Centre patronal SST		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute • Chute d'objets sur un travailleur • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Traumatisme crânien	• S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • Objets les plus lourds au bas des piles • Veiller à ce que les tablettes ne soient pas surchargées • Ne laisser aucun tiroir ouvert • Signaler tout système de blocage des classeurs évitant d'ouvrir plus d'un tiroir non fonctionnel • Ranger les objets utilisés le plus fréquemment de manière accessible • Ranger les objets plus lourds, mais à manipuler manuellement à la hauteur de la taille et sous la hauteur des épaules • Entreposer les documents dans des contenants (boîtes) résistants et empilés de manière stable • Utiliser les escabeaux pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Fournir les équipements nécessaires pour atteindre le haut des piles • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Entreposage stable, distancé	Empilage instable	Hauteur de pile
 Source APSAM	 Source CNESST	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute de même niveau • Chute d'objets sur un travailleur • Fuite de produits dangereux • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Trauma crânien • Intoxication • Blessure par les produits dangereux • Décès	EMPLAGE ET PALETTAGE • Dégager l'espace suffisant autour pour travailler de manière sécuritaire • Choisir l'emplacement d'entreposage près des lieux d'utilisation afin d'éviter de déplacer les charges dans les escaliers, les sols en pentes, à l'extérieur, etc. • Entreposer les objets plus lourds qui seront manipulés manuellement, à la hauteur de la taille pour faciliter la prise et éviter d'avoir à se pencher pour les soulever • S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • D'une hauteur qui permet aux travailleurs d'être visibles près des allées de circulation • Objets les plus lourds au bas des piles • Alternier le sens des boîtes, poches, sac, etc. lors de l'empilage lorsque possible • Emballer les piles solidement au besoin • S'assurer de la résistance suffisante : • Des emballages des produits empilés • Des objets entreposés les plus bas

		• Des palettes • Du sol Porter une attention particulière aux : • Carton mouillé ou humide • Emballages flexibles (sacs, poches, etc.) • Palettes en mauvais état ou dont la résistance n'est pas certifiée • Sol gelé le matin au printemps ou à l'automne lors de redoux • Sol instable : sable, boue, asphalte mou, etc. MANIPULATION • Utiliser les outils fournis pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules • Établir un périmètre de sécurité lors de l'utilisation d'un appareil de levage • Entreposer les palettes de surplus à plat • Signaler tout bris ou risque à votre supérieur immédiat <u>Lien Réduire les risques d'accident des palettiers Multiprévention</u> <u>Lien Palettiers et palettes Via Prévention</u> <u>Lien Inspection des palettiers Via Prévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'empilage et l'entreposage • Informer les travailleurs des méthodes de travail • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Espace suffisant • Sol solide • Fournir les équipements nécessaires : • Pour manipuler les objets et les piles • Pour emballer les piles au besoin • Pour atteindre le haut des piles le cas échéant • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes d'empilage et d'entreposage sécuritaire • Maintenir le sol en bon état • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Espacement minimal entre les rangées	Ancrage	Effondrement de palettier
 Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source Multiprvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute • Chute d'objets sur un travailleur • Chute de palette • Effondrement d'un palettier • Effondrement d'une partie d'édifice • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Trauma crânien • Décès	PALETTAGE • S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • Objets les plus lourds au bas des piles • Alternier le sens des boîtes lors de l'empilage lorsque possible • Résistance suffisante des emballages, objets, palettes, palettier et sol ENTREPOSAGE • Respecter la charge nominale des palettiers • Ne pas entreposer de palettes endommagées ou à usage unique • Palettes doivent dépasser des lisses avant et arrière de 2 à 4 po • Les palettes ne doivent pas excéder la hauteur des montants d'échelles • Respecter la distance libre minimale sécuritaire entre : • Deux charges 3 po • Une charge et la lisse au-dessus 3 po • Une charge et le montant d'échelle des palettiers 3 po • Deux palettes entreposées dos à dos 4 po, 6 po si à plus de 25 pi • Une charge et un gicleur 18 po • Consulter les guides pour les distances des palettiers dynamiques • Marchandises emballées "wrappées" sur les palettes

		• Fixer les charges aux palettes au besoin • Charges lourdes au bas des palettiers ou des étagères • Charges lourdes à manipuler manuellement à la hauteur de la taille • Charges plus légères en hauteur • Inspection écrite des palettiers mensuellement GÉNÉRAL • Utiliser les outils fournis pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules • Obligation s'attacher au point d'ancrage, à l'aide du harnais et la longe fournis, dans les nacelles et les chariots à poste de conduite élévable (picker) • Strictement interdit d'escalader les palettiers ou d'y monter • Établir un périmètre de sécurité lors de l'utilisation d'un appareil de levage • Entreposer les palettes de surplus à plat • Signaler tout bris ou risque à votre supérieur immédiat Lien Réduire les risques d'accident des palettiers Multiprévention Lien Palettiers et palettes Via Prévention Lien Inspection des palettiers Via Prévention Lien Entreposage des palettiers Via Prévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'empilage et l'entreposage dans les palettiers • Rédiger et faire appliquer des règles de circulation • Faire installer les palettiers conformément à la réglementation, aux normes et au plan du fabricant par une personne qualifiée • Faire calculer les charges nominales et les afficher • Protéger les montants d'échelles des palettiers des chocs • Ne pas fixer les palettiers au plafond ou aux murs ou les modifier sans une attestation d'ingénieur • Installer des protections antichute à l'arrière des palettiers simples adossés à une allée, un poste de travail ou une voie de circulation • Aménager des couloirs piétonniers si possible • Fournir les équipements nécessaires pour atteindre le haut des piles et les lisses supérieures des palettiers • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes d'empilage et d'entreposage sécuritaire • Inspecter les palettiers et étagères mensuellement • Réparer les bris, vider les étagères ou les palettiers si requis • Maintenir le plancher en bon état • Afficher les obligations, interdictions et rappels des règles de circulation • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION PALETTIERS

Date : _____ Nom : _____ Signature _____

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Montants d'échelle				
Plaques des pieds de montants d'échelle ancrés au sol 1 ancrage si 2 trous dans la plaque 2 ancrages si 4 trous dans la plaque et en diagonale (pas dans 2 trous à la suite)				
Absence de fissures à proximité des pieds des montants d'échelles				
Exempts de bris ou corrosion Bris de face : moins de 5 mm Bris de côté : moins de 3 mm Voir instruction au bas de la grille				
Protecteur en bouts d'allées et aux endroits à risque (allées étroites)				
Non fixés aux murs ou au plafond				
Écart de verticalité (niveau) Chargé = 1/200 Vide = 1/240 Voir instruction au bas de la grille				
Si des cales sont requises pour le niveler, elles sont en contact avec le sol				
Si des cales sont requises pour le niveler, elles sont au moins de même dimension que les plaques des pieds d'échelle				
Exempts de bris ou corrosion				

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Lisses				
Fixées aux montants d'échelle (goupilles ou boulons)				
Fléchissement lorsque chargées Maximum 1/180 Exemple lisse = 2 400 mm longueur $2\,400 / 180 = 13\text{ mm}$ Voir instructions au bas de la grille				
Aucun fléchissement lorsque déchargées				
Traverses et diagonales				
Exempts de bris ou corrosion des montants d'échelles Bris : Moins de 10 mm Voir instruction au bas de la grille				
Réparations effectuées				
Approuvées par le fabricant ou d'un ingénieur				
Charge nominale				
La charge nominale est calculée et indiquée par un ingénieur				
Le nom du fabricant ou du spécialiste qui a calculé la charge est inscrit				
La charge nominale est visible et lisible par les caristes				
La charge nominale est respectée				
Barres de sécurité				
2 barres de sécurité par palette (sauf si grillage en place)				
Fixées aux lisses				
Les palettes ne sont pas appuyées sur les barres de sécurité				
Grillages				

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Sous marchandises non palettisées				
À l'arrière si adossé à une voie ou un poste de travail				
Au-dessus des postes de travail				
Au-dessus des passages piétons				
Palettes				
Aucune palette endommagée (planche manquante ou brisée, clou en saillie)				
Aucune palette à usage unique (palettes non certifiées "scrap") entreposée dans les palettiers ou doivent être déposées sur une palette certifiée				
Capacité des palettes respectée				
Dépassement des palettes sur les lisses avant et arrière entre 2 po et 4 po				
Marchandises				
Marchandise stable, emballée "wrappée" et ne déborde pas des palettes				
Espace libre entre le dessus des marchandises et les têtes des gicleurs est d'au moins 18 po				
Espace libre entre 2 charges ou entre une charge et un montant d'échelle est d'au moins 3 po				
Espace libre entre une charge et la lisse au-dessus est au moins 3 po				
Espace libre entre 2 charges dos à dos dans 2 alvéoles est d'au moins 4 po et d'au moins 6 po si la hauteur d'entreposage dépasse 25 pi				

Notes

Domages aux lisses

Aucun dommage ne doit être toléré :

- Sur le dessus, le dessous et l'arrière des lisses
- Dans les parties inférieures et supérieures de la façade des lisses sur une hauteur de 25 mm (1 po)

Des bosses localisées sont tolérables dans la zone permise de dommages aux conditions suivantes :

- Il n'y a pas plus de 2 dommages par lisse
- Les dommages sont espacés l'une de l'autre d'au moins 1000 mm (40 po)
- La profondeur des dommages ne dépasse pas 3 mm (1/8 de po)

Une lisse doit être remplacée si :

- Elle ne rencontre pas un des critères ci-dessus
- Elle est déformée de façon importante ou fendue
- Les attaches de la lisse sont déformées ou les soudures sont endommagées
- Elle est rouillée

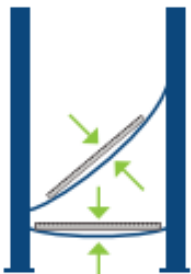
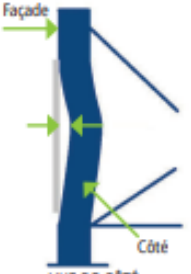
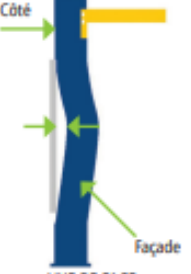
Source Multiprvention



Source Via Prévention

Méthode de mesure des dommages aux composantes d'échelle

Catégories de risque selon la mesure* des dommages			
Catégories	Diagonales et traverses d'échelle	Montant d'échelle - Façade	Montant d'échelle - Côté
VERT	0 à 10 mm	0 à 3 mm	0 à 5 mm
JAUNE	11 à 20 mm	4 à 6 mm	6 à 10 mm
ROUGE	21 mm et plus	7 mm et plus	11 mm et plus

*Utiliser une règle de 1 mètre pour mesurer le dommage. Si une règle moins longue est utilisée, les niveaux de déformation devront être ajustés au prorata de la nouvelle longueur de la règle.

Actions à prendre selon la catégorie de risque	
Catégories	Actions à prendre
VERT	Dommages qui exigent une surveillance. Cette catégorie de dommages n'est pas considérée comme grave. Les composants d'échelle comportant de tels dommages peuvent encore être utilisés. Les dommages devraient être notés dans le registre des inspections et les composants réévalués à l'occasion des prochaines inspections.
JAUNE	Dommages qui exigent une intervention rapide. Il s'agit d'une catégorie de dommages suffisamment graves pour exiger des réparations, sans nécessiter toutefois le déchargement immédiat de la section endommagée du palettier. Interdire le chargement jusqu'à ce que les réparations aient été effectuées. La réparation doit être approuvée par le fabricant ou par un ingénieur. Si les réparations ne sont pas effectuées dans les quatre semaines suivant l'identification du dommage, le dommage doit être classifié risque rouge.
ROUGE	Dommages très graves qui exigent une intervention immédiate. Décharger la section endommagée du palettier, si cela peut être fait sans risque. Isoler la section endommagée afin qu'elle ne soit pas utilisée avant d'avoir été réparée. La réparation doit être approuvée par le fabricant ou par un ingénieur.

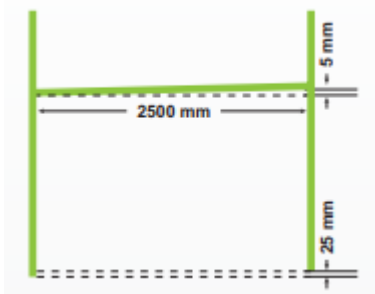
Source Multiprévention

Niveau et verticalité des montants d'échelle

Niveau :

La différence de niveau des montants d'échelles ne doit pas dépasser 1/500 de l'espace entre les montants

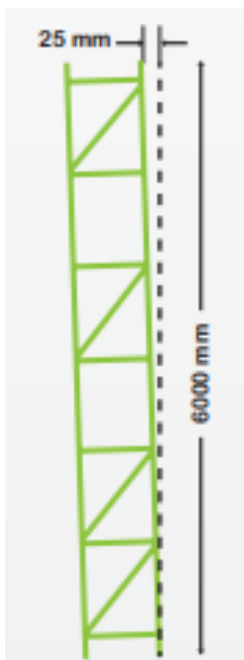
Exemple pour un espace de 2500 mm ($2500 \div 500 = 5$ mm)



Verticalité :

Écart de verticalité maximum **recommandé** dans un palettier = 1/240

Exemple pour un montant d'échelle d'une hauteur de 6000 mm ($6000 / 240 = 25$ mm)



Source Multiprévention



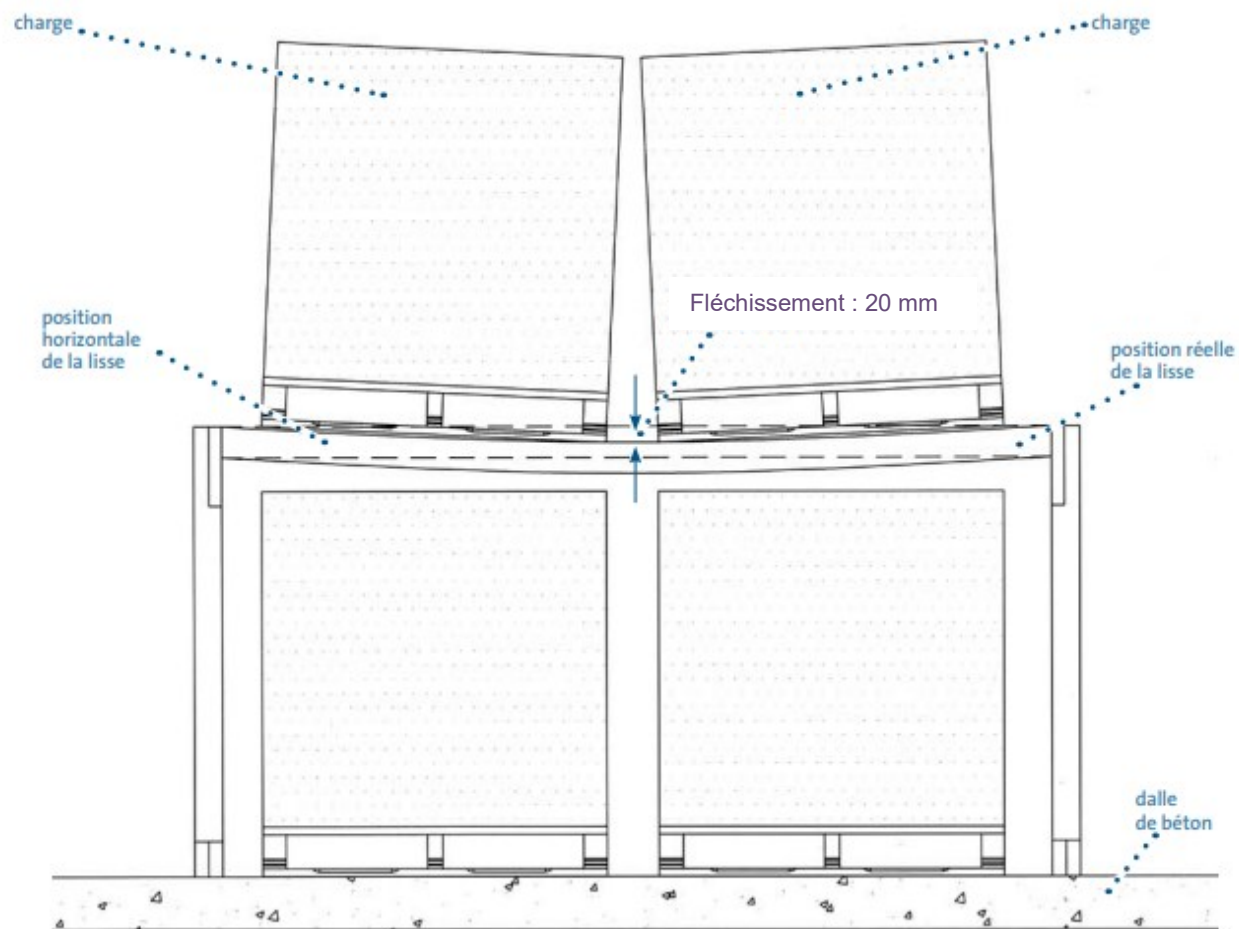
Source Via Prévention

Fléchissement des lisses chargées

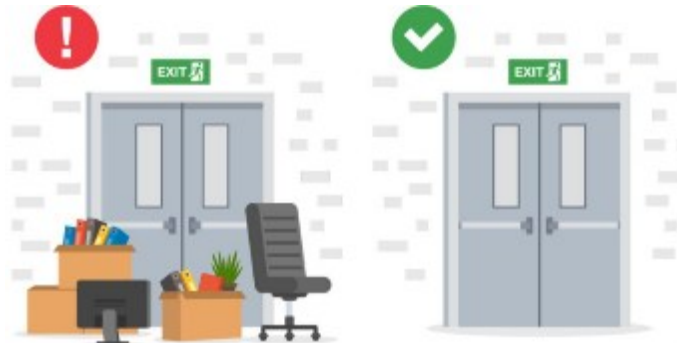
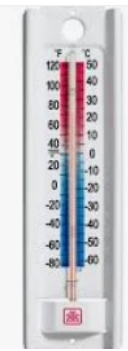
Fléchissement des lisses maximum permis = $1/180$

Exemple pour une lisse d'une longueur de 2400 mm ($2400 \div 180$) = 13 mm

Lorsque la lisse est déchargée, il ne doit y avoir aucun fléchissement



Sources : Via prévention

Issue de secours à garder dégagée	Bruit	Température ambiante
 Source MON-ERP	 Source Conseiller PME	 Source Home Hardware

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Prévention incendie Contact avec des contaminants Exposition au bruit Exposition à des odeurs fortes	• Incendie • Brûlures • Intoxication CO • Décès • Infections diverses • Stress • Fatigue • Migraines • Allergies • Dermatite / urticaire • Toux	VOIES D'ACCÈS ET PASSAGES EXTÉRIEURS • Garder les voies d'accès au bâtiment et les passages réservés aux piétons • En bon état et dégagées et non glissantes, aplanie et drainée • À l'abri des risques de chute d'objets • Bien éclairées VOIES DE CIRCULATION ET POSTES DE TRAVAIL • Garder les voies de circulation, les escaliers, les sorties de secours et les panneaux électriques : • En bon état et dégagés et non glissantes • Sans ouverture non ceinturée d'un garde-corps ou recouverte • Nettoyer immédiatement toute trace de substance renversée au sol • Tenir votre poste de travail propre, en ordre • Garder un dégagement de 600 mm, et 1100 mm si elle mène à une issue de secours • Ranger soigneusement le matériel, les outils, les accessoires immédiatement après leur utilisation AIRES COMMUNES • Garder les aires communes propres et signaler tout problème à votre supérieur immédiat.

		• Réduire le niveau de bruit de manière à ne pas déranger les autres travailleurs • Parler moins fort • Fermer la porte du bureau si on utilise un appareil mains libres • Utiliser des écouteurs pour écouter de la musique ou la radio • Éviter les odeurs fortes, elles peuvent causer des allergies, migraines, urticaire, toux, etc. même si elles sentent bon • Parfum, fleurs très odorantes comme les lys, rafraichisseurs d'air parfumé * Aucune odeur ne devrait être sentie à plus d'un bras de distance SALLE À MANGER • Garder la salle à manger propre et signaler au supérieur immédiat si : • Les tables et chaises ne sont pas en quantité suffisante • Les espaces utilisés ne sont pas nettoyés après chaque repas • Les poubelles ne sont pas pourvues d'un couvercle • De l'entreposage est effectué dans cette salle DÉTECTEUR DE FUMÉE • Évacuer en cas de déclenchement du détecteur de fumée et suivre la procédure d'évacuation (point rassemblement, présence, etc.) VENTILATION ET CHAUFFAGE • Ne pas augmenter ou diminuer la température pour l'ensemble des locaux ou pour un autre local que celui que vous êtes seul à occuper • Maintenir la température à un degré confortable
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Maintenir la température à, au moins, à 20°C • Maintenir la température à, au plus, 30°C sinon accorder des pauses pour se rafraîchir • Maintenir les aires communes et la salle à manger propre • Nettoyer et désinfecter la salle de repas chaque jour • Assurer couvercle sur les poubelles, ne rien y entreposer • Consulter une firme spécialisée détenant une licence d'entrepreneur en système d'alarme incendie et autres les licences de sous-catégories prévues au code. • Si requis pour installer un ou des détecteurs de fumée conformes aux exigences de la norme CAN/ULC – S536 et du Code de sécurité chapitre bâtiment		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter • Pause-sécurité au besoin lorsque les règles ne sont pas respectées • Inspecter pour s'assurer que les aires communes sont dégagées, propres et nettoyées/désinfectées quotidiennement • Faire inspecter les détecteurs par une firme spécialisée annuellement; obtenir et conserver un rapport d'inspection. • Inclure au programme d'entretien préventif • Tester les détecteurs et assurer leur bon fonctionnement mensuellement • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

En nombre suffisant	Savon disponible	Papiers disponibles
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec des contaminants	Infections diverses	INSTALLATIONS SANITAIRES - Garder les salles de toilette propres - Signaler à votre supérieur immédiat si les cabinets d'aisance ne sont pas : - Tenus en bon état - Disponibles en tout temps et exempts d'entreposage - Signaler à votre supérieur immédiat si les cabinets d'aisance ou la salle de toilette ne sont pas pourvus de : - Papier hygiénique - Sièges - Savon ou nettoyant - Serviettes de papier ou séchoir ou essuie-mains enroulable - Poubelle
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Aménager les lieux pour que les toilettes et lavabos soient en nombre suffisant - Nettoyer et désinfecter les aires sanitaires quotidiennement - Fournir les produits requis en nombre suffisant : - Papier hygiénique - Savon ou nettoyant - Serviettes de papier ou séchoir ou essuie-main enroulable		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité au besoin lorsque les règles ne sont pas respectées - Inspecter pour s'assurer que : - Les aires sanitaires sont propres et en bon état - Nettoyées/désinfectées quotidiennement - Les produits requis sont disponibles en tout temps - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Sécateur	Coupe-bordure à fil	Taille haie
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation des outils Sécateur Coupe-bordure Débroussailleuse Taille-haie Etc.	• Projection d'objets • Trouble musculosquelettique • Coupure • Amputation • Handicap • Explosion • Brûlure • Intoxication (si à combustion)	• Utiliser les outils pour lesquels vous êtes formés et autorisés • Utiliser les outils selon le manuel du fabricant • Utiliser des équipements en bon état • Utiliser les outils sur un sol égal et non glissant • Utiliser au niveau du sol uniquement • Solliciter les jambes et les hanches plutôt que les bras • Garder les pieds, les hanches et les épaules alignés (pas de torsion) • S'assurer que les protecteurs sont en place et ne pas les retirer pendant la tâche • Ne pas utiliser plus haut que le niveau des épaules • Couper les grosses branches avec un sécateur avant d'utiliser le taille haie • Reconnaître et prendre les mesures de sécurité contre les plantes toxiques • Respecter une distance sécuritaire des autres personnes • Repérer et retirer tout objet présentant un risque de projection • Arrêter les équipements électriques (débrancher la batterie) ou à essence (débrancher la bougie) et attendre l'arrêt complet avant d'effectuer tout déblocage, remplacement de pièce, réparation, entretien, etc. • Arrêter le moteur pour transporter les outils • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation • Utiliser dans un endroit aéré ou ventilé; reconnaître les symptômes d'exposition au monoxyde de carbone et cesser l'utilisation, se rendre dans un endroit bien aéré PLEIN D'ESSENCE • Laisser le moteur refroidir avant de faire le plein

		• Verser l'essence en utilisant le bec verseur • Ne pas fumer • Avoir un extincteur disponible • Faire démarrer à au moins 3 m de l'endroit où le plein a été fait • En cas de déversement, essuyer toute trace d'essence sur l'équipement avant de le démarrer SÉCATEUR • Verrouiller le cran de sécurité et ranger le sécateur dans son étui lorsqu'il n'est pas utilisé • Éviter de poser la tête du sécateur sur le sol • Débrancher le boyau à air comprimé lorsqu'il n'est pas utilisé COUPE-BORDURE À ESSENCE • S'assurer que le trou de ventilation du bouchon n'est pas obstrué pour éviter une explosion <u>Lien Travaux d'horticulture : Outils et équipements taille et la tonte APSAM</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rendre les manuels du fabricant disponibles • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Fournir des véhicules aménagés conformément au code de la sécurité routière pour le transport • Fournir les EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la débroussailleuse • Pause-sécurité en début de saison et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

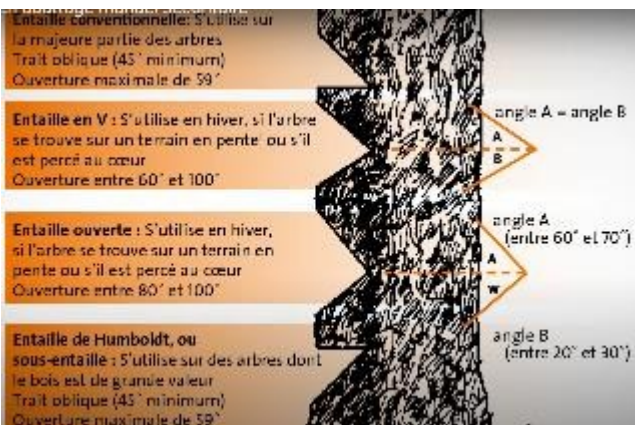
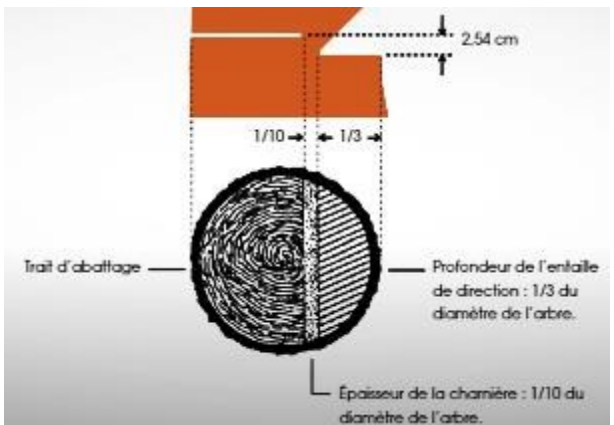
Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Général)

4

EPI et bandage compressif	Forces réactives	Rebond	Démarrage à froid
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation / réparation et entretien scie à chaîne Travaux d'arboriculture - Maîtrise de la végétation - L'échalage - L'émondage - Taille d'arbres - Abattage hors forêt - Essouchement - Déchiquetage hors forêt - Chirurgie arbres et arbustes - Haubanage	- Projection - Rebond - Chaleur - Orage - Animaux - Piqûre insectes - Plantes toxiques - Monoxyde de carbone - Trouble musculosquelettique - Brûlure - Coupure / Amputation - Écrasement - Intoxication - Décès	- Respecter les directives de la fiche Air – Monoxyde de Carbone - Utiliser la scie à chaîne si vous êtes formé et autorisé à le faire par l'employeur - Effectuer des travaux d'arboriculture si vous êtes titulaire d'un certificat de qualification en arboriculture de la classe appropriée, valide délivré par le ministère de l'Emploi et autorisé à la faire par l'employeur - Utiliser et affûter selon le manuel du fabricant - Utiliser les scies en bon état, bien affûtées et munies des dispositifs de sécurité - Établir un périmètre autour de l'aire de travail - Effectuer le démarrage à froid au sol, enclencher le frein avant le démarrage - Garder la scie près, ne pas travailler à bout de bras ou s'étirer - Ne pas utiliser plus haut que le niveau des épaules - Ne pas utiliser le bout du guide-chaîne pour éviter les rebonds - Ne pas se placer dans la trajectoire de la scie - Appliquer le frein de chaîne quand on retire la main de la poignée avant - Tenir compte des forces réactives - Reconnaître et prendre les mesures de sécurité contre les plantes toxiques - Ne pas effectuer de travaux à l'intérieur de la distance d'approche des lignes électriques sans avoir reçu la formation (Hydro-Québec)

		• Respecter une distance sécuritaire des autres personnes • Arrêter les équipements et attendre l'arrêt complet avant d'effectuer tout déblocage, remplacement de pièce, réparation, entretien, etc. • Arrêter le moteur et orienter le guide-chaîne vers l'arrière pour le transport • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation EPI • Vêtement à haute visibilité classe 1 norme CSA Z96 sans bretelles, classe 2 si à proximité des lignes électriques • Casque de sécurité avec jugulaire norme CSA-Z94.1 ou ANSI Z89.1 ou EN 397, Classe E si à proximité des lignes électriques • Protection oculaire norme CSA Z94.3 ou AINSI Z87.1 ou EN 166, non-conducteur si à proximité des lignes électriques • Chaussures de sécurité pour utilisation de la scie à chaîne norme CSA Z195 ou ISO 17249; résistantes aux décharges électriques si à proximité des lignes électriques • Gants ou moufles à 1 doigt • Pantalons norme ISO 11393-2 ou ASTM F3325 catégories A, D ou D • Vêtement ignifuge pour le haut du corps norme CAN/ULC S801 si à proximité lignes électriques PLEIN D'ESSENCE • Laisser le moteur refroidir avant de faire le plein • Verser l'essence en utilisant le bec verseur et essuyer l'équipement • Ne pas fumer et avoir un extincteur disponible • Faire démarrer à au moins 3 m de l'endroit où le plein a été fait
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rendre les manuels du fabricant disponibles • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la scie à chaîne et les procédures de travail • Faire effectuer les travaux exclusivement par des travailleurs détenant un certificat de qualification du ministère • Fournir les EPI requis et conformes aux normes et un bandage de compression • Procédure de sauvetage éprouvée pour travail en hauteur		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause de sécurité avant chaque début des travaux • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

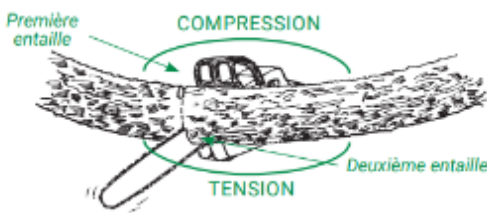
Voies de retraite	Types d'entaille	Coupe de l'arbre
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Abattage d'un arbre	• Lignes électriques • Chute (travail en hauteur) • Cohabitation machinerie • Chaleur • Conditions météorologiques • Terrain accidenté, encombré • État de santé de l'arbre • Animaux • Piqûre insectes • Projection • Rebond • Trouble musculosquelettique • Brûlure • Coupure / Amputation • Écrasement	• Respecter les obligations de la fiche Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Général) • Effectuer l'abattage si vous êtes formé et autorisé à le faire Important se référer au guide et à la vidéo de la CNESST pour les détails des étapes d'élaboration du plan, de la préparation et de l'abattage. PLAN D'ABATTAGE • Effectuer l'analyse en référant au D.I.S.Ec.P : • Déterminer : • Risques à éliminer • Méthode d'abattage • Direction de chute de l'arbre • Type d'entaille de direction • Type de trait d'abattage arrière ou perçage PRÉPARATION • Éliminer les dangers dans la zone d'abattage (longueur de l'arbre min 22,5 m) • Dégager le pied de l'arbre • Dégager les deux voies de retraite à 45° de la direction de la chute (2 m)

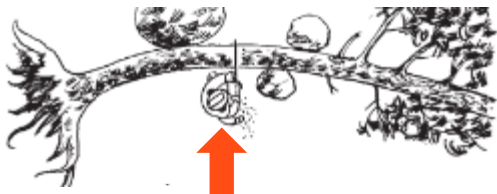
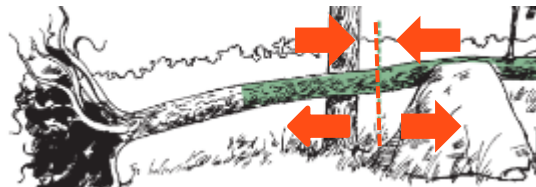
	• Intoxication • Décès	• Élaguer le tronc de l'arbre à abattre, en se tenant de l'autre côté du tronc) ABATTAGE • Pratiquer une entaille de direction d'une profondeur de 1/3 du diamètre de l'arbre • Exécuter le trait d'abattage arrière ou le perçage • Conserver une charnière de sécurité de 1/10 du diamètre de l'arbre (• Si la méthode du perçage est utilisée : • Conserver un talon non coupé en plus de la charnière de sécurité • Couper le talon après le perçage • Corriger l'entaille de direction si elle est mal exécutée avant d'effectuer le trait d'abattage • Si l'arbre ne chute pas, ne pas couper la charnière de sécurité, utiliser un moyen mécanique, un levier ou un coin d'abattage pour provoquer sa chute • Se retirer dans sa voie de retraite (au moins 2 m) pendant la chute de l'arbre • Ne jamais circuler sous l'arbre en chute • Ne jamais circuler sous un arbre encroué • Ne jamais laisser un arbre en cours d'abattage ou encroué • Si vous n'avez pas les bons outils en bon état, pas deux voies de retraite, pas l'expertise ou n'êtes pas certain de la méthode à utiliser NE PAS ABATTRE L'ARBRE et informer votre supérieur immédiat • Consulter le guide ou la vidéo de la CNESST pour vous rappeler les méthodes de perçage et pour les situations particulières : arbre encroué ou cassé, perches fléchies, abattage dans le sens inversé à son inclinaison naturelle, arbre très incliné (double entaille), arbres enchevêtrés, etc. Lien Abattage manuel CNESST Lien Vidéo Abattage manuel Scie à chaîne CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Dispenser la formation d'abattage manuelle d'arbres aux travailleurs et superviseurs concernés • Établir les méthodes de travail sécuritaire (observation et analyse de souche) • Informer les travailleurs des risques liés à l'abattage et des procédures de travail • Préconiser le travail à deux • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Ébranchage)

4

Appuyer scie sur arbre	Avancer quand guide-chaîne autre côté et vers bas	Ébranchage grosses branches
		
Source CNESST	Source CNESST	Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation de la scie à chaîne	• Chute (travail en hauteur) • Chaleur • Orage • Animaux • Piqûre insectes • Projection • Rebond • Trouble musculosquelettique • Brûlure • Coupure / Amputation • Écrasement	• Respecter les obligations de la fiche Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Général) • Effectuer l'ébranchage seulement si vous êtes formé et autorisé à le faire • Utiliser une scie compacte, légère et munie d'un guide-chaîne court • Faire fonctionner la scie à plein régime • Appuyer la scie sur le tronc de l'arbre pour diminuer l'effort • Couper en premier lieu les branches secondaires • Avancer lorsque le guide-chaîne est de l'autre côté de l'arbre et vers le bas • Se placer du côté haut d'une pente • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation de la scie Lien Vidéo Abattage manuel Scie à chaîne CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'ébranchage • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Préconiser le travail à deux • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Se placer à l'intérieur de la courbe	Entaille en coin à l'intérieur de la courbe	Compression (haut) / Tension (bas)
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation de la scie à chaîne	• Chute (travail en hauteur) • Chaleur • Orage • Animaux • Piqûre insectes • Projection • Rebond • Trouble musculosquelettique • Brûlure • Coupure / Amputation • Écrasement • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Entretien espaces verts - Scie à chaîne (Général) • Effectuer le tronçonnage seulement si vous êtes formé et autorisé à le faire • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation de la scie • Préparer une voie de retraite en cas de rupture soudaine du bois • Ne pas travailler dans la zone de danger où les racines ou la base de l'arbre peuvent tomber après le tronçonnage • Dans une pente, se placer du côté plus haut de la pente ARBRE RENVERSÉ • Se placer du côté opposé à la tension latérale; à l'intérieur de la courbe du tronc • Pratiquer une entaille en coin à l'intérieur de la courbe du tronc et près de la souche • Scier lentement le côté opposé à l'entaille jusqu'à la rupture du bois • Se placer dans la voie de retraite ARBRE SOUTENU • Identifier les zones de tension et de compression • Se placer hors de la trajectoire du guide-chaîne • Pratiquer un trait de scie dans la zone de compression (1/4 du diamètre de l'arbre)

		• Pratiquer un 2^e trait de scie légèrement décalé du côté du tronc qui supporte la zone de tension pour couper complètement la branche ou le tronc Lien Vidéo Abattage manuel Scie à chaîne CNESST Lien Abattage manuel CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au tronçonnage • Préconiser le travail à deux • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Ajustement poste de travail	Poste avec ou sans support de clavier	Micro-Pauses
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

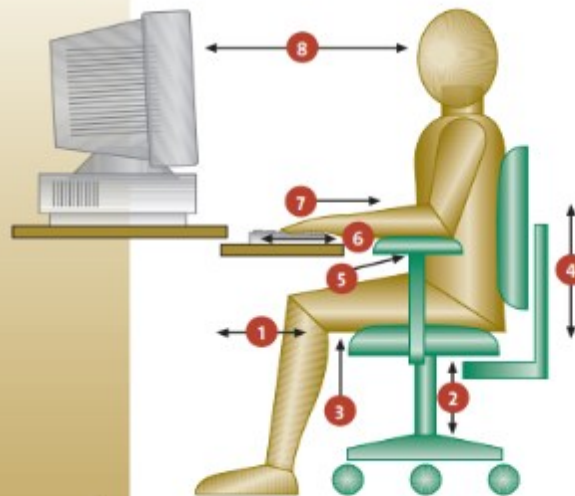
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à un poste d'ordinateur	- Blessures musculosquelettiques - Chutes - Fatigue visuelle - Fatigue	PRÉCAUTIONS - Ajuster son poste de travail consulter l'aide-mémoire et les liens ici-bas - Se lever régulièrement pour se dégourdir - Prendre des micropauses pour s'étirer pour détendre les articulations et les muscles - Durée 20 secondes à 2 minutes - À toutes les 45 à 20 minutes - Si cela est possible alterner entre une position de travail : assis et debout - Positionner les objets utilisés fréquemment à portée de main - Dégager le dessous du bureau de tout objet pouvant empêcher de bouger les jambes ou causer une chute - Signaler tout problème ou douleur à votre supérieur immédiat; consulter le lien ici-bas FATIGUE VISUELLE - Suivre la règle 20-20-20 - Toutes les 20 minutes - Pause de 20 secondes - Regarder quelque chose à une distance de 20 pieds - Répéter le mouvement à quelques reprises Lien Aide-mémoire aménagement poste d'ordinateur CNESST Lien Conseil d'ergonomie à l'ordinateur CNESST

		Lien Ergonomie poste de travail informatisé APSAM Lien Le travail à l'ordinateur : Symptômes physiques et mesures correctives APSAM Lien Micro-pauses Université du Québec à Trois-Rivières
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des postes de travail ergonomiques adaptés à la tâche et à l'utilisateur • Favoriser l'alternance de tâches si possible • Favoriser les micropauses • Faire une évaluation des postes afin de vérifier s'ils sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne • Afficher un schéma à la vue des travailleurs • Afficher un schéma des micropauses à la vue des travailleurs		• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs à l'ajustement du poste de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Inspection périodique pour s'assurer que les postes sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

POUR BIEN RÉGLER
ET BIEN AMÉNAGER
UN POSTE DE TRAVAIL INFORMATISÉ

AIDE-MÉMOIRE

POSTURE CONFORTABLE...



TOUT À LA PORTÉE...

Placer la souris à côté du clavier et au même niveau.
(Voir Note 6 au verso.)

Poser le document à lire sur un porte-copie près du moniteur et à la même hauteur.

Si le document doit être consulté souvent, le placer entre le clavier et l'écran.

Prévoir une lampe d'appoint pour augmenter l'éclairage du document.
(Voir Note 7 au verso.)

Bien régler et bien aménager son poste de travail informatisé permet d'adopter une posture naturelle et confortable.

Pour que l'aménagement soit profitable, on doit aussi bien organiser son travail. (Voir Note 8 au verso.)

1 CUISSES PARALLÈLES AU SOL

Régler l'inclinaison de l'assise de la chaise ou du fauteuil.

2 PIEDS EN APPUI SUR LE SOL OU SUR LE REPOSE-PIEDS

Régler la hauteur de l'assise.
(Voir Note 1 au verso.)

3 ARRIÈRE DES GENOUX DÉGAGÉ

Régler la profondeur de l'assise pour que la main passe facilement derrière le genou ou spécifier la profondeur appropriée à l'achat.

4 DOS, PARTICULIÈREMENT LE BAS DU DOS, DROIT ET BIEN APPUYÉ

Régler la hauteur, la tension et l'inclinaison du dossier.

5 AVANT-BRAS SOUTENUS ET ÉPAULES DÉTENDUES

Régler la hauteur et l'espacement entre les accoudoirs pour que les avant-bras soient appuyés.
(Si les accoudoirs ne sont pas réglables, voir Note 2 au verso.)

6 COUDES AU MÊME NIVEAU QUE LE CLAVIER

Régler la hauteur du plan de travail pour que le support-clavier soit à la hauteur appropriée.
(Si cela n'est pas possible, voir Note 3 au verso.)

7 POIGNETS DROITS ET MAINS EN LIGNE DROITE AVEC LES AVANT-BRAS

Régler l'inclinaison du clavier à l'aide de ses pattes.
(Voir Note 4 au verso.)

8 MONITEUR À UNE DISTANCE DE LECTURE CONFORTABLE

(Environ la longueur d'un bras, ou 70 cm)

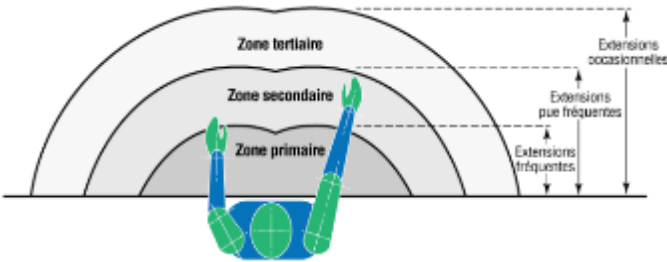
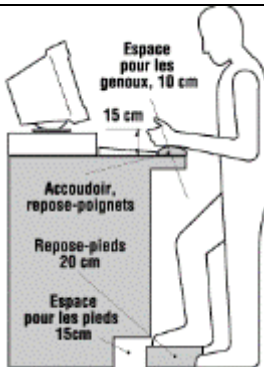
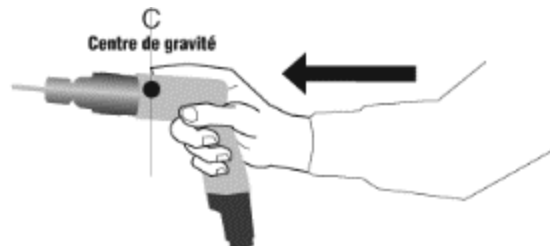
Se placer de façon que le haut de l'écran soit au niveau des yeux.
(Voir Note 5 au verso.)

Source CNESST

Prenez des micropauses



Source : En tête, site des activités étudiantes et du personnel de l'Université du Québec à Trois-Rivières UQTR

Aménagement poste : limiter les extensions	Poste de travail debout	Outil ergonomique
 Source CCHST	 Source CCHST	 Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils Mouvements Posture	- Mouvements répétitifs - Mouvement avec trop d'amplitude - Posture mal adaptée - Poste de travail mal adapté - Manque de pauses - Cadence de travail élevée - Outils non adéquats - Vibration - Blessures musculosquelettiques - Fracture - Syndrome de Raynaud - Blessures diverses	ORGANISATION DU TRAVIL - Adapter la hauteur du poste de travail à la tâche - Placer les objets à portée de main sur le plan de travail - Effectuer une rotation de tâches ou de poste qui font appel à des parties du corps différentes - Changer de position régulièrement - Porter des genouillères lors du travail à genou fréquent - Utiliser des outils conçus pour la tâche à exécuter et en bon état - Effectuer des mouvements de réchauffement avant la tâche et des étirements après - Porter les EPI requis : gants, chaussures de sécurité, gants anti-vibrations, etc. MOUVEMENTS À ÉVITER - Tous les mouvements qui provoquent un désalignement de la colonne vertébrale - Arrondir le dos - Travailler pencher vers l'avant, vers l'arrière ou sur un côté - Faire une torsion du tronc (bassin pas aligné avec les épaules) - Éloigner les coudes du corps - Épaules levées ou abaissées - Soulever les coudes au-dessus du niveau des épaules

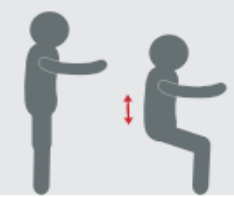
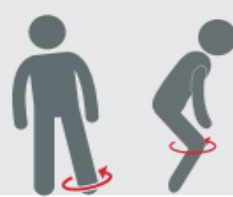
		Lien Troubles musculosquelettiques liés au travail CCHST Lien Ergonomie CCHST Lien TMS des membres supérieurs IRSST (pages 19 et 20)
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Aménager les postes de travail de manière ergonomique : - Éclairage suffisant - Hauteur et profondeur des postes de travail - Sièges adéquats - Tapis anti-fatigue et/ou repose-pieds, repose-coude, etc. - Dégagement suffisant - Fournir des tables de travail ajustables lorsque possible - Favoriser l'utilisation d'outils électriques plutôt que manuels pour éviter les mouvements répétitifs ou qui demandent une force de préhension importante (ex : tournevis) - Fournir des outils en bon état, adaptés aux tâches à effectuer et d'une conception ergonomique - Fournir les EPI requis - Laisser la possibilité de travailler assis ou debout lorsque possible et fournir des tapis antifatigue - Planifier les tâches de manière à ce que les travailleurs effectuent une rotation de tâches et modifier leur position de travail régulièrement si possible - Planifier des horaires de travail évitant la grande fatigue - Demander une cadence de travail qui permet aux muscles de récupérer, éviter les primes de rendement à la pièce - Limiter la charge et la cadence de travail pendant la période d'adaptation d'un nouveau travailleur ou d'un retour au travail après une longue absence - Informers les travailleurs - Des méthodes de travail et d'utilisation des outils - Des mouvements à éviter - D'effectuer des réchauffements et étirements - De prendre de courtes pauses de quelques secondes régulièrement et des périodes de repos		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité périodique ou au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail - Afficher les exercices d'échauffement que les travailleurs peuvent effectuer - Politique d'achat d'outils - Poignée qui permet de refermer les doigts vers la paume - Poignée dans un matériau antidérapant et compressible - Éviter les mouvements du poignet - Gâchette assez longue pour utiliser 2 doigts - Poids 2,3 kg si l'outil à main est utilisé loin du corps ou au-dessus des épaules 1,4 kg ou moins pour les outils qui s'emploient à une main 0,4 kg pour les outils de précision - Afficher les postures contraignantes et mouvements à éviter - Inspection et entretien préventif des outils et équipements - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents - Soutenir ou équiper les outils plus lourds d'un contrepoids (sauf pour les outils qui doivent avoir un certain poids pour éviter au travailleur de fournir un effort accru ex : meuleuse) - Inspecter les EPI et les remplacer au besoin

EXERCICES D'ÉCHAUFFEMENT AVANT LE TRAVAIL

À réaliser lentement, sans forcer, de façon progressive, sans chercher les amplitudes maximales.

- INTERÊT**
- Préparer progressivement le corps à l'effort
 - Diminuer le risque de blessure et disposer d'une meilleure coordination

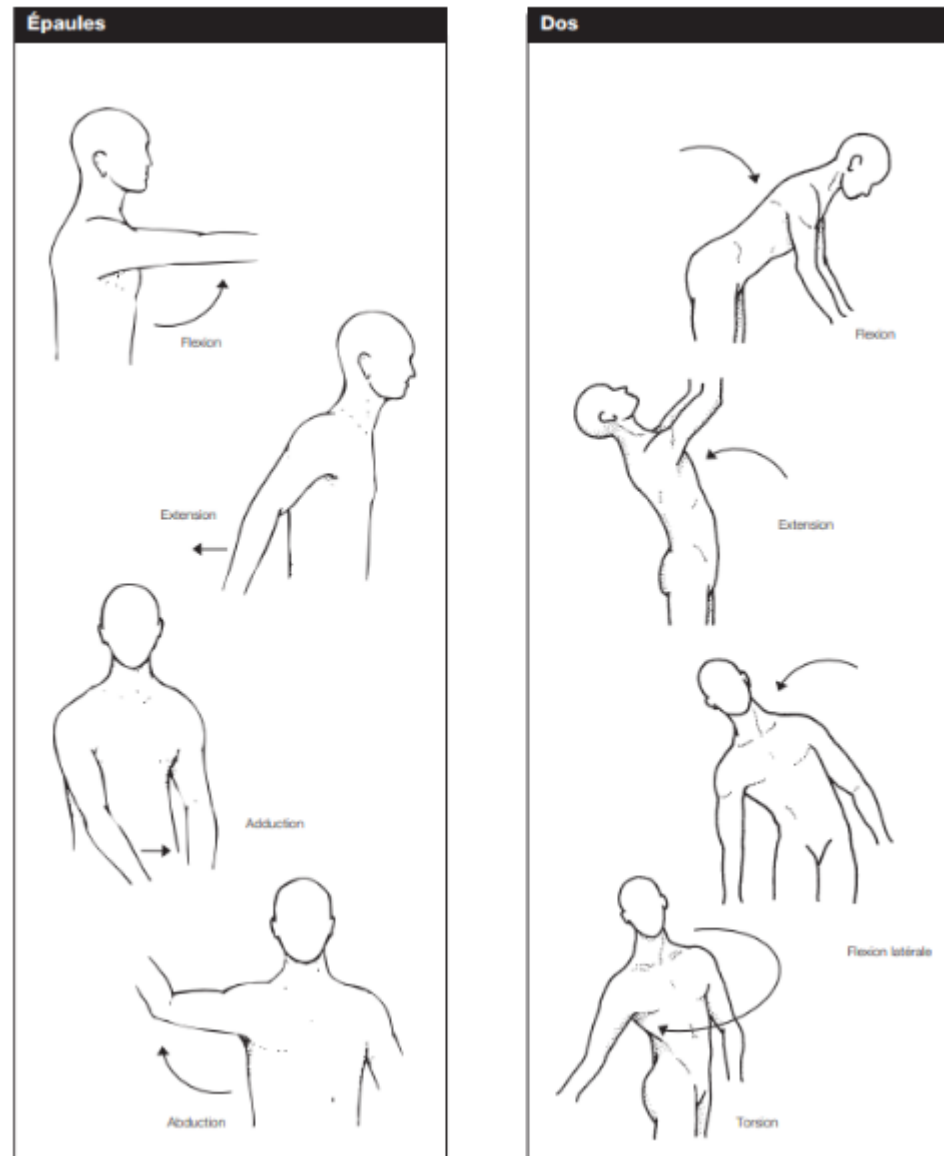
PAR PETITES SÉRIES DE 5 MOUVEMENTS

COU  Rotation de la tête à gauche puis à droite	HAUT DU DOS  Bras étirés au-dessus de la tête puis petits mouvements latéraux	BAS DU DOS  Jambes immobiles pieds largeur bassin. Rotation du buste de gauche à droite, puis incliner le tronc de chaque côté	 MOUVEMENTS LENTS SANS FORCER
ÉPAULES ET BRAS  Montée les épaules + rotation des bras dans un sens puis dans l'autre		POIGNETS  Doigts entremêlés, faire 5 rotations de chaque côté	
CUISSES/FESSIERS  Dos droit, bras en avant, talons au sol, petites flexions des genoux	CHEVILLES/GENOUX  Réaliser 10 cercles avec les chevilles, puis les genoux	HANCHES  Rotation des hanches	

L'échauffement n'empêche pas le respect des principes de manutentions manuelles en sécurité (manutentionner le dos droit et plier les jambes, se rapprocher de la charge, ...)

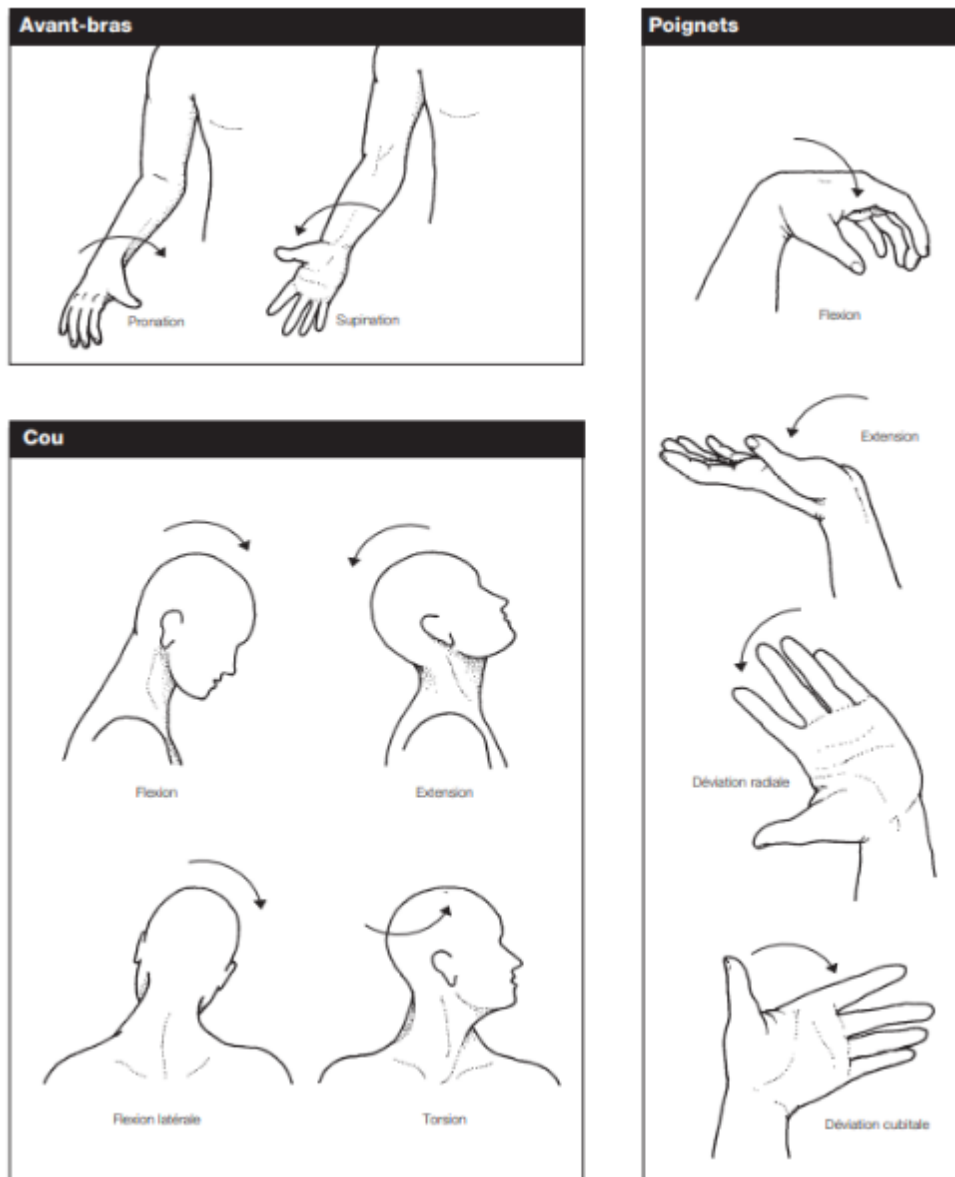
Source : Santé au travail Provence : [Lien Pour éviter que ça chauffe](#)

Postures contraignantes et mouvements à éviter

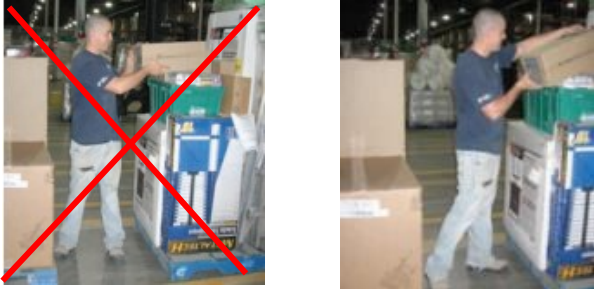


Source IRSST

Postures contraignantes et mouvements à éviter



Source IRSST

Bouger les pieds dans la direction de la charge	Charges au-dessus des épaules	Travail à deux : communiquer
 Source Viaprévention	 Source Viaprévention	 Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention de charges Manutention de charges à deux	• Chute d'objets sur un travailleur • Écrasement / coincement d'un membre par une charge • Chute dans un escalier • Blessures musculosquelettiques • Fracture	• Respecter les directives de la fiche de prévention "Ergonomie" • Porter les EPI requis : Gants pour une meilleure prise au besoin PLANIFICATION • Utiliser les tables ciseaux hydrauliques ou autre équipement si disponibles pour garder les objets à soulever à la hauteur de la taille et éviter d'avoir à se pencher pour les soulever • Utiliser des équipements de manutention de charge, chariot, poulie, treuil, etc. • Utiliser des outils d'aide à la préhension : poignées, ventouses, courroies, etc. • Fixer les pièces mobiles • Nettoyer les objets s'ils sont glissants • Recouvrir les arêtes vives • Planifier et libérer la trajectoire • Rapprocher le plus possible les objets de la trajectoire à l'aide d'équipement MANUTENTION • Déterminer le poids de l'objet en le soulevant ou en le glissant légèrement • Approcher la charge vers soi ou s'approcher de la charge le plus possible avant de la soulever • Utiliser un point de pivot pour incliner la charge pour faciliter la prise • Glisser les charges lorsque • Si plusieurs objets, répartir la charge également de chaque côté du corps • Si l'objet obstrue la vue, avoir un signaleur

		• Faire un mouvement continu, sans coup • Garder la courbe naturelle du dos (éviter d'arrondir le dos) • Pivoter les pieds dans la direction de la charge, pas de torsion du tronc • Tenir les charges près du corps • Forcer avec les jambes • Pousser les charges plutôt que tirer, utiliser les jambes plutôt que le dos • Rouler la charge si possible ex : baril • Porter les EPI requis : gants, chaussures de sécurité, etc. TRAVAIL À DEUX • Jumeler des personnes de taille et force similaires si possible • Communiquer pour soulever en même temps, les changements de déplacement ou de prise, besoin de déposer l'objet, etc. • Dans un escalier, placer le centre de gravité au bas, positionner le plus grand travailleur en bas MOUVEMENTS À ÉVITER • Arrondir le dos pour soulever une charge • Se pencher vers l'avant pour attendre et soulever une charge, • Se pencher vers l'arrière en soulevant une charge • Soulever les coudes au-dessus du niveau des épaules • Faire une torsion du tronc (bassin pas aligné avec les épaules) • Soulever une charge d'un seul côté du corps Lien La manutention manuelle de charges Via Prévention Lien Manutention à deux APSAM Lien Manutention manuelle de charge affiches ASSTSAS
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux : espace suffisant et dégagé • Fournir des tables de travail ajustables lorsque possible • Fournir des équipements de manutention • Informer les travailleurs • Des méthodes de manutention de charges • Des mouvements à éviter • D'effectuer des réchauffements et étirements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Inspection pour assurer le respect des méthodes de travail • Afficher les exercices d'échauffement que les travailleurs peuvent effectuer • Afficher les postures contraignantes et mouvements à éviter • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

À éviter		Recommandée	
1	 • Dos fléchi • Charge éloignée du corps • Prise instable	2	 • Dos droit • Charge près du corps • Prise stable
3	 • La charge est manipulée au-dessus de la hauteur des épaules • Le dos est en hyperextension	4	 • La charge est manipulée à la hauteur de la ceinture • Le dos n'est pas en hyperextension
5	 • Le centre de gravité de la charge est loin du corps • La charge est instable • Les poignets sont en flexion	6	 • Le centre de gravité de la charge est près du corps • La stabilité est assurée • Les poignets ne sont pas en flexion
7	 • Les pieds et les épaules ne sont pas alignés face à la charge • Le dos n'est pas droit	8	 • Les pieds et les épaules sont alignés face à la charge • Le dos est bien droit
9	 • Genoux droits • Dos fléchi • Charge éloignée du corps • Prise instable	10	 • Genoux fléchis • Dos droit • Charge près du corps • Prise stable
11	 • Charge soulevée seulement d'un côté	12	 • Charge bien répartie de chaque côté

Source Viaprévention



POSTURE DE BASE

- Tête droite
- Dos droit (sans torsion ni flexion)
- Épaules relâchées
- Coudes et bras près du corps
- Poignets en position neutre (sans flexion ni extension)
- Pieds écartés

ÉCOURTER LE SOULÈVEMENT

- Rapprocher le matériel afin de le soulever le moins longtemps possible et le déposer rapidement



DEMANDER L'AIDE D'UN COLLÈGUE

- Travailler à deux pour faciliter l'exécution des tâches difficiles ou la manipulation de charges encombrantes



RÉORGANISER LES RANGEMENTS

- Ranger le matériel en fonction du poids et de la fréquence d'utilisation. Les articles les plus lourds sont placés entre les genoux et les épaules



PLUS HAUT QUE LES ÉPAULES	Matériel léger utilisé occasionnellement
ÉPAULES	Matériel moins lourd utilisé fréquemment (max, 7 kg femmes et 10 kg hommes)
BASSIN	Matériel lourd utilisé fréquemment (max, 16 kg femmes et 25 kg hommes)
GENOUX	Matériel moins lourd utilisé fréquemment (max, 7 kg femmes et 10 kg hommes)
PLUS BAS QUE LES GENOUX	Matériel léger utilisé occasionnellement

ÉLIMINER OU RÉDUIRE LES SOULÈVEMENTS

- Utiliser des équipements pour réduire les efforts



- Rehausser le matériel à 25 cm et plus du sol pour faciliter la prise

GLISSER, ROULER OU PIVOTER UNE CHARGE PLUTÔT QUE LA SOULEVER



- Glisser

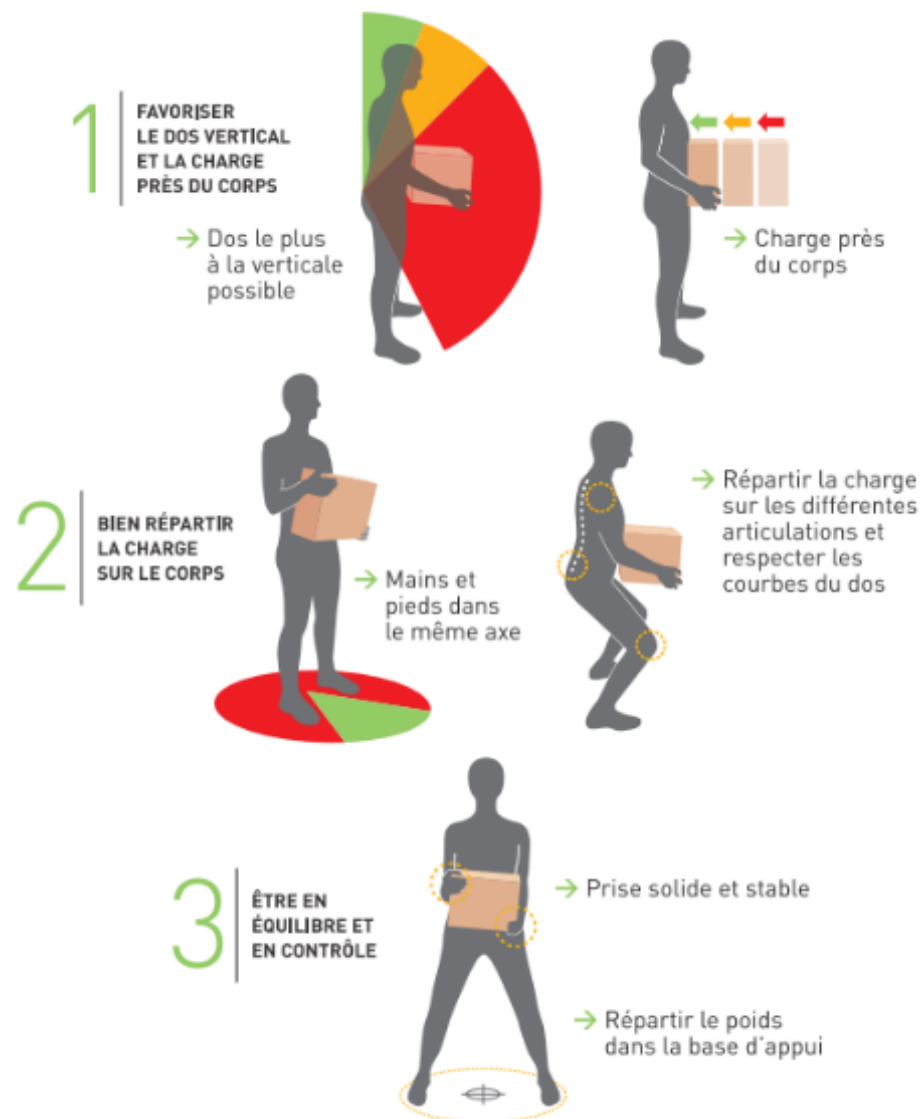


- Rouler



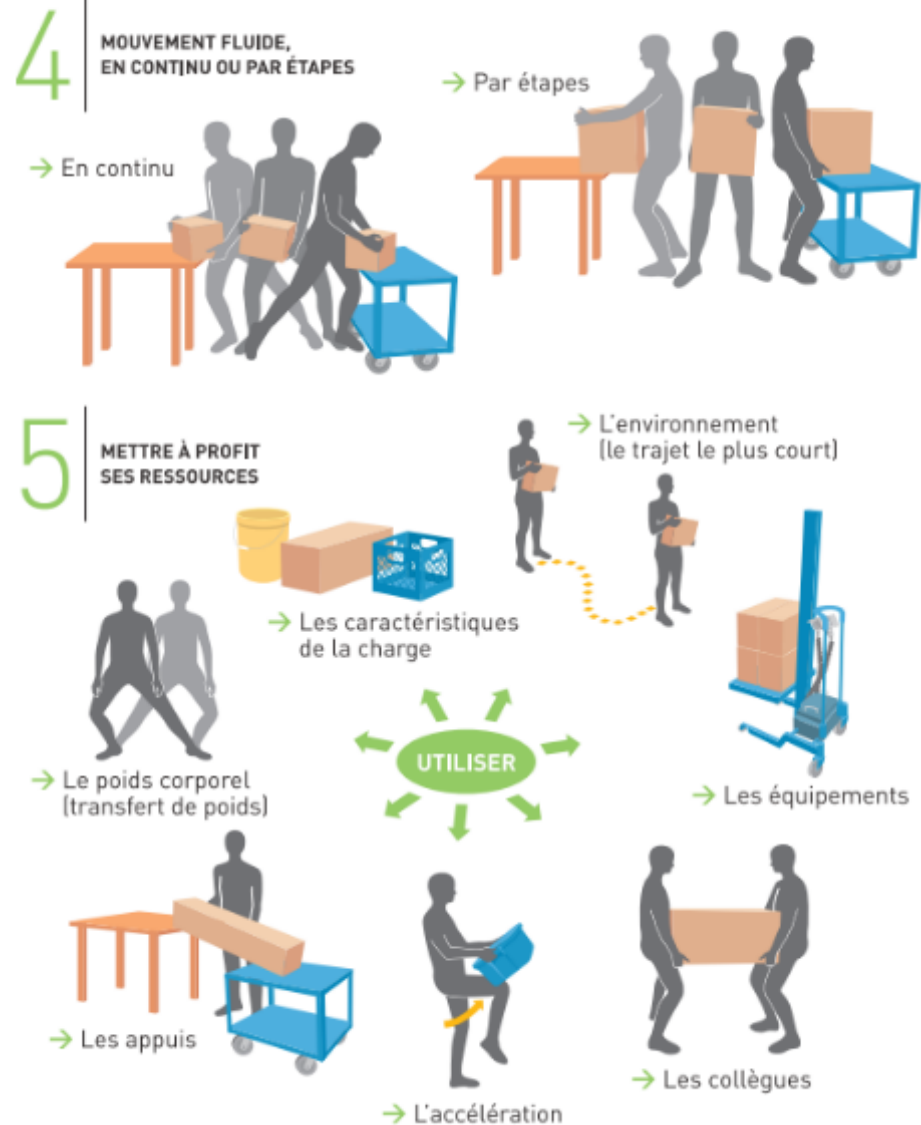
- Pivoter

PRINCIPES DE MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES



Source ASSTSAS

PRINCIPES DE MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES



Source ASSTSAS

FACTEURS DE **RISQUE** EN MANUTENTION

ASSTSAS
Association partenaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales



Source ASSTSAS

Utilisation d'une caméra / éviter l'entrée	Couvercle transparent et incassable	Surveillant formé obligatoire à l'extérieur
 Source APSAM et Noémie Côté-Lemieux	 Source APSAM et Ville de Saguenay	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche requérant qu'un travailleur pénètre, entre un membre de son corps dans un espace correspondant à la définition d'espace clos ou même se trouvent exposé à des matières se trouvant dans l'espace clos ex sulfure d'hydrogène (H₂S) : gaz de dégradation des matières organiques Espace clos : Tout espace totalement ou partiellement fermé présentant un ou plusieurs des risques : - Risque d'asphyxie, d'intoxication, de perte de conscience ou de jugement, d'incendie ou d'explosion associé à l'atmosphère ou la température interne - Risque d'ensevelissement	- Asphyxie - Fractures et blessures diverses - Brûlures - Explosion - Intoxication - Noyade - Décès	- Respecter le programme de protection respiratoire et le guide des EPI - Respecter les obligations de la fiche Air (Qualité / Gaz / Contaminants) - Entrer dans un espaces clos si vous avez 18 ans et plus, êtes habilité à le faire et autorisé par l'employeur - Consulter la fiche et le permis d'entrée en espace clos et respecter la procédure d'entrée en espace clos - Effectuer un test de fonctionnalité du détecteur de gaz avant chaque utilisation - Si le test de fonctionnalité échoue, ou en cas de doute du bon fonctionnement (choc, conditions extrêmes, poussières, etc.), faire un étalonnage - Effectuer les relevés de concentration des contaminants avant d'entrer dans l'espace clos, puis minimalement toutes les 2 heures ou de manière continue - Lorsqu'un évènement peut faire varier l'atmosphère interne - Lorsque les travailleurs ont quitté et doivent retourner dans l'espace clos - Si du travail à chaud est effectué, un relevé continu de la concentration des gaz et des vapeurs inflammable au moyen d'un instrument à lecture directe et muni d'une alarme est obligatoire - Inscrire les résultats des relevés immédiatement dans le registre ou les relevés d'alarme lorsque les relevés sont en continu. - Ventiler l'espace clos (consulter le programme) - Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant

• Risque de noyade ou d'entraînement en raison du niveau ou débit d'un liquide		• Si possible placer l'équipement et la machinerie à l'extérieur d'un espace clos • Ne pas fumer et éviter toute source d'ignition dans un lieu où des gaz ou vapeurs inflammables sont susceptibles d'être présents • La présence d'un surveillant formé à l'entrée en espace clos est obligatoire • Le surveillant doit rester en contact avec le ou les travailleurs dans l'espace clos et déclencher l'alerte si nécessaire • Il est interdit d'entrer dans un espace clos pour effectuer un sauvetage si vous n'êtes pas formé et autorisé par l'employeur, malgré cela, il est permis de remonter un travailleur d'un espace clos si : • Vous avez un contact visuel avec le lui et il peut être remonté sans danger • Il n'a pas fait une chute sur le dos • Signaler toute défectuosité ou anomalie à votre supérieur immédiat Lien Travail dans un espace clos – nouveaux outils - CNESST Lien Thème Espace clos APSAM Lien Outils de gestion des espace clos APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Éviter de construire ou d'installer des espaces clos si possible • Augmenter les dimensions des accès et des passages • Favoriser des escaliers plutôt que des échelles • Installer de l'éclairage • Installer des garde-corps et systèmes d'ancrage • Identifier les espaces clos et élaborer une fiche (même si vos travailleurs n'y entrent pas) • Élaborer un programme de travail en espace clos et informer les travailleurs • Élaborer et éprouver une procédure de sauvetage; si le sauvetage n'est pas effectué par vos travailleurs, inscrire les étapes à suivre en cas d'urgence, incluant les coordonnées pour joindre les sauveteurs et les personnes à joindre • Contacter le service ou l'entreprise qui effectuera le sauvetage pour convenir d'une entente écrite et valider avec eux si une modification à l'aménagement des lieux est requise • Fournir les équipements requis • Fournir les EPI requis et conformes aux normes lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques liés au travail en espace clos • Informer les travailleurs qui n'ont pas été formés de l'interdiction d'entrer en espace clos • Informer les travailleurs de l'interdiction d'effectuer un sauvetage s'ils n'ont pas été formés et autorisés à le faire • Dispenser la formation de travail en espace clos à tous les travailleurs effectuant du travail en espace clos, incluant les surveillants • Suivi du calendrier des formations • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Restreindre l'accès aux espaces clos et la surveillance des travaux aux travailleurs âgés de 18 ans et plus et habilités • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Remplacer tout appareil ou équipement défectueux • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Travail au froid	Niveaux de gravité des gelures	Effets sur le corps
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source RPE Cryogénisation

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche exposant le travailleur : • Au froid • Au vent l'hiver • Aux précipitations • Pluie • Neige Note : L'hypothermie peut se produire à des températures au-dessus du point de congélation	• Engelure • Hypothermie • Amputation • Coma • Décès Symptômes engelure et gelure : • Picotements • Engourdissement • Perte de sensibilité • Rougeur avec plaques blanches • Peau blanche, luisante et devient insensible • Cloques • Peau devient noire ou bleuâtre Symptômes hypothermie • Frisson, tremblements • Extrémités froides	• Couvrir les parties du corps exposées au vent et au froid, particulièrement les extrémités : • Tête, oreilles, nez, joues • Les mains et les pieds • Porter plusieurs couches de vêtements • Retirer les vêtements mouillés • Alternier les périodes de travail et de réchauffement • Bien s'hydrater réduit les pertes de chaleur • Consommer des liquides chauds; éviter le café qui est diurétique • Utiliser des appareils de levage et les équipements de travail afin de limiter l'effort physique donc la transpiration lorsque cela est possible • Reconnaître les signes d'hypothermie chez les confrères et agir rapidement • Tenir compte de l'indice de refroidissement pour déterminer la fréquence et la durée des périodes de réchauffement (voir le tableau dans le lien plus bas) PREMIERS SOINS EN CAS D'ENGELURE OU DE GELURE • Retirer le vêtement qui recouvre le site de l'engelure • Réchauffer lentement la partie gelée avec votre haleine, en la couvrant avec les mains, en l'enveloppant d'un vêtement chaud

	• Engourdissements • Baisse de concentration • Comportements bizarres • Confusion • Perte de conscience • Diminution du pouls et de la respiration • Rigidité musculaire	• Ne pas réchauffer trop intensément par exemple en la frictionnant, en l'exposant à une source de chaleur (séchoir à cheveux, coussin chauffant, etc.), en l'immergeant dans l'eau chaude • Consulter un médecin si : • La partie gelée ne dégèle pas en 30 minutes • Vous ressentez une douleur intense et persistante • L'engelure est étendue • Des cloques se forment sur la peau • La peau est bleutée ou noirâtre EN CAS D'HYPOTHERMIE : • En cas d'hypothermie légère : Contacter le secouriste • En cas d'hypothermie modérée ou sévère : Contacter le 911 • La conduire dans un endroit chaud • Remplacer ses vêtements mouillés • Garder la personne réveillée • Si elle est consciente, lui donne une boisson chaude (pas d'alcool) <u>Lien Travailler au froid CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Chauffer le poste de travail si possible • Mettre des abris chauffés à la disposition des travailleurs • Organiser le travail pour accomplir les tâches prévues à l'extérieur durant les périodes les plus chaudes de la journée • Organiser le travail de manière à prévoir une alternance entre les périodes de travail et de réchauffement • Favoriser le travail d'équipe afin de réduire la charge de travail et assurer la veille par les confrères • Si possible, recouvrir les surfaces métalliques froides pour réduire la perte de chaleur lors du contact		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à l'exposition au froid • Informer les travailleurs des mesures préventives, des symptômes et des premiers soins • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter pour s'assurer que les systèmes de chauffage des abris et des véhicules fonctionnent bien • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Levage de charge - Chariot élévateur

4

Vue obstruée = marche arrière	Angles morts	Direction des fourches dans une pente
 Source CNESST	 Source IRSST	 Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation du chariot élévateur	• Renversement • Coincement • Chute de la charge • Collision • Intoxication • Blessures diverses • Brûlure • Décès	• Utiliser le chariot élévateur seulement si : • Vous détenez une certification de cariste pour ce type de chariot élévateur • L'employeur vous a autorisé à l'utiliser (16 ans établissement, 18 ans chantier) • L'inspection quotidienne écrite a été effectuée • Effectuer l'inspection quotidienne écrite à chaque début de quart de travail • Circuler en maintenant la charge près du sol • Respecter la charge nominale • Porter la ceinture de sécurité • Respecter la limite de vitesse de manière à pouvoir immobiliser le chariot de manière sécuritaire • Le poids moyen d'un chariot élévateur est équivalent à 6 voitures • À 12 km/h, la distance de freinage est de 7 à 8 mètres • Circuler dans la direction dans laquelle la vue n'est pas obstruée • Dans une pente, orienter les fourches : • Vers le haut de la pente lorsque le chariot transporte une charge • Vers le bas de la pente lorsque le chariot ne transporte pas de charge • Rester attentif aux piétons et autres véhicules • Avant de s'éloigner d'un chariot • Abaisser la charge au sol • Arrêter le chariot • Mettre les organes de direction en position neutre • Serrer le frein de stationnement • Ne jamais soulever ou déplacer une charge au-dessus d'une personne • Ne pas stationner un chariot dans une pente

		• Éteindre le chargeur à batterie avant de brancher ou débrancher la batterie d'un chariot et maintenir le couvercle du coffre à batterie ouvert pendant la charge • Arrêter le moteur pour effectuer le plein d'essence ou de diesel • Remplacer la bonbonne de propane selon les instructions du fabricant • Effectuer l'entretien dans un endroit bien ventilé où il y a un extincteur • Interdiction de fumer • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation PIÉTONS • Porter un vêtement à haute visibilité (dossard ou autre) dans les aires de circulation de chariots élévateurs • Rester à au moins 3m d'un chariot élévateur qui circule • Rester à une distance au moins égale à la hauteur de la charge soulevée lors du chargement/déchargement • Ne jamais passer derrière un chariot élévateur qui fait marche arrière • Établir le contact visuel avec le cariste et s'approcher perpendiculairement au chariot • Ne jamais se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un chariot Lien Pour ne rien oublier concernant sécurité des chariots élévateurs CNESST Lien À chacun sa voie IRSST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, ventilation au lieu de chargement des batteries, dégagement, etc. • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter • Dispenser la formation de cariste • Limiter l'utilisation des chariots aux caristes certifiés âgés d'au moins 16 ans en établissement ou 18 ans en chantier • Fournir et assurer le port visière, gants, imperméable • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur ou l'autorisation du fabricant • Les accessoires doivent être certifiés ou approuvés par le fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Affichage de rappel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien Les batteries des chariots élévateurs électriques ViaPrévention Lien Batteries Chariots élévateurs CCHST Lien Accessoires Chariots élévateurs Via Prévention

INSPECTION CHARIOT ÉLÉVATEUR AU PROPANE

Date : _____ Équipement _____

Nom : _____ Signature _____



Source
Multiprévention

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Bouteille propane fixée, courroies en bon état			
2	Siège, bon état, ceinture			
3	Plaque signalétique lisible, capacité charge			
4	Pneus et jantes sans entaille, écrous serrés			
5	Fourches sans fissure, même hauteur			
6	Dosseret en place, fixé			
7	Boyaux et raccords hydrauliques en bon état			
8	Chaînes bon état, tension, mailles alignées			
9	Mât en bon état			
10	Absence fuite d'huile, propane			

Fonctionnement		C	N/C	N/A
11	Klaxon fonctionnel			
12	Avertisseur recul et témoin d'alerte fonctionnels			
13	Volant répond bien aux manœuvres (aucun jeu excessif dans le volant, roues tournent librement)			
14	Cadrams et indicateurs opérationnels			
15	Phares, feux arrière, clignotants fonctionnels			
16	Commandes hydrauliques répondent bien			
17	Systèmes d'élévation et d'inclinaison du mât fonctionnels et s'enclenchent en douceur			
18	Freins de service avant et arrière fonctionnels			
19	Frein de stationnement fonctionnel			
Note :				

INSPECTION CHARIOT ÉLÉVATEUR ÉLECTRIQUE

Date : _____ Équipement _____

Nom : _____ Signature _____



Source
Multiprévention

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

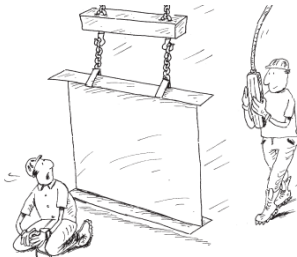
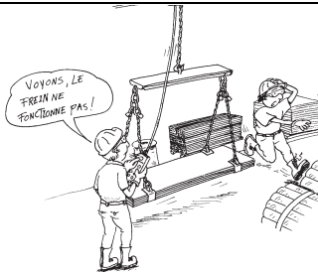
Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Batterie (bouchons des cellules en place, câble de connexion en bonne condition)			
2	Siège, bon état, ceinture			
3	Plaque signalétique lisible, capacité charge			
4	Pneus et jantes sans entaille, écrous serrés			
5	Fourches sans fissure, même hauteur			
6	Dosseret en place, fixé			
7	Boyaux et raccords hydrauliques en bon état			
8	Chaînes bon état, tension, mailles alignées			
9	Mât en bon état			
10	Absence fuite d'huile, propane			

Fonctionnement		C	N/C	N/A
11	Klaxon, avertisseur, témoin alerte fonctionnel			
12	Volant répond bien aux manœuvres (aucun jeu excessif dans le volant, roues tournent librement)			
13	Cadrams et indicateurs opérationnels			
14	Phares, feux arrière, clignotants fonctionnels			
15	Commandes hydrauliques répondent bien			
16	Systèmes d'élévation et d'inclinaison du mât fonctionnels et s'enclenchent en douceur			
17	Déplacement latéral des fourches répond bien			
18	Freins de service avant et arrière fonctionnels			
19	Frein de stationnement fonctionnel			
20	Niveau de charge de la batterie suffisant			
Note :				

Levage de charge - Palan / Portique / Pont roulant

5

Pont roulant	Vue obstruée de l'opérateur	Défectuosité du frein non détectée
		
Source Auto Prévention	Source Multiprévention	Source Multiprévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Levage de charge à l'aide de palan, pont roulant, potence, palonnier, etc.	- Être heurté par la charge - Coincement - Chute de la charge - Décès	- Utiliser l'appareil de levage seulement si : - Vous avez reçu la formation - L'employeur vous a autorisé à l'utiliser - L'inspection quotidienne écrite a été effectuée - Les conditions climatiques sont sécuritaires (vent, orage, température) - Un signaleur doit guider l'opérateur s'il a la vue obstruée - Effectuer l'inspection quotidienne écrite à chaque début de quart de travail - Respecter la charge nominale - Vérifier que les câbles, chaînes, élingues sont correctement fixés avant le levage et qu'aucun objet ne se trouve sur la charge - Vérifier que les crochets sont munis de linguets en bon état - Utiliser le type d'attache le plus sécuritaire - Respecter la capacité de l'élingue en fonction du type d'attache et l'angle - S'assurer que la trajectoire est dégagée - Être guidé par un signaleur si la vue est obstruée - Établir un périmètre de sécurité - Soulever la charge verticalement - N'effectuer aucun mouvement brusque, soulever progressivement - Utiliser des câbles de guidage s'il y a un risque de rotation, de déplacement non contrôlé de la charge - Ne pas laisser l'appareil sans surveillance lorsqu'une charge est suspendue

		• Ne pas transporter une charge au-dessus de personne • Rester attentif aux piétons et équipements • Porter les EPI requis : Chaussures de sécurité • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation s'il n'est pas sécuritaire SIGNALEUR • Guider le déplacement dès que la charge échappe à la vue de l'opérateur • Communiquer avec l'opérateur au moyen des signaux prévus TOUS LES TRAVAILLEURS • Ne pas se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un appareil de levage pendant le levage d'une charge • Ne pas circuler dans le périmètre de sécurité ou dans la trajectoire de déplacement de la charge • Ne pas se tenir sur une charge ou une partie de l'appareil • Cadenasser la source d'énergie de l'appareil de levage si le levage de travailleurs, l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau doit être effectué dans le rayon d'action d'un appareil de levage <u>Lien Guide sécurité Levage et gréage CNESST</u> <u>Lien Autodiagnostic Gréage et appareils de levage Multiprévention</u> <u>Lien Guide Gréage et appareils de levage Multiprévention</u> <u>Lien Signaux de levage ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, dégagement, poste de l'opérateur hors de la trajectoire, etc. • Interdire l'utilisation du pont élévateur aux travailleurs n'ayant pas réussi la formation • Fournir les EPI requis pour l'utilisation et l'entretien • Fournir la grille d'inspection de l'appareil de levage (voir le guide de Multiprévention) • Inscrire la charge nominale à un endroit visible • Afficher le tableau des charges nominales à la vue de l'opérateur • Fournir des accessoires de levage conformes • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Établir et communiquer une charte des signaux de guidage		• Accueil nouveaux travailleurs • Dispenser la formation, dont le contenu est précisé à l'article 254.1 du RSST, aux travailleurs concernés et leurs supérieurs immédiats • Informer les travailleurs, incluant les piétons, des risques et des règles à respecter; utiliser la fiche et le guide de Multiprévention • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

CARNET DE BORD INSPECTION QUOTIDIENNE PALAN OU POTENCE

MOIS : _____

Équipement _____

Inscrire Initiale	DATE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Conforme																
	Non conforme																
	Non inspecté																
Inscrire Initiales	DATE	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Conforme																
	Non Conforme																
	Non inspecté																
#	Préciser la non-conformité										Nom inspecteur				Date		

Vérification visuelle hors tension

1	Mise à l'arrêt de l'appareil à la fin du quart de travail précédent (a) Dans son aire de stationnement (b) Crochet à une hauteur sécuritaire (c) Aucune charge sur le crochet (d) Bouton Arrêt actionné, autres boutons ne fonctionnent pas
2	Appareil pas cadenassé
3	Zone de travail dégagée sans obstruction
4	Aucune pièce lâche ou défaut
5	Boîte de commande bon état, gaine, repères visuels lisibles
6	Matériel de gréage en bon état, élingues, manilles, pinces de levage, aimants, ventouses, palonnier

Source Multiprvention

Valider cette grille avec le manuel du fabricant

Vérification sous tension

7	Désactiver bouton arrêt, vérifier fonctionnement boutons (a) Treuil de levage (montée / descente) (b) Avertisseur sonore (si présent)
8	Interrupteur de fin de course au levage
9	Interrupteur de fin de course au sol (si présent)
10	Crochet : non déformé, pivote, linguet fonctionnel
11	Chaîne - câble de levage en bon état
12	Dévidoir de chaîne en bon état
13	Sans charge : Freins répondent immédiatement Arrêt brusque vertical
14	Lors du premier levage : Fonctionnement des freins : Lever lentement charge 30 à 40 cm / arrêt /et la tenir immobile pendant quelques secondes

CARNET DE BORD - INSPECTION QUOTIDIENNE PONT ROULANT

Mois : _____ Équipement _____

Inscrire Initiale	DATE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Conforme																
	Non conforme																
	Non inspecté																
Inscrire Initiales	DATE	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Conforme																
	Non Conforme																
	Non inspecté																
#	PRÉCISER LA NON-CONFORMITÉ										NOM INSPECTEUR			DATE			

Vérification visuelle hors tension

1	Mise à l'arrêt de l'appareil à la fin du quart de travail précédent (a) Dans son aire de stationnement (b) Crochet à une hauteur sécuritaire (c) Aucune charge sur le crochet (d) Bouton Arrêt actionné, autres boutons ne fonctionnent pas
2	Appareil pas cadenassé
3	Zone de travail dégagée sans obstruction
4	Aucune pièce lâche
5	Fuite d'huile
6	Boîte de commande bon état, gaine, repères visuels lisibles
7	Matériel de gréage en bon état, élingues, manilles, pinces de levage, aimants, ventouses, palonnier

Source Multiprvention

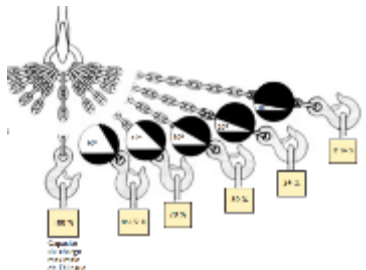
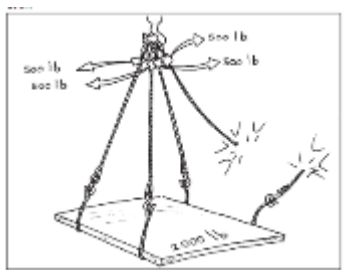
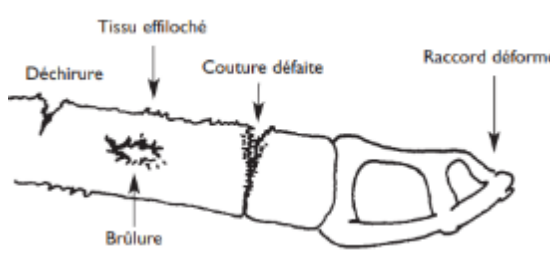
Valider cette grille avec la grille du manuel du fabricant

Vérification sous tension

8	Désactiver bouton arrêt, vérifier fonctionnement boutons
9	Interrupteur de fin de course au levage
10	Interrupteur de fin de course au sol
11	Vitesse progressive
12	Fuite d'huile
13	Anti Collision
14	Moufle en bon état
15	Crochet : non déformé, pivote, linguet fonctionnel
16	Câble de levage : fils brisés, tordus, etc.
17	Sans charge : Freins répondent immédiatement (a) Arrêt brusque vertical (b) Arrêt brusque horizontal
18	Lors du premier levage : Fonctionnement des freins : Lever lentement charge 30 à 40 cm / arrêt / et la tenir immobile pendant quelques secondes

Levage de charge – Élingage

4

Variation de la capacité d'une élingue	Capacité insuffisante des élingues	Inspection élingue fiches synthétiques
 Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source MultiPrvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manipulation d'animaux morts	• Renversement • Coincement • Chute de la charge • Collision • Intoxication • Blessures diverses • Brûlure • Décès	• Effectuer le gréage et l'élingage seulement si: • Vous avez reçu la formation et êtes autorisé par l'employeur • L'inspection quotidienne écrite des accessoires a été effectuée • Respecter le tableau des charges nominales fourni par les fabricants, considérer l'angle d'attache dans la détermination de la charge maximale et le type d'élingue utilisée. • Utiliser des élingues dont la longueur est égale à la distance entre les points d'attache • Si elles sont plus courtes, elles subissent une forte tension • Si elles sont plus longues, elles amplifient le balancement de la charge • Vérifier que les câbles, chaînes, élingues sont correctement fixés avant le levage et qu'aucun objet ne se trouve sur la charge • Vérifier que les crochets sont munis de linguets en bon état • Ne jamais faire de nœud dans les élingues, câbles et chaînes • Utiliser le type d'attache et le type d'accrochage d'attache le plus sécuritaire • Respecter la capacité de l'élingue en fonction du type d'attache et l'angle • S'assurer que la trajectoire est dégagée et établir un périmètre de sécurité • Soulever la charge verticalement • N'effectuer aucun mouvement brusque, soulever progressivement • Utiliser des câbles de guidage s'il y a un risque de rotation, de déplacement non contrôlé de la charge

		• Ne pas laisser l'appareil sans surveillance lorsqu'une charge est suspendue • Ne pas transporter une charge au-dessus de personne • Rester attentif aux piétons et équipements • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation s'il n'est pas sécuritaire SIGNALEUR • Guider le déplacement dès que la charge échappe à la vue de l'opérateur • Communiquer avec l'opérateur au moyen des signaux prévus TOUS LES TRAVAILLEURS • Ne pas se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un appareil de levage pendant le levage d'une charge • Ne pas circuler dans le périmètre de sécurité ou dans la trajectoire de déplacement de la charge • Ne pas se tenir sur une charge ou une partie de l'appareil • Cadenasser la source d'énergie de l'appareil de levage si le levage de travailleurs, l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau doit être effectué dans le rayon d'action d'un appareil de levage Lien Élingues et accessoires de levage ASP Construction Lien Autodiagnostic Gréage et appareils de levage Multiprévention Lien Guide Gréage et appareils de levage Multiprévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, dégagement, poste de l'opérateur hors de la trajectoire, etc. • Interdire l'utilisation du pont élévateur aux travailleurs n'ayant pas réussi la formation • Fournir les EPI requis pour l'utilisation et l'entretien • Fournir la grille d'inspection de l'appareil de levage (voir le guide de Multiprévention) • Afficher le tableau des charges maximales fourni par les fabricants d'accessoires d'accrochage • Afficher le tableau des charges maximales à la vue de l'opérateur • Fournir des accessoires de levage conformes • Établir et communiquer une charte des signaux de guidage (voir guide Élingues et accessoires ASP Construction)		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs, incluant les piétons, des risques et des règles à respecter; utiliser la fiche et le guide de Multiprévention • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Levage de travailleur - Nacelle chariot élévateur

4

Nacelle conforme	Garder les pieds sur le plancher, s'attacher	Établir périmètre de sécurité
	 Source CNESST et MultiPrévention	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Levage d'un travailleur à l'aide d'une nacelle sur chariot élévateur	• Contact avec des parties mobiles du chariot élévateur • Contact avec des étagères et obstacles en hauteur • Vent • Chute de la nacelle en raison d'un mouvement du chariot • Chute en raison d'une fixation non sécuritaire de la nacelle aux fourches du chariot • Chutes • Coincement • Écrasement • Blessures musculosquelettiques • Fracture • Amputation • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Levage de charge - Chariot élévateur • Aucun passager ne peut prendre place sur un chariot élévateur sauf dans la nacelle certifiée prévue à cet effet et utilisée selon le manuel du fabricant CARISTE • Faire un test de levée sans travailleur dans la nacelle • Abaisser la nacelle avant de déplacer le chariot • Rester aux commandes du chariot en tout temps lorsqu'un travailleur se trouve dans la nacelle TRAVAILLEUR LEVÉ • Monter dans la nacelle seulement lorsque • Vous êtes formé et autorisé à le faire • Vous avez fait l'inspection de la nacelle • L'inspection quotidienne du chariot élévateur a été faite • Le chariot est opéré par un cariste autorisé à lever la nacelle • La nacelle est bien attachée aux fourches du chariot • La nacelle est centrée sur les fourches et de niveau (ne penche ni vers l'avant, ni vers l'arrière) • Ne pas utiliser si les conditions ne sont pas sécuritaires • Trop de bruit pour communiquer avec le cariste • Intempéries (grands vents, neige, pluie forte ou verglas) • Sol glissant, pente abrupte, sol accidenté

		• Délimiter la zone de travail (ruban, cônes) • Porter le harnais fixé au point d'ancrage prévu à cet effet • Ne pas dépasser 70 % de la charge nominale • Garder les pieds sur le plancher • Monter et descendre de la nacelle lorsqu'elle est complètement abaissée, les commandes du chariot au neutre et le frein à main engagé Lien Chariot élévateur - Plateformes pour élever le personnel CCHST Lien Fiche d'inspection nacelle chariot Multiprémonition
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Favoriser l'utilisation d'une plateforme élévatrice plutôt que de la nacelle sur chariot élévateur • Informer les travailleurs des règles à respecter • Former les travailleurs sur l'utilisation et l'ajustement du harnais • Fournir une nacelle certifiée : • Dont la porte ouvre vers l'intérieur • Avec plaque d'affichage comportant : • Nom du fabricant • Année de fabrication • Numéro de série • Capacité maximale • Avec point d'ancrage certifié à 4047 lb à l'intérieur de la nacelle • Dont le dos empêche l'accès au mât du chariot élévateur • Dimension minimale de 45 cm x 45 cm (18 po x 18 po) • Plancher antidérapant • Plinthe de 10 cm (4 po) sur les rebords • Garde-corps conforme • Lisse supérieure entre 90 cm et 110 cm (36 po et 43 po) • Lisse intermédiaire à mi-hauteur entre le plancher et la lisse supérieure • Fournir un harnais conforme • Fournir le matériel pour fixer la nacelle aux fourches du chariot • Fournir le matériel pour délimiter la zone de travail		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Affichage de rappel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION NACELLE CHARIOT ÉLÉVATEUR

Date : _____

Nom : _____

Signature _____



Source
Multiprvention

Source : CNESST

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A
Nacelle conforme à la norme ANSI/ASME B56.1			
Plancher antidérapant et dégagé			
Superficie minimale 45 cm X 45 cm par personne			
Protecteur des éléments mobiles du chariot élévateur			
Garde-corps solide entre 90 cm et 110 cm Lisse intermédiaire et plinthe ou grillage			
Accès par une porte ouvrant vers l'intérieur			
Dispositifs de fixation attachés au tablier ou fourches			
Tablier ou fourches solides			
Poids combiné de la nacelle, des charges et du travailleur ne dépassent pas la moitié de la charge indiquée sur la plaque du chariot élévateur			
Point d'attache du harnais prévu par le fabricant sans dommage, fissure, etc.			

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A
Périmètre de sécurité			
Travailleur attaché peu importe la hauteur Harnais + liaison antichute avec absorbeur d'énergie			
Chariot élévateur : - Repose sur une assise solide - Commande de déplacement au point neutre - Frein de stationnement appliqué avant de soulever			
Cariste reste aux commandes quand nacelle levée			
Test à vide : montée et descente avant			
Soulève et abaisse nacelle doucement			
Avant déplacement du chariot : - Abaisse nacelle au niveau du sol - Travailleur descend de la nacelle			

[Lien Inspection Nacelle du chariot élévateur](#)

Levage de travailleur - Plateforme élévatrice

4

Plateforme à mât articulé	Plateforme ciseau	Garder les pieds sur le plancher	Stabiliser la plateforme
			
Source ASP Construction	Source ASP Construction	Source ASP Construction	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail en hauteur à partir d'une plateforme élévatrice à mât articulé ou télescopique ou de type ciseau	• Renversement • Inclinaison du sol • Résistance du sol • Obstacle au sol • Mauvais éclairage • Vents forts • Collision avec véhicule • Collision avec un obstacle • Mauvais fonctionnement • Chutes d'un travailleur • Collision avec un travailleur • Coincement d'un travailleur • Chute d'objets sur un travailleur • Choc électrique • Lignes électriques • Orage • Blessures • Amputation	• Monter et/ou utiliser la plateforme élévatrice seulement si : • Vous avez été formés par l'employeur • L'employeur vous a autorisé à l'utiliser • L'inspection quotidienne écrite a été effectuée • Vous avez au moins 18 ans • Les conditions climatiques sont sécuritaires (vent, orage, température) • Choisir et utiliser la plateforme en respectant ses limitations et caractéristiques • Hauteur nécessaire, charge nominale, conditions du terrain • Avoir un moyen de communication pour appeler un collègue pour descendre la plateforme à partir du poste de commande inférieur au besoin • Porter les EPI requis • Porter des vêtements ajustés, dossard à velcro • Porter son harnais et être attaché en tout temps à un point d'ancrage conforme à l'aide d'une longe permettant une chute de 1,8 m (6') maximum en tout temps dans une plateforme à mât articulé ou télescopique • Garder les pieds au sol de la plateforme en tout temps, ne pas monter sur la plinthe, les garde-corps ou sur un objet • Bien refermer la barrière du garde-corps et la garder fermée en tout temps • Ne pas modifier la plateforme, y aménager un abri, y entreposer des matériaux risquant de la déséquilibrer ou la rendre vulnérable au vent • Garder le plancher dégagé de manière à voir sous la plateforme • Ne pas circuler sur des voies non sécuritaires (pentes, cahots, glace, neige)

	• Brûlures • Décès	• Localiser les obstacles en hauteur pour éviter de les heurter • Descendre de la plateforme pour franchir des obstacles (porte, pente, pour s'approcher d'un garde-corps, etc.) • Ne pas monter ou descendre par les mécanismes articulés • Établir un périmètre de sécurité au sol autour de la plateforme • Chute d'objet, être heurté par véhicule ou équipement • Stabiliser la plateforme (stabilisateurs, soles au besoin) • Ne pas circuler sur la voie publique ouverte à la circulation • Suivre les directives d'un signaleur en présence de piétons ou véhicules, si le sol est inégal ou encombré, si la visibilité est mauvaise ou tout autre risque • Cadenasser des équipements au besoin pour éviter une collision puis le renversement (ex : porte de garage, pont roulant, palan, etc.) • Respecter les distances d'approche sécuritaire des lignes électriques • Informer son supérieur immédiat de toute défectuosité et ne pas l'utiliser PIÉTONS • Porter un vêtement à haute visibilité (dossard ou autre) dans les aires de circulation des plateformes • Respecter le périmètre de sécurité • Ne jamais passer derrière une plateforme qui recule et rester à 3 m • Ne jamais se tenir ou circuler sous le mât ou le panier de la plateforme <u>Lien Plateformes de travail élévatrices automotrices - ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire • Choisir et fournir une plateforme conforme et convenant à la nature des travaux à effectuer • Sur les chantiers de construction, la formation est obligatoire pour les travailleurs utilisant la plateforme : Formation théorique, pratique et évaluation par un formateur agréé ou un formateur qualifié par un organisme reconnu par la CNESST • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter, incluant les piétons • Informer les travailleurs des mesures en cas d'urgence • Interdire l'utilisation des plateformes par les travailleurs n'ayant pas été formés ou âgés de moins de 18 ans • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer du respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif selon le manuel du fabricant, une inspection périodique lors du transfert de propriétaire ou lorsque hors fonction pendant plus de 3 mois, faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée et faire inspection structurale 10 ans après la date de construction puis aux 5 ans par la suite ou en cas de dommages. • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION PLATEFORME ÉLÉVATRICE

Date : _____

Nom : _____

Signature _____



Source
Multiprévention

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Plancher, garde-corps, portillon et rallonge de la nacelle (propre, non glissant, non obstrué)			
2	Pneus et jantes (absence d'entailles, tirants cassés, écrous desserrés, gonflement)			
3	Composants structure : élévateur, châssis, goupilles de sécurité en bon état			
4	Point d'ancrage en bon état			
5	Fuite de liquides : carburant, huile, électrolyte			
6	Connexions, raccords, cylindres en bon état			
7	Plaque signalétique : présence, lisible			
8	Manuel du fabricant présent et lisible			
9	Commandes inférieures et supérieures clairement indiquées			

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Fonctionnement		C	N/C	N/A
10	Périmètre de sécurité			
11	Avertisseur sonore			
12	Gyrophare et avertisseurs lumineux			
13	Commandes inférieures - monter et descendre			
14	Commande d'abaissement d'urgence			
15	Commandes supérieures – monter descendre, avancer, reculer, tourner, freiner			
16	Bouton d'arrêt d'urgence sur le châssis et sur la nacelle			
17	Indicateur de charge de la batterie			
18	Protection anti nid de poule			
19	Stabilisateur si présent			

[Lien Inspection Plateforme élévatrice Multiprévention](#)

Levage de véhicule au sol – Cric / Vérin 4

Chandelles et plaque de support	Chandelles	Blocage d'articulation
 Source plaque d'appui Auto Prévention	 Source Auto Prévention	 Source Auto Prévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Soulèvement au sol d'un véhicule	• Trouble musculosquelettique • Écrasement • Décès	LEVAGE AU SOL • Immobiliser le véhicule • Engager le frein d'urgence du véhicule à soulever • Déposer le godet, la pelle et les accessoires au sol ou sur un appui • Positionner des cales de roues • Bloquer les articulations selon les instructions du fabricant (véhicules munis d'articulation) • Utiliser des équipements • Certifiés et non modifiés sans certification d'un ingénieur ou autorisation du fabricant • En bon état • D'une capacité suffisante et respecter les charges nominales • Vous permettant d'atteindre la hauteur voulue sans atteindre la fin de course de la tige du vérin ou de la chandelle • Positionner l'appareil de levage • Perpendiculairement à la charge à soulever • À un endroit où aucun obstacle ne peut nuire à l'utilisateur • Positionner les vérins et les équipements de soutien aux points de levage • D'une résistance suffisante • Propres, secs et non glissants

		Au besoin, se référer au manuel du fabricant du véhicule à soulever • Soulever une extrémité du véhicule à la fois • S'assurer constamment de la stabilité des appareils de levage, réinstaller au besoin • S'assurer de la stabilité du véhicule par 4 points d'appui • Ajuster ou remplacer les cales de sécurité de manière à ce qu'il n'y ait jamais plus de 4 cm entre la charge et les cales de sécurité • Ne jamais placer une partie du corps sous un véhicule qui est soulevé et soutenu uniquement par un cric et des chandelles • Porter les EPI requis • Signaler toute anomalie à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation de l'équipement LEVAGE EFFECTUÉ À L'EXTÉRIEUR • S'assurer que le sol est compact et d'une résistance suffisante, non glissant, plat et nivelé • Sur un sol non asphalté ou glissant, positionner les chandelles et vérins sur des plaques de support conçues à cet effet • S'assurer qu'il n'y a pas de risque de collision avec d'autres véhicules • Installer la signalisation requise (cônes, triangles, feux de Bengale, etc.) • Porter un vêtement réfléchissant à haute visibilité Lien Levage au sol Auto prévention Lien Fiche 56 Appareils de levage atelier mécanique APSAM pages 5 et 6
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les EPI requis et veiller au port et à leur entretien • Fournir les appareils de levage et le matériel requis en bon état et en nombre suffisant		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à la l'utilisation des crics et vérins • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Tension	Fils protégés	Procédé de travail
 Moyenne tension 12000 à 34 500 V Fils non protégés Basse tension 120 à 600 V Attention, la gaine peut être fissurée Télécommunications Aucun risque électrique Source Hydro Québec	 Source ASP Construction	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à proximité des lignes électriques	• Arc ou contact avec lignes électriques • Brûlures • Chute • Électrisation • Électrocution (Décès)	• Effectuer les travaux à proximité des lignes électriques si vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Obtenir, par écrit, la tension de toute ligne soutenue à chaque point autrement que par un poteau de bois. • Respecter les distances d'approche minimales et les méthodes de travail exigées dans la section V du code des travaux de construction (CTSC) • Si une pièce, une charge, un élément de machinerie ou une personne risque de se trouver à l'intérieur de la distance d'approche minimale, une des conditions suivantes doit être respectée : • La ligne est mise hors tension par Hydro Québec • Une gaine protectrice isolante est installée par Hydro Québec; dans ce cas, une distance de 1,2 mètre doit être respectée • Entente (convention) avec l'entreprise de distribution d'énergie sur les mesures de sécurité (doit être disponible sur le chantier) et transmettre la convention et le procédé de travail à la CNESST avant le début des travaux • Limiteur de portée à deux fonctions est programmé : • 1^e : avertit l'opérateur ou bloque les manœuvres • 2^e : bloque les manœuvres en cas de défaillance de la première • Pour les travaux à moins de 30 m d'une ligne de 250 000 volts :

		• Procéder à la mise à la terre tous les 30 mètres lors de l'installation ou la manipulation d'une conduite, d'une clôture ou d'une structure métallique hors terre • Munir l'équipement de construction sur pneus d'un lien électrostatique entre la partie métallique et le sol • Faire le plein hors de la zone de 30 mètres • Si un fils électrique souterrain ou aérien est endommagé • Rester dans le véhicule ou l'équipement sans toucher aux parties métalliques • Appeler le 911 et préciser qu'un câble électrique souterrain a été sectionné (les services d'urgence peuvent faire couper le courant). • Les travailleurs autour doivent s'éloigner à plus de 10 m, par petits pas, en gardant les pieds joints, les pieds ne doivent pas quitter le sol Lien Procédé de travail à proximité lignes électriques CNESST Lien Travaux proximité lignes électriques ASP Construction Lien Vidéo Lignes électriques Hydro Québec Lien Quoi faire ligne électrique endommagée Hydro Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Assurer qu'une des mesures ci-haut mentionnées est respectée si une pièce, une charge, un élément ou une personne risque de se trouver à l'intérieur de la distance d'approche minimale. • Munir un nombre suffisant d'équipements d'un limiteur de portée • Dispenser la formation des opérateurs et utilisateurs • Utilisation des équipements • Programmation du limiteur de portée si vous l'utilisez • Travaux à moins de 3 m (par Hydro Québec) le cas échéant • Apposer pancarte visible par l'utilisateur, sur tous les équipements de levage pouvant être utilisés près de lignes électriques, portant l'inscription : "DANGER ne pas approcher les lignes électriques" en caractères d'au moins 12 mm"		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif et les réparations du limiteur de portée conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents



Moyenne tension 12000
à 34 500 V
Fils non protégés

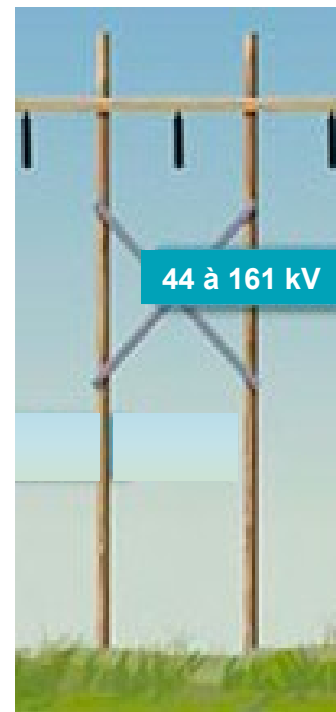
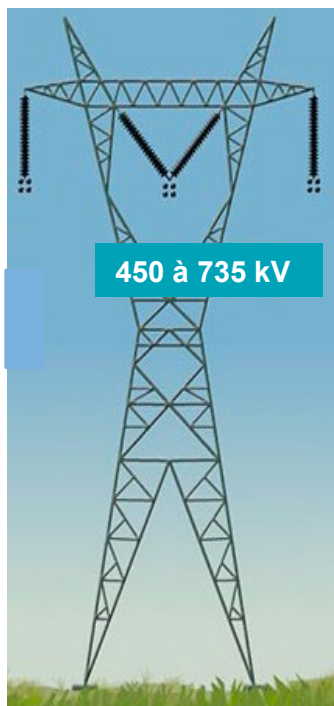
Basse tension
120 à 600 V
Attention, la gaine peut
être fissurée

Télécommunications
Aucun risque électrique

Distance sécuritaire d'approche à respecter

Câble de 750 volts et / ou non gainé	3 m
Moins de 125 000 volts	3 m
125 000 volts à 250 000 volts	5 m
250 000 volts à 550 000 volts	8 m
Plus de 550 000 volts	12 m

Obtenir, par écrit, la tension de toute ligne soutenue à chaque point autrement que par un poteau de bois



Procédure de travail à proximité des lignes électriques

Nom : _____

Date : _____

1. Analyse sécuritaire de tâche

✓	DANGER / RISQUE	✓	MÉTHODE / ÉQUIPEMENT	PRÉCISION
	Contact / Arc Équipements / Levage de charge ou travailleur Arc / Contact / Choc (Mouvement)		Limiteur de portée	
			Convention avec Hydro-Québec	
			Procédé de travail	
			Protection lignes électriques	
			Coupure de courant / dérive autre ligne	
	Branches d'arbre Contact / Conductrices d'électricité (Mouvement / Vent)		Faire élaguer par une firme spécialisée	
			Faire exécuter les travaux par une firme spécialisée formée par Hydro-Québec	
	Humidité Augmente la distance parcourue par l'arc et la conductivité (Pluie / Neige / Brouillard / Verglas)		Reporter les travaux	
			Réévaluer la distance d'approche	
	Travail à moins de 3m des lignes électriques moyenne tension		Formation par Hydro-Québec	
	Utilisation échelle près lignes électriques (toutes les lignes)		Respecter la distance d'approche sécuritaire en tenant compte du risque de basculement de l'échelle	
			Déplacer les échelles à deux à l'horizontal	
	Utilisation outils à long manche près des lignes électriques		Respecter la distance d'approche sécuritaire en tenant compte du risque de basculement de l'outil	

Distance approche sécuritaire des lignes électriques

Câble de 750 volts non gainé	3 m
Moins de 125 000 volts	3 m
125 000 volts à 250 000 volts	5 m
250 000 volts à 550 000 volts	8 m
Plus de 550 000 volts	12 m



Moyenne tension 750 à 34 500 V
Fils non protégés

Basse tension 120 à 600 V
Gaine peut être fissurée

Télécommunications
Aucun risque

Source Hydro Québec

Procédure de travail à proximité des lignes électriques

Nom : _____

Date : _____

2. Avant les travaux				
ÉLÉMENT À VÉRIFIER	C	N/C	N/A	NOTES
À vérifier				
Vérifier tension lignes électriques				
Distance sécurité lignes électriques				
Hauteur maximale équipement en pleine expansion				
Convention avec Hydro-Québec				
Procédé de travail avec Hydro-Québec si pas de limiteur de portée				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Identifier et adapter le dessin normalisé applicable				
Préparer les équipements requis				
Formation des travailleurs				
Travail à proximité lignes électriques				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur pour diriger l'opérateur appareil de levage				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur de chantier				
Signaleur routier (aux 3 ans)				
Installation / Retrait signalisation routière				
Information des travailleurs				
Tension et distance sécuritaires				
Distance sécuritaire lignes électriques				
Distance 1,2 m même si lignes protégées				
Convention avec Hydro-Québec				
Procédé de travail (lignes électriques)				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				

Mesures d'urgence - Douche oculaire

4

Douche oculaire reliée à la plomberie	Douche oculaire par gravité avec réservoir	Bouteille portative rinçage
		
	Source Santé au travail	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Rinçage oculaire requis suite à une exposition oculaire à : - Des poussières - Un produit irritant - Un produit corrosif - Un produit toxique Note : La durée requise de rinçage est indiquée sur les étiquettes des produits et sur les fiches de données de sécurité (FDS)	- Brûlure due à la chaleur dégagée par la réaction chimique de produits en contact - Blessure due à une mauvaise installation de la douche oculaire (trop froide ou trop chaude) - Blessure due à l'installation d'une douche oculaire ne fournissant pas de l'eau tiède (retarde le rinçage) - Infection due à un mauvais entretien de la douche oculaire - Irritation oculaire - Blessure oculaire grave - Perte de vision	- Respecter la fiche Produits dangereux – SIMDUT 2015 - Être toujours accompagné pour utiliser un produit corrosif, en cas de contact avec les yeux, de l'aide sera requise pour effectuer le rinçage des yeux - Connaître les risques pour la santé des produits dangereux utilisés ou auxquels vous êtes exposés - Connaître les mesures de premiers soins et la durée de rinçage oculaire requis AVANT d'utiliser, manipuler ou s'exposer au produit - Porter les lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures et visières - Effectuer la tâche à risque à moins de 17 m (10 secondes) de la douche oculaire; si impossible, près des bouteilles de rinçage oculaire portatives - En cas de contact oculaire avec un produit dangereux : - Rincer immédiatement les yeux avec la douche oculaire (les 10 premières secondes sont décisives pour les produits corrosifs) - Retirer les lentilles cornéennes dès que possible après un premier rinçage afin d'éviter de conserver les contaminants entre la lentille et l'œil - Rincer les yeux pendant la période de temps requis indiqué sur l'étiquette et la fiche FDS - Si l'irritation persiste, reprendre le rinçage - Consulter un médecin après le rinçage complet

		Ne jamais utiliser une douche d'urgence conçue pour le corps, le débit trop fort pourrait blesser les yeux Lien Douche oculaire - CCHST Lien Port lentilles cornéennes CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Respecter les mesures correctives de la fiche Produits dangereux – SIMDUT 2015 - Identifier les aires où les travailleurs utilisent ou sont exposés à des produits corrosifs, toxiques, à des aires très poussiéreuses - Installer des bouteilles de rinçage d'appoint près des aires de travail à risque où il n'est pas possible d'installer un rinçage oculaire relié à la plomberie ou par gravité pour permettre un premier rinçage dans les 10 premières secondes - Installer une douche oculaire permettant de rincer les deux yeux en même temps, avec de l'eau tiède, pour la durée requise sur les FDS (fiches de données de sécurité) des produits et conforme à la réglementation Consulter le tableau ici-bas - Installer la douche oculaire selon manuel du fabricant et les recommandations de la norme ANSI Z358.1 - Ne pas l'installer derrière une porte Conserver des pièces de rechange disponibles - Informers les travailleurs sur l'emplacement et l'utilisation des douches oculaires bouteilles de rinçage - Informers les travailleurs de la méthode d'enlever les verres de contact après les 10 – 15 secondes de rinçage - Informers les travailleurs sur l'inspection et l'entretien des douches oculaires et bouteilles de rinçage Lien Douche oculaire installation de la plomberie CMMTQ Exemples douches par gravité (réservoir fixé au mur)		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause sécurité rappel périodique - Registre d'inspection et d'entretien pour toutes les douches et bouteilles de rinçage - Assurer l'inspection et l'entretien hebdomadaire des douches oculaires branchées sur la plomberie - Inspection mensuelle des bouteilles de rinçage et douches par gravité - Effectuer l'inspection et l'entretien complets des douches oculaires selon le manuel du fabricant - Intégrer au programme d'entretien préventif - Informers les travailleurs en cas de défecuosité - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Fiche inspection douche oculaire MultiPrévention

Douche oculaire

Critères à respecter

Douche oculaire indépendante reliée à la plomberie (eau courante)

Douche oculaire indépendante par gravité avec poche de solution saline à remplacer

Douche oculaire indépendant par gravité avec réservoir à nettoyer et eau à traiter

Douche oculaire installée sur un robinet

- Distribuer de l'eau aux deux yeux simultanément
- Gicleurs protégés pour éviter toute contamination (aéroportée, lavage des mains, utilisation du lavabo, etc.)
- Les protecteurs des gicleurs se retirent, sans intervention de l'utilisateur, dès que la douche est actionnée
- Débit d'au moins 1,5 litre/minute (sans représenter un risque de blessure aux yeux si la pression est trop forte)
- Être actionnée en 1 seconde et reste actionnée sans que l'utilisateur ait à maintenir la poignée d'actionnement
- Fournir de l'eau tiède sans que l'utilisateur ait à ajuster la température (entre 16°C et 38°C)
- Fournir de l'eau tiède pour la durée requise sur les FDS (fiches de données de sécurité) des produits
- Fournir assez d'espace de dégagement pour que l'utilisateur puisse tenir ses paupières ouvertes pendant le rinçage
- Ne nécessite aucune manipulation pendant le rinçage pour que l'utilisateur puisse tenir ses paupières ouvertes

Bouteilles de rinçage oculaire

- Usage unique, interdit de les remplir (risque de contamination)
- Date d'expiration indiquée

Installation (recommandations de la norme ANSI Z358.1-2009)

Douche oculaire reliée à la plomberie ou par gravité

- À proximité des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques (accessibles en 10 secondes)
- Le plus près possible des zones à risque
- Dans une zone dégagée et facilement accessible (sans porte, obstacle, mur, escalier, etc.)
- Protégée des risques de contamination
- À l'écart d'installations ou équipements électriques
- Protégé du gel (contenant et tuyauterie)
- Indiquée par un panneau d'emplacement visible
- Vanne d'alimentation inaccessible pour les travailleurs non autorisés

Douche oculaire

- Installée
 - Entre 84 cm à 135 cm (33 à 53 po) du sol
 - À au moins 15 cm (6 po) du mur ou de l'obstacle le plus proche

Bouteilles de rinçage oculaire

- Disponibles près des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques si la douche oculaire n'est pas accessible en 10 secondes.

Entretien et inspection

Tenir un registre d'inspection et d'entretien pour toutes les douches et bouteilles de rinçage
Intégrer au programme d'entretien préventif

Douche oculaire reliée à la plomberie

- Faire fonctionner pendant le temps indiqué dans le manuel du fabricant chaque semaine pour purger les canalisations et empêcher l'eau stagnante
- Désinfecter après chaque utilisation

Douche oculaire par gravité avec contenant scellé de liquide de rinçage

- S'assurer que les contenants de liquide de rinçage ne sont pas expirés
- Remplacer les contenants si utilisés ou ouverts
- Désinfecter après chaque utilisation

Douche oculaire par gravité avec contenant d'eau non scellé

- Effectuer le remplissage et le traitement conformément au manuel du fabricant, avec les bons produits pour éviter le développement de bactéries
- Vider nettoyer et désinfecter après chaque utilisation ou si des anomalies sont détectées lors de l'inspection ou à la date de remplacement de la solution pour empêcher la contamination du réservoir; respecter les directives du manuel du fabricant.

Bouteilles de rinçage oculaire

- S'assurer que les contenants de liquide de rinçage ne sont pas expirés
- Remplacer les contenants si utilisés ou ouverts et à la date de péremption; ne pas utiliser plus d'une fois

Utilisation

Important :

Lors d'un contact avec un produit corrosif, le rinçage doit s'effectuer immédiatement, dans les 10 secondes.

Appeler le 911 et le travailleur doit consulter un médecin après le rinçage complet.

En cas de contact avec les yeux, le travailleur aura besoin d'aide pour se rendre et utiliser le système de rinçage oculaire.

Douche oculaire

- Activer la douche : [inscrire la méthode d'activation ici](#)
- Placer les mains du travailleur autour des buses
- Le travailleur blessé baisse sa tête jusqu'à avoir les yeux dans le flux de liquide
- Le travailleur maintient ses paupières ouvertes avec le pouce et l'index
- Dès que possible après que le rinçage est débuté, retirer les verres de contact le cas échéant
- Rincer les yeux pendant la durée prévue dans la fiche de données de sécurité (au moins 15 minutes)
- Bouger les globes oculaires de haut en bas pendant le rinçage afin de faire circuler l'eau sur toutes les parties de l'œil et sous la paupière
- Consulter un médecin

Bouteilles de rinçage oculaire

- Retirer la bouteille de la station
- Tenir la bouteille au-dessus des yeux (2,5 à 5 cm)
- Presser la bouteille et maintenir la pression jusqu'à ce qu'elle soit vide
- Débuter le rinçage puis retirer les verres de contact le cas échéant
- Pendant le rinçage avec les bouteilles, le travailleur doit être accompagné et dirigé vers une douche oculaire
- Répéter le rinçage jusqu'au moment où le travailleur blessé a accès à une douche oculaire
- Remplacer les bouteilles utilisées par des nouvelles

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE RELIÉ AU SYSTÈME DE PLOMBERIE

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Actionnée chaque semaine pour empêcher l'accumulation de sédiments et d'eau stagnante				
3	Propre, désinfectée après utilisation				
4	Gicleurs protégés par des bouchons				
5	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
6	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Poignée activée en 1 seconde, reste en fonction sans la maintenir				
12	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
13	Valve thermostatique et vanne d'alimentation non accessibles (pour personnes non autorisées)				
14	Vanne ouverte				
15	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
11	Autre :				

Source CCHST

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE AVEC POCHE DE SOLUTION DE RINÇAGE

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Contenant de liquide de rinçage pas expiré				
3	Contenant de liquide de rinçage pas utilisé (remplacer si a été utilisé)				
4	Propre, désinfectée après utilisation				
5	Gicleurs protégés par des bouchons				
6	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
7	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Poignée activée en 1 seconde, reste en fonction sans la maintenir				
12	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
13	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
14	Autre :				

Source CCHST

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE AVEC RÉSERVOIR D'EAU À TRAITER

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	N/C	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Traitement antibactérien effectué conformément et à la fréquence prévue au manuel du fabricant				
3	Niveau d'eau conforme pour assurer la durée de rinçage exigée				
4	Propre, désinfectée après utilisation				
5	Gicleurs protégés par des bouchons				
6	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
7	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
12	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
12	Aucun changement de couleur, présence de filaments, etc.				
13	Autres :				

Source CCHST

INSPECTION BOUTEILLES RINÇAGE OCULAIRE

Date : _____ Emplacement : _____

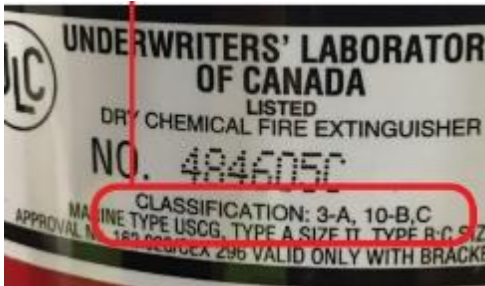
Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Propreté				
3	Bouteille scellée, n'a pas été utilisée (usage unique, jeter et remplacer si utilisée)				
4	Date d'expiration respectée				
5	Température de l'eau : Tiède (entre 15,5 et 37,7 °C, n'excède pas 37,8°)				
6	Accessible, aucun encombrement				
7	Panneau de localisation en place et visible				
8	Bien éclairée				
9	Autre :				

Source CCHST

Mesures d'urgence – Extincteur portatif

4

À au moins 10 cm du sol	Classification indiquée sur l'extincteur	Panneau d'emplacement
 Au moins 10 cm du sol Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source Multiprvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Incendie	• Propagation de l'incendie due à une mauvaise utilisation d'un extincteur ou d'un extincteur inapproprié • Être exposé à des fumées ou vapeurs toxiques provoquées par l'incendie ou par la combinaison de l'agent extincteur et les matières enflammées • Être surpris par un retour de flamme • Électrisation ou électrocution • Explosion • Irritation peau, yeux, voies respiratoires • Brûlure • Asphyxie • Intoxication • Maladies pulmonaires	• En cas d'incendie, déclencher l'alarme, évacuer et contacter le service incendie • Ne jamais combattre un incendie si : • Vous ne savez pas ce qui est en train de brûler • Vous ne savez pas quel type d'extincteur il faut utiliser • Le feu se répand au-delà de son point de départ (des vapeurs au sol pourraient s'enflammer et vous encercler) • Vous n'avez pas été formé et autorisé par l'employeur à le faire • Vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire (même si vous êtes formé et autorisé) • Utiliser l'extincteur seulement si : • Vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Il s'agit d'un feu local et mineur qui n'implique pas de matières dangereuses et qui sera contrôlé en quelques secondes • Cela est essentiel pour vous permettre d'atteindre une issue de secours • Vous utilisez un extincteur approprié à la classe d'incendie, qui respecte la section "Mesures à prendre en cas d'incendie" de la fiche de données de sécurité si un ou des produits dangereux sont impliqués dans l'incendie • Apporter un extincteur lors de travaux à risque d'incendie s'ils sont effectués où il n'y a pas d'extincteur disponible (soudage ou autre) • Avant d'utiliser un extincteur, vérifier qu'il n'a pas été endommagé

	• Cancer • Décès	• Consulter le tableau des classes de feu, ici-bas, pour connaître les principaux produits à utiliser pour l'éteindre UTILISATION DE L'EXTINCTEUR • Toujours se placer entre l'incendie et l'issue de secours de manière à pouvoir évacuer en tout temps • Si l'incendie se répand ou prend de l'expansion, évacuer • Utiliser avec précision, car la portée peut être courte et la durée du jet est limitée à quelques secondes • Enlever la goupille • Viser avec l'extincteur • Appuyer sur la gâchette ou la poignée supérieure • Balayer la zone en feu avec le jet de l'extincteur jusqu'à l'extinction complète • D'un côté à l'autre pour les incendies au sol • De haut en bas pour les incendies sur les murs • Appeler le service incendie lorsque l'incendie est éteint afin d'être certain qu'il ne pourra se rallumer à nouveau • Signaler à votre supérieur immédiat tout dommage, absence d'un extincteur ou s'il a été déclenché afin qu'il soit remplacé Lien Élaborer un plan de sécurité incendie Multiprévention (Annexe 2) Lien Extincteurs portatifs CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Garder un registre des extincteurs (no. série, emplacement) • Installer les extincteurs du bon type et de la bonne taille dans les emplacements dangereux • Consulter la fiche de données de sécurité des produits et installer les extincteurs appropriés • Former et informer les travailleurs • Des mesures à prendre en cas d'incendie (évacuer) • Des classes et types de feu et des produits à utiliser pour l'éteindre • Des dangers lors de l'utilisation des extincteurs • Des méthodes d'utilisation et d'inspection des extincteurs • De l'interdiction de les utiliser s'ils ne sont pas formés		• Accueil nouveaux travailleurs (règles) • Pause sécurité, rappel annuel • Assurer l'inspection et l'entretien mensuel des extincteurs • Inspection par une firme spécialisée annuellement ou si une anomalie est détectée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien Fiche inspection sécurité incendie Multiprévention Lien Fiche d'installation et d'inspection des extincteurs portatifs ASP Mines

INSTALLATION DES EXTINCTEURS

Installation

- Accrochés au mur à au moins 10 cm du sol pas à plus de 1,5 m pour être facile à saisir
- Dans un endroit facilement accessible
- Dans un endroit bien visible
- Indiqués par un panneau d'emplacement

Endroits dangereux

- Dans les couloirs près des sorties et des postes de travail à risque d'incendie
- Près des installations électriques présentant des risques d'incendie
- Aux postes de chargement des batteries des chariots élévateurs électriques
- Aux postes de remplissage de carburant et propane
- Aux postes d'utilisation de produits inflammables
- Aux postes de travail à chaud
- À tout autre endroit à risque d'incendie

CLASSES DE FEU

Classe de feu	Type de feu	Matières
A	Feu de matières solides	• Papier, bois, tissus, caoutchouc, plastique, etc.
B	Feu de combustibles liquides	• Graisse, huile, peinture, essence, solvant, etc.
C	Feu d'équipements électriques <u>sous tension</u>	• Panneau électrique, équipements sous tension, moteur, câblage électrique, outils électriques, etc.
D	Feu de métaux	• Poussières métalliques, combustibles (aluminium, magnésium, etc.)
K	Feu d'appareils de cuisson	• Huile à cuisson, graisse, etc.

PRINCIPAUX EXTINCTEURS PORTATIFS

Agent d'extinction	Classe feu	Action	Portée et Durée du jet	Avertissement
Eau	A	- Mélange de 2/3 d'eau et 1/3 de gaz comprimé - L'eau éteint en refroidissant les matières en feu	- Longue 60 sec.	Ne jamais utiliser pour éteindre : - Un incendie électrique puisque l'eau conduit l'électricité (électrisation, électrocution) - Les liquides inflammables et l'huile, est inefficace pour éteindre l'incendie et propagerait le liquide enflammé donc l'incendie
Poudre chimique sèche	B et C et certains A	- Pulvérise une fine couche de poudre qui empêche les flammes de se propager - La lettre C indique que l'agent extincteur n'est pas conducteur d'électricité	- Modérée 10 – 25 sec.	- Les résidus de poudre peuvent endommager les moteurs, ordinateurs et équipements électriques - Irrite le système respiratoire, les yeux et la peau.
Mousse chimique	A et B	Pulvérise une couche de mousse qui empêche les flammes de se propager et isole de l'oxygène	- Modérée 10 – 30 sec.	Les résidus de poudre peuvent endommager les objets pulvérisés
CO ₂	B et C	- Anhydride carbonique (CO₂) - Étouffe le feu en chassant l'oxygène	- Courte 10 – 20 sec.	Ne jamais utiliser pour éteindre : - Les feux de classe A, le feu pourrait se rallumer lorsque le CO₂ s'est dissipé et que de l'oxygène est à nouveau disponible - Dans les espaces clos puisqu'il déplace l'oxygène
Gaz liquide	B et C et certains A	- Étouffe le feu en chassant l'oxygène - Refroidit les matières	- Courte 10 secondes	- Risque d'asphyxie en espace clos - Risque d'engelure, car très froid
Sable / Poudre chimique sèche	D	Efficace sur les feux de poussière métallique		Porter les EPI requis (risque d'inhalation ou d'ingestion des poussières métalliques)
Agent mouillant	K	- Mélange de liquide chimique et d'acétate de potassium - Empêche le rallumage du feu		- Ce n'est pas que de l'eau, c'est un mélange spécial qui ne propagera pas l'incendie - Empêche le rallumage - Étiquette doit absolument indiquer classe K

Source Multiprvention et CCHST

INSPECTION MENSUELLE EXTINCTEURS PORTATIFS

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

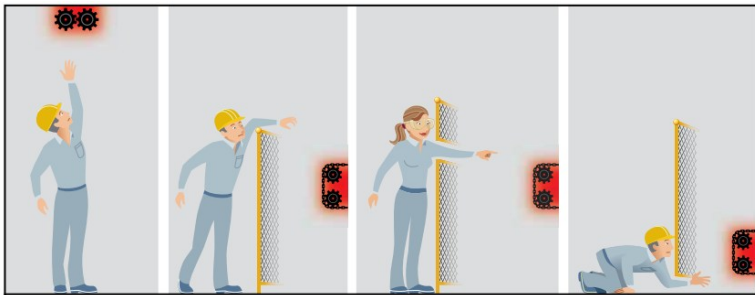
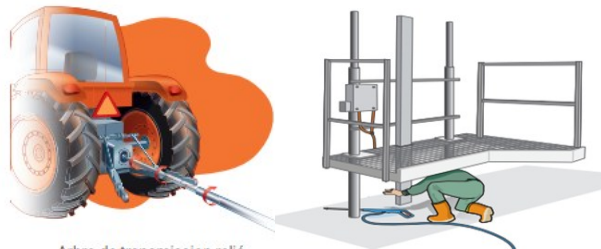
Vérification		C	NC	N/A	Note
1	À leur place, accrochés à 10 cm du sol, maximum 1,5 m				
2	Visible : aucun objet ne le cache, panneau d'emplacement en place				
3	Accessible : aucune entrave par des objets				
4	Goupille en place				
5	Scellé et étiquettes d'inspection annuelle en place				
6	Étiquette SIMDUT 2015 en place et lisible				
7	Inspecté par firme spécialisée depuis moins de 1 an				
8	N'a pas été déclenché (aiguille manomètre dans la zone verte)				
9	Orifice de sortie pas obstrué				
10	Classe (s) indiquée (s) et lisible (s) sur l'étiquette				
11	Fournisseur spécialisé appelé si anomalie				
Mettre extincteur hors service		C	NC	N/A	Note
12	Cylindre ou filet du cylindre endommagé				
13	Corrosion profonde				
14	Extincteur brûlé dans un incendie				
15	Date de péremption dépassée				

Source Multiprémonition, CCHST et ASP Mines

Un objet surélevé attire la foudre sur vous	Le courant peut vous atteindre par le sol ou l'air	Exemple nuage indicateur d'orage
 Source Gouvernement du Canada	 Source Gouvernement du Canada	 Source AquaPortail

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à l'extérieur lors de formation d'orage	• Renversement d'équipements ou d'une embarcation • Foudre • Brûlures • Électrisation • Électrocution • Chute • Noyade • Blessures diverses • Décès	• Consulter les bulletins météorologiques et les veilles d'orage, ne pas travailler à l'extérieur loin d'un abri lorsqu'il y a un risque d'orage • Être attentif aux signes annonciateurs d'orage • Ennuagement, nuages dont le dessous est sombre • Arrivée d'un vent frais • Si vous entendez le tonnerre, c'est que la foudre est tombée près, se mettre à l'abri immédiatement : • Dans un édifice • Dans un véhicule à toit rigide avec portes et fenêtres fermées • À l'extérieur, rester à l'écart de tout objet surélevé ou d'objets conducteurs comme : • Arbres, poteaux, fils • Clôtures • Outils • Véhicules ouverts ou sans toit rigide fermé • À l'intérieur, rester à l'écart • Portes et fenêtres • Appareils électriques

		• Tout ce qui peut conduire l'électricité : • Éviers, douche, douche d'urgence reliée à la plomberie • Téléphone, ordinateur relié à une ligne terrestre • Rester à l'abri 30 minutes après le dernier grondement de tonnerre • Si vous ne trouvez pas d'abri : • Éviter les endroits surélevés • Chercher refuge dans une dépression du terrain, un fossé, un creux, éviter les endroits où il pourrait survenir une accumulation d'eau • S'il n'y en a pas, s'accroupir en réduisant la surface de contact avec le sol (petit bonhomme) • Si vous êtes sur l'eau dans une embarcation sans cabine : • Se diriger rapidement vers la rive • Si vous êtes ou si vous trouvez abri dans un véhicule à toit rigide : • Ne pas le stationner sous des objets surélevés qui pourraient s'écrouler ou se renverser (arbre ou autre) • Ne pas sortir du véhicule si des lignes électriques sont tombées • Si une personne est touchée par la foudre • Contacter le 911 • Contacter les secouristes • Elle ne porte aucune charge et peut être touchée • Elle peut avoir des brûlures ou être en état de choc • Si elle ne respire plus, pratiquer les manœuvres de réanimation si possible Lien Mesures de sécurité en cas de foudre Gouvernement du Canada Lien Orage et Foudre CNESST Lien Dangers de la foudre Gouvernement du Canada
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés aux orages • Établir les procédures à respecter en cas d'orage • Informer les travailleurs des mesures d'urgence à respecter • Consulter les bulletins météorologiques et les veilles d'orage, ne pas programmer de tâches à l'extérieur loin d'un abri lorsqu'il y a un risque d'orage		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Protecteur	Empêcher l'accès aux zones dangereuses	Risque entraînement ou écrasement
 Source Techni Contact	 Source CNESST	 Arbre de transmission relié à la prise de force d'un tracteur Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une zone dangereuse lors de l'utilisation ou être à proximité d'un équipement.	• Contact avec une pièce en mouvement • Être frappé par un équipement ou une pièce d'équipement • Projection de particules ou de matière • Entraînement • Coupure • Écrasement • Fractures • Amputation • Décès	• Respecter les directives de la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Utiliser la machine uniquement si vous avez été formé et autorisé par l'employeur • Utiliser la machine pour l'usage pour lequel elle a été conçue et selon le manuel du fabricant • Inspecter la machine, sa rallonge et la fiche (si elle en a une) avant de l'utiliser; le 3^e conducteur pour mise à la terre doit être intact • Maintenir en place et fonctionnel tout protecteur ou dispositif de protection sur les machines • Une machine doit être cadenassée AVANT de retirer un protecteur • Utiliser le mode de commande spécifique lors des opérations exigeant le fonctionnement lorsqu'un retire ou désactive un protecteur • Aux endroits où il y a un risque d'entraînement : • Porter des vêtements ajustés • Ne pas porter de gants (sauf si risque thermique, sans ce cas, porter des gants ajustés) • Ne porter aucun bijou (sauf bracelet médical) • Retenir les barbes et les cheveux longs par une attache, un bonnet, un casque ou un filet • Nettoyer les résidus par aspiration ou avec une brosse ou un pinceau • Mettre l'interrupteur est en position arrêt avant de brancher la machine

		• Signaler tout équipement défectueux ou zone dangereuse non protégée à votre supérieur immédiat et cesser son utilisation Lien Guide sécurité des convoyeurs de l'IRSST. Lien Guide Protecteurs fixes et distances sécuritaires CNESST. Lien Guide explicatif des exigences en sécurité des machines CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rendre le manuel du fabricant ou rédigé par un ingénieur pour les machines disponible aux travailleurs (article 174 RSST) Lien RSST (Règlement sur la santé et la sécurité du travail) • Fournir des outils / machines munis de protecteurs et de dispositifs de protection conformes aux articles 175, 177. 181 à 185 et 187 du RSST • Si un risque résiduel subsiste, rédiger et transmettre des procédures conformes au manuel du fabricant, former les travailleurs, afficher les avertissement (article 178 RSST) • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des machines et des règles et méthodes de travail sécuritaire • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Lors d'une tâche nécessitant de déplacer ou retirer un protecteur ou de neutraliser un dispositif de protection dans la zone dangereuse qui doit demeurer en partie ou en totalité en marche, fournir un mode de commande spécifique conforme à l'article 188 du RSST • Le mode de commande d'une machines doit être conforme aux articles 189 et 190 du RSST • Munir les machines ou les groupes de machines d'arrêts d'urgence conformes aux articles 193 et 194 du RSST • La mise en marche d'une machine ou sa remise en marche après un arrêt doit s'effectuer par un arrêt volontaire conforme à l'article 191 du RSST • Lorsque la mise en marche d'une machine constitue un risque pour les personnes à proximité, fournir un système de communication annonçant la mise en marche et permettant aux personnes de quitter la zone dangereuse (article 192 RSST) • Si la machine est munie d'une pédale, elle doit être protégé pour éviter d'être actionnée involontairement		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme de cadenassage • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant et à l'article 180 du RSST • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement • La modification d'une machine, pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, doit être effectuée sous la supervision d'un ingénieur qui atteste la sécurité de la modification (article 176 RSST) • Lors du remplacement d'un protecteur ou d'un dispositif de protection, le protecteur ou le dispositif de rechange doit offrir une sécurité équivalente à celui d'origine (article 186 RSST) • Le sélecteur de mode de commande doit être verrouillable (Art. 189 RSST) • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Prise DDFT (détection de fuite à la terre)	Fixer les pièces	Position de travail ergonomique
	 Source AutoPrévention	 Source AutoPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils	• Chute de même niveau • Contact avec une pièce en mouvement • Bruit • Projection de particules • Vibrations • Contamination par la poussière • Entraînement • Trouble musculosquelettique • Coupure, lésion • Fracture • Amputation • Perte auditive • Syndrome de Raynaud • Problèmes respiratoires, maladies pulmonaires • Brûlure	• Respecter les directives de la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Utiliser seulement les outils pour lesquels vous êtes formés et autorisés par l'employeur • Utiliser l'outil pour l'usage pour lequel il a été conçu et selon le manuel du fabricant • Utiliser les accessoires recommandés par le fabricant • Maintenir en place et fonctionnel tout protecteur ou dispositif de protection sur un outil ou une machine • Ne pas utiliser des outils qui produisent des étincelles à proximité de matières inflammables • Utiliser les outils dans un environnement : • Dégagé, sol non-glissant, sec • Bien éclairé • Inspecter l'outil, sa rallonge et la fiche avant de l'utiliser; le 3^e conducteur pour mise à la terre doit être intact (sauf outils à piles ou avec boîtier à double isolation) • S'assurer que l'interrupteur est en position arrêt avant de brancher un outil • Brancher l'outil dans une source d'alimentation reliée à des disjoncteurs avec détection de fuite à la terre (DDFT) de classe A : • Si la source d'alimentation électrique est temporaire • Dans un endroit mouillé ou humide • Couvrir ou suspendre les rallonges • Ne pas soulever ou déplacer un outil par le cordon électrique • Garder les cordons d'alimentation à l'écart de la zone de travail (coupe, perçage, etc.)

		• Bien fixer les pièces à travailler; jamais sur une partie du corps • Ne jamais couper, percer, clouer, etc. vers soi ou vers une autre personne • Utiliser dans une position stable et ergonomique : • Poignet droit (main en ligne avec l'avant-bras) • Coude près du corps • Mettre l'interrupteur à l'arrêt et débrancher avant de réparer, changer une pièce, régler, débloquer, etc. • Attendre l'arrêt complet de l'outil pour le déposer / retirer un protecteur / toucher une partie en mouvement, etc. • Rester concentré, éteindre l'équipement lors de toute distraction • Ne pas laisser fonctionner un outil sans surveillance • Nettoyer les résidus par aspiration ou avec une brosse ou un pinceau • Porter les EPI requis selon les risques présents • Aux endroits où il y a un risque d'entraînement : • Porter des vêtements ajustés • Ne pas porter de gants • Si risque thermique, coupure, matières dangereuses, essayer d'éliminer le risque à la source : • Ébavurer la pièce à travailler, la laisser refroidir, remplacer le produit dangereux par un produit ne requérant pas de gants, fixer la pièce pour éviter d'avoir à le tenir • Si ce n'est pas possible, porter des gants ajustés qui s'enlèvent facilement • Ne porter aucun bijou (sauf bracelet médical) • Retenir les barbes et les cheveux longs par une attache, un bonnet, un casque ou un filet • Ne pas utiliser un outil qui vibre trop, fait un son étrange ou pas en bon état • Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat et cesser son utilisation Lien Carnet outils du mécano inspection des outils AutoPrévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil à combustion	Bidon trop près de l'outil	Ne pas fumer près vapeurs essence
 Source Prévenir Aussi ASP Construction		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un outil à combustion	• Contact avec une pièce en mouvement • Projection de particules • Bruit • Poussières • Projection d'étincelles • Incendie • Vibrations • Chute de même niveau • Troubles musculosquelettiques • Perte auditive • Problèmes respiratoires • Maladies pulmonaires • Électrisation • Électrocution • Coupures • Amputation	• Respecter les directives de la fiche Outils (Utilisation sécuritaire) • Utiliser pour l'usage pour lequel il a été conçu et selon le manuel du fabricant • Assurer une bonne ventilation • Si utilisé dans un endroit restreint, utiliser un détecteur de gaz • Arrêter l'outil dès que la ventilation cesse de fonctionner • Garder un extincteur à poudre sèche à proximité des outils à essence et dans le lieu d'entreposage de l'essence • Ne pas essayer d'éteindre un feu d'essence avec de l'eau • Utiliser des contenants d'essence conçus à cet effet • Entreposer les contenants d'essence éloignés des outils • Attendre que l'outil soit refroidi avant de faire le plein • Respecter une distance sécuritaire entre le lieu de remplissage de carburant et le lieu de travail (au moins 3 m) • Ne pas utiliser d'outil / appareil qui génère des étincelles ou une flamme à proximité des outils à combustion ou du carburant • Ne pas fumer dans les aires où il y a des vapeurs d'essence : • Au moment d'ouvrir le bidon • Pendant le remplissage de l'outil • Dans l'aire de remplissage

	• Lésions oculaires • Brûlure • Syndrome de Raynaud	• Avoir un extincteur à portée de main • Essuyer l'essence renversée • Porter les EPI requis : Lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, protection auditive, gants ajustés • Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat et cesser son utilisation <u>Lien Prévenir Aussi Volume 34 ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir le manuel du fabricant • Fournir des extincteurs • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Fournir des outils munis de systèmes antivibratoires		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Bris à détecté	Position de travail ergonomique	Prise DDFT (détection de fuite à la terre)
 Source AutoPrévention	 Source AutoPrévention	

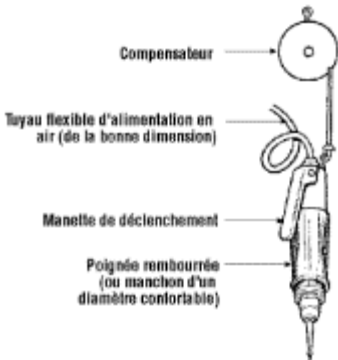
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils et de machines	- Chute de même niveau - Contact avec une pièce en mouvement - Bruit - Projection de particules - Vibrations - Contamination par la poussière - Entraînement - Trouble musculosquelettique - Coupure, lésion - Fracture - Amputation - Surdité - Syndrome de Raynaud - Problèmes respiratoires, maladies pulmonaires et autres - Brûlure	- Respecter les directives de la fiche Outils (Général) - Inspecter l'outil, sa rallonge et la fiche avant de l'utiliser; le 3^e conducteur pour mise à la terre doit être intact (sauf outils à piles ou avec boîtier à double isolation) - Brancher l'outil dans une source d'alimentation reliée à des disjoncteurs avec détection de fuite à la terre (DDFT) de classe A : - Si la source d'alimentation électrique est temporaire - Dans un endroit mouillé ou humide - Couvrir ou suspendre les rallonges - Garder les cordons d'alimentation à l'écart de la zone de travail (coupe, perçage, etc.) - Porter les EPI requis - Ne pas soulever ou déplacer la perceuse par le cordon électrique - Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat et cesser son utilisation <u>Lien Carnet outils du mécano inspection des outils AutoPrévention</u>

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des outils et machines conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Usure et bris	Usure et bris	Outil modifié
Source AutoPrévention	Source AutoPrévention	Source AutoPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils manuels	- Coups sur les parties du corps - Chute d'outil sur un travailleur - Coupures - Projection de particules - Blessures musculosquelettiques	- Inspecter l'outil avant de l'utiliser s'assurer que les pièces et les manches sont solidement assemblés - Utiliser l'outil pour l'usage pour lequel il a été conçu - Ne pas modifier un outil - Utiliser dans une position stable sur une surface dégagée et non glissante - Ne pas utiliser une rallonge pour donner un effet de levier et augmenter sa force d'un outil utilisé pour serrer ou desserrer; à moins que la rallonge et l'outil n'aient été conçus pour cette utilisation - Ne pas exercer une force ou une pression excessive sur les outils - Utiliser une huile pénétrante ou un produit inhibiteur de rouille au besoin - Ne pas tenir la pièce à travailler dans la paume de la main, la fixer - Porter les EPI requis : Lunettes de sécurité, gants ajustés antidérapants, éviter les gros gants - Présenter les outils par le manche à une autre personne - Transporter et ranger les outils tranchant de manière à empêcher le contact de la partie tranchante ou pointue avec le travailleur - Ne pas laisser des outils sur des surfaces surélevées (risque de chute d'objet) Lien Outils à main CCHST Lien Conseils usage sécuritaire outils à main Auto Prévention

		<u>Lien Carnet d'outils du mécano inspection des outils Auto Prévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Fournir les étuis et coffres de rangement requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter les outils périodiquement et remplacer les outils endommagés ou usés • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

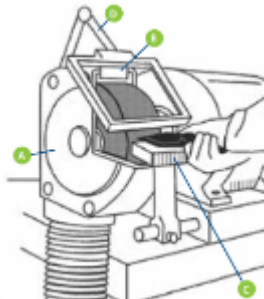
Ne pas laisser les boyaux au sol	Système compensateur	Raccord
  Source APSAM	 Source CCHST	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils pneumatiques	• Frappé par le boyau (bris) • Bruit (compresseur et outils) • Contamination par la poussière • Projection de fragments • Incendie / explosion • Trouble musculosquelettique • Coupure, lésion • Fracture • Amputation • Perte auditive • Problèmes respiratoires, maladies pulmonaires et autres • Brûlure	• Respecter les directives de la fiche Outils (Utilisation sécuritaire) • Inspecter l'outil, les boyaux et les raccords avant de l'utiliser • Faire fonctionner l'outil à la pression d'air nominale • Ne pas modifier ou tenter de réparer un outil • Purger la canalisation d'air avant de brancher l'outil, pour éliminer les impuretés • Couper l'arrivée d'air avant de changer un accessoire et quand l'outil n'est pas utilisé • Ne pas transporter l'outil par le boyau • Ne jamais se servir d'un outil à des pressions d'air supérieures à celles recommandées par le fabricant • Purger la canalisation d'air avant de brancher un outil • Couvrir ou suspendre les rallonges et boyaux et les protéger des chocs • Porter les EPI requis : Lunettes de sécurité, protection auditive, chaussures de sécurité, gants si requis, protection respiratoire si requis, • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Équipements et outils pneumatiques - APSAM Lien Carnet d'outils du mécano inspection des outils Auto Prévention

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des outils pneumatiques et des méthodes de travail sécuritaire • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils dont la gâchette est à l'intérieur de la poignée et qui ferme automatiquement l'admission d'air comprimé lorsque le travailleur la relâche • Fournir les accessoires recommandés par le fabricant • Couvrir ou suspendre les rallonges et boyaux • Favoriser l'installation de support avec compensateur pour réduire la fatigue • Munir la tuyauterie flexible où circule l'air comprimé d'un des dispositifs suivant (en cas d'assemblage par section) : • Collets situés de part et d'autre de l'accouplement et reliés par un lien de retenue • Dispositif de verrouillage • Accouplement muni d'un dispositif de blocage • Installer des régulateurs de pression pour les outils pneumatiques et utiliser des conduits d'une résistance d'au moins 150% de la pression maximale • Idéalement, installer des raccords pneumatiques à déconnexion en 2 temps (purge de l'air comprimé)	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter les outils périodiquement et remplacer les outils endommagés ou usés • Remplacer ou faire réparer les outils par une personne qualifiée • S'assurer que l'air comprimé est propre et sec • Vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la soupape de sûreté qui purge le surplus de pression dans le réservoir du compresseur • Purger périodiquement l'eau du réservoir du compresseur pour éviter la production de rouille qui affaiblirait les parois • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Meuleuse d'établi (Touret à meuler)

4

Meuleuse fixe	Bris d'un disque	Protecteurs en place
		Équipements de sécurité - A Carter (garde protecteur) - B Pare-étincelles (languette) - C Porte-outil - D Écran protecteur transparent 
	Source INRS	Source Multiprvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Aiguisage, modification de pièces	- Projection de particules ou d'étincelles - Émission de poussières - Bris de la meule, projection de parties de meules - Incendie / explosion - Bruit - Blessures musculosquelettiques - Atteinte respiratoire selon la nature des poussières - Surdité - Brûlure - Coupure - Blessures aux yeux - Décès (projection dans le cou)	- Respecter les directives de la fiche Outils (Général) - Respecter les directives de la fiche Outils électriques - Vérifier l'état de la meule avant de l'installer et de l'utiliser (fissure, fêlure, etc.); ne pas utiliser une meule endommagée ou qui a été échappée - Ne pas faire de meulage sur le flanc d'une meule dont l'épaisseur est inférieure à 1/10 de son diamètre - Faire un test de son sur la meule d'un diamètre de plus de 10 cm - Ne pas se tenir près ou devant une meuleuse au démarrage pendant 1 minute, le risque d'éclatement est plus grand - S'assurer que personne ne se trouve dans la trajectoire de la meule - S'assurer que tous les protecteurs sont en place - Faire tourner la meule à la main pour s'assurer qu'elle tourne librement avant de brancher et démarrer la meuleuse - Ne pas utiliser une meuleuse qui vibre de manière excessive - Ne pas utiliser la meuleuse à proximité de produits inflammables ou d'accumulation de poussières combustibles - Obtenir un permis de travail à chaud au besoin - Utiliser les meuleuses fixes uniquement pour les travaux pour lesquels elles sont conçues et selon le manuel du fabricant - Utiliser des meules dont la vitesse de rotation maximale est supérieure à la vitesse de rotation de la meuleuse

		• Utiliser uniquement les accessoires autorisés par le fabricant • Entreposer les meules à l'abri des chocs et des variations de température et de l'humidité, dans un endroit réservé exclusivement pour elles • Bien fixer le touret à meuler à l'établi • Ne pas trop serrer l'écrou de montage pour éviter de craquer la meule • Mettre l'interrupteur en position Arrêt avant de brancher l'outil • Tenir la pièce à meuler à l'aide d'une pince • Amener la pièce en contact avec la meule sans à-coups • Appliquer la pression graduellement et uniformément pour réchauffer la meule • Bien fixer les pièces à travailler, ne jamais appuyer sur une partie du corps • Faire fonctionner la ventilation / aspiration • Porter les EPI requis : lunettes de sécurité avec protection latérale, visière, chaussures de sécurité, protection auditive, protection respiratoire selon le matériau usiné, vêtements ajustés pour éviter l'entraînement • Le port de gants présente un risque d'être entraînés par la meule • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Meuleuse fixe et portative Multiprvention Lien Réduire les risques touret à meuler Multiprvention Lien Test de son
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des meuleuses • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les meules conçues pour les tâches à effectuer et dont la vitesse de rotation correspond à celle de l'outil • Fournir des meules munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état : Appui-pièces ajustés à 3 mm de la meule, carters latéraux, pare-étincelles, écrans de protection • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • Les carters sur les côtés • Les pare-étincelles • Les appui-pièces ajustés à 3 mm de la meule • Les écrans protecteurs transparents • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

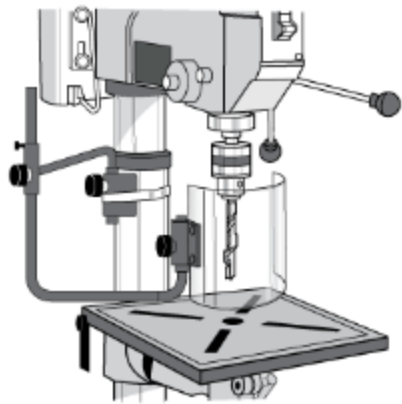
Outil - Meuleuse portative

4

Meuleuse Portative	Bris d'un disque	Mort évitée de quelques centimètres
	 Source Koreus	 Source Le Soleil

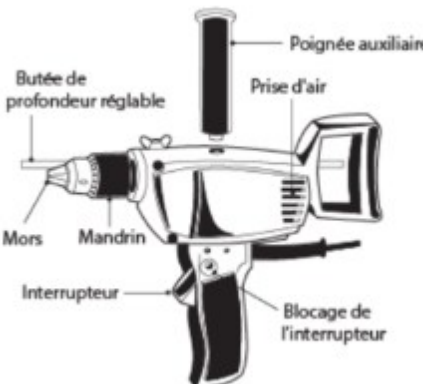
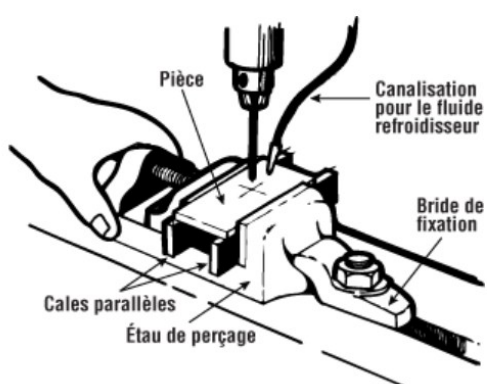
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Aiguisage, modification de pièces	• Projection de particules ou d'étincelles • Émission de poussières • Bris de la meule, projection de parties de meules • Incendie / explosion • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Atteinte respiratoire selon la nature des poussières • Surdit� • Br�lure • Coupure • Blessures aux yeux • D�c�s (projection dans le cou)	• Respecter les directives de la fiche Outils (G�n�ral) • Respecter les directives de la fiche Outils �lectriques • Entreposer les meules � l'abri des chocs et des variations de temp�rature et de l'humidit�, dans un endroit r�serv� exclusivement pour elles • Entreposer les meuleuses dans leur coffret d'origine ou sur des supports ou des crochets pour �viter d'endommager la meule ou le disque • V�rifier la date de fabrication sur l'�tiquette de la meule, jeter les meules qui ont plus de 2 ans, sauf les meules vitrifi�es qui n'ont pas de date d'expiration. • Inspecter les meules et disques avant de les utiliser • V�rifier l'�tat de la meule ou du disque avant de l'installer et l'utiliser (fissure, f�lure, etc.); ne pas utiliser une meule endommag�e ou qui a �t� �chapp�e • Faire un test de son sur le meule d'un diam�tre de plus de 10 cm • Obtenir un permis de travail � chaud au besoin • Utiliser les meuleuses uniquement pour les travaux pour lesquels elles sont con�ues et selon le manuel du fabricant • Utiliser des meules dont la vitesse de rotation maximale est sup�rieure � la vitesse de rotation de la meuleuse • Utiliser uniquement les accessoires autoris�s par le fabricant • Ne pas utiliser une meuleuse qui vibre de mani�re excessive • Ne pas meuler � l'aide d'un liquide de refroidissement

		• Ne pas utiliser la meuleuse à proximité de produits inflammables ou d'accumulation de poussières combustibles • Respecter les instructions de montage du fabricant • Protecteur en place et en bon état pour les meules et disques de plus de 2 po, ne pas retirer le protecteur afin d'installer un disque ou une meule plus grande que le protecteur ne le permet • Bien fixer les pièces à travailler, ne jamais appuyer sur une partie du corps • Mettre l'interrupteur en position Arrêt avant de brancher l'outil • Ne pas se tenir près ou devant une meuleuse au démarrage pendant l'accélération de la meule, le risque d'éclatement est plus grand • Tenir la meuleuse à deux mains • Porter les EPI requis : lunettes de sécurité avec protection latérale, visière, chaussures de sécurité, protection auditive, protection respiratoire selon le matériau usiné, vêtements ajustés pour éviter l'entraînement • Le port de gants présente un risque d'être entraînés par la meule • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Meuleuse fixe et portative Multiprvention Lien Meuleuse portative CCHST Lien Test de son
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des meules • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les meules et disques conçus pour les tâches à effectuer et dont la vitesse de rotation correspond à celle de l'outil • Fournir des meules munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état : Appui-pièces ajustés à 3 mm de la meule, carters latéraux, pare-étincelles, écrans de protection • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • Les carters sur les côtés • Les pare-étincelles • Les appui-pièces ajustés à 3 mm de la meule • Les écrans protecteurs transparents • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Protecteur de mandrin	Poulies et courroie : risque amputation	Étau fixation de pièce
 Source CCHST	 Source LaMortaise.com	 Source Maison du fer

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Perçage de pièces	• Projection de particules ou d'une pièce • Basculement de la perceuse • Accès aux poulies et courroie • Entraînement d'un vêtement • Entraînement • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Acouphène • Perte auditive • Blessure aux yeux • Fractures • Amputation • Décès	• Respecter les directives de la fiche Outils / Machines (Sécurité générale) • Respecter les directives de la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Inspection avant utilisation : • Protecteur de mandrin en place et fonctionnel • Capot protecteur fermé : fixe ou dispositif à verrouillage fonctionnel • Arrêt d'urgence accessible et fonctionnel • Corps étrangers dans la pièce de bois (les retirer) • Clés et outils d'ajustement pas accroché près du mandrin • Fixer la pièce à percer, ne jamais la tenir avec les mains • Ne pas installer des pièces trop lourdes ou trop volumineuses qui pourraient faire basculer la perceuse • Ajuster la vitesse de rotation à la tâche à effectuer • Rester concentré, arrêter la machine pour parler ou détourner votre attention • Porter les EPI requis : lunettes de sécurité, masque poussières, protection auditive, chaussures de sécurité • Le port de gants présente un risque d'être entraînés par le mandrin

		• Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation <u>Lien perceuse à colonne Multiprévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Respecter les exigences de la fiche Outils / Machines (Général) • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la perceuse à colonne • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis • Interdire le port des gants • Installer un protecteur de mandrin • Modifier le capot protecteur de manière à ce qu'un outil soit requis pour l'ouvrir ou le munir d'un dispositif de sécurité • Fournir et installer un étau pour maintenir les pièces en place • Fixer la perceuse au sol si elle n'a pas à être déplacée • Ne pas modifier la perceuse sans l'attestation d'un ingénieur • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme de cadenassage • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • Un outil est requis pour ouvrir le capot • Le protecteur de mandrin est en place et fonctionnel • La perceuse est fixée si elle n'a pas à être déplacée • Un étau est utilisé pour maintenir la pièce à travailler en place • La clé n'est pas attachée près du mandrin • Arrêt d'urgence fonctionnel et la remise en fonction après son utilisation ne provoque pas la mise en marche de l'équipement • Commandes en bon état • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

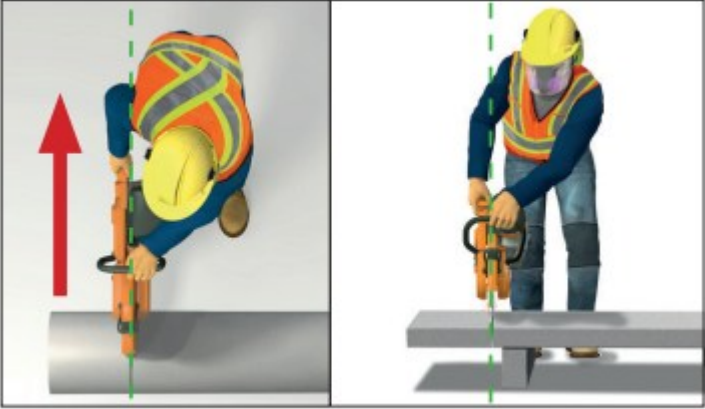
Poignée auxiliaire	Fixer la pièce à percer	Ne pas porter de gants
 Source CNESST	 Source CCHST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Perçage, vissage, etc.	- Blocage de la mèche - Entraînement gant, vêtement - Contact avec un membre - Projection - Vibrations - Bruit - Blessures musculosquelettiques - Blessure (perforation) - Fracture - Syndrome de Raynaud - Acouphène - Surdité	- Respecter les directives de la fiche Outils (Général) - Respecter les directives de la fiche Outils électriques - Respecter la capacité maximale de la perceuse - S'assurer que la mèche ou l'accessoire est bien inséré et serré dans le mandrin - Bien serrer le mandrin et retirer la clé avant de démarrer la perceuse - Utiliser la poignée auxiliaire pour les gros travaux - Réduire la vitesse de la perceuse et ne pas appuyer une force excessive pour percer un matériau dur - Percer un avant-trou avant de percer un gros trou - Ne pas tenter de dégager une mèche en donnant des coups de gâchette, débrancher la perceuse et dégager la mèche - Garder la main libre loin de la mèche - Garder les prises d'air libres pour que le moteur soit ventilé - Utiliser seulement des mèches bien aiguisées - Ne pas soulever ou déplacer la perceuse par le cordon électrique

		• Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation <u>Lien Outils portatifs – Perceuse CCHST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la perceuse • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les perceuses conçues pour les tâches à effectuer • Fournir les accessoires compatibles avec la perceuse • Fournir des perceuses conformes et en bon état • Ne pas modifier perceuse • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des outils conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie à béton (Découpeuse à disque)

4

Jamais positionné dans la trajectoire du disque	Méthode non sécuritaire	Méthode sécuritaire
 Source ASP Construction	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Coupe de tuyaux, trottoirs, asphalte	• Coincement de la lame • Perte de contrôle de la scie • Cabrage de la scie vers le travailleur • Projection • Incendie / explosion • CO et CO₂ • Vapeurs d'essence • Vibrations • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Asphyxie • Syndrome de Raynaud • Acouphène	• Respecter les directives de la fiche Outils (Général) • Respecter les directives de la fiche Outils à combustion • Utiliser un disque à découper seulement si vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Localiser les services publics (Info Excavation) • Prendre connaissance du manuel du fabricant • Inspecter la scie et le disque avant l'utilisation • Établir un périmètre de sécurité • Supporter la pièce à découper aux extrémités, mais aussi près de la coupe pour éviter que la pièce s'affaisse, bloque la lame et provoque un rebond • Se positionner de manière stable • Pas trop penché vers l'avant • Jamais dans la trajectoire du disque (axe de la coupe) • Jamais dans une échelle ou un escabeau • Tenir la scie main gauche à l'avant, droit à l'arrière • Utiliser la scie selon les recommandations du fabricant

	• Surdit� • Br�lure • Coupure • Amputation • D�c�s Le cabrage de la scie lorsque la meule se coince se produit en une fraction de seconde La force requise pour contrer le cabrage peut d�passer 285 lb et varie en fonction notamment : • Poids de la pi�ce � d�couper • Vitesse de r�volution du disque • Dur�e du coincement	• Utiliser la bonne meule pour la t�che � accomplir • Utiliser uniquement les accessoires autoris�s par le fabricant • Utiliser uniquement pour d�couper, pas pour meuler avec le c�t� • Assurer la stabilit� de la pi�ce � d�couper • Utiliser le quadrant inf�rieur du disque pour couper • Maintenir le m�me angle durant la coupe pour �viter le coincement du disque • Si disponible, v�rifier si l'utilisation d'une d�coupeuse fixe sur chariot serait pr�f�rable • Porter les EPI requis, surv�tement, demi-masque � filtres P100, visi�re, chaussures de s�curit�, casque, gants • Signaler tout bris ou d�fectuosit� � votre sup�rieur imm�diat et cesser l'utilisation Lien Affiche D�coupeuse � disque CNESST Lien Utilisation s�curitaire d�coupeuse � disque ASP Construction Lien fiche d'inspection d�coupeuse � disque ASP Construction APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTR�LE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reli�s � l'utilisation de la scie � b�ton • Informer les travailleurs des r�gles et m�thodes de travail s�curitaire � respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et � l'entretien • Fournir les scies et disques con�us pour les t�ches � effectuer • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon �tat • Ne pas modifier la scie • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-s�curit� au besoin lorsque les m�thodes ne sont pas respect�es • Superviser et inspecter pour assurer le respect des m�thodes de travail s�curitaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien pr�ventif et les r�parations des outils et machines conform�ment au manuel du fabricant • Effectuer l'enqu�te et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie à onglet

4

Scie à onglet	Bien fixer la pièce à découper	Garder les mains à l'écart de la lame
 Source Rona	 Source Évolution Power Tools	 Source Probois Machinoutils

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation de la scie à onglet pour la coupe de pièces de bois	• Accès à la lame • Entraînement par la lame • Démarrage accidentel pendant le changement de lame • Projection de sciures • Projection de fragment en cas de bris de la lame • Bruit • Coupure • Amputation • Fracture • Acouphène • Perte auditive	• Respecter les directives de la fiche Outils (Utilisation sécuritaire) • Utiliser la scie selon les recommandations du fabricant • Inspection avant utilisation : • Scie en bon état • Protecteur de lame à fermeture automatique est en place et fonctionnel • Carter de protection supérieur est en place et en bon état • Scie est bien fixée à l'établi ou sur un contre-plaqué qui pourra être transporté et fixé sur un support sur les lieux de travail • Prises d'air du moteur propres et exemptes de poussière et de copeaux • Lame est bien affûtée • Lame tourne dans le sens approprié (dents de la lame vers le bas à l'avant) • Aucun nœud bouchon, corps étranger (les retirer) • Interrupteur en position ARRÊT avant de la brancher • Couper l'alimentation avant d'effectuer les réglages • Laisser la lame atteindre sa vitesse de coupe • Effectuer des coupes transversales uniquement • Appuyer les pièces sur la butée

		• Couper dans un mouvement continu, pas par à-coup • Couper une seule pièce à la fois • Garder les mains hors de la trajectoire de la lame • Ne pas tendre les bras sur le côté ou près de la lame • Ne pas exercer une trop grande pression sur la lame • Attendre que la lame soit complètement arrêtée et rétracter la scie complètement avant de positionner une pièce à découper • Utiliser une brosse pour nettoyer les sciures • Ne jamais laisser fonctionner la scie sans surveillance • Rester concentré, arrêter la machine pour parler ou détourner votre attention • Porter les EPI requis : lunettes de sécurité, masque anti-poussières, protection auditive, chaussures de sécurité • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la scie à onglet • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les scies conçues pour les tâches à effectuer • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Protecteur de lame à fermeture automatique • Ne pas modifier la scie sans l'attestation d'un ingénieur • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • Le protecteur de lame empêche l'accès à toute la partie de la lame non utilisée et est en bon état • Le protecteur de lame à fermeture automatique revient en place • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie circulaire portative

4

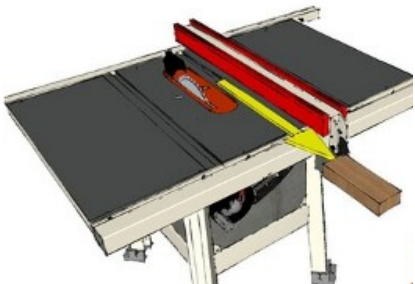
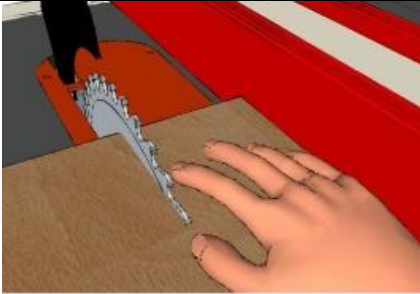
Tenir la scie à deux mains	Fixer la pièce	Ajuster la lame
		
Source Bricolea		Source Sécurité Guadeloupe

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Coupe avec scie circulaire portative	• Coincement de la lame et mouvement de recul de la scie • Perte de contrôle de la scie • Coupure d'une partie du corps • Projection • Incendie • Vibrations • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Syndrome de Raynaud • Acouphène • Surdit� • Br�lure • Coupure • Amputation • D�c�s (coupure art�re f�morale)	• Respecter les directives de la fiche Outils (G�n�ral) et Outils �lectriques • Favoriser l'utilisation d'une scie � onglet ou le banc de scie si possible • D�gager l'espace de travail autour et sous la pi�ce � d�couper • S'assurer que le protecteur � fermeture automatique est fonctionnel • Utiliser une lame bien affil�e et appropri�e • Ne pas trop serrer l'�crou de blocage de la lame et v�rifier que la lame tourne librement • R�gler la profondeur de coupe, avant de brancher la scie, afin que les dents de la lame ne d�passent pas la partie inf�rieure de la pi�ce � d�couper de plus de 3 mm (1/8 po) • Porter des lunettes de s�curit�, un masque � pouss�re (si la scie n'est pas munie d'un d�poussi�reur, une protection auditive, ne pas porter de gants, car il y a un risque d'entra�nement par la lame • Ne jamais prendre appui sur une partie du corps pour soutenir la pi�ce � d�couper • Garder les prises d'air d�gag�es • Garder le cordon d'alimentation � l'�cart de la zone de coupe • Prendre appui sur le c�t� large de la semelle de la scie, il n'est pas possible de prendre un appui stable sur le c�t� �troit • Fixer la pi�ce � d�couper, pour ne pas avoir � tenir la pi�ce et pouvoir tenir la scie � deux mains

		• Utiliser des guides, des équerres et des rails de coupe • Lors des coupes vers le centre d'une pièce, pour éviter que la pièce ne s'affaisse ou au contraire s'élève à l'endroit de la coupe et provoque un rebond, supporter la pièce à découper, soit : • À 4 endroits : Aux extrémités et de part et d'autre près de la coupe à effectuer avec des tréteaux ou autres systèmes • Tout le long de la pièce en déposant des poteaux de bois sur les tréteaux • Attendre que le moteur soit à plein régime avant de commencer à couper • S'assurer que le protecteur de lame est refermé et couvre toute la lame avant de déposer la scie • Tenir la scie à deux mains • Ne jamais placer les doigts ou toute partie du corps derrière la lame (attention c'est souvent un réflexe de le faire) autant pour l'utilisateur de la scie que pour le travailleur qui l'assiste • Ne jamais dépasser la vitesse maximale spécifiée par le fabricant de la lame • Avancer de façon constante • Ne pas tordre la lame pour changer de direction ou couper en angle • Si la lame se coince, ne pas tenter de dégager la lame par à-coups, arrêter et débrancher la scie • Effectuer la coupe jusqu'au bout, ne pas arrêter avant que la pièce soit complètement coupée • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Scie circulaire portative CCHST Lien APSAM Thème Scies
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la scie circulaire et fournir le manuel du fabricant • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les scies conçues pour les tâches à effectuer • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des outils et machines conformément au manuel du fabricant, retirer les outils endommagés • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie circulaire sur table (Banc de scie)

4

Ne pas se placer dans la trajectoire de la pièce	Doigts près et dans trajectoire de la lame	Poussoirs
 Source Je le fais Club	 Source Je le fais Club	 Source Le monde en image

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Coupe avec banc de scie	• Coincement de la lame • Perte de contrôle de la scie • Coupure d'une partie du corps • Projection • Incendie • Vibrations • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Brûlure • Coupure • Amputation • Syndrome de Raynaud • Acouphène • Perte auditive	• Respecter les directives de la fiche Outils (Utilisation sécuritaire) si portative • Respecter les directives de la fiche Outil / Machine (Sécurité générale) • Respecter les directives de la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Respecter les instructions du fabricant quant au risque de rebond de la pièce vers l'opérateur • Choisir les lames appropriées au travail à effectuer • Utiliser des lames propres, bien affûtées • Fixer la lame solidement pour qu'elle coupe librement • Corps étrangers dans la pièce de bois (les retirer) • S'assurer que le couteau diviseur est en place • À moins de 10 mm de la lame • Égale à la hauteur de la lame • Moins épais que le trait de scie, mais plus que la lame • Muni d'un dispositif anti-recul • Ajuster le protecteur de lame le plus près possible de la pièce, ne pas le retirer • Utiliser et verrouiller le guide de coupe • Régler la profondeur de coupe avant de brancher la scie • Régler la profondeur de coupe en fonction de la pièce à découper • Ne jamais mettre les mains devant ou près de la lame • Avancer la pièce de façon constante sans forcer

		• Utiliser le poussoir de 45 cm pour couper les derniers 30 cm (12 po) des pièces • Éteindre la scie et utiliser un poussoir pour dégager les pièces coincées entre la lame et le guide • Se positionner hors de la trajectoire où il pourrait y avoir un rebond; derrière et au-dessus de la lame • Travailler à deux pour le délignage • Utiliser une rallonge pour soutenir les grandes pièces • Ne pas couper des pièces comportant des nœuds lâches ou des pièces de métal • Abaisser la lame lorsque la scie n'est pas utilisée • Rester concentré, arrêter la machine pour parler ou détourner votre attention • Porter les EPI requis : Lunettes de sécurité, masque anti-poussières, protection auditive, chaussures de sécurité • Signaler tout bris ou défautuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Danger Banc de scie - CNESST Lien Banc de scie - CCHST Lien Banc de scie - Poussoir - CCHST Lien Thème Scies APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation du banc de scie • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les scies conçues pour les tâches à effectuer • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Ne pas modifier la scie sans l'attestation d'un ingénieur • Fournir les poussoirs adaptés aux tâches à effectuer • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme de cadenassage (banc de scie fixe) • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • La présence des dispositifs anti recul des pièces • Le couteau diviseur sur les scies • Arrêt d'urgence fonctionnel et la remise en fonction après son utilisation ne provoque pas la mise en marche de l'équipement • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie à ruban horizontale (Métal)

4

Scie à ruban	Protecteur de lame non ajusté	Pièce bien retenue dans l'étau
	 Image libre de droits	 Source Outilbox

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Coupe de pièces de métal	• Accès à la lame • Démarrage accidentel pendant le changement de lame • Projection de sciures • Projection de fragment en cas de bris de la lame • Écrasement par l'étau mécanisé • Contact avec un élément sous tension exposé • Bruit • Acouphène • Surdit� • Coupure • Amputation • Fracture	• Respecter les directives de la fiche Outils / Machines (S�curit� g�n�rale) • Appliquer la proc�dure de contr�le des �nergies ou de cadenassage si vous devez retirer un protecteur (voir la fiche Contr�le des �nergies et Cadenassage) • Utiliser la scie selon les recommandations du fabricant • Choisir la lame et la vitesse de coupe appropri�es au mat�riau � couper • Ne pas exercer une trop grande pression sur la lame • V�rifier l'usure de la lame r�guli�rement • Ajuster le protecteur de lame de mani�re � couvrir en entier la partie non utilis�e de la lame • Referme compl�tement le protecteur de lame lorsque les coupes sont termin�es • Se positionner � l'avant pour l'op�rer • Attendre que la lame soit compl�tement arr�t�e et r�tracter la scie compl�tement avant de positionner une pi�ce � d�couper • Utiliser une brosse pour nettoyer les sciures • Ne jamais laisser fonctionner la scie sans surveillance • Garder les mains � distance de la lame pendant son fonctionnement

		• Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Scie horizontale à métal Multiprévention Lien Thème Scie circulaire APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la scie à béton • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les scies conçues pour les tâches à effectuer • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Couvertres des volants munis de dispositifs d'interverrouillage ou nécessitant l'utilisation d'un outil pour les ouvrir • Protecteur de lame • Bouton d'arrêt d'urgence • Ne pas modifier la scie • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • L'utilisation d'un outil est requise pour ouvrir les couvercles des volants ou un dispositif de sécurité est fonctionnel (interverrouillage) • Le protecteur de lame empêche l'accès à toute la partie de la lame non utilisée • Arrêt d'urgence fonctionnel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des outils et machines conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Outil - Scie à ruban verticale (Bois)

5

Empêcher accès aux volants et à la lame	Ajuster le protecteur de lame	Garder les doigts hors de la ligne de coupe
 Source Outils Viel inc.	 Source Parolai Stil'eco	 Source Outillage 2000

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Coupe de pièces de bois à l'aide de la scie à ruban	• Coincement d'une pièce avec la lame • Projection • Bruit • Blessures musculosquelettiques • Acouphène • Surdit� • Coupure • Amputation	• Respecter les directives de la fiche Outils / Machines (S�curit� g�n�rale) • Appliquer la proc�dure de contr�le des �nergies ou de cadenassage si vous devez retirer un protecteur (voir la fiche Contr�le des �nergies et Cadenassage) • Utiliser la scie � ruban seulement si vous �tes form� et autoris� par l'employeur • Prendre connaissance du manuel du fabricant • Utiliser la scie selon les recommandations du fabricant • D�gager le sol autour de la scie • Inspecter la scie et la lame avant l'utilisation • Ajuster le protecteur de lame de mani�re � prot�ger la partie de la lame non utilis�e (3 mm au-dessus de la pi�ce) • Refermer compl�tement le protecteur de lame apr�s utilisation • S'assurer que la lame • Est bien tendue • Glisse librement • Est bien aiguis�e • Appropri�e pour la pi�ce � d�couper

		• Placer les 2 mains hors de la ligne de coupe • Faire fonctionner le système d'aspiration des poussières • Nettoyer fréquemment les lieux pour éviter une accumulation de poussières combustibles (maximum 3 mm) • Utiliser un poussoir pour enlever la pièce découpée • Arrêter la scie et attendre l'arrêt complet de la lame avant de retirer la pièce • Utiliser un bout de bois ou une brosse pour enlever la sciure et les copeaux • Ne pas laisser la scie fonctionner sans surveillance • Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Chercher l'erreur scie à ruban Lien Scie à ruban horizontale CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la scie à ruban • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des scies munies de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Panneaux couvrant les poulies et la lame munis d'un dispositif à interverrouillage - ou • Requièrent un outil pour les ouvrir • Ne pas modifier la scie • Fournir le manuel du fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection des protecteurs et dispositifs de protection à l'aide d'une grille périodiquement notamment pour vérifier : • L'utilisation d'un outil est requise pour ouvrir les couvercles des volants ou un dispositif de sécurité est fonctionnel (interverrouillage) • Le protecteur de lame empêche l'accès à toute la partie de la lame non utilisée • Arrêt d'urgence fonctionnel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Arrosage patinoire et sentier glacé	Coupe-bordure	Souffleur à feuilles
		
Source APSAM	Source Guides Sports Loisirs	Source Guides Sports Loisirs

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déneigement des patinoires Réparation et entretien des patinoires Toute tâche sur ou en bordure des patinoires	• Froid • Blessures aux mains • Trouble musculosquelettique • Chute et glissade • Traumatisme crânien • Collision avec des équipements motorisés	• Respecter les directives de la fiche de prévention "Froid" • Effectuer le travail sur la glace uniquement si vous avez été formé et autorisé par l'employeur • Favoriser le travail lorsque les équipements roulants ne sont pas en action • Ne jamais se tenir dans la trajectoire des équipements roulants • Ne jamais circuler derrière d'un équipement roulant lorsqu'il fait marche arrière • Rester à au moins 3 m des équipements qui circulent • Demeurer visible pour l'opérateur des équipements • Établir le contact visuel avec l'opérateur et s'approcher perpendiculairement aux équipements • Monter sur les équipements uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied, etc.) • Porter les EPI requis : • Casque • Dossard (en présence d'équipements mobiles ou véhicules) • Gants • Chaussures à cap d'acier et à crampons • Se réchauffer régulièrement • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation

		Lien Outillage manuel mécanisé Guides Sports Loisirs Lien Arroser la patinoire et le sentier glacé APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au travail sur la glace • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité • Fournir des équipements ergonomiques • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Surfaceuse en action	Zones dangereuses à protéger	Zones dangereuses à protéger
 Source Parlons sciences	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Surfaçage de la glace	• Collision • Trouble musculosquelettique • Chute • Écrasement • Traumatisme crânien	• Respecter les directives de la fiche Cadenassage et contrôle des énergies • Respecter les directives de la fiche Outils / Machines (Sécurité générale) • Utiliser ou réparer la surfaceuse seulement si vous êtes formé et autorisé par l'employeur et détenez un permis de conduire classe 5 • Utiliser selon le manuel du fabricant • Utiliser les supports pour le changement de lames • Effectuer l'inspection quotidienne de l'équipement au début du quart de travail • Monter et descendre face à l'équipement en respectant les trois points d'appui • Monter sur un véhicule automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied, etc.) • Arrêter le moteur et enlever la clé de contact avant de descendre de la surfaceuse • Ne pas laisser l'équipement fonctionner sans surveillance • Rester attentif aux piétons et autres véhicules • Éteindre le chargeur à batterie avant de brancher ou débrancher la batterie d'un chariot et maintenir le couvercle du coffre à batterie ouvert pendant la charge • Arrêter le moteur pour effectuer le plein • Remplacer la bonbonne de propane selon les instructions du fabricant • S'assurer que la ventilation fonctionne (surfaceuse à combustion) • Cesser l'utilisation en cas d'alerte du détecteur de gaz ou si un test démontre un niveau supérieur à la norme de 35 ppm

		• Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation PIÉTONS • Porter un vêtement à haute visibilité (dossard ou autre) dans les aires de circulation de la surfaceuse • Rester à au moins 3m d'une surfaceuse qui circule • Ne jamais passer derrière une surfaceuse qui fait marche arrière • Établir le contact visuel avec l'opérateur et s'approcher perpendiculairement à la surfaceuse Lien Mesures de sécurité surfaceuse à glace APSAM Lien Sécurité des surfaceuses CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation et l'entretien des surfaceuses • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité, • Restreindre l'utilisation aux titulaires d'un permis de conduire classe 5 • Fournir le manuel du fabricant et informer les travailleurs du fonctionnement de l'équipement • Installer les protecteurs sur toutes les zones dangereuses (voir la fiche Sécurité des surfaceuses CNESST) • Vis sans fin horizontale et verticale • À l'avant du conditionneur • Courroies et chaînes d'entraînement • Zone de projection de la neige dans la benne, si accessible • Rédiger une fiche de sécurité identifiant toutes les zones dangereuses et les protecteurs qui doivent être en place • Rédiger une fiche de cadenassage / contrôle des énergies • Fournir les EPI requis et conformes aux normes • Immatriculer les surfaceuses utilisées sur la route ou sur un chemin privé		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection des surfaceuses afin de s'assurer que tous les protecteurs restent en place • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Lors d'utilisation d'équipements à combustion, s'assurer que les grilles d'inspection pour la qualité de l'air sont remplies Qualité de l'air dans les arénas APSAM Quoi faire en cas de présence de CO à l'aréna Santé et Services sociaux Québec Lien Guide Sécurité dans les Arénas AQAIRS • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

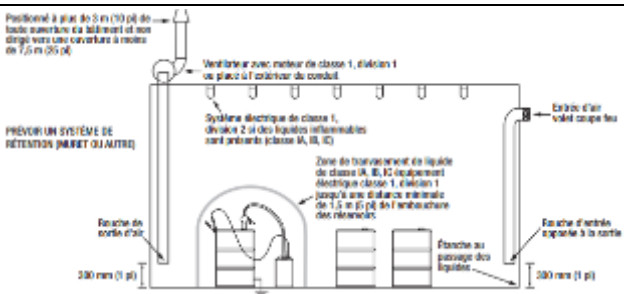
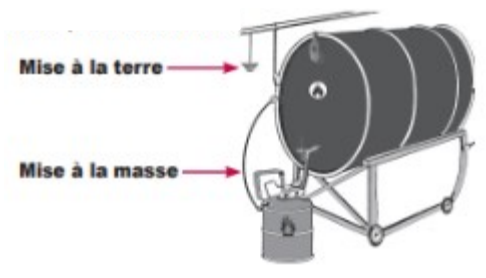
Plantes toxiques

2

Berce du Caucase	Panais sauvage	Herbe à puce
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Plantes toxiques	• Irritation • Dermatite • Brûlure chimique 1^{er} et 2^e degré par la sève activée par la lumière naturelle ou artificielle	• Observer l'environnement et identifier les plantes à risque avant d'effectuer une tâche • Signaler la présence des plantes au supérieur immédiat • Éviter le contact avec la sève • Si impossible, éradiquer les plantes avant d'effectuer la tâche • En cas de contact de la sève avec la peau : • Retirer le vêtement sans contaminer la peau ou les yeux • Éponger sans frotter pour ne pas étendre la sève sur la peau • Rincer abondamment avec de l'eau et du savon, puis laver les mains • Ne pas exposer la partie du corps à la lumière naturelle ou artificielle pendant 48 heures; 7 jours si des brûlures apparaissent • Pour les brûlures au 1^{er} degré, en cas de douleurs, tremper la brûlure dans l'eau ou faire des compresses pendant 20 minutes 4 à 6 fois par jour • Utiliser un écran solaire FPS d'au moins 30 pendant 6 mois • En cas de contact de la sève avec les yeux : • Rincer les yeux abondamment pendant au moins 10 minutes • Porter des lunettes de soleil foncées • Consulter un médecin • Consulter un médecin si : • La sève a touché les yeux ou plusieurs parties du corps

		• La personne fait de la fièvre • La peau devient rouge et enflée sur plus de 1/3 de la partie du corps • Des cloches de 2,5 cm apparaissent • Les lésions renferment du pus (liquide jaune ou vert opaque) Lien CCHST Berce du Caucase Lien Reconnaître la Berce du Caucase
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs concernant : • La manière d'identifier les plantes toxiques • Les endroits où la présence de ces plantes a été signalée • Les méthodes sécuritaires d'éradication des plantes • Les méthodes pour enfiler et retirer les EPI • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Début saison estivale • Rappel au besoin lors d'un nouveau signalement • Inspections périodiques des lieux • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Reconnaître les produits SIMDUT	Entreposage dans une pièce isolée	Mise à la masse pendant transvasement
 Source Multiprévention	 Source Multiprévention	 Source ASP Imprimerie

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation et exposition aux produits dangereux SIMDUT et produits domestiques	- Incendie / explosion - Brûlures / engelures - Intoxication / empoisonnement - Dermatite - Sensibilisation respiratoire - Atteintes certains organes - Stérilité / Mutation génétique - Maladies - Cancer - Décès	- Bien qu'ils ne soient pas gérés par le SIMDUT, les produits domestiques et les produits antiparasitaires, peuvent être dangereux. - Consulter les étiquettes et fiches de données de sécurité, AVANT D'UTILISER UN PRODUIT, notamment : - Mention de dangers pour la santé - Conseils de prudence - Méthodes de stockage - Contrôle de l'exposition et protection individuelle - Premiers soins et symptômes à surveiller - Mesures en cas d'urgence (déversement, incendie, etc.) - Respecter les directives, les méthodes de travail sécuritaire et les méthodes d'entreposage - Disposer des déchets inflammables dans les contenants prévus à cet effet - Porter, ajuster, entreposer et entretenir les EPI requis sur la fiche de données de sécurité et/ou la procédure de travail - Retirer tout vêtement contaminé par un produit comburant, inflammable, toxique ou corrosif, le vêtement doit être lavé avant d'être porté de nouveau - Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat - Signaler toute étiquette illisible ou manquante à votre supérieur immédiat - En cas de doute sur la méthode d'utilisation ou l'entreposage sécuritaire d'un produit, consultez votre supérieur immédiat <u>Lien Guide d'utilisation fiche de données sécurité CNESST</u>

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Dresser la liste des produits dangereux et l'intégrer au cartable • Remplacer les produits dangereux par des produits pas ou moins dangereux lorsque possible • Rendre les fiches de données de sécurité disponibles aux travailleurs en tout temps (cartable ou électronique) • Recevoir et mettre à jour les fiches de données de sécurité • Fournir les EPI requis • Fournir des cartouches avec indicateur de fin de service pour les masques et demi-masques à cartouches; ou registre • Informer les travailleurs : • Manière de consulter les fiches • Signification des informations des fiches et étiquettes • Mention de danger et Conseil de prudence • Risques spécifiques des produits dangereux pour leur santé • Premiers soins • Procédure en cas d'urgence • Fonctionnement des douches oculaires • Dispenser la formation SIMDUT à tous les travailleurs utilisant les produits ou qui y sont exposés • Apposer des étiquettes sur tous les contenants de transvidage • Entreposer les produits de manière sécuritaire conformément aux normes (NFPA 30, CNPI) et aux FDS • Affichage d'avertissement • Effectuer la mise à la terre des contenants métalliques, des étagères, armoires des produits inflammables (obligatoire s'il y a du transvasement dans l'armoire ou à partir d'un contenant dans l'armoire) • Fournir des contenants conformes, identifiés, avec couvercle à fermeture automatique pour les déchets dangereux • Fournir de la matière absorbante en cas de déversement et une procédure de ramassage sécuritaire • Prévoir les mesures en cas d'urgence • Fournir et identifier les bouteilles de rinçage, douche, douche oculaire (eau tempérée entre 16 et 38 degrés C)	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause sécurité d'information si nouveau produit • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspection pour assurer • L'entreposage sécuritaire • La présence d'étiquettes lisibles • L'utilisation sécuritaire • Limiter les quantités de produits dangereux aux postes de travail • Le port, l'entreposage, l'entretien des EPI requis • Nommer un responsable de s'assurer que la liste des produits et les fiches restent à jour • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des EPI conformément aux normes et de manière à ce qu'ils soient en bon état et demeurent conformes • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des bouteilles de rinçage, douches, et douches oculaires selon les recommandations du fabricant • Faire couler l'eau des douches oculaires reliées à un système d'eau potable chaque semaine ou aux 2 semaines pour éviter l'eau stagnante • Remplacer les poches de solution saline des douches par gravité avant la date d'échéance • Ajouter le traitement dans les réservoirs d'eau distillée des douches par gravité à la période spécifiée par le fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents <u>Chercher l'erreur - Produits inflammables</u> <u>Lien Entreposage des produits dangereux Multiprévention</u> <u>Lien Entreposage solvants ASP Imprimerie</u> <u>Lien Grille inspection entreposage produits chimiques Via Prévention</u> <u>Lien Cancer vs substances et activités CCHST</u> <u>Lien Profession vs agents cancérrogènes CCHST</u> <u>Lien Procédure en cas de déversement Multiprévention</u> <u>Lien Exigences d'entreposage CCHST</u>

PICTOGRAMMES SIMDUT 2015

									
Explosion ou réactivité	Inflammable	Comburant alimente incendie explosion	Gaz sous pression	Corrosif pour métal peau, yeux	Toxique ou mortel	Effets graves sur la santé	Effets moins sévères sur la santé	Nocif pour milieu aquatique	Matière infectieuse

ÉTIQUETTES PRODUITS DANGEREUX

SIMDUT 2015	SIMDUT 1988 (ANCIEN)	PRODUITS TRANSVIDÉS
Pour reconnaître les produits SIMDUT : Pictogramme de danger dans un losange rouge	Pour reconnaître les produits SIMDUT : Encadré hachuré (la couleur peut varier) et Pictogramme de danger dans un cercle noir	Étiquette produite par l'employeur Contenu minimum obligatoire - Nom du produit - Conseil de prudence incluant premiers soins - Mention que la fiche de données de sécurité est disponible - Pictogrammes (facultatifs, mais très utiles)
		

DÉMARCHE CONFORMITÉ DE L'ENTREPOSAGE

1	Faire le ménage : disposer de manière sécuritaire, avec une firme spécialisée, des produits que ne sont plus utilisés, périmés, étiquette illisible, etc.
2	Vérifier les étiquettes des produits : étiquettes originales du fournisseur, ou du lieu de travail pour produits transvidés, lisibles et conformes
3	Dresser l'inventaire des produits conservés : • Nom du produit • Nom du fournisseur • Contenant (type et capacité) • Nombre de contenants • Quantité totale • Lieu / zone entreposage • Présence étiquette conforme
4	Obtenir et consulter les fiches de données de sécurité et déterminer les zones d'entreposage en fonction des exigences spécifiques pour chaque produit : Température, protégé des chocs, humidité, produits incompatibles, etc. Vous pouvez utiliser le document <u>Entreposage des produits dangereux Multiprvention</u>
5	Identifier les zones d'entreposage et afficher les consignes de sécurité ex : Contenu des armoires, avertissement danger des produits, rappel mise à la terre / mise à la masse, EPI requis, etc.
6	Modifier la zone d'entreposage dans le document d'inventaire si une modification d'entreposage a été requise
7	Aménager les zones d'entreposage en fonction de la fiche de données de sécurité et des règlements et des normes NFPA 30, CNPI (code national de prévention des incendies) ex : Ventilation, mise à la terre des contenants, mise à la terre de l'armoire pour produits inflammables si du transvasement y est effectué, mise à la masse pour le transvasement, quantités permises, bac de rétention, sas étanche, armoires éloignées des sources de chaleur et des issues de secours, etc.
8	Il est recommandé de ne conserver que les quantités minimales requises pour les opérations afin de minimiser les risques
9	Nommer un responsable de chaque secteur de se procurer les fiches de données de sécurité lors des achats et s'assurer de garder la liste des produits dangereux et les fiches de données de sécurité à jour
10	Considérer tout autre élément pouvant affecter la sécurité des travailleurs
11	Effectuer une inspection et refaire ces étapes périodiquement

Source Multiprvention

INVENTAIRE PRODUITS SIMDUT

Emplacement		
Date	Nom	Signature

Nom du produit	Nom du fournisseur	Type et nombre de contenants	Quantité totale	Zone	Note

ENTREPOSAGE PRODUITS DANGEREUX GÉNÉRALITÉS

IMPORTANT : Entreposer conformément à la fiche de données de sécurité des produits

Définitions

Séparation simple :

- Distance de sécurité :
 - Distance entre les produits entreposés
 - Varie de 1m à 6m (si pas précisé = 1 mètre minimum)
 - Peut être sur le plancher ou dans un local d'entreposage des produits dangereux
- Paroi incombustible ou étanche:
 - Paroi incombustible : ayant une résistance au feu d'au moins 30 minutes
 - Paroi étanche : ne laissant pas passer les matières (gaz, liquide, solide)
 - Hauteur dépassant celle des produits entreposés

Séparation coupe-feu

- Armoire de sécurité homologuée FM (Factory Mutual) ou UL (Underwriters Laboratories)
 - Sur le plancher ou dans un local d'entreposage
 - Local d'entreposage conforme à la norme NFPA 30 et NFPA 400

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
GAZ LIQUÉFIÉS OU SOUS PRESSION 	SUR LE PLANCHER • Gaz inflammable, maximum 25 kg • Comburant non toxique et inerte non toxique maximum 150 kg • Toxique ou corrosifs aucun entreposage sur le plancher • Séparation simple des gaz comburants (distance 6 mètres) DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 ET 400 • Respecter les mêmes restrictions que sur le plancher entre les matières inflammables et comburantes • Consulter aussi la norme NFPA 400 À L'EXTÉRIEUR • Dans une cage grillagée et verrouillée avec une base de béton • Distance de 3 mètres entre les gaz inflammables et comburants (sauf propane à 6 m) • Distance des portes et fenêtres : • Cylindre ≤ 170 m³1,5 m • Cylindre > 170 m³ < 500 m³7,5 m • Cylindre ≥ 500 m³15 m	Bouteilles peuvent se transformer en projectiles en cas de bris, elles peuvent traverser les parois d'un bâtiment. • Entreposer loin des escaliers, ascenseurs, issues de secours et ponts roulants • Entreposer et utiliser à la verticale • Attacher les bouteilles • Maintenir les bouchons en place • Déplacer à l'aide d'un chariot • Identifier les bouteilles vides et respecter les mêmes règles d'entreposage que pour les pleines • Les gaz inertes peuvent être entreposés avec les gaz inflammables ou comburants

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
PROPANE  	• Interdit à l'intérieur, toujours à l'extérieur • À une distance de 6 mètres des liquides inflammables ou comburants	• Identifier les bouteilles vides et respecter les mêmes règles d'entreposage • Ne jamais entreposer les bouteilles vides à l'envers, elles ne sont jamais vides à moins d'avoir été purgées, risque de gelure (liquide à -47°C)
LIQUIDES OU SOLIDES COMBURANTS PEROXYDE ORGANIQUE 	SUR LE PLANCHER • Maximum 250 kg ou 250 litres (peroxyde organique 100 kg) • Bac de rétention sous les contenants • Séparation simple des autres matières dangereuses et des matériaux combustibles (carton, le bois, etc.) DANS UNE ARMOIRE DE SÉCURITÉ • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres que comburants • Utiliser une armoire distincte pour les peroxydes organiques DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Local isolé du reste du bâtiment par des murs coupe-feu d'au moins 2 heures • Séparation simple des matières toxiques, nocives pour la santé • Séparation coupe-feu des matières auto-échauffantes, liquides pyrophoriques, solides pyrophoriques, les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau aérosols, inflammables, liquides et solides inflammables ou combustibles et matières corrosives • Séparation coupe-feu entre les peroxydes organiques et les autres matières dangereuses	Libère de l'oxygène ou autre produit qui favorise, alimente et accélèrent un incendie. • Entreposer et utiliser à la verticale • Garder les contenants fermés hermétiquement • À l'écart des sources de chaleur ou d'ignition • À l'écart des produits inflammables ou combustibles • Identifier les armoires "COMBURANTS"
AÉROSOLS INFLAMMABLES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 1000 kg (environ 1200 canettes) • Tablettes munies de rebords ou grillagées pour éviter les chutes • Distance de 2,4 mètres de matières combustibles (bois, carton, etc.) DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Séparation simple des matières corrosives, matières auto-échauffantes, liquides et solides pyrophoriques, les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau • Séparation coupe-feu des matières comburantes	Le produit vaporisé peut s'enflammer violemment en présence d'une source de chaleur ou d'ignition et transformer le contenant en torche. • Maintenir l'inventaire le plus bas possible • Dans une zone ventilée • À l'écart des sources de chaleur ou d'ignition • Contenants vides = déchets dangereux • Mêmes les contenants vides peuvent exploser si heurtés ou percés

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
LIQUIDES INFLAMMABLES OU COMBUSTIBLES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 454 litres • Séparation simple des autres matières • Bac de rétention sous les contenants de liquide DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé (si la FDS le permet) • Maximum 460 litres de liquide dans l'armoire ou moins • Bac de rétention dans l'armoire • Distance de 30 mètres entre chaque groupe de 3 armoires ou mur coupe-feu DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Séparation simple des matières corrosives, matières auto-échauffantes, liquides, solides pyrophoriques, matières corrosives et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau • Séparation coupe-feu des produits comburants Certaines classes ex : IA peuvent exiger des limites de quantité d'entreposage À L'EXTÉRIEUR • Dans des contenants homologués • Bac de rétention pouvant contenir 100% du plus grand contenant ou 50% du volume total entreposé • À l'abri du soleil, la chaleur, des étincelles ou des flammes • Sur une surface plane et stable • Dans une cage ou un rangement bien ventilé, fait de matériau non combustible • La cage ou le rangement doit être détaché du bâtiment	Produisent des vapeurs qui peuvent s'enflammer en présence d'une étincelle. Les flammes se propagent très rapidement et les vapeurs peuvent exploser. • Garder les contenants fermés hermétiquement • Assurer la métallisation des contenants métalliques et des cylindres et effectuer une mise à la terre des contenants métalliques • Effectuer la mise à la terre et la mise à la masse durant de transvasement d'un contenant métallique à un autre • Inspecter le système de mise à la terre régulièrement (rouille, peinture au point de contact empêchent l'écoulement du courant de fuite à la terre) • Placer les produits liquides sous les produits solides • Installer un robinet à fermeture automatique pour les barils placés à l'horizontale • Ne pas placer de contenants devant les bouches d'entrée et de sortie d'air • Pas d'entreposage près des issues de secours, escaliers ou ascenseurs • Ventilation adéquate • Extincteur classe B • Inspecter les contenants régulièrement pour détecter les fuites

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
SOLIDES INFLAMMABLES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 100 kg • Séparation simple des autres matières que les produits inflammables DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé (si le FDS le permet) DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Séparation simple des matières corrosives, toxiques ou danger grave pour la santé, matières auto échauffantes, liquides ou solides pyrophoriques et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau • Séparation coupe-feu des produits comburants	Un incendie peut couver pendant longtemps et s'enflammer subitement. Les nuages de poussières inflammables peuvent s'enflammer facilement en présence d'une source d'ignition ex : étincelle, flamme, électricité statique • N'entreposer aucune boîte dans les armoires • Placer les solides au-dessus des liquides inflammables • Effectuer une mise à la terre des contenants métalliques • Éviter de former des nuages de poussières • Nettoyer les poussières, ne pas les laisser s'accumuler • Ne pas nettoyer à l'air comprimé, utiliser un aspirateur antidéflagrant avec filtre HEPA • Utiliser un extincteur approprié classe D
MATIÈRES CORROSIVES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 100 kg ou 100 litres si toxiques ou danger grave pour la santé • Quantité maximum 500 kg ou 500 litres si non toxiques • Séparation simple entre les produits acides et basiques • Séparation simple des autres matières dangereuses • Bac de rétention sous les contenants de liquides DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS CORROSIFS IDENTIFIÉE • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres que corrosifs, toxiques ou danger grave pour la santé • Armoires séparées pour les produits acides pH ≤ 2 et les produits basiques (alcalins) pH ≥ 11,5 DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Local résistant à la corrosion • Séparation simple des produits acides et basiques • Séparation simple des matières inflammables, matières auto échauffantes, liquides ou solides pyrophoriques • Séparation coupe-feu des produits comburants, peroxydes organiques et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Peuvent provoquer des lésions très graves. Peuvent attacher le métal et affaiblir des structures, outils, appareils de levage • Entreposer à une hauteur inférieure à celle des yeux • Entreposer les produits acides pH ≤ 2 et les produits basiques (alcalins) pH ≥ 11,5 dans des armoires séparées, les entreposer ensemble peut provoquer une réaction chimique pouvant dégager une grande source d'énergie • Utiliser des armoires qui résistent aux produits corrosifs avec un plateau résistant à la corrosion • Installer une douche oculaire à 10 secondes des lieux d'entreposage et de manipulation

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
MATIÈRES TOXIQUES, ET DANGER GRAVE POUR LA SANTÉ 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 100 kg ou 100 litres (sauf si bonbonne de gaz) • Aucun entreposage de bonbonne de gaz toxique ou corrosif sur le plancher • Distance de 1 mètre avec les autres matières dangereuses • Bac de rétention sous les contenants de liquides DANS UNE ARMOIRE • Ne pas entreposer avec d'autres matières dangereuses sauf <u>avec un seul des produits suivants</u> : produits acides ou les produits basiques ou des produits inflammables si la FDS le permet DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Bien ventilé • Résistance au feu de 1 heure • Distance de 1 mètre avec tous les autres produits dangereux • Séparation coupe-feu avec les peroxydes organiques	Peuvent être absorbées par la peau ou par les muqueuses, par les voies respiratoires ou par ingestion. Elles peuvent être toxiques, poison, cancérigènes, sensibilisantes, avoir un effet sur la fertilité, etc. Danger en cas de fuite, déversement, bris d'un contenant, un incendie ou toute autre situation provoquant un contact. • Ventilation locale au lieu d'entreposage • Installer un robinet à fermeture automatique pour les barils placés à l'horizontale Se laver les mains après manipulation et retrait des gants • Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation • Ne pas entreposer ou manipuler près d'aliments où d'endroits où seront déposés ou consommés des aliments • Toujours se laver les mains après avoir manipulé ces produits • Ranger les EPI à l'abri des contaminants

Source Multiprémonition

Aménagement et manipulation

Élément	Informations
Local d'entreposage de liquides inflammables	• Conforme au CNPI (code national de prévention des incendies) • Conforme aux normes NFPA 30 pour l'entreposage de liquides inflammables • Conforme à la norme NFPA 400 pour l'entreposage des gaz inflammables • Bien éclairé afin de pouvoir lire les étiquettes, détecter les fuites et travailler de manière sécuritaire • Muni d'installations électriques antidéflagrantes et approuvées pour emplacement dangereux • Comporter un mur faible (s'il y a un mur extérieur) pour faciliter l'accès en cas d'incendie • Muni d'un dispositif de rétention (bac sous les contenants / muret de rétention étanche et d'une hauteur suffisante. drain), pour éviter un déversement dans une aire adjacente, un drain ou dans l'environnement • Respecter les distances et/ou les séparations coupe-feu • Ne pas entreposer d'armoire devant les bouches d'entrée et de sortie d'air * Pour les détails sur la résistance au feu des parois, les quantités permises et la ventilation : consulter les normes NFPA 30, 400, le CNPE et Entreposage des produits dangereux Multiprémonition page 45
Armoire de sécurité produits inflammables	• Retarde le contact de l'incendie avec les produits entreposés • Laisser les bouchons sur les orifices de ventilation des armoires d'entreposage des produits; si vous tenez à les ventiler, elles doivent être ventilées directement à l'extérieur du bâtiment par un conduit anticorrosion à l'épreuve des explosions • Les armoires à partir desquelles on transvide des liquides inflammables doivent être mises à la terre • Une armoire homologuée est une séparation coupe-feu dans un local d'entreposages
Bac de rétention	• Utilisés pour prévenir : • Un déversement dans les aires de travail • Une contamination de l'environnement • Un mélange de matières incompatibles qui pourrait causer une réaction • Installer : • Sous les liquides dangereux • Aux endroits de transvasement
Mise à la terre	• Mise à la terre : Relier un élément à un objet conducteur pénétrant dans le sol via un lien. • L'élément relié, l'objet pénétrant dans le sol et le lien doivent tous être conducteurs. • S'assurer que les pinces du lien conducteur sont placées sur des surfaces conductrices exemptes de peintures, rouille ou autre matière pouvant empêcher ou réduire la conductivité • Effectuer la mise à la terre des supports, tablettes, etc., supportant des contenants de produits inflammables • Effectuer la mise à la terre des armoires de produits inflammables dans lesquelles du transvasement est effectué • Déposer les contenants métalliques de produits inflammables sur des tablettes métalliques mises à la terre
Mise à la masse	• Mise à la masse : Relier deux contenants conducteurs (ex : métal) de produits inflammables par un lien conducteur avant d'effectuer le transvasement afin de diminuer la différence d'énergie entre les 2 objets • S'assurer que les points de contact aux contenants ne sont pas isolés ex : peinture, rouille, saleté • Pour le transvasement entre 2 contenants dont au moins un n'est pas conducteur ex : plastic ou verre, utiliser un boyau conducteur assez long pour atteindre le fond du contenant de transvasement et verser lentement pour éviter la formation d'électricité statique

Inspection entreposage produits dangereux

Date	Nom :	Signature

Emplacement / Armoire :

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Inventaire à jour				
2	Armoires et produits loin des sources de chaleur et d'ignition, des issues de secours et des aires d'opération, aire à circulation élevée, protégés des chocs et véhicules				
3	Zone d'entreposage et quantités permises respectées				
4	Étiquette SIMDUT lisible et conforme en place sur chaque produit				
5	Contenants fermés hermétiquement				
6	Contenants servant au transvasement mis à la terre et mis à la masse				
7	Armoire à partir de laquelle est effectué du transvasement est mise à la terre				
8	Bouchons en place sur les orifices de ventilation des armoires de produits inflammables ou ventilées directement à l'extérieur du bâtiment par un conduit conforme				
9	Bac de rétention sous les liquides présentant un risque de déversement				
10	Drain de plancher protégé ou ne peut être atteint en cas de déversement				
11	Affichage et consignes de sécurité en place (défense de fumer, EPI, etc.)				
12	Extincteur à proximité				
13	Trousse pour contrôler les déversements à proximité				

Personnaliser cette grille en fonction des exigences d'entreposage des produits dangereux conservés

Produits dangereux – Renversement d'essence / Diesel

4

Périmètre de sécurité	Absorbant	Contenant pour évacuer l'absorbant utilisé
		 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déversement essence / diesel	• Incendie / explosion • Brûlures • Décès	• Respecter la fiche de données de sécurité de l'essence ou diesel • Arrêter la pompe dès que le déversement est constaté • Porter les EPI requis • Porter le dossard • Établir un périmètre de sécurité • Isoler la zone jusqu'à ce que l'opération de nettoyage soit complétée • Éloigner les gens, interdire toute source d'ignition (cigarette, cellulaire) • Appliquer l'absorbant sur l'essence au sol • Laisser le temps aux vapeurs d'essence de se dissiper • Ramasser l'absorbant avec une pelle • Mettre l'absorbant dans le contenant prévu à cet effet • Consulter les étiquettes et fiches de données de sécurité, notamment : • Mention de dangers pour la santé et Conseils de prudence • Méthodes de stockage • Contrôle de l'exposition et protection individuelle • Premiers soins et symptômes à surveiller • Mesures en cas d'urgence (déversement, incendie, etc.) • Disposer des déchets inflammables dans les contenants avec couvercles à fermeture automatique prévus à cet effet • Maintenir les contenants éloignés des sources d'ignition • Porter et ajuster les EPI requis

		• Entreposer et entretenir les EPI • Signaler tout bris, défectuosité ou équipement manquant à votre supérieur immédiat Lien Entreposage des produits dangereux Multiprévention Lien Entreposage solvants ASP Imprimerie Lien Grille inspection entreposage produits chimiques Via Prévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Appliquer les mesures de la fiche "PRODUITS DANGEREUX – SIMDUT 2015" • Rendre les fiches de données de sécurité disponibles aux travailleurs en tout temps • Identifier les EPI requis avec le comité SST • Fournir les EPI requis • Fournir des contenants conformes. Identifiés, avec couvercle à fermeture automatique pour les déchets dangereux • Fournir de la matière absorbante en cas de déversement et une procédure de ramassage sécuritaire • Prévoir les mesures en cas d'urgence		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause sécurité au besoin si nouveau produit • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Contact liquide biologique	Panier récupérateur de seringues	Virus
		
Source APSAM	Source APSAM	Source Radio Canada

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec un contaminant : virus, bactéries, moisissures, etc. Dans : - Eaux contaminées - Respiration d'une personne contaminée - Fluides d'une personne - Fluides d'animaux - Carcasses d'animaux - Nids d'animaux - Déjections - Moisissures et levures - Etc. MODES DE TRANSMISSION : Contact direct : - Plaie perforante - Contact par le toucher, par des éclaboussures, du contaminant avec une voie d'entrée : - Morsure et griffure Contact indirect :	- Allergies / Asthme - Maladies respiratoires - Infections - Irritations cutanées et des muqueuses - Encéphalite - Problèmes digestifs et intestinaux - Ver parasite - Légionellose - Tuberculose - Hépatite A, B ou C - VIH - Tétanos VOIES D'ENTRÉE - Muqueuse (bouche, nez, yeux) - Bouche (cigarette, aliments) - Plaie / Zone de la peau non saine : - Coupure - Eczéma - Psoriasis	- Inspecter, entretenir et porter les EPI au besoin - Retirer les EPI selon la méthode sécuritaire - Jeter immédiatement les EPI jetables après la tâche - Ne pas porter les mains au visage - Se laver les mains après une exposition - Se laver les mains régulièrement et avant chaque pause et en allant aux toilettes - Couvrir toute plaie ou zone de la peau altérée par un pansement, diachylon, gant, etc. - En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont. - Appliquer les directives des premiers soins (voir tableau) - Inform <u>immédiatement</u> votre supérieur immédiat - Respecter le protocole post-exposition que votre supérieur vous indique de le faire ou non (voir tableau) - Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible) - Très important de se rendre, immédiatement après les premiers soins, à l'établissement de soins identifié dans le protocole post-exposition, car si nécessaire, certains soins, tels que le traitement antirétroviral contre le VIH, doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition et avant 72 heures <u>Lien Que faire lors d'une exposition au sang CNESST</u>

Mains ou objets en contact avec un contaminant puis portés à une voie d'entrée Inhalation ou injection : De poussières, gouttelettes ou aérosols contaminés	• Dermatite	Lien Vidéos infection d'une blessure CNESST Lien Liquides biologiques APSAM Lien Décontamination des objets souillés APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'exposition aux bioaérosols • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Informer les travailleurs de la protection offerte par la vaccination • Confiner les opérations à risque • Interdire de boire, manger, fumer ou mâcher de la gomme dans les endroits potentiellement infectés • Assurer une ventilation et/ou une filtration afin de limiter la concentration des contaminants • Fournir les installations sanitaires et équipements requis pour permettre les mesures d'hygiène • Rédiger un programme de protection respiratoire • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les équipements sécuritaires (pinces à long manche récupération) • Identifier les établissements, à proximité, qui ont adopté un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire, inscrire leurs coordonnées dans le protocole • Élaborer un protocole post-exposition et informer les travailleurs Guide post-exposition Ministère Santé Services Sociaux Québec pages 2-3 • S'assurer que les secouristes et les gestionnaires connaissent le protocole post-exposition d'urgence • Offrir le soutien psychologique aux travailleurs concernés		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Effectuer un rappel périodique des premiers soins et du protocole post-exposition • Afficher le protocole post-exposition • Superviser et inspecter afin d'assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des systèmes de ventilation et de filtration • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des EPI conformément aux normes et de manière à ce qu'ils soient en bon état et demeurent conformes • Effectuer les essais d'ajustement des protections respiratoires aux 2 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents

Premiers soins

En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont.

En cas de blessure ou de contact avec une plaie / peau non saine

- Retirer les vêtements souillés par le contaminant
- Laver avec de l'eau et du savon
- S'il n'y a pas d'eau et de savon à proximité, utiliser du gel désinfectant, mais aller immédiatement où vous pourrez laver la plaie avec de l'eau et du savon
- Ne pas broser ou faire saigner pour ne pas endommager davantage la peau
- Ne pas utiliser de produits irritants comme de la javel ou de l'iode
- Ne pas faire saigner la plaie
- Rincer abondamment
- Recouvrir la plaie d'un pansement ou d'un diachylon
- Suivre le protocole post-exposition

En cas de contact avec une muqueuse :
Bouche, intérieur du nez, yeux

- Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau
- Suivre le protocole post-exposition

Protocol post-exposition

Établissements de santé dotés d'un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Employeur

- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne si le travailleur ne l'a pas déjà fait (si possible)
- Orienter le travailleur vers l'établissement qualifié le plus près
- Assurer le transport au besoin

Travailleur

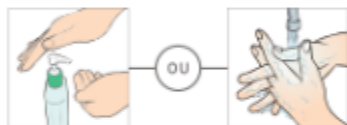
- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible)
- Se présenter à l'établissement indiqué ci-haut
- Mentionner que vous avez été en contact avec le contaminant (sang, eaux usées, etc.) au travail
- Si la prise en charge n'est pas immédiate, mentionner le Protocole Post-Exposition puisque certains soins doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE

OU

APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- Si l'APR a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écartier le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écartier le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



MASQUE

OU

APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASSTAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales

asstas.qc.ca

METTRE ET RETIRER UN MASQUE N95

METTRE LE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée :

Placer le N95 dans le creux de la main

Laisser prendre les courroies (modèle type coquille)

Placer le N95 sous le menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez

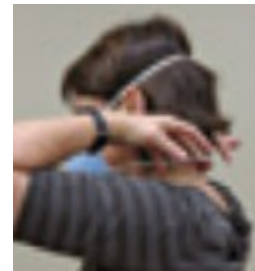
Passer d'abord la courroie supérieure par-dessus la tête

Passer ensuite à courroie inférieure par-dessus la tête; la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux

Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes

Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache

S'il y a une pince nasale, modeler la section nasale à la forme du nez en utilisant le majeur et l'index des deux mains



Source ASSTSAS

RETIRER LE N95

Après avoir quitté la zone contaminée :

Suivre la séquence recommandée par votre établissement pour le retrait des EPI

Éviter de toucher au filtre du N95

Passer la courroie inférieure par-dessus la tête

Passer la courroie supérieure par-dessus la tête

Tenir le masque par la courroie supérieure et le jeter



Source ASSTSAS

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ MASQUE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée

Si le résultat à l'un de ces 2 tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans la zone potentiellement contaminée

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION NÉGATIVE

Le masque doit être posé directement sur la peau. Il ne doit y avoir aucun obstacle entre le masque et la

Placer les mains sur le N95 sans l'écraser

Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage

Sinon, repositionner le N95 et reprendre l'essai



TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION POSITIVE

Après avoir fait le test d'étanchéité à pression négative

Expirer l'air inhalé dans le N95

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait bomber légèrement

Sinon, c'est que l'air s'échappe donc que le masque n'est pas étanche

Repositionner le N95 et refaire le test



[Lien N95 ASSTSAS](#)

Contact liquide biologique	Panier récupérateur de seringues	Pressoir à boues confiné
		
Source APSAM	Source APSAM	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec un contaminant : virus, bactéries, moisissures, etc. Dans : - Eaux contaminées - Respiration d'une personne contaminée - Fluides d'une personne - Fluides d'animaux - Carcasses d'animaux - Nids d'animaux - Déjections - Moisissures et levures - Etc. MODES DE TRANSMISSION : Contact direct : - Plaie perforante - Contact par le toucher, par des éclaboussures, du contaminant avec une voie d'entrée : - Morsure et griffure	- Allergies / Asthme - Maladies respiratoires - Infections - Irritations cutanées et des muqueuses - Encéphalite - Problèmes digestifs et intestinaux - Ver parasite - Légionellose - Tuberculose - Hépatite A, B ou C - VIH - Tétanos VOIES D'ENTRÉE - Muqueuse (bouche, nez, yeux) - Bouche (cigarette, aliments) - Plaie / Zone de la peau non saine : - Coupure - Eczéma - Psoriasis	- Considérer la vaccination (VHB = 3 doses) - Inspecter, entretenir et porter les EPI - Retirer les EPI selon la méthode sécuritaire - Jeter immédiatement les survêtements et EPI jetables après la tâche - Ne pas entreposer ou mettre en contact les survêtements avec les autres vêtements s'ils ne sont pas jetables - Ne pas porter les mains au visage - Se laver les mains après une exposition - Se laver les mains régulièrement et avant chaque pause et en allant aux toilettes - Couvrir toute plaie ou zone de la peau altérée par un pansement, diachylon, gant, etc. - En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont. - Appliquer les directives des premiers soins (voir tableau) - Informier <u>immédiatement</u> votre supérieur immédiat - Respecter le protocole post-exposition que votre supérieur vous indique de le faire ou non (voir tableau) - Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible) - Très important de se rendre, immédiatement après les premiers soins, à l'établissement de soins identifié dans le protocole post-

Contact indirect : Mains ou objets en contact avec un contaminant puis portés à une voie d'entrée Inhalation ou injection : de poussières, gouttelettes ou aérosols contaminés	• Dermatite	exposition, car si nécessaire, certains soins, tels que le traitement antirétroviral contre le VIH, doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition et avant 72 heures Lien Que faire lors d'une exposition au sang CNESST Lien Vidéos infection d'une blessure CNESST Lien Liquides biologiques APSAM Lien Décontamination des objets souillés APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'exposition aux bioaérosols • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Informer les travailleurs de la protection offerte par la vaccination • Confiner les opérations à risque • Interdire de boire, manger, fumer ou mâcher de la gomme dans les endroits potentiellement infectés • Assurer une ventilation et/ou une filtration afin de limiter la concentration des contaminants • Fournir les installations sanitaires et équipements requis pour permettre les mesures d'hygiène • Rédiger un programme de protection respiratoire • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les équipements sécuritaires (pincettes à long manche récupération) • Identifier les établissements, à proximité, qui ont adopté un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire, inscrire leurs coordonnées dans le protocole • Élaborer un protocole post-exposition et informer les travailleurs Guide post-exposition Ministère Santé Services Sociaux du Québec pages 2-3 • S'assurer que les secouristes et les gestionnaires connaissent le protocole post-exposition d'urgence • Offrir le soutien psychologique aux travailleurs concernés		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Effectuer un rappel périodique des premiers soins et du protocole post-exposition • Afficher le protocole post-exposition • Superviser et inspecter afin d'assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des systèmes de ventilation et de filtration • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des EPI conformément aux normes et de manière à ce qu'ils soient en bon état et demeurent conformes • Effectuer les essais d'ajustement des protections respiratoires aux 2 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents

PREMIERS SOINS

En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont.

En cas de blessure ou de contact avec une plaie / peau non saine

- Retirer les vêtements souillés par le contaminant
- Laver avec de l'eau et du savon
- S'il n'y a pas d'eau et de savon à proximité, utiliser du gel désinfectant, mais aller immédiatement où vous pourrez laver la plaie avec de l'eau et du savon
- Ne pas broser ou faire saigner pour ne pas endommager davantage la peau
- Ne pas utiliser de produits irritants comme de la javel ou de l'iode
- Ne pas faire saigner la plaie
- Rincer abondamment
- Recouvrir la plaie d'un pansement ou d'un diachylon
- Suivre le protocole post-exposition

En cas de contact avec une muqueuse :
Bouche, intérieur du nez, yeux

- Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau
- Suivre le protocole post-exposition

PROTOCOLE POST-EXPOSITION

Établissements de santé dotés d'un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire

Nom :
Adresse :
Téléphone :

Employeur

- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne si le travailleur ne l'a pas déjà fait (si possible)
- Orienter le travailleur vers l'établissement qualifié le plus près
- Assurer le transport au besoin

Travailleur

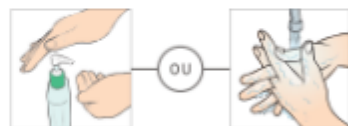
- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible)
- Se présenter à l'établissement indiqué ci-haut
- Mentionner que vous avez été en contact avec le contaminant (sang, eaux usées, etc.) au travail
- Si la prise en charge n'est pas immédiate, mentionner le Protocole Post-Exposition puisque certains soins doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE

OU

APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.

ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



4 MASQUE

OU

APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASSTAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des services sociaux

asstas.qc.ca

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ DU DEMI-MASQUE

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA PRESSION À VIDE

- Bloquer l'admission d'air
- Inspirer doucement
- Le masque doit s'affaisser (s'écraser) légèrement sur le visage
- Retenir son souffle pendant au moins 5 secondes
- Le masque doit rester affaissé sur le visage
- Si le masque ne s'affaisse pas ou ne reste pas affaissé,
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA SURPRESSION

- Boucher la soupape d'expiration
- Expirer doucement
- L'appareil devrait prendre un peu d'expansion
- L'appareil devrait demeurer en expansion pendant 5 secondes sans fuite d'air
- Si le masque ne prend pas d'expansion ou s'il ne demeure pas en expansion pendant 5 secondes
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

METTRE ET RETIRER UN MASQUE N95

METTRE LE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée :

Placer le N95 dans le creux de la main

Laisser prendre les courroies (modèle type coquille)

Placer le N95 sous le menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez

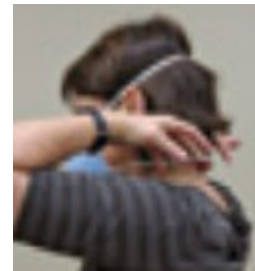
Passer d'abord la courroie supérieure par-dessus la tête

Passer ensuite à courroie inférieure par-dessus la tête; la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux

Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes

Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache

S'il y a une pince nasale, modeler la section nasale à la forme du nez en utilisant le majeur et l'index des deux mains



Source ASSTSAS

RETIRER LE N95

Après avoir quitté la zone contaminée :

Suivre la séquence recommandée par votre établissement pour le retrait des EPI

Éviter de toucher au filtre du N95

Passer la courroie inférieure par-dessus la tête

Passer la courroie supérieure par-dessus la tête

Tenir le masque par la courroie supérieure et le jeter



Source ASSTSAS

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ MASQUE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée

Si le résultat à l'un de ces 2 tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans la zone potentiellement contaminée

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION NÉGATIVE

Le masque doit être posé directement sur la peau. Il ne doit y avoir aucun obstacle entre le masque et la

Placer les mains sur le N95 sans l'écraser

Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage

Sinon, repositionner le N95 et reprendre l'essai



TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION POSITIVE

Après avoir fait le test d'étanchéité à pression négative

Expirer l'air inhalé dans le N95

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait bomber légèrement

Sinon, c'est que l'air s'échappe donc que le masque n'est pas étanche

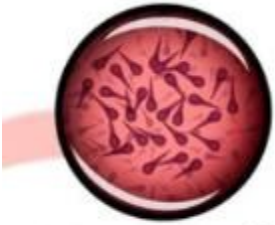
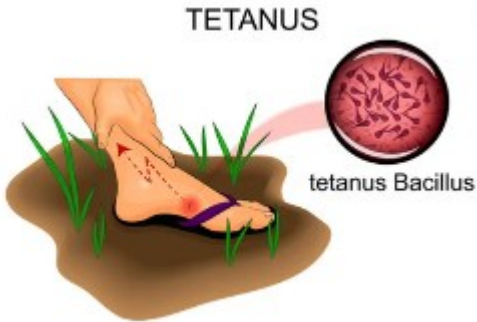
Repositionner le N95 et refaire le test



[Lien N95 ASSTSAS](#)

Risque biologique – Tétanos

4

Bactérie présente dans la terre	Voie d'entrée par une plaie	Vaccination = meilleure protection
 tetanus Bacillus Source Medcover Hospitals	 Source Medcover Hospitals	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact d'une plaie avec - De la terre / boue - Des déjections - Un objet contaminé Plaie perforante par un objet en contact avec la bactérie présente dans : - La terre - Les déjections - La salive humaine et animale (morsure)	- Fractures - Ruptures musculaires - Escarre (croûte noirâtre sur la peau) - Thrombose - Embolie pulmonaire - Arrêt cardiaque - Décès 10% à 80% des cas - Symptômes : - Raideurs soudaines dans la mâchoire, le cou et le visage - Difficulté à avaler - Courbure du dos vers l'arrière - Extension des bras et des jambes - Spasmes musculaires - Fièvre et transpiration	PRÉVENTION Il est recommandé de garder son carnet de vaccination à jour, l'efficacité du vaccin est de près de 100% - Porter des vêtements longs et des gants lors des tâches vous y exposant - Porter les EPI requis - Couvrir les plaies existantes pour éviter le contact - Connaître et surveiller les symptômes - En cas de contact, nettoyer la plaie et consulter un médecin CONSULTER UN MÉDECIN - Consulter un médecin le jour même : - En cas de blessure sur un objet en contact avec une surface potentiellement contaminée - Contractions musculaires involontaires - Rendez-vous à l'urgence ou appeler le 911 en cas d'apparition des symptômes - Difficulté à avaler - Lèvres bleues - Difficulté à bouger - Dos devient courbé vers l'arrière

	• Hypertension * Les symptômes peuvent être généralisés ou demeurer près de la plaie	• Convulsions <u>Lien Tétanos - Gouvernement du Québec</u> <u>Lien Le tétanos - Gouvernement du Canada</u> <u>Lien Tétanos CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au contact d'une plaie avec la terre, les déjections ou un objet contaminé et des plaies perforantes par un objet en contact avec la terre ou les déjections • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Informer les travailleurs de l'importance de la vaccination • Favoriser et informer les travailleurs de l'importance de la consultation médicale en cas de contact ou de plaie perforante • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Nettoyer les équipements en contact avec la terre régulièrement		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

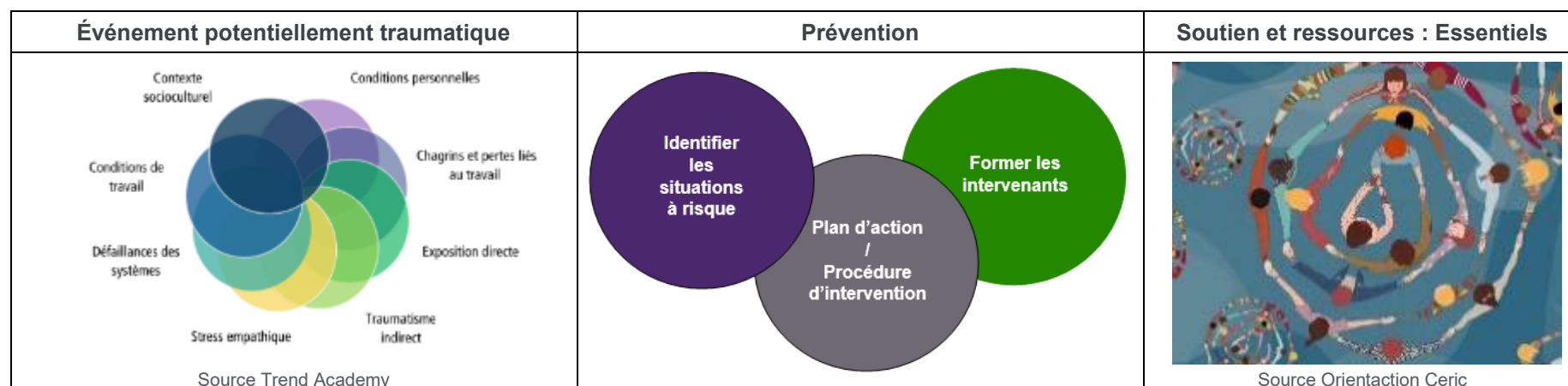
Impatience	Tension monte	Explosion de la colère
		
Source Penser Changer	Source Prévention au travail CNESST	Source Commerce.life

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec la clientèle difficile	Blessures physiques et psychologiques	IMPATIENCE / AGRESSION VERBALE - Surveiller les signes avant-coureurs de la violence pour la désamorcer : - Poing et/ou mâchoire serrés, pointe du doigt - Débit de mots accéléré, voix plus aiguë, élévation du ton - Gestes qui appuient la parole, se rapproche de vous - Jurons, insultes - Communiquer de manière calme et polie - Parler lentement sans hausser le ton - Ne pas dire à la personne de se calmer - Éviter de poser des gestes qui peuvent paraître provocants - Mettre les mains sur les hanches - Croiser les bras - Pointer du doigt - Lever les yeux au ciel - Soupirer d'exaspération - S'il n'y a pas d'espace protégé, rester à distance de la personne ne jamais vous placer de manière à ce que la personne vous bloque l'accès à une zone sécuritaire ou à la sortie - Si vous craignez que le client ne devienne violent, prétextez une tâche à faire dans un autre local ex: consulter un collègue, aller chercher un document, etc. et sortez du local pour vous mettre à l'abri; consultez votre supérieur immédiat afin de décider ensemble s'il intervient avec vous auprès du client, si vous devez faire appel à la sécurité, ou si vous contactez le 911

		- Appeler le 911 si vous n'êtes pas visible de l'agresseur si la situation le requiert VIOLENCE PHYSIQUE - Regagner votre espace protégé si vous l'avez quitté ou un local sécuritaire - Actionner le bouton d'alerte; s'il n'y en a pas, contacter la sécurité ou la police VOL - Garder le moins d'argent possible dans la caisse - Ne pas compter l'argent devant les clients - Ne pas résister, remettre l'argent ou ce qui est demandé - Ne pas poursuivre le voleur - Expliquer vos mouvements à l'agresseur afin d'éviter de le surprendre - Déclencher l'alarme silencieuse seulement lorsque le voleur ne vous voit pas - Ne pas fixer le visage du voleur pour éviter qu'il croie que vous l'avez reconnu
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Identifier les situations ou tâches à potentiel d'agressivité ou de violence - Élaborer les procédures à suivre en cas de situation d'agressivité ou de violence - Élaborer les procédures de gestion et d'accompagnement du travailleur après l'évènement - Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents - Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : écran de protection vitré, comptoir surélevé, bouton d'alarme silencieuse caché, caisse à un endroit visible de l'extérieur, caméra, entrée bien éclairée sans objets obstruant la vue, sans objets pouvant être projetés ou servir d'arme, sortie accessible en tout temps pour le travailleur, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, - Afficher un rappel à la clientèle que toute forme de violence verbale ou physique ne sera pas tolérée ainsi qu'un rappel quant à la présence de caméras - Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme - Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel de violence - Appliquer une politique de garder peu d'argent dans la caisse		- Accueil nouveaux travailleurs - Informers les travailleurs : - Des situations à potentiel d'agressivité ou de violence - De la clientèle ayant eu des comportements de violence dans le passé - Des procédures à suivre en cas d'agression - De la procédure à suivre pour rapporter tout incident - De la procédure de suivi et d'accompagnement par l'employeur - Former les travailleurs quant aux méthodes: - Pour identifier les signes d'impatience ou de colère chez la clientèle - Pour désamorcer une crise - Pause-sécurité périodique - Inspection périodique des équipements et affiches - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents <u>Lien Violence et harcèlement en milieu de travail - CCHST</u> <u>Lien Prévention de la violence face à un client violent - APSSAP</u> <u>Lien Violence de la clientèle (résumé) - ASSTSAS</u> <u>Lien Violence de la clientèle - ASSTSAS</u> <u>Lien Violence dans les rapports avec la clientèle - APSAM</u>

Risques psychosociaux - Événement potentiellement traumatique (ÉPT)

4



SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Être la victime directe d'ÉPT Être un témoin direct d'ÉPT Apprendre qu'un proche a été exposé à un ÉPT Être exposé de manière répétée aux caractéristiques aversives d'un ÉPT dans le cadre de son travail Travail dans des services d'urgence ou des services correctionnels Travail où un peut être victime de vol où le risque de violence ou d'accident grave est élevé	- Anxiété - Dépression - Troubles de stress aigu - Troubles de stress post-traumatique - Trouble d'adaptation - Anxiété généralisée - Dépression majeure - Problèmes de consommation - Pensées suicidaires - Passage à l'acte	ÉVÉNEMENT POTENTIELLEMENT TRAUMATIQUE (ÉPT) - Qui implique une mort effective, une menace de mort, une blessure ou une violence sexuelle - Menace à la vie, à l'intégrité physique ou psychique - Décès - Menace de mort - Blessure grave - Violence sexuelle TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES - Respecter la confidentialité - Respecter les procédures de travail et d'intervention - Reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) (voir la liste dans le tableau plus bas) - Participer à l'identification des situations à risque et suggérer des mesures à mettre en place - Signaler toute situation à risque non contrôlé, procédure inadéquate ou inapplicable, intervention pendant laquelle une procédure n'a pas été ou n'a pu être appliquée - Signaler à l'employeur ou à une personne ressource les situations où une personne s'est confiée par rapport à des symptômes apparentés à

		une trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou lorsqu'un TSPT est suspecté
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les situations ou les tâches à risque d'ÉPT • Consulter le comité, les travailleurs et les superviseurs • Élaborer un plan d'action • Former les gestionnaires à superviser, à identifier les situations à risque et à apporter les correctifs • Former les gestionnaires et les travailleurs afin qu'ils soient : • Aptes à réagit / intervenir en situation d'urgence • Informés sur les effets de l'exposition aux ÉPT • Aptes à reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) • Informés sur la prévention du suicide • Créer un climat de sécurité psychologique : • Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel d'ÉPT		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique de rappel • Superviser et inspecter afin de s'assurer que les mesures pour réduire le risque d'exposition à un ÉPT sont respectées • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Effectuer l'enquête et analyse des événements au moment opportun Utiliser les outils ici-bas, créés à l'aide de l'aide-mémoire de la CNESST afin d'identifier, corriger et contrôler les risques reliés au ÉPT <u>Lien Aide-mémoire Exposition à un événement potentiellement traumatique - CNESST</u>

Liste non-exhaustive de signes et symptômes de troubles de stress post-traumatique

Signes et symptômes pouvant se manifester et permettant de reconnaître un Trouble de stress post-traumatique (TSPT)	
• Évitement ou tentative d'évitement de souvenirs, de pensées, de sentiments ou de rappels pénibles de l'événement ex : certains lieux, endroits publics, foules, etc.	
• Incapacité de se souvenir d'un élément important de l'ÉPT	
• Croyance ou attentes négatives persistantes et exagérées concernant soi-même ou d'autres personnes	
• Pensées négatives ou irrationnelles persistantes à propos de la cause ou des conséquences de l'ÉPT	
• État émotionnel négatif persistant (ex : crainte, horreur, colère, culpabilité ou honte)	
• Réduction de l'intérêt ou de la participation à des activités importantes ou à des loisirs	
• Sentiment de détachement d'autrui ou de devenir étranger par rapport aux autres	
• Incapacité persistante d'éprouver des émotions positives	
• Irritabilité ou accès de colère	
• Comportement irréfléchi ou autodestructeur	
• Hypervigilance : état de vigilance accrue accompagné d'un comportement visant à prévenir les dangers	
• Réaction de sursaut exagérée	
• Problèmes de concentration	
• Problèmes de sommeil	
• Développement de tic nerveux ou d'un trouble obsessionnel compulsif (TOC)	

IDENTIFIER

Cocher les situations à risque applicables dans votre milieu, indiquer pour quels postes et préciser les tâches

Cocher	Identifier les situations à risque d'événements potentiellement traumatiques présentes	Postes	Tâches
☐	En contact avec la clientèle		
☐	Risque d'être victime ou témoin d'un accident grave		
☐	Risque d'être victime ou témoin d'une agression ou d'un vol		
☐	Exposé à la violence physique, verbale, psychologique répétée		
☐	Exposé à une clientèle imprévisible, criminalisée ou aux comportements dangereux		
☐	Devoir intervenir ou être témoin dans des situations d'urgence (accident, maladie, blessure grave, décès, etc.		
☐			
☐			

Afin de vous aider à identifier les situations à risque d'un .ÉPT, voici une liste, non exhaustive, de situations qui augmentent le risque d'y être exposé.

Cocher	Situations augmentant le risque d'être exposé à une événement potentiellement traumatique
☐	Travailler avec le public
☐	Travailler seul ou en petit groupe
☐	Travailler dans un milieu peu fréquenté
☐	Travailler tard en soirée ou tôt le matin
☐	Travailler à des moments stressants de la semaine, du mois ou de l'année (ex Noël, fin de mois, etc.)
☐	Disposer d'un lieu de travail mobile (taxi, camion, travail sur la route)
☐	Manipuler de l'argent, des objets précieux ou des médicaments
☐	Accomplir des tâches d'inspection
☐	Offrir des services, des soins, des conseils
☐	S'occuper de personnes présentant des instabilités et des difficultés psychologiques
☐	Travailler dans une période de changement organisationnel intense (ex : suppression de postes, etc.
☐	

CORRIGER

Pour chaque tâche identifiée à risque d'ÉPT, identifier les mesures de prévention ou correctifs requis en appliquant la hiérarchie des moyens

Cocher	Tâche (préciser le poste si requis)	Correctif (préciser)
☐		
☐		
☐		
☐		
☐		
☐		

Afin de vous aider à identifier les mesures de prévention et correctifs requis, voici une liste, non exhaustive, de mesures de prévention possibles.

Cocher	Exemples de mesures de prévention pour diminuer le risque d'ÉPT
☐	Éliminer ou modifier une tâche à risque ex : manutention d'argent devant la clientèle ex : décompte d'un dépôt, dépôts fréquents sans décompte
☐	Aménager les lieux ex : de manière à ce que les travailleurs aient accès à une issue en tout temps, barrière / écran de protection, bouton d'alarme, caméra, sas, protecteurs, etc.
☐	Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel d'ÉPT
☐	Afficher clairement la présence de caméra, les conséquences d'un comportement agressif ex : expulsion définitive, poursuites, etc.
☐	Rédiger des procédures de travail et d'intervention d'urgence (pendant et après l'événement)
☐	Rédiger un processus de signalement d'une situation / suggestion
☐	Informar les travailleurs des risques liés à leur travail et des règles et procédures pour effectuer leur tâches de manière sécuritaire
☐	Informar et former les superviseurs afin qu'ils aient les habiletés pour reconnaître les signes et intervenir
☐	Créer un climat de confiance : écoute, ouverture, confidentialité, sans préjugés, sans stéréotypes
☐	Fournir, assurer le port et l'entretien les équipements de protection requis si applicable
☐	Afficher de l'informations sur les signes et symptômes pour reconnaître un trouble de stress post-traumatique (TSPT) (voir liste plus bas)
☐	Afficher la liste de ressources disponibles
☐	Offrir des formation sur la prévention du suicide
☐	Offrir des formations sur la résilience, la gestion du stress, l'équilibre travail-vie personnelle
☐	
☐	

CONTRÔLER

Afin d'assurer la pérennité des mesures de prévention, appliquer des moyens de contrôle dont voici des exemples

Cocher	Exemples de moyens de contrôle afin de maintenir les moyens de prévention
☐	Intégrer les formations et informations concernant l'ÉPT et les TSPR à l'accueil de tous les nouveaux travailleurs
☐	Intégrer les formations d'appoint au plan de formation continue des travailleurs et gestionnaires
☐	Intégrer les équipements et aménagements de sécurité au programme d'inspection et d'entretien préventif
☐	Réviser et effectuer la mise à jour de la politique contre la violence et le harcèlement minimalement annuellement
☐	Réviser et effectuer la mise à jour des procédures de travail et d'intervention
☐	Intégrer la surveillance des éléments reliés aux risques d'ÉPT à la grille d'inspection (respect procédures, affichage en place, etc.)
☐	Effectuer des pauses sécurité avec signatures pour rappeler les situations à risques, les procédures de travail et d'intervention, les signes de TSPT, le soutien disponible, toute modification à la politique ou aux procédures
☐	Inscrire les événements reliés aux ÉPT au registre
☐	Effectuer les enquêtes et analyses d'accident au moment opportun
☐	Colliger les signalements et plaintes, évaluer : le respect de la procédure, la redondance de certains éléments, le délais de traitement, le respect de la confidentialité, tout autre élément significatif
☐	Appliquer le processus disciplinaire lorsque les procédures ne sont pas respectées
☐	
☐	
☐	

Après avoir utilisé les outils précédents pour identifier, corriger et contrôler les risques, vous pouvez transcrire les informations dans votre plan d'action ou dans le tableau à la page suivante Identifier – Corriger – Contrôler, si vous n'avez pas de plan d'action, afin d'assurer la mise en œuvre.



IDENTIFIER, CORRIGER ET CONTRÔLER LES RISQUES

[illegible]

Contact non-désiré	Comportements agressifs ou menaçants	Humilier et isoler
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec les patients Relations entre collègues Périodes changements Conflits interpersonnels Rivalité / Milieu compétitif Répartition inégale des tâches Absence de communication entre la direction et le personnel ou entre les membres du personnel Manque de précision des directives Manque de formation Arrivée de nouveaux gestionnaires Promotion à l'interne	• Difficulté / incapacité à faire son travail • Absence / invalidité • Démission • Anxiété • Dépression • Problèmes de consommation • Difficultés conjugales, familiales, financières • Pensée suicidaires • Passage à l'acte	INCIVILITÉ • Manque de respect aux règles de vie en société • Manque de savoir-vivre • Micro comportements ou microagressions non répété, gravité moindre que le harcèlement mais tout de même blessant et inacceptable, non reliés à l'âge, au sexe, à la religion ou à l'origine ou autre HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL • Conduite vexatoire, abusive, humiliante, blessante qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des comportement: • Répétés • Hostiles, agressifs, menaçants • Non désirés • Portent atteinte à la dignité, au respect, à l'amour propre ou à l'intégrité • Rendent le milieu de travail néfaste pour la personne visée • Une seule conduite grave si elle a des conséquences négatives durables • Exemples : • Ignorer, isoler, dévaloriser, humilier, insulter, discréditer, dénigrer • Comportements non désirés ou à connotation sexuelle • Contacts physiques non consentis • Propos grossiers, sexistes • Diffuser des images à connotation sexuelle Important : Le droit de gérance de l'employeur ne constitue pas du harcèlement tant qu'il est exercé dans le respect

		TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES • Adopter des comportements empreints de politesse et de civilité • Communiquer de manières polie et courtoise • Accepter des idées différentes des nôtres en discuter respectueusement • Souligner la contribution des autres • Suivre la procédure si vous pensez vivre du harcèlement ou de l'incivilité ASTUCES • Parler des autres comme s'ils étaient présents • Parler aux gens comme si un membre de leur famille était dans la pièce et comme vous aimeriez qu'on s'adresse à vous
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Élaborer une politique de prévention du harcèlement et de l'incivilité incluant • des exemples de situations indésirables • le processus de traitement des plaintes • le nom des personnes ressources • Élaborer la procédure de traitement des plaintes et d'intervention lors des situations d'incivilité et de harcèlement • Former les gestionnaires et les personnes ressources à reconnaître le harcèlement et l'incivilité, à intervenir et respecter la procédure. • Présenter et rendre la politique, disponible aux travailleurs et les informer des personnes ressources à qui déclarer les situations • Assurer la discrétion et l'impartialité lors de la déclaration et de la prise en charge des plaintes et signalements afin de protéger les témoins et parties concernées de toute forme de représailles • Assurer le traitement juste et équitable de chaque travailleur • Identifier les situations de manque de respect • Identifier les facteurs de risque dans le milieu de travail et apporter des mesures préventives en collaboration avec les travailleurs • Accompagner les travailleurs lors des changements du milieu de travail • Mettre en place des mécanismes de soutien aux travailleurs		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les règles de civilité • Les exemples de harcèlement et d'incivilité • Le processus de déclaration et de traitement des plaintes • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Rester attentif et intervenir : • Aux situations d'incivilité, harcèlement, manque de respect • Aux personnes qui s'isolent • Aux personnes qui sont ignorées par des collègues • S'assurer que les propos ou comportements inappropriés ne sont pas tolérés (harcèlement ou incivilité) • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure de traitement • La redondance de certains éléments (services, individus, situations, etc.) • Le délais de traitement • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif <u>Lien Aide-mémoire Harcèlement au travail CNESST</u> <u>Lien Aide à la rédaction d'une politique harcèlement psychologique CNESST</u> <u>Lien Modèle politique harcèlement CNESST</u>

Santé psychologique au travail	Sommeil, signe de bonne santé psychologique	Faire le ménage dans sa tête
 Source CCHST	 Source Université de la Sorbonne	 Source Deposit photos, image libre de droits

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Environnement de travail pouvant causer des troubles de santé psychologique Certains facteurs de risques : • Pénurie de main-d'œuvre • Surcharge de travail • Horaire de travail • Micro gestion • Absence ou manque de reconnaissance / de soutien • Changements organisationnels • Incivilité • Harcèlement • Injustice • Conflit • Violence psychologique • Violence physique • Choc post-traumatique	• Exigences au travail • Exigences émotionnelles • Manque d'autonomie • Mauvais rapports sociaux • Mauvaises relations de travail • Violence • Conflits de valeurs • Stress • Fatigue • Troubles psychologiques	• Participer à l'identification des risques psychosociaux • Suggérer des solutions • Collaborer à la mise en place des solutions • Respecter la politique en matière de santé psychologique • Communiquer de manière respectueuse avec vos collègues • Parler de manière bienveillante de vos collègues • Signaler les situations qui vous créent un malaise : insultes, menaces, harcèlement, conflit, médisance, etc. • En cas de situation potentiellement conflictuelle qui ne se règle pas, demander l'aide de votre supérieur immédiat ou des ressources humaines • Prendre des pauses régulières • Prioriser les tâches urgentes • Faire le ménage dans sa tête : ne pas ruminer / apprécier vos succès • Demander de l'aide pour exécuter une tâche lorsque nécessaire • Avoir des objectifs et attentes réalistes et réalisables • Demander de clarifier les objectifs et demandes si elles ne sont pas claires • Être attentif aux manifestations de la souffrance émotionnelle : nervosité, irritabilité, tristesse, problème de concentration, erreurs ou oublis plus fréquents, insomnies, augmentation de consommation café, tabac, alcool, drogue, somnifères, anxiolytiques, nourritures ou au contraire, perte d'appétit • Ne pas attendre, demander de l'aide au besoin

		Lien Santé psychologique au travail ASSTSAS Lien Harcèlement CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Inclure la santé psychologique au plan d'action du comité SST • Établir un plan d'action • Identifier les facteurs de risque présents • Identifier les correctifs à implanter pour éliminer ou diminuer les facteurs de risque • Établir des objectifs mesurables (vs la situation présentement) • Définir l'échéancier et le responsable pour chaque correctif • Élaborer un plan de communication • Établir un plan de suivi afin de mesurer l'atteinte des objectifs • Apporter les correctifs requis en fonction des résultats, des commentaires et suggestions des travailleurs et gestionnaires • Définir et implanter les moyens de contrôle afin d'assurer la pérennité des mesures implantées • Rédiger et diffuser une politique en matière de santé psychologique : prévention, gestion des situations de stress et trauma • Informer / former les travailleurs et gestionnaires • Des risques conséquences des risques psychosociaux • Quant aux interactions respectueuses et saines • Des ressources disponibles • Inviter les travailleurs et gestionnaires à • Signaler les situations à risque ou problématiques • Partager leurs suggestions et indiquer les méthodes pour le faire • Élaborer et appliquer une procédure de résolution de conflits • Former les gestionnaires : • Quant aux méthodes de gestion qui favorisent un environnement sain • À détecter les signes de troubles psychologiques et référer aux personnes-ressources		• Accueil nouveaux travailleurs et retour au travail suivant une absence • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser afin d'assurer la civilité entre collègues • Mettre en application le plan d'intervention au besoin • Afficher les noms et coordonnées des ressources disponibles • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents • Assurer le soutien psychologique et/ou orienter le travailleur en cas de choc post-traumatique

Risques psychosociaux - Violence

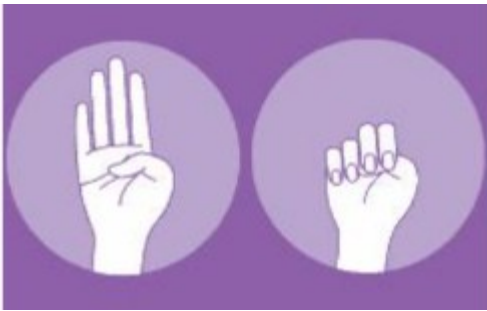
3

Agressions verbales	Agressions physiques	S'impliquer dans sa sécurité
 Source INRS	 Source INRS	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Intervention ou interaction avec la clientèle, les patients, les visiteurs, les fournisseurs, etc. sur le lieu de travail, dans les circonstances ou à l'occasion du travail Manipulation d'argent, d'objets précieux ou convoités, médicaments, etc. S'occuper de personnes présentant des instabilités ou difficultés psychologiques Accomplir des tâches d'inspection, faire appliquer des règlements Offrir des services, des soins, des conseils Agir seul dans un milieu isolé, lors de déplacement Tard le soir, temps des Fêtes	• Blessures physiques et psychiques • Troubles musculosquelettiques • Anxiété • Dépression • Problèmes de consommation • Pensées suicidaires • Passage à l'acte	VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL • Violence physique ou psychologique ou à caractère sexuel • Violence interne : entre les membres du personnel à tous les niveaux hiérarchiques • Violence externe : provient d'une personne autre que le personnel tel un patient, un visiteur, un fournisseur, etc. TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES • Aménager les lieux de manière à ce que la sortie soit accessible • Aménager les lieux de manière à ce qu'aucun objet ne puisse servir de projectile, d'arme, etc. • Effectuer les déplacements de patients dans les véhicules aménagés à cet effet et selon les procédures établies • Participer à l'élaboration des procédures d'intervention • Respecter la confidentialité • Respecter les procédures d'intervention • Reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) *voir l'aide-mémoire de la CNESST Exposition à un événement potentiellement traumatisant • Signaler toute situation à risque non contrôlé, procédure inadéquate ou inapplicable, intervention pendant laquelle une procédure n'a pas été ou n'a pu être appliquée

		• Participer aux enquêtes et analyses suite à une situation d'exposition à la violence • Porter les EPI requis selon la situation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les situations ou tâches à potentiel d'agressivité ou de violence : • Intervention – Consultation • Distribution médication • Fouilles – Inspection • Transport • Objets pouvant servir d'arme potentielle ou de projectile accessibles • Élaborer les procédures à suivre en cas de situation d'agressivité ou de violence • Élaborer les procédures de gestion et d'accompagnement du travailleur après l'évènement • Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents • Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : écran de protection vitré, comptoir surélevé, bouton d'alarme silencieuse caché, caisse à un endroit visible de l'extérieur, caméra, entrée bien éclairée sans objets obstruant la vue, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, • Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel de violence		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les situations et tâches à risque de violence physique et psychique • De la clientèle ayant eu des comportements de violence • Les méthodes d'intervention • Le processus de déclaration et de traitement des plaintes • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Superviser et inspecter afin de s'assurer que les mesures pour réduire le risque d'exposition à la violence sont respectées • Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure de traitement • La redondance de certains éléments (services, individus, situations, etc.) • Le délais de traitement • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse suite aux événements Lien Aide-mémoire Violence en milieu de travail CNESS Lien Prévention de la violence face à un client violent - APSSAP Lien Violence de la clientèle - ASSTSAS Lien Les effets sur la santé de l'exposition à la violence au travail

Risques psychosociaux - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel 3

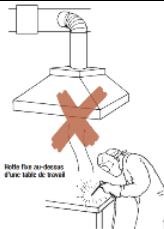
La violence affecte aussi les enfants	Signe appel à l'aide en ligne	Vous n'êtes pas seule, de l'aide est disponible
 Source SPVM	 Source Fondation canadienne des femmes	 Source L'éclaireur progrès

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition des travailleurs à de la violence conjugale ou familiale sur le lieu de travail ou en télétravail.	- Blessures physiques - Problèmes cutanés, digestifs - Maux de tête fréquents - Affaiblissement du système immunitaire - Perte de confiance et d'estime de soi - Tristesse - Stress - Isolement - Détresse, désespoir, Anxiété - Crises d'angoisse ou de panique - Culpabilité - Honte - Colère - Confusion - Problèmes de consommation - Pensées suicidaires - Passage à l'acte	VIOLENCE CONJUGALE - Psychologique, verbale, économique, physique, sexuelle - Épisodes de violence répétées - Un partenaire prend le contrôle de l'autre - Un partenaire adopte des comportements nuisibles envers l'autre - Manque de respect : insultes, dénigrement, menaces - Empêcher de faire des activités, voir des gens - Obliger l'autre à faire des choses dont il n'a pas envie - Attouchements, relations ou brutalité sexuelles non désirées - Agression, blessures, féminicide / homicide - Peut persister même après une séparation VIOLENCE FAMILIALE - Maltraitance physique, psychologique et économique - Comportements abusifs et négligence - Faite par une personne pour contrôler ou nuire à un membre de la famille TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES - Ne pas avoir honte et demander de l'aide - Reconnaître les signes de la violence conjugale ou familiale

		• Signaler les situations de violence suspectées, ou à propos desquelles vous avez reçu des confidences, à une des personnes ressources de l'entreprise
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Élaborer les procédures de prise en charge et d'accompagnement d'une personne ayant subi de la violence et de confidentialité • Identifier les personnes ressources dans l'entreprise • Élaborer une procédure de signalement à une des personnes ressources de l'entreprise par les personnes qui suspectent ou qui ont reçu une confiance • Sensibiliser le personnel à la violence : • Rôle et obligations de chacun • Définitions et manifestations possible • Signes et indices de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel • Procédure de signalement • Rendre disponible en tout temps : documentation d'information et référence de ressources • Prévoir des mécanismes qui favorisent les confidences • Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : bouton d'alarme relié au service de police, caméra, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, contrôle des allées et venues, etc. • Élaborer un plan de sécurité individuel en fonction de chaque situation spécifique de violence, raccompagnement au véhicule, déplacer poste de travail, modifier numéro de poste téléphonique, heures de travail flexibles, etc. • Avec l'accord de la personne ayant subi de la violence, mettre un plan de sécurité en place : • Soutenir les personnes ayant subi de la violence et <u>les référer aux ressources</u> Important : ne pas se substituer aux ressources spécialisées, policiers, avocats etc.		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les signes et indices de violence conjugale, familiale, ou à caractère sexuel • Des ressources disponibles • Le processus de signalement • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Superviser et inspecter afin de s'assurer que le plan de sécurité individuel est en place • Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure d'accompagnement • Le délais d'assistance • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif • Effectuer l'enquête et analyse suite aux événements <u>Lien Violence conjugale et familiale CNESST</u> <u>Lien Reconnaître les signes de la violence conjugale - Informelle</u> S.O.S. Violence conjugale 514-873-9010, sans frais 1-800-363-9010 <u>www.sosviolenceconjugale.ca</u> Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) : 1-866-532-2822 <u>www.cavac.qc.ca</u> Fédération des maisons d'hébergement pour femmes <u>http://fede.qc.ca/maisons</u> À cœur d'homme (Réseau d'aide aux hommes) : 1-877-660-7709 <u>https://www.aceurdhomme.com/</u>

Soudage – Arc électrique

4

Risques liés au soudage	Contaminants sans aspiration	Contaminants dirigés vers zone respiratoire
 Source MultiPrévention	 Source MultiPrévention	 Source MultiPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Soudage à l'arc électrique	- Fumées / gaz de soudage - Bruit - Rayonnement - Choc électrique - Incendie - Explosion - Blessures musculosquelettiques - Spasmes - Brûlures - Paralysie musculaire - Coupures - Cataractes - Mélanome de l'œil - Décollement de la rétine - Acouphène / perte auditive - Irritation des voies respiratoires - Cancer des poumons - Cancer de la peau - Lésions du système nerveux	- Effectuer du soudage ou coupage uniquement si vous êtes formés et autorisés à le faire - Respecter les mesures de la fiche Travail à chaud - Avoir un extincteur à portée de main en tout temps - Se raccorder à une source d'alimentation électrique compatible au poste de soudage - Placer le transformateur de soudage à proximité pour l'arrêter rapidement au besoin - S'assurer que les lignes d'oxygène et de gaz combustible d'un chalumeau sont munies d'au moins un dispositif anti-retour de gaz d'un dispositif anti-retour de flamme - Inspecter les câbles (incluant le câble de mise à la terre), bride du câble de retour, le porte-baguette (isolé), électrode et buse du chalumeau - Travailler sur un sol sec et isolant; isoler un plancher ou une surface métallique avant de s'y installer pour souder - Effectuer la mise à la terre de la pièce à souder, placer la pince de retour le plus près possible de la zone de soudage - Ne pas se placer devant l'orifice de sortie du robinet lors de son ouverture - Éviter tout contact avec les pièces sous tension et la pièce à souder - Garder les mains sèches ainsi que le corps et les vêtements, changer de vêtement s'ils deviennent humides - Utiliser des connecteurs isolés pour rallonger les câbles de soudage - Utiliser des équipement pour assurer un positionnement ergonomique - Ne pas jeter les rebuts d'électrodes au sol

	• Électrisation • Électrocution	• Ne jamais mettre les porte-électrodes sous tension dans l'eau • Ne pas remplacer l'électrode à mains nues ou avec un gant de soudage humide • Ne pas tenir ni déplacer le porte-électrode et le câble de retour en même temps si le courant n'a pas été coupé • Mettre tout équipement non utilisé hors tension • Utiliser des écrans de protection • Ajuster le bras d'aspiration à la source directement au-dessus de la pièce, jamais au-dessus de votre tête • Porter les EPI requis et ne porter aucun bijou ou pièce de métal : Casque de soudeur, gants, protection auditive, protection respiratoire si pas d'aspiration à la source ou en complément de l'aspiration si requis, vêtement de protection conforme à la norme ISO 11611, exempt de tout produit inflammable (solvant, assouplissant, javel, lessive) en bon état et sec • Pour le soudage dans des conditions humides, porter aussi des bottes, des genouillères et des gants en caoutchouc (gants sous les gants de soudage) • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux Lien Soudage Multiprévention Lien Soudage électrique CCHST Lien Cherchez l'erreur soudage CNESST Lien Fumées soudage CCHST Lien Vêtements soudage CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au soudage • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Utiliser d'autres moyens que le soudage lorsque possible • Identifier la composition des matériaux travaillés et les substances présentes (apports) • Choisir les procédés les moins générateurs de fumées et les moins toxiques possible • Installer des systèmes d'aspiration à la source et/ou des systèmes de ventilation conformes • Fournir les EPI requis incluant les vêtements de protection		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin si les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%2083

Oxycoupage	Aspiration à la source	Remplacer les collets endommagés
		
Source AutoPrévention	Source AutoPrévention	Source AutoPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux de soudage / coupage	- Blessures musculosquelettiques - Fumées / gaz de soudage - Rayonnement - Incendie - Explosion - Projection d'une bouteille - Bruit - Brûlures - Coupures - Cataractes - Mélanome de l'œil - Décollement de la rétine - Acouphène / perte auditive - Irritation des voies respiratoires - Asphyxie - Cancer du poumon	- Effectuer du soudage ou coupage uniquement si vous êtes formés et autorisés à le faire - Respecter les mesures de la fiche de prévention "Travail à chaud" - Respecter la fiches de prévention "Produits dangereux" - Utiliser conformément au manuel du fabricant - Avoir un extincteur à portée de main en tout temps - Assurer une ventilation adéquate - Inspecter le chalumeau, la buse, les robinets et le tuyaux et leurs collets, les raccords, sont en bon état - S'assurer que les lignes d'oxygène et de gaz combustible d'un chalumeau sont munies d'au moins un dispositif anti-retour de gaz d'un dispositif anti-retour de flamme - Éviter d'exposer les bouteilles aux chocs - Utiliser les bouteilles debout, attachées sur un chariot - S'assurer que le robinet est fermé et le capuchon en place lors du transport des bouteilles de gaz - Ne jamais se placer devant l'orifice de sortie du robinet d'une bouteille au moment de son ouverture - Suivre les procédures d'ouverture des bouteilles et de fin de travaux du fabricant - Ne pas chauffer des contenants ayant contenu des matières inflammables, ils doivent être purgés - Purger les tuyaux après utilisation - Utiliser des écrans de protection

		• Ajuster le bras d'aspiration à la source directement au-dessus de la pièce, jamais au-dessus de votre tête • Porter les EPI requis et ne porter aucun bijou ou pièce métallique : Écran facial d'opacité, lunettes, gants, protection auditive, protection respiratoire si pas d'aspiration à la source, vêtement de protection conforme à la norme ISO 11611, exempt de tout produit inflammable (solvant, assouplissant, javel, lessive) en bon état et sec • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux Lien Guide pratique d'oxycoupage à l'acétylène AutoPrévention Lien fumées soudage CCHST Lien Vêtements soudage CNEST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au soudage • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Utiliser d'autres moyens que le soudage lorsque possible • Identifier la composition des matériaux travaillés et les substances présentes (apports) et le revêtement • Choisir les procédés les moins générateurs de fumées et les moins toxiques possible • Installer des systèmes d'aspiration à la source et/ou des systèmes de ventilation conformes • Fournir les EPI requis incluant les vêtements de protection		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin si les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien risque soudage INRS file:///C:/Users/jplessisbelair/Downloads/ed6484.pdf

Porter les EPI	Protéger des étincelles	Couverture de soudage
		
Source CNA	Source CNA	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux qui exigent l'emploi d'une flamme ou qui peuvent produire une source d'inflammation, chaleur, étincelle Soudage Coupage Brasage Gougeage (défaut cordon soudure) Meulage Tout autre travail produisant des étincelles ou des flammes	- Blessures musculosquelettiques - Fumées / gaz de soudage - Rayonnement - Incendie - Explosion - Projection d'une bouteille - Bruit - Brûlures - Coupures - Affections oculaires - Asphyxie - Décollement de la rétine - Acouphène / perte auditive - Irritation des voies respiratoires - Lésions du système nerveux - Électrisation - Électrocution	- Lorsque possible, utiliser une autre méthode - Respecter la fiche Soudage / Oxycoupage - Obtenir un permis de travail à chaud avant d'effectuer les travaux - Effectuer le travail à chaud dans une aire exempte de matières combustibles dont les surfaces sont recouvertes de matériaux incombustibles - Retirer les matières inflammables, poussières et résidus combustibles - Balayer le plancher, le nettoyer s'il contient des dépôts de matières inflammables - Obstruer les ouvertures des murs, planchers et plafonds avec des matériaux incombustibles - Lorsqu'il n'est pas possible de les retirer, protéger les matières combustibles et inflammables par des toiles ignifuges, du métal, etc. dans un rayon de 15 m - Protéger les convoyeurs ou tout autre équipement mobile pour éviter que des étincelles ne soient transportées vers des matériaux combustibles - Interrompre les travaux produisant des gaz, vapeurs, poussières inflammables ou combustibles pendant le travail à chaud - Interdit d'effectuer du travail à chaud sur des contenants, canalisations, etc. ayant contenu des liquides ou gaz inflammables ou combustibles

	• Cancer des poumons • Cancer de la peau	sans qu'ils aient été nettoyés et vérifiés avec un détecteur de gaz afin de s'assurer de l'absence de vapeurs inflammables ou explosives • Interdit d'effectuer du travail à chaud sur des contenants scellés • Prendre des mesures (isolation et surveillance) pour des travaux • Sur du métal en contact avec des matériaux combustibles • À proximité de canalisations de gaz inflammable qui ne peuvent être purgées • Délimiter la zone de travaux et interdire l'accès et l'ajout de matériaux • Se positionner de manière à toujours avoir accès à une issue • Éteindre les étincelles, refroidir les surfaces chaudes ou incandescentes • Assurer une surveillance au cours des travaux et au moins 1 à 2 heures après la fin des travaux • Effectuer une inspection finale 4 heures après la fin des travaux • S'assurer de la présence d'un extincteur • Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux Lien Travail à chaud CCHST Lien Permis travail à chaud ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au travail à chaud • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Effectuer la mise à la terre des équipements dans les lieux où se trouvent des vapeurs ou gaz inflammables ou où il y a formation de poussière combustible présentant un danger d'incendie • Déterminer et aménager des espaces dédiés au travail à chaud • Pour les autres espaces, rédiger un permis de travail à chaud • Rédiger une procédure de travail à chaud • Nommer des personnes responsables d'autoriser le travail à chaud • Fournir et assurer la présence d'extincteurs • Fournir les EPI requis incluant les vêtements de protection • Fournir les équipements requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin si les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant et par une personne qualifiée • Assurer le nettoyage préventif des poussières combustibles • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Permis de travail à chaud

Utiliser une autre méthode que le travail à chaud si possible

Directives

- Vérifier et appliquer les mesures préventives des pages suivantes
- Compléter et afficher ce permis sur les lieux de travail

Planification

Nom de l'entrepreneur ou service :

Permis émis Date :

Heure :

Date des travaux

Heure début :

Heure fin

Échéance du permis

Date :

Heure

Lieux des travaux : _____

Description des travaux : _____

Conditions particulières : _____

Approbation

J'atteste que les lieux de travail ont été examinés et que les mesures préventives décrites plus bas ont été prises afin de prévenir les incendies.
Le travail est autorisé par (émetteur de permis)

Nom en lettres moulées

Signature

Permis de travail à chaud (suite)

Exécution des travaux

Nom de l'exécutant des travaux :

Nom en lettres moulées

Signature

Nom de l'exécutant des travaux :

Nom en lettres moulées

Signature

Nom du surveillant :

Nom en lettres moulées

Signature

Nom du surveillant :

Nom en lettres moulées

Signature

Contrôle final

Le travail est complété

☐

Les lieux de travail ont été surveillés de façon continue au moins 1 heure après les travaux

☐

Les lieux de travail ont été surveillés périodiquement pendant au moins 3 heures après l'heure de surveillance continue

☐

Une vérification finale a été effectuée

☐

Précautions page suivante

Précautions

Avant les travaux

- ☐ Extincteurs disponibles et fonctionnels
- ☐ Équipements pour le travail à chaud inspectés et en bon état (Tuyaux, connecteurs, anti-retour flamme/gaz, porte-électrode, fils électriques, etc.)

Dans un rayon de 15 mètres

- ☐ Balayer le plancher pour retirer tout résidu combustible, nettoyer pour retirer tout liquide ou combustible (graisse, huile, etc.)
- ☐ Retirer les matières combustibles ou inflammables dans un rayon de 15 mètres
- ☐ Protéger les matières combustibles ou inflammables, ne pouvant être retirées, avec des toiles ignifuges, plaques de métal, etc.
- ☐ Protéger les équipements mobiles, convoyeurs qui pourraient transporter des étincelles jusqu'à des matériaux combustibles
- ☐ Arroser ou couvrir le plancher combustible de matériel ignifuge (bâches, panneau, sable humide, etc.)
- ☐ Obstruer les ouvertures de plancher, des murs et du plafond, conduits d'aération
- ☐ S'assurer que l'atmosphère n'est pas explosive (détecteur de gaz)
- ☐ Retirer ou protéger les matériaux combustibles de l'autre côté des murs, du plancher, du plafond ou du toit
- ☐ Arrêter tout travail pouvant provoquer l'émission de matières, gaz, vapeurs inflammables

Travaux sur un contenant ou équipement fermé

- ☐ Retirer toute matière combustible
- ☐ Purger les contenants de liquides, gaz ou vapeurs inflammables, vérifier l'absence à l'aide d'un détecteur de gaz
- ☐ Mettre hors service, isoler et aérer les appareils, la tuyauterie et les équipements sous pression
- ☐ Protéger les travailleurs contre le risque d'électrisation ou électrocution lorsque le plancher est mouillé

Pendant les travaux

- ☐ Assurer la présence d'un surveillant d'incendie incluant pendant les pauses et les repas
- ☐ Assurer la surveillance dans les aires voisines, supérieures et inférieures

Après les travaux

- ☐ Maintenir une surveillance continue pendant au moins 1 heure après les travaux (plus si requis selon le risque)
- ☐ Effectuer la surveillance périodique des lieux au moins 3 heures après l'heure de surveillance continue
- ☐ Effectuer une vérification finale après la surveillance périodique de 3 heures

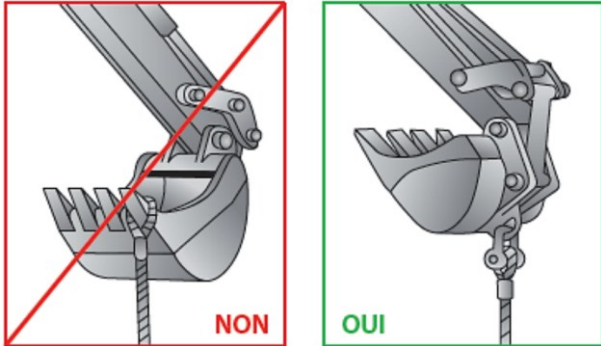
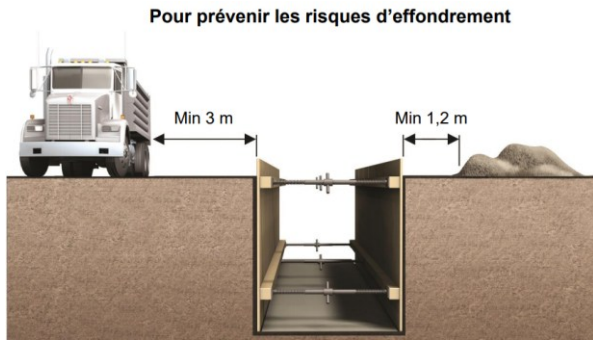
ATTENTION !

TRAVAIL À CHAUD EN COURS

PRENEZ GARDE AU FEU !

En cas d'urgence appeler au : **no téléphone**

ATTENTION !

Aucun travailleur dans l'aire d'opération	Fixer les charges à l'anneau de levage	Distance véhicule et objets
 Source ASP Construction	 Source ASP Construction	Pour prévenir les risques d'effondrement  Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail en tranchée et excavation (travailleur y descend)	• Effondrement des parois • Bris conduite de gaz • Bris conduite d'eau • Arc ou contact avec lignes électriques • Chute 3m de profondeur • Chute d'une charge sur travailleur • Être heurté par un équipement • Effondrement des bâtiments, arbres, autres objets • Monoxyde de carbone (outils) • Autres gaz toxiques ou inflammables • Circulation véhicules routiers • Fracture • Ensevelissement • Fractures	• Info-excavation : installations souterraines (conduites, câbles), soutenir au besoin • Déterminer la tension des fils électriques, en cas de doute, vérifier la tension auprès de l'entreprise d'exploitation d'énergie • Élaborer une directive de creusage • Respecter les distances d'approche sécuritaires voir la fiche Lignes électriques • Seuls les travailleurs formés à la programmation du limiteur de portée utilisent les pelles et excavatrices à proximité des lignes électriques aériennes • Effectuer l'inspection quotidienne des équipements (excavatrice, chargeur, etc.) • Programmer le limiteur de portée • Vérifier la nature du sol et planifier la méthode à utiliser • Étançonnement • Consulter les plans et devis de l'ingénieur et les avoir sur le chantier en tout temps • Pente • Si personne n'y descend • Si roc sain (n'a jamais été excavé et aucun risque de chute de bloc) • Si aucun risque de glissement de terrain (avec attestation ingénieur) • Risque de glissement de terrain • Le sol a déjà été creusé, remanié ou remblayé • Angle des pentes trop abruptes (supérieur à l'angle de repos)

	• Incendie • Explosion • Intoxication • Noyade • Gelure • Hypothermie • Décès	• Creusement sous nappe phréatique / ruissellement • Fissures sur les parois • Respecter les distances du sommet des parois • 1,2 m déblai et objets • 3 m véhicule (sauf si plan d'éтанçonnement permet plus près) • Installer des barricades ou barrières continues d'une hauteur minimale de 0,7 m ou une ligne d'avertissement au sommet du creusement dont la profondeur excède 3 m ou pouvant être une source de danger pour les travailleurs ou le public • Maintenir le creusement raisonnablement asséché • Assurer la surveillance au sommet par une personne expérimentée • Soulever les charges de manière sécuritaire : • Aucun travailleur sous une charge ou dans l'aire d'opération • Respecter la charge nominale des équipements et accessoires de levage • Utiliser des accessoires inspectés et en bon état • Accrocher les charges à l'anneau du godet, jamais aux dents du godet • Rester aux commandes de l'équipement si une charge est soulevée • Ne pas compromettre la stabilité des bâtiments, arbres, poteaux, etc. • Effectuer la signalisation routière conformément au tome V du MTQ (voir la fiche Signalisation routière) • Porter les EPI requis : Casque, chaussures de sécurité, veste à haute visibilité • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux <u>Lien Creusement excavation et tranchée CNESST</u> <u>Sécurité lors des travaux de creusement ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Fournir les plans et devis d'un ingénieur de l'éтанçonnement ou l'attestation des directives de creusage • Munir un nombre suffisant d'équipements d'un limiteur de portée et assurer leur : • Utilisation • Bon fonctionnement • Assurer la formation des opérateurs quant à : • Utilisation des équipements lourds • Programmation du limiteur de portée • Assurer que tout équipement servant à manutentionner une charge porte l'inscription en caractères d'au moins 12 mm : • "DANGER ne pas approcher les lignes électriques"		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin si les méthodes ne sont pas respectées • Former les opérateurs quant à : • Utilisation des équipements lourds • Programmation du limiteur de portée • S'assurer que les plans et devis d'un ingénieur ou l'attestation des directives de creusage sont accessibles sur le chantier • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Angle de repos approximatif		
Nature du sol	Sol sec	Sol submergé
Roc solide	90°	S.O.
Roc tendre	55°	55°
Argile-sable	45°	30°
Argile	45°	20°
Gravier	35°	30°
Sable	30°	20°
Silt	25°	10°
Tourbière	20°	10°

Attention

Les sols ne sont pas toujours homogènes.

Ils sont souvent constitués d'un mélange ou d'une superposition de plusieurs matériaux



Directive de creusage

N° _____ de _____

Cette directive de creusage est fournie à titre d'exemple par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). On y trouve les principales indications que l'employeur devrait donner à la personne responsable des travaux sur le terrain et à l'opérateur de l'engin de terrassement.

Nom de l'entreprise	
Nom du projet	N° du projet
Adresse du chantier	Date du début des travaux

Repérage

Chainage ou axes : de _____ à _____ Plan annexé ☐ N° du plan : _____

Méthode de travail à utiliser

Tout en s'assurant que les parois ne présentent aucun danger de glissement de terrain,

- ☐ creuser et étançonner selon les plans et devis d'un ingénieur;
- ☐ creuser et étançonner en utilisant une boîte de tranchée;
- ☐ creuser sans étançonner pourvu que l'une des conditions suivantes soit respectée :
 - ☐ le roc est sain;
 - ☐ aucun travailleur ne descend dans la tranchée ou l'excavation;
 - ☐ les parois sont creusées conformément à l'avis d'un ingénieur.

Dimensions du creusement (Creuser selon le profil suivant.)

	Minimale	Maximale
H Profondeur		
Lf Largeur au fond		
Ls Largeur en surface		

Mesures de sécurité

Déposer les matériaux à une distance d'au moins 1,2 mètre (4 pi) du sommet des parois.

Ne laisser aucun véhicule s'approcher à moins de 3 mètres (10 pi) du sommet des parois.

- ☐ Respecter le plan de l'ingénieur concernant les travaux à proximité d'une construction existante.
- ☐ Suivre le plan de localisation pour repérer les infrastructures souterraines.
- ☐ Installer le matériel de signalisation prévu par le plan de circulation (barrières, repères visuels, etc.).
- ☐ Affecter un ou des signaleurs au contrôle de la circulation.
- ☐ Respecter la méthode prévue pour le travail à proximité des lignes électriques.
- ☐ Mettre en place les dispositifs de protection des travailleurs, par exemple les glissières de sécurité en béton.

Nom	Fonction	
Signature	Date	N° de téléphone
Directive remise		
☐ au responsable des travaux sur le terrain ☐ à l'opérateur de l'engin de terrassement		

[Lien Directives de creusage voir page 31 du guide](#)

TRAVAUX EN TRANCHÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :

1. Analyse sécuritaire de tâche				
✓	Risque / Situation	✓	Mesure de prévention	Précision
	Câbles / Conduite souterrains Choc électrique / Incendie / Intoxication / Explosion		Info Excavation	
			Creusement manuel à partir de profondeur X :	
			Support temporaire	
	Effondrement des parois Ensevelissement		Boîte de tranchée	
			Attestation ingénieur, angles des parois Type de sol : Angle de repos des pentes :	
	Effondrement construction voisine / poteau, arbres, lampadaires, etc. Écrasement		Support temporaire : Plan sur le chantier	
	Lignes électriques aériennes Arc / Contact / Choc		Tension et distance sécuritaire :	
			Limiteur de portée	
			Protection lignes électriques	
			Excavatrice plus petite	
			Convention avec Hydro-Québec et procédé de travail écrit	
	Espace insuffisant		Véhicules 3 m du sommet	
			Déblais et objets 1,2 m du sommet	
	Voie ouverte circulation Collision		Signalisation dessin normalisé :	
			Signaleurs nombre :	
	Creusement plus de 3 m Chute		Barricades au sommet parois	
	Manutention de charges Chute de charge		Charge nominale respectée	
			Accrochage à un point certifié (jamais aux dents du godet)	
	Tuyaux ciment Silice cristalline		EPI (masque, survêtement)	
			Apport d'eau	
			Aspiration à la source	
	Tuyaux ciment / amiante Amiante		EPI (masque, survêtement)	
			Outil (moins de poussières)	
			Méthode utilisée	
			Gestion des rebuts	

TRAVAUX EN TRANCHÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :

2. Planification				
Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
À préparer				
Vérifier tension lignes électriques auprès du distributeur				
Travaux à moins de 30 m d'une ligne à plus de 250 000 V				
Prévoir distance sécurité lignes électriques ou convention				
Hauteur maximale équipement en pleine expansion				
Limiteur de portée est fonctionnel				
L'opérateur est formé à programmer le limiteur de portée				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Identifier et adapter le dessin normalisé applicable Tome V				
Plan de creusement				
Plan de soutien temporaire canalisation, poteaux, etc.				
Préparer les équipements requis				
Formation des travailleurs				
Sécurité générale de chantier (ASP Construction)				
Montage et démontage de l'étalement				
Opérateur équipements creusement et levage				
Utilisation du procédé de creusement				
Travaux en tranchées excavation				
Utilisation du tableau charges et calcule charge maximale				
Élingage et gréage				
Signaleur pour diriger l'opérateur appareil de levage				
Travail à proximité lignes électriques				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur de chantier				
Signaleur routier (aux 3 ans)				
Installation / Retrait signalisation routière				
Transmission information aux travailleurs				
Plan de creusement				
Tension et distance sécuritaires lignes électriques				
Distance 1,2 m même si lignes protégées				
Signalisation routières				
Règles				
Aucun travailleur dans creusement non sécurisé				
Aucun travailleur sous / près charge / pièce d'équipement				
Aucun travailleur sur une charge soulevée				
Opérateur aux commandes si pièce, charge ou travailleur levé				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				

TRAVAUX EN TRANCHÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :

3. Inspection pendant les travaux

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Étançonnement				
Conditions mêmes que lors de la planification				
En bon état				
Conforme aux plans et devis de l'ingénieur disponible chantier				
Monté selon les instructions du fabricant				
Travailleurs formés au montage et démontage				
Creusement				
Si pentes selon le type de sol (avec attestation ingénieur)				
Véhicules 3 m du sommet des pentes				
Délais et objets à 1,2 m du sommet des pentes				
Déblais ne représente pas un risque d'éboulement				
Aucun signe de glissement de terrain (fissures, eau, etc.)				
Aucune masse surplombante				
Échelle tous les 15 m et dépasse de 1 m				
Barricades au sommet si profondeur 3 m ou si danger				
Équipements - Creusage				
Inspection effectuée				
Opérateur formé				
Directives de creusage élaborées, respectées				
Champ visuel de l'opérateur dégagé ou signaleur				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Équipements - Levage de charge				
Charge accrochée à l'anneau de levage (pas dent du godet)				
Personne sous la charge				
Lignes électriques				
Opérateur formé programmation limiteur portée				
Limiteur de portée fonctionnel et programmé				
Distance sécuritaire d'approche respectée				
Lignes électriques protégées				
Entente avec Hydro-Québec et procédé de travail écrit				
Procédure en cas de contact avec les fils électriques connue				
Chemin ouvert à la circulation				
Signalisation conforme au dessin normalisé applicable				
Travailleurs formés à l'installation et retrait de signalisation				
Signaleur(s) routier(s) formé(s) aux 3 ans				
Signaleur 1 par sens				
Signaleur de chantier formé (manœuvres recul)				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Règles				
Aucun travailleur dans creusement non sécurisé				
Aucun travailleur sous / près charge / pièce d'équipement				
Aucun travailleur sur une charge soulevée ou dans godet				
Opérateur aux commandes si pièce, charge ou travailleur levé				

Travail seul dans un lieu isolé

5

Tâche trop à risque pour être seul	Tâche trop à risque pour être seul	Tâche trop à risque pour être seul
		
Source CNESST	Source CNESST	Source AIST 84

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail dans un lieu isolé	• Agression • Blessures par des outils / machines • Chute • Blessures • Électrisation • Électrocution • Chaleur • Froid • Accident de la route • Se perdre • Noyade	• Respecter les règles de travail dans un lieu isolé déterminées par l'employeur : • Communication périodique avec une personne-contact selon la fréquence établie • Communication avant et après la tâche à risque • Utilisation du système de détection de chute • Utilisation du système de détection de contact avec l'eau • Bouton d'alerte • Interdiction d'effectuer certaines tâches seul • Respecter les plans de route si établis • Apporter et utiliser les équipements de communication • Apporter et utiliser les équipements d'urgence • Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Analyser les risques reliés aux tâches et déterminer les mesures de surveillance efficace intermittente ou continue à respecter en fonction du niveau de la gravité des risques et de la capacité d'appeler les secours en cas d'accident ex : • Communication périodique avec une personne-contact (établir la fréquence) • Communication avant et après la tâche à risque • Système de détection de chute ou de perte de mobilité • Système de détection de contact avec l'eau • Bouton d'alerte • Interdiction d'effectuer certaines tâches seul • Déterminer les mesures à prendre en cas de bris de contact • Établir des horaires limitant ou évitant le travail seul dans un lieu isolé • Informer les travailleurs des mesures de prévention pour le travail seul dans des lieux isolés • Informer les travailleurs des tâches pour lesquelles il est interdit de travailler seul • Établir un plan de route afin de retrouver le travailleur en cas de perte de contact • Fournir les équipements de communications fonctionnels • Fournir les équipements d'urgence • Garder les numéros de téléphone à jour • Garder les noms / postes de contact à jour • Prévoir des personnes relèves en cas de départ, vacances, etc. Lien Travail dans un lieu isolé CNESST Lien Travail dans un lieu isolé APSAM	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Écrasé par une benne abaissée	Écrasé par le camion déplacé	Ne pas utiliser de méthode improvisée
 Source APSAM	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Inspection, Entretien, réparation d'équipements hydraulique Positionnement sous un équipement ou une pièce d'équipement	• Projection de particules • Projection de liquide hydraulique • Entraînement • Chute ou mouvement d'une partie d'équipement • Déplacement, chute d'un équipement ou d'un véhicule • Coupure • Écrasement par véhicule, équipement ou partie d'équipement • Brûlure • Blessures diverses • Perforation par liquide sous pression • Atrophie • Amputation • Décès	• Respecter la fiche Outil / Machine – Sécurité des machines (Général) • Respecter la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Effectuer un entretien, réparation seulement si vous êtes un mécanicien qualifié pour le faire et autorisé par l'employeur • Consulter le manuel du fabricant • Maintenir en place et fonctionnel tout protecteur ou dispositif de protection sur un outil ou une machine • Abaisser les accessoires reliés au système hydraulique au sol ou les soutenir par des cales ou des chandelles d'une résistance suffisante • Utiliser le support de sécurité intégré ou une béquille / support adapté au et certifié pour soutenir l'équipement ou la partie d'équipement à immobiliser • Ne jamais utiliser de méthode artisanale ou improvisée pour soulever, immobiliser et soutenir un équipement ou une partie d'équipement • Couper l'alimentation de la pompe hydraulique • Purger l'énergie résiduelle selon le manuel du fabricant (dépressuriser l'accumulateur s'il y a en a un) • Retirer la clé du démarreur et la conserver et appliquer la procédure de contrôle des énergies si elle est plus exigeante • Laisser refroidir le fluide hydraulique

		• Délimiter la zone de travail EN TOUT TEMPS • Nettoyer immédiatement tout liquide hydraulique renversé • Ne pas fumer dans la zone de travail où se trouvent des équipements hydrauliques • Entreposer les liquides hydrauliques loin des étincelles et flammes • Toujours utiliser le liquide hydraulique recommandé par le fabricant • Ne jamais rechercher une fuite de liquide sous pression avec la main, utiliser un bout de bois ou de carton; même une fuite invisible à l'œil nu peut causer une perforation de la peau et des torts allant jusqu'à l'amputation. • En cas de perforation de la peau par un liquide hydraulique, consulter un médecin immédiatement • Porter les EPI requis • Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat Lien Utiliser et entretenir des équipements hydrauliques APSAM Lien Vidéo travailleur écrasé par le plancher d'un rouleau compacteur Lien Décès écrasé par un camion CNESST Lien Vidéo travailleur écrasé par une pièce d'équipement
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements et véhicules • Rédiger des méthodes de travail incluant les méthodes de contrôle des énergies • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire • Fournir le manuel du fabricant • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des machines et outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Fournir les cales certifiées et adaptées aux pièces à soutenir		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Chargeuse	Niveleuse (chantier routier)	Chargeuse-pelleteuse
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un équipement lourd	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Piqûre insectes • Trouble musculosquelettique • Chute • Écrasement • Décès	• Utiliser et monter à bord uniquement des équipements pour lesquels vous êtes formé, autorisé et avoir l'âge requis (selon manuel du fabricant) • Effectuer l'inspection quotidienne de l'équipement au début du quart de travail Note : Véhicules outils exemptés de la ronde de sécurité quotidienne (SAAQ) • Ne pas utiliser un équipement hydraulique qui présente un signe d'anomalie : bruit strident, vibrations, mouvements saccadés, fissure, usure des boyaux, etc. • Monter et descendre face à l'équipement en respectant les trois points d'appui • Monter sur un véhicule automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied, dans le godet, etc.) • Utiliser un véhicule ou équipement seulement s'il est muni d'une cabine ou d'un arceau de protection • Utiliser l'équipement selon le manuel du fabricant • Installer des pads sous les stabilisateurs de l'équipement si applicable • Délimiter un périmètre de travail lorsque requis • Déglacer et déneiger le véhicule • Dégager le plancher de la cabine • Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques • Respecter les distances sécuritaires des tranchées excavation • Respecter les règles de sécurité routière • Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse, alcool ou substance • Pas de marche arrière sur la voie publique • Pas de circulation à contresens sur une voie ouverte à la circulation

		• Rester aux commandes d'un équipement lorsque les parties mobiles sont levées • Mettre les commandes hydrauliques au point mort avant d'arrêter le moteur si elles ne sont pas munies d'un retour automatique au point mort. • Effectuer une manœuvre seulement après avoir vérifié que personne ne se trouve dans une zone dangereuse • Fixer les charges à soulever au dispositif d'accrochage • Ne soulever aucune charge ou partie d'équipement au-dessus d'une personne • Ne pas rester dans un véhicule s'il y a un danger lors du chargement ou de la manutention d'objets au-dessus du véhicule • Si la vue est obstruée, un travailleur doit guider l'opérateur (sur un chantier, ce doit être un signaleur ayant réussi la formation de signaleur de chantier) • Pour toute manœuvre avec l'aide d'un travailleur ou d'un signaleur, le chauffeur ou l'opérateur doit : • Connaître et respecter les signaux du signaleur • Arrêter l'équipement dès que le signaleur est hors de vue • S'il guide un chauffeur ou un opérateur, le travailleur ou le signaleur doit • Connaître et utiliser les signaux convenus • Rester hors de la trajectoire du véhicule ou de l'équipement • Porter les EPI requis Lien Utiliser et entretenir des équipements hydrauliques
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des véhicules et équipements lourds • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité • Fournir le manuel du fabricant et informer les travailleurs du fonctionnement de l'équipement • Restreindre l'utilisation aux personnes âgées de l'âge requis dans le manuel du fabricant et détenant un permis de conduire valide • Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés • Fournir un moyen de communication au besoin • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Vérifier la validité des permis de conduire régulièrement • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

GRILLE INSPECTION ÉQUIPEMENT LOURD HYDRAULIQUE

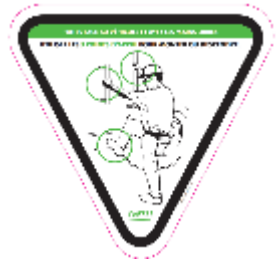
Date :	Équipement :		
Nom :	Signature :		

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Équipement lourd				
Fuite d'huile sous le véhicule visible en approchant				
Entretien et inspection périodiques ont été effectués				
Fuite d'huile (vérins, tuyaux)				
Usure table de rotation et galets d'ancrage / roulement				
Usure chenilles / dommages pneus				
Stabilisateurs en parfait état et fonctionnels				
Fissure châssis				
Fissure pare-brise				
Essuie-glaces				
Rétroviseurs				
Phares, feux arrière, clignotants				
Freins et frein de stationnement				
Direction				
Manettes de commande				
Klaxon				
Avertisseur sonore automatique marche arrière				
Extincteur, trousse premiers soins				
Panneau véhicule lent si va sur route (triangle orange)				
Autre :				

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Équipement de levage				
Toit ou cadre de protection en place				
État bras de levage ou flèche				
Usure câbles de levage et poulies				
État / capacité crochet de levage				
État / capacité ancrage godet				
Dispositif d'accrochage sur équipement évite décrochage accidentel				
Accessoires de levage				
Bon état				
Linguet fonctionnel sur crochet				
Diamètre pinces de levage = diamètre des tuyaux				
Diamètre anneaux élingue permet d'être au centre du crochet / l'anneau de soutien				
Documents				
Permis et certificat d'immatriculation s'il y a lieu				
Tableau des charges nominales (charte) du fabricant				
Manuel d'entretien du fabricant				
Attestation ingénieur modification				

Véhicule Classe 1, 2 ou 3

4

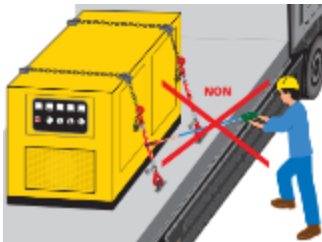
Camion-benne	Attention lignes électriques	3 points d'appui
	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un véhicule classe 1, 2 ou 3	- Collision - Renversement - Lignes électriques - Piqûre insectes - Trouble musculosquelettique - Chute - Écrasement - Décès	- Effectuer la ronde de sécurité *1 - Utiliser et monter à bord uniquement des équipements pour lesquels vous êtes formé et autorisé - Monter sur un véhicule automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied ou autre) - Utiliser le véhicule selon le manuel du fabricant - Déneiger / déglacer les équipements avant de circuler - Dégager le plancher de la cabine - Respecter les règles de sécurité routière - Permis de conduire valide de la classe requise - Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse, alcool ou substance - Pas de marche arrière sur la voie publique - Pas de circulation à contresens sur une voie ouverte à la circulation - Rester aux commandes d'un équipement lorsque les parties mobiles sont levées (camion-benne) - Ne pas circuler lorsque la benne est relevée - Aucun véhicule ou personne ne doit se trouver à moins de la distance équivalent à la hauteur de la benne levée à pleine hauteur - Effectuer une manœuvre seulement après avoir vérifié que personne ne se trouve dans une zone dangereuse - Ne pas rester dans un véhicule s'il y a un danger lors du chargement ou de la manutention d'objets au-dessus du véhicule

		▪ Si la vue est obstruée, un travailleur doit guider l'opérateur (sur un chantier, ce doit être un signaleur ayant réussi la formation de signaleur de chantier) ▪ Pour toute manœuvre avec l'aide d'un travailleur ou d'un signaleur, le chauffeur ou l'opérateur doit : ▪ Connaître et respecter les signaux du signaleur ▪ Arrêter l'équipement dès que le signaleur est hors de vue ▪ S'il guide un chauffeur ou un opérateur, le travailleur ou le signaleur doit ▪ Connaître et utiliser les signaux convenus ▪ Rester hors de la trajectoire du véhicule ou de l'équipement ▪ Monter et descendre face à l'équipement en respectant les trois points d'appui ▪ Porter les EPI requis *1 Une ronde de sécurité conforme aux exigences de la SAAQ est obligatoire pour les véhicules dont le poids nominal brut est de 4 550 kg et plus ainsi que pour les : autocar, minibus, autobus scolaire, minibus transport adapté, autobus urbain, dépanneuse, véhicules transportant des produits dangereux nécessitant l'apposition de plaques d'identification de danger, camionnette (peu importe le poids) attelée à une remorque ou semi-remorque ayant un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus Lien Ronde de sécurité SAAQ Lien Arrimage des charges sur les véhicules routiers INRS
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
▪ Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des véhicules ▪ Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité ▪ Restreindre l'utilisation aux personnes âgées de 16 ans et plus et détenant un permis de conduire valide ▪ Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés (incluant les médicaments) ▪ Fournir un moyen de communication mains libres au besoin ▪ Fournir les EPI requis ▪ Fournir une trousse de premiers soins, un extincteur, articles de sécurité (triangles ou fusées lumineuses) ▪ Vérifier la validité des permis de conduire régulièrement		▪ Accueil nouveaux travailleurs ▪ Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des véhicules ▪ Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées ▪ Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire ▪ Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant ▪ Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Véhicule Classe 1, 2 ou 3 - Arrimage charges

3

Répartir les charges symétriquement	Identifier le centre de gravité	Ne pas utiliser de levier (tendeur à cliquet)
 Source INRS	 Source INRS	 Source INRS

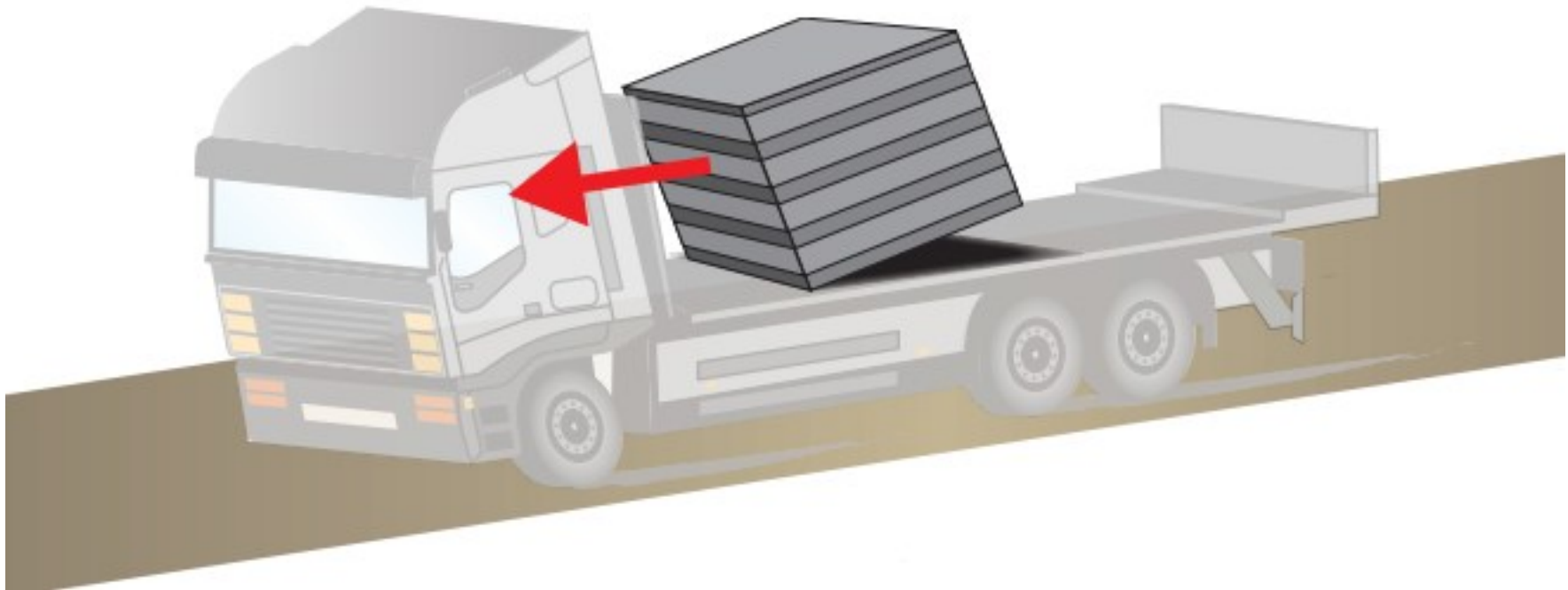
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un véhicule classe 1, 2 ou 3	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Piqûre insectes • Trouble musculosquelettique • Chute • Écrasement	• Respecter la fiche Véhicule Classe 1, 2 ou 3 • Arrimer dans tous les cas, même pour un court trajet • Respecter le poids total autorisé en charge • Inspecter les points d'ancrage et les accessoires d'arrimage avant utilisation en utilisant les fiches d'inspection • Utiliser uniquement les accessoires d'arrimage certifiés et en bon état • Utiliser 1 seul type d'accessoire pour arrimer une charge • Immobiliser le véhicule porteur (frein de stationnement) • Fixer les accessoires d'arrimage • Aux points d'ancrage identifiés dans le manuel du fabricant de l'engin à transporter • Aux points d'ancrage certifiés du véhicule portant • En diagonale si possible • Au minimum 2 accessoires à l'avant et 2 à l'arrière en opposition • Sans déviation avec un angle d'arrimage approprié à la charge • Les accessoires d'arrimage : • Ne doivent pas être en contact avec des arêtes vives • Ne doivent pas être nouées • Répartir les charges de manière à ce que le centre de gravité soit le plus bas possible • Répartir les charges symétriquement • Arrimer les charges de manière à ne pas déborder du contour de la plateforme

		• Arrimer les pièces longues entre elles et au véhicule • Ne pas utiliser de levier ou barres additionnelles au tendeur à cliquet • Garder la surface de chargement du véhicule en bonne condition pour réduire le glissement, déglacer, déneiger, nettoyer les matières grasses et glissantes • Lors du déplacement, adapter la vitesse : • À configuration de la route pour limiter la force centrifuge • Au flot de circulation pour limiter la force longitudinale • Au flot de circulation, car la distance de freinage sera plus grande • Arrêter pour vérifier et resserrer les accessoires au besoin : • Après un freinage brusque • Après une courbe empruntée trop rapidement • Si vous suspectez un relâchement ou un problème • Porter les EPI requis Lien Guide normes d'arrimage des cargaisons MTQ Lien Arrimage des charges sur les véhicules routiers INRS
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'arrimage mal effectué • Aménager le véhicule de manière à protéger les occupants de la cabine des déplacements de charges • Former les travailleurs sur l'arrimage et l'inspection des accessoires d'arrimage • Fournir les véhicules avec points d'ancrage et les accessoires d'arrimage adaptés, d'une résistance suffisante et connue et en bon état • Lors de la sélection des véhicules et accessoires d'arrimage, considérer le poids supplémentaire des équipements à transporter dû aux forces centrifuges, longitudinales (voir les pages suivantes) • Si possible, installer des tapis antiglisse en caoutchouc sur la surface de chargement du véhicule afin d'augmenter le frottement • Retirer tout accessoire ou équipement non conforme • Fournir les EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des véhicules • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • S'assurer que seuls les travailleurs formés et autorisés effectuent l'arrimage • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements et accessoires d'arrimage conformément au manuel du fabricant • Fournir / Afficher les documents d'inspection des accessoires (voir lien Arrimage de charges sur véhicules routiers) • Fournir les chartes d'arrimage (voir lien Arrimage de charge sur les véhicules routiers) • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

FORCES À CONSIDÉRER

FORCE LONGITUDINALE = 0,8 mg

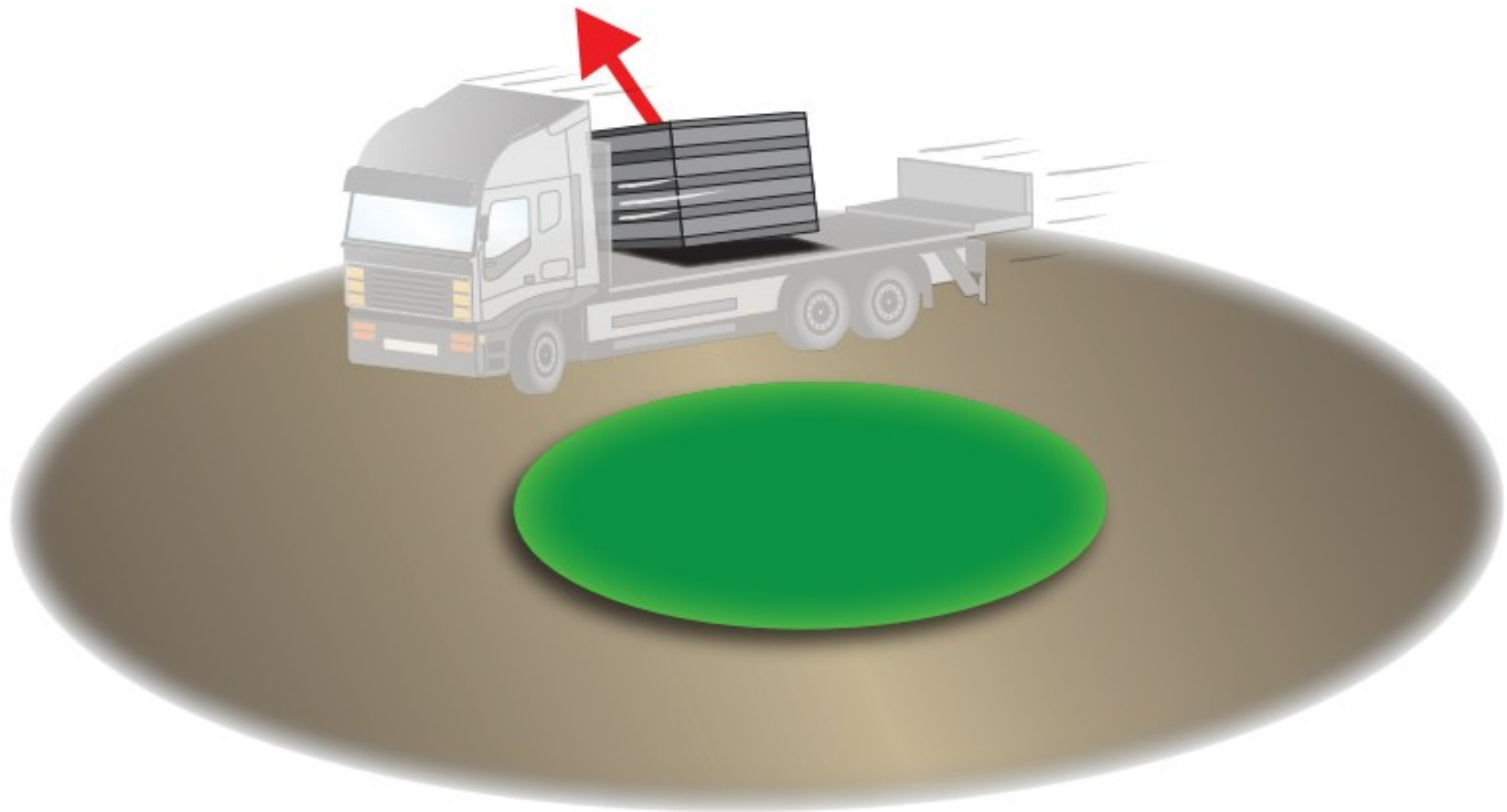
Lors d'un freinage normal = 0,8 x Le poids de l'équipement



Source INRS Arrimage de charge sur les véhicules routier

FORCE CENTRIFUGE

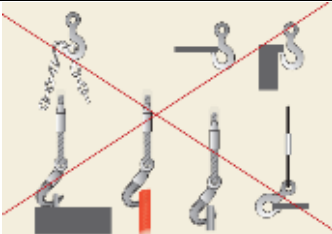
Lors d'un virage normal = $0,5 \times$ Le poids de l'équipement



Source INRS Arrimage de charge sur les véhicules routier

Véhicule Classe 1, 2 ou 3 - Arrimage engin

3

Arrimage équipement	Accessoires de l'équipement abaissé	Cochets au point d'ancrage (incorrect)
		
Source INRS	Source MTQ	Source INRS

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un véhicule classe 1, 2 ou 3	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Piqûre insectes • Trouble musculosquelettique • Chute • Écrasement	• Respecter la fiche Véhicule Classe 1, 2 ou 3 • Arrimer dans tous les cas, même pour un court trajet • Inspecter les points d'ancrage et les accessoires d'arrimage avant utilisation en utilisant les fiches d'inspection • Utiliser uniquement les accessoires d'arrimage certifiés et en bon état • Utiliser 1 seul type d'accessoire pour arrimer un véhicule ou une charge • Immobiliser le véhicule porteur (frein de stationnement) • Un travailleur formé et expérimenté utilise des rampes d'une largeur et d'une résistance suffisante et en bon état pour monter l'équipement sur le véhicule • Les autres travailleurs se positionnent à un endroit sécuritaire éloignée des côtés de la rampe pendant que l'équipement est monté sur le véhicule • Fixer les accessoires d'arrimage • Aux points d'ancrage identifiés dans le manuel du fabricant de l'engin à transporter • Aux points d'ancrage certifiés du véhicule portant • En diagonale si possible • Au minimum 2 accessoires à l'avant et 2 à l'arrière en opposition • Sans déviation avec un angle d'arrimage approprié à la charge • Les accessoires d'arrimage : • Ne doivent pas être en contact avec des arêtes vives • Ne doivent pas être nouées • Arrimer les charges de manière à ne pas déborder du contour de la plateforme • Arrimer les pièces longues entre elles et au véhicule

		• Arriver les parties mobiles des équipements • Ne pas utiliser de levier ou barres additionnelles au tendeur à cliquet • Garder la surface de chargement du véhicule en bonne condition pour réduire le glissement, déglacer, déneiger, nettoyer les matières grasses et glissantes • S'il neige ou s'il y a du verglas, utiliser des cales complémentaires • Lors du déplacement, adapter la vitesse : • À configuration de la route pour limiter la force centrifuge • Au flot de circulation pour limiter la force longitudinale • Au flot de circulation, car la distance de freinage sera plus grande • Arrêter pour vérifier et resserrer les accessoires au besoin : • Après un freinage brusque • Après une courbe empruntée trop rapidement • Si vous suspectez un relâchement ou un problème • Porter les EPI requis Lien Guide normes d'arrimage des cargaisons MTQ Lien Arrimage d'engins sur véhicules routiers INRS
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'arrimage mal effectué • Former les travailleurs sur l'arrimage et l'inspection des accessoires d'arrimage • Restreindre l'utilisation aux personnes âgées de 16 ans et plus et détenant un permis de conduire valide • Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés • Fournir les véhicules avec points d'ancrage et accessoires d'arrimage adaptés, résistance suffisante et connue et en bon état • Lors de la sélection des véhicules et accessoires d'arrimage, considérer le poids supplémentaire des équipements à transporter dû aux forces centrifuges, longitudinales • Si possible, installer des tapis antiglisse en caoutchouc sur la surface de chargement du véhicule afin d'augmenter le frottement • Fournir les EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des véhicules • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Retirer tout accessoire ou équipement non conforme • S'assurer que seuls les travailleurs formés et autorisés effectuent l'arrimage • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements et accessoires d'arrimage conformément au manuel du fabricant • Afficher les documents d'inspection des accessoires (voir lien Arrimage d'engins sur véhicules routiers) • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

FORCES À CONSIDÉRER

FORCE CENTRIFUGE

Lors d'un virage normal = $0,5 \times$ Le poids de l'équipement

La force centrifuge est la force d'inertie qui s'exerce dans les virages. Elle peut devenir énorme dans un virage serré, si la vitesse est un peu trop élevée.

À titre d'exemple, lorsque la vitesse double, la force centrifuge quadruple ! Ou lorsque le rayon d'un virage est divisé par deux, la force centrifuge double.

Celui qui aborde un virage serré à vitesse rapide s'expose à des forces latérales énormes.



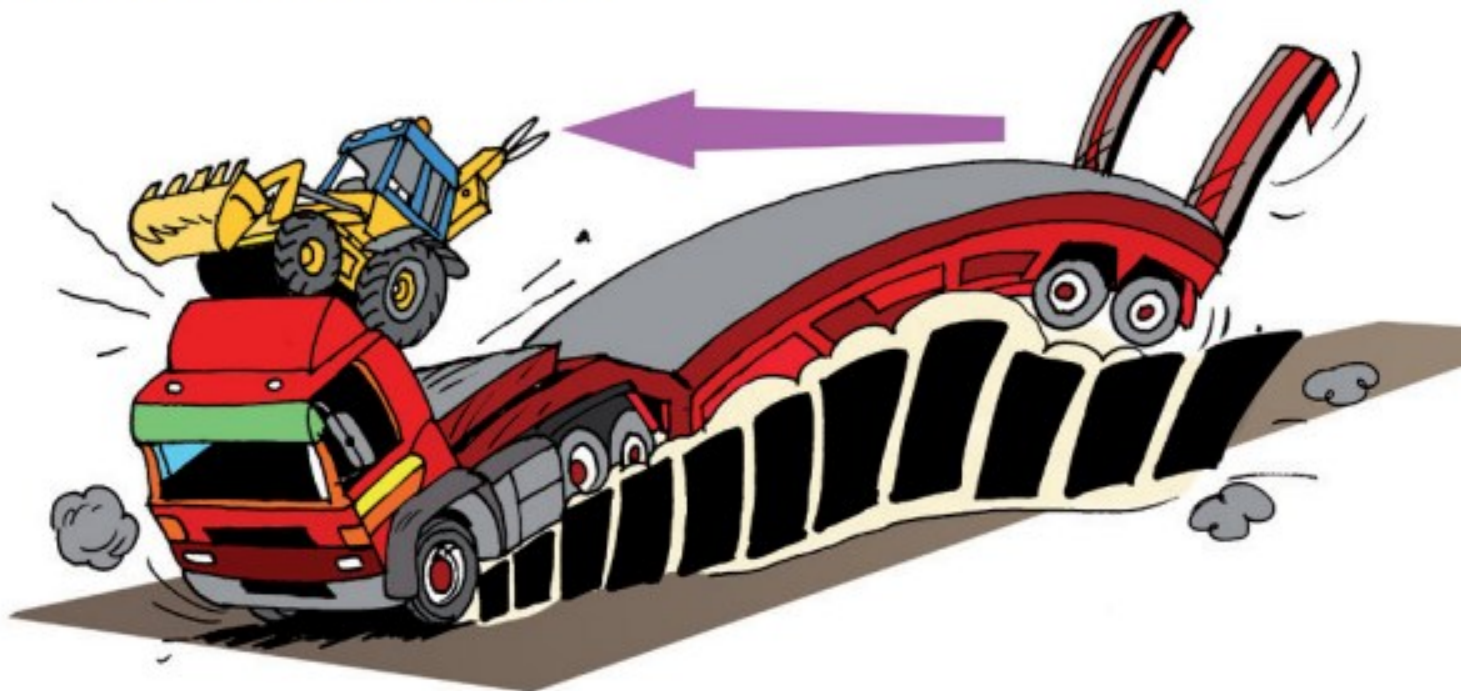
Source INRS Arrimage en sécurité d'engins sur véhicules routiers

FORCE LONGITUDINALE

Lors d'un freinage normal = $0,8 \times$ Le poids de l'équipement

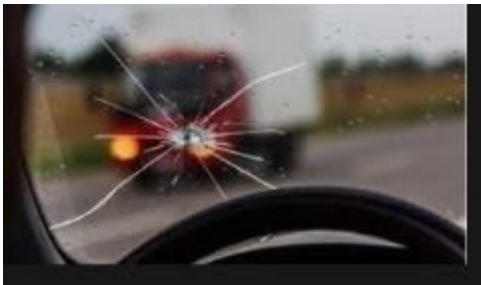
Lors de l'accélération normale = $0,5 \times$ Le poids de l'équipement

La force d'inertie longitudinale peut agir à la fois dans le sens de la marche du véhicule, dans le cas d'un freinage par exemple, ou dans le sens opposé, dans le cas d'une accélération.



En cas de freinage d'urgence, les forces en présence sont beaucoup plus grandes. Respecter les distances de sécurité !

Source INRS Arrimage en sécurité d'engins sur véhicules routiers

Cellulaire au volant	Pare-brise fissuré, nuit à la visibilité	Déneiger le véhicule
		
Source CAA Québec	Source Lespac.com	Source Le Reflet.qc.ca

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un véhicule sur la route	• Distraction • Fatigue • Quitter la route • Collision • Blessures diverses • Handicap • Décès	• Utiliser le véhicule uniquement si vous êtes autorisé par l'employeur • Déneiger / déglacer les équipements avant de circuler • Vérifier l'état du véhicule de l'utiliser (pour les véhicules exemptés de la ronde de sécurité) *1: • Environnement autour du véhicule (obstacles, personnes, état chaussée) • Pneus • Phares et clignotants • Pare-brise (état et propreté) • Essuie-glaces • Lave-glace • Témoins lumineux • Plancher dégagé autour des pédales • Aucun objet pouvant être projeté • Monter dans un automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais dans le coffre arrière, caisse à l'arrière de la cabine, etc.) • Dégager le plancher et l'intérieur de l'habitacle • Porter des chaussures fermées et bien attachées aux pieds • Respecter les règles de sécurité routière • Permis de conduire valide de la classe requise • Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse, alcool ou substance

		• Pas de marche arrière sur la voie publique • Pas de circulation à contresens • Signaler toute défectuosité ou problème à votre supérieur immédiat <u>Lien contenu trousse d'urgence véhicule</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des véhicules • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité • Limiter l'utilisation des véhicules aux personnes âgées de 16 ans et plus et détenant un permis de conduire valide • Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés (incluant les médicaments) • Fournir un moyen de communication mains libres au besoin • Fournir les EPI requis • Fournir une trousse d'urgence • Vérifier la validité des permis de conduire régulièrement		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles de sécurité • S'assurer que seuls les travailleurs autorisés accèdent et utilisent les véhicules • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Vérifier le contenu de la trousse d'urgence • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

10 ANNEXES

Programme de cadenassage

Le programme de cadenassage est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme d'entrée en espace clos

Le programme d'entrée en espace clos est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme de protection respiratoire

Le programme de protection respiratoire est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme de santé

La Ville identifie les risques à la santé, contaminants, bruit, fumées, vapeurs, poussières, etc. et consulte les experts en la matière (CISSS ou entreprises spécialisées) afin de mettre en place les correctifs et les mesures de contrôles nécessaires pour assurer la santé des travailleurs.

Le programme de santé est disponible pour consultation.